Ex libris Illustrissimi Abbatis [illegible]
gratiae causa
Rectoris R. P. Ioannis Baptistae [illegible]
Romae anno 1540

V 659

*D. SISTO*

*ABATE BENIGNI*

Digitized by Google

# DEFENSE INVINCIBLE
DE LA
# VERITE' ORTHODOXE
DE LA
# PRESENCE REELLE
DE
# IESUS-CHRIST
EN L'EUCHARISTIE.

Où elle eſt prouvée par prés de trois cens Argumens, dont toutes les Majeures ſont priſes dans l'Ecriture.

*Par le Pere* BASILE *de Soiſſons Predicateur Capucin, & Miſſionnaire Apoſtolique en Angleterre.*

Septiéme Edition reveuë & augmentée.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUE

A PARIS,
Chez PIERRE COMPAIN, ruë S. Iacques à l'Image S. Athanaſe proche la Fontaine S. Severin.
ET AV PALAIS.
Chez CHARLES OSMONT, dans la grande Salle du Palais du coſté de la Cour des Aydes, à l'Ecu de France.

M. DC. LXXX.
*Avec Aprobation & Privilege du Roy.*

Digitized by Google

Digitized by Google

# A LA REYNE.

## MADAME,

*Ie me ſens obligé de venir preſenter ce petit Ouvrage à* VOSTRE MAIESTE', *pour deux raiſons particulieres. La premiere, c'eſt que l'ayant conceu en la Cour de la Reyne Mere d'Angleterre, d'heureuſe memoire, voſtre Tante du coſté Maternel, à qui j'avois l'honneur de ſervir d'Aumoſnier & de Predicateur ordinaire; I'ay crû,* MADAME, *qu'eſtant nay voſtre Sujet, je le devois venir mettre au jour en la Cour de France, entre les mains de la plus ſage & de la plus vertueuſe Reyne du Monde. La ſeconde raiſon, c'eſt que* VOSTRE MAIESTE' *eſtant iſſuë du coſté Paternel de l'Illuſtre & Royale Maiſon d'Autriche, dont la grandeur, ſelon le témoignage de l'Hiſtoire, n'eſt montée à ſon dernier comble, que pour avoir toûjours rendu de profonds reſpects au Sauveur du Monde renfermé dans l'Euchariſtie; je me ſuis perſuadé qu'Elle recevroit avec agréement ce petit Ouvrage, qui ne tend qu'à affermir les Fideles dans la créance de cet Au-*



Digitized by Google

*guſte Myſtere de noſtre Religion, & à y ramener par des raiſons invincibles ceux qui s'en ſont éloignez par malice ou ignorance. Chacun ſçait,* MADAME, *que vous faites beaucoup plus d'eſtat de croire Ieſus-Chriſt preſent ſur nos Autels, que de voſtre Couronne & de voſtre Sceptre, & que vous preferez la gloire de l'adorer en cet eſtat, au pouvoir qu'il vous a donné ſur ſes creatures. Ceux qui ont l'honneur d'approcher Voſtre Majeſté, obſervent en Elle ces grandes & genereuſes pratiques, dont ie n'enſeigne icy que la Theorie, & diſent hautement, que vous travaillez plus par vos exemples, à la converſion des ames devoyées, que beaucoup d'autres par leurs Ecrits & par leurs paroles. L'exemple qui eſt toûiours puiſſant à perſuader, devient une Loy dans les perſonnes d'autorité, qui ſemblent commander aux autres tout ce qu'elles font, & la vertu n'eſt plus difficile quand on a reconnu qu'elle eſt neceſſaire pour ſe mettre bien aupres de Grands, dont on veut meriter les affections. Ie ne doute point,* MADAME, *que le Roy noſtre invincible Monarque & voſtre Epoux, ne regarde tout cela avec plaiſir, & qu'il ne ſoit fort aiſe pendant qu'il combat en Perſonne les ennemis de l'Etat de voir les ennemis de noſtre Foy contraints d'accorder pluſieurs de nos Articles en approuvant cette belle Vie que vous menez, qui fait une bonne partie de nôtre Doctrine. C'eſt les convaincre d'une façon*

Digitized by Google

*dont ils ne ſçauroient ſe plaindre, ie puis dire que* VOSTRE MAIESTE' *a trouvé en cela un ſecret que nos Docteurs ont ignoré iuſqu'à maintenant, de ſurmonter les ennemis de l'Egliſe avec des armes qu'ils reſpectent & qui leur ſont agreables. La verité qui eſt ordinairement malheureuſe, & qui ſe fait quaſi toûiours haïr de ceux là meſme qu'elle gratifie, s'eſt montrée plus ingenieuſe que de coûtume, ſe faiſant aimer de la ſorte en vôtre Perſonne; & il eſt croyable qu'elle auroit gagné en peu de temps toutes les ames qui luy ſont rebelles, ſi elle avoit beaucoup de ſemblables raiſons qui ne déplaiſent point à ſes Adverſaires. Toutes ces rares perfections me font iuger,* MADAME, *que le Ciel m'a inſpiré de venir à la Cour, plûtoſt pour m'inſtruire aupres de* V. MAIESTE', *que pour luy enſeigner quelque choſe de nouveau par mon Livre. Ie la ſupplie ſeulement de le favoriſer de ſon Approbation, afin que cette continuation de bienveillance envers noſtre Ordre, me donne ſuiet de dire partout, que ie n'ay point de plus grande ambition que d'eſtre toute ma vie,*

MADAME,

*De Voſtre Maieſté.*

Le tres-humble & tres obeïſſant Serviteur, F. BASILE de Soiſſons Capucin indigne.

Digitized by Google

## EXTRAIT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAr Lettres patentes du Roy, données à saint Germain en Lay le trentiéme jour de Ianvier mil six cens soixante & seize, Il est permis au Pere Basile de Soissons Capucin de faire imprimer, vendre & debiter en tous les lieux de l'obeyssance de sa Majesté, un Livre intitulé, *Defense invincible de la Verité Orthodoxe de la Presence réelle de Iesus Christ en l'Eucharistie, où dans la seconde partie la vraye Religion est clairement demonstrée, & les nouvelles Sectes entierement détruites.* Et ce par tel Imprimeur ou Libraire, en telles marges, en tels caracteres, en un ou plusieurs volumes, & autant de fois qu'il voudra, durant vingt ans entiers, à compter du jour que chaque volume sera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec deffenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de l'imprimer, vendre, ny debiter, sous quelque pretexte que ce soit pendant ledit temps, sans le consentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront son droit, à peine de trois mille livres d'amende, de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interests; à la charge qu'il sera mis deux Exemplaires de chaque volume dudit Livre en la Bibliotheque publique de sa Majesté, & un en celle de Monseigneur d'Aligre, Chevalier, Chancelier de France, avant que de les exposer en vente: le tout comme il est porté plus amplement par lesdites Lettres patentes, à l'Extrait & aux copies desquelles collationnées par un des Conseillers Secretaires de sa Majesté, elle veut

Digitized by Google

que foy ſoit ajoûtée comme à l'original, Signé par le Roy en ſon Conſeil, MARIAGE. Et ſcellé du grand Sceau de cire jaune à ſimple queuë.

*Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 22. Février 1676. ſuivant l'Arreſt du Parlement du 8. Avril 1653. & celuy du Conſeil Privé du Roy du 27. Février 1665.*

Signé THIERRY, Syndic.

Digitized by Google

# AVERTISSEMENT.

*MON cher Lecteur, il eſt neceſſaire, en vous priant d'excuſer quelques fautes qui ſe ſont coulées dans l'impreſſion de ce Livre, de vous informer que mon deſſein eſtant d'y faire voir en peu de mots, qu'il n'y a qu'une ſeule vraye Religion au monde, il a eſté à propos dans la premiere Partie de parler ſeulement de l'Euchariſtie en particulier, comme du principal Myſtere de noſtre Foy le plus combattu : reſervant à montrer dans la ſeconde la fauſſeté de toutes les nouvelles Sectes par ſix raiſons invincibles, avec la condamnation des Novateurs par leur propre bouche, dans tous les Points controverſez entre eux & nous. Ce qui ſervira tant pour confirmer les Catholiques dans leur vraye Foy, que pour ramener dans le chemin de la Verité ceux qui s'en ſont eſloignez malheureſement.*

## *TABLE DES MATIERES EN general.*

CE petit Traité de l'Euchariſtie eſt diviſé en trois Parties. La premiere parle de la Realité du corps de Ieſus Chriſt en ce Sacrement, *Page* 1.

La ſeconde Partie parle de la Tranſſubſtantiation du pain & du vin au corps & au ſang de Ieſus-Chriſt, *page* 98

La troiſiéme Partie parle du ſaint Sacrifice de la Meſſe, *pag.* 162

DEFENSE

# DEFENCE INVINCIBLE DE LA VERITE' ORTHODOXE, DE LA PRESENCE RE'ELLE DE JESUS-CHRIST EN L'EVCHARISTIE.

## *PREFACE.*

IL y a long-temps que je ſouhaitte ardemment, que Meſſieurs les Reformez veüillent ouvrir les yeux de leur entendement, pour reconnoiſtre la Verité de la preſence réelle de Ieſus-Chriſt au S. Sacrement de l'Autel; & pouſſé de ce deſir, j'ay bien voulu compoſer ce petit Ouvrage, pour leur faire voir cette Verité ſi clairement, que s'ils veulent peſer ſerieuſement les raiſons que j'apporte, & les bien examiner, ils ſe rangeront ſans doute du coſté de la Creance de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine. Ie les ſupplie donc de bien lire & de bien examiner les Argumens, les Paſſages, & les preuves qui ſont contenuës dans ce petit Livre, & je m'aſſeure qu'ils y verront & reconnoiſtront



Digitized by Google

que tout noſtre droit eſt fondé ſur la pure parole de Dieu ; & pour bien juger de noſtre differend ſelon l'équité, il faut ſe dépoüiller de tout intereſt, de toutes paſſions, & oſter tous les obſtacles qui empeſchent ordinairement le cours de la juſtice en la deciſion des cauſes & des procez.

Ie propoſe mes raiſons le plus ſuccinctement & le plus clairement qu'il m'eſt poſſible, ſans aigreur & ſans animoſité aucune, & ſans m'éloigner du Sujet que je traite, afin d'oſter toute occaſion de dire, que j'agis plûtoſt contre les perſonnes, que pour la défence de la Verité.

Je me ſers ſouvent de la Verſion de Genéve, imprimée chez Matthieu Berion l'An 1608. non pas que je l'admette pour veritable, mais pour retrancher tous les incidens & les exceptions qu'on pourroit alleguer touchant telle & telle Verſion ; afin de vuider la queſtion au principal, ſans nous arreſter aux acceſſoires.

Mon deſſein n'eſt autre que de prouver la preſence réelle de Ieſus Chriſt au ſaint Sacrement de l'Autel, c'eſt à ſçavoir, que ſon vray Corps, & ſon vray Sang y ſont vrayement, réellement & ſubſtantiellement preſens, & que les Fidelles le reçoivent vrayement, réellement & ſubſtantiellement.

C'eſt icy le Point de noſtre difficulté, car les Miniſtres de la Religion Prétendüe Reformée enſeignent qu'il y eſt ſeulement par foy, ſpirituellement, par effet, par ſigne ou figure ; & quand ils ont tout ſpiritualiſé & ſubtiliſé le Corps de Ieſus Chriſt au ſaint Sacrement de l'Autel, ils avoüent franchement à la fin qu'il n'y eſt pas preſent reellement & ſubſtantiellement ; car quand on les preſſe & qu'on leur demande, Y eſt-il, ou n'y eſt il pas, ils diſent, Non.

S'ils enſeignoient la Verité, c'eſt à ſçavoir, qu'il

y eſt vrayement & ſubſtantiellement, cela iroit bien, & nous ſerions d'accord, pas un Huguenot ne refuſeroit de fléchir les genoux devant luy, & de l'adorer comme nous faiſons ; ils bifferoient l'Article 36. de la Confeſſion de Genéve, qui dit qu'on ne doit pas là adorer Ieſus Chriſt comme preſent. C'eſt pourquoy les Miniſtres ont recours à des ſubtilitez metaphyſiques que le peuple d'entre eux n'entend pas, & qu'eux meſmes ne peuvent expliquer.

Car en diſant qu'il y eſt ſeulement par foy, que veulent-ils ſignifier par là ? Quoy ? qu'ils croyent qu'il y eſt, encore qu'il n'y ſoit pas ? Voilà certes une Foy admirable, qui croit une choſe eſtre telle, encore bien qu'elle ne ſoit pas telle. Ou bien s'ils veulent dire qu'il y eſt preſent, comme la Foy peut rendre les choſes preſentes objectivement, ſelon que parlent les Sçavants.

Ie leur demande là deſſus, ſi eſtre preſent de cette façon, c'eſt eſtre preſent vrayement & réellement ? S'ils diſent que non : Ieſus Chriſt donc n'eſt pas vrayement & réellement preſent par Foy au ſaint Sacrement de l'Autel. S'ils diſent qu'oüy, ils ont une Foy plus grande & plus efficace que la Toute-puiſſance Divine ; laquelle ſelon leur Opinion ne peut faire, que Ieſus Chriſt ſoit en meſme temps au Ciel en Terre ſur les Autels.

Mais voicy leur Foy, que Ieſus Chriſt ſans bouger du Ciel, eſt en meſme temps vrayement & réellement preſent à leur Cene. Que s'il y eſt preſent vrayement & rellement, pourquoy n'y ſera-t-il pas digne d'adoration ? Pourquoy ne l'y adorent ils pas ? I'ay bien peur que tout ainſi qu'il eſt là pour eux imaginairement, ils ne l'adorent auſſi imaginairement, & non pas vrayement & rellement. Que s'ils diſent qu'il y eſt par ef-

fet, c'eſt à dire, qu'en mangeant un morceau de Pain, & en beuvant un doigt de Vin à leur Cene, ils reçoivent l'effet du Corps & du Sang de Ieſus Chriſt, comme s'il eſtoit reellement preſent.

Ie leur demanderois volontiers, quelle Eſcriture leur enſeigne cela ? Mais paſſons plus outre. Ie demande quel eſt l'effet que produit la reception du Corps de Ieſus Chriſt ? Luy meſme nous l'apprend en ſaint Iean Chap. 6. diſant : *Panis quem ego dabo, Caro mea eſt pro mundi Vita. Ioh. 6. Hic eſt Sanguis meus, qui pro multis effundetur in remiſſionem peccatorum. Matth.* 26. Le Pain que je donneray eſt ma Chair que ie dois donner pour la vie du Monde : Cecy eſt mon Sang qui ſera répandu pour pluſieurs, pour la remiſſion des pechez.

Partant l'effet du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt, c'eſt la vie du Monde, ou la grace & la remiſſion des pechez. Or le Baptéme & la Penitence ont le meſme effet. Ieſus Chriſt donc ſelon eux n'eſt non plus preſent à leur Cene qu'à leur Baptéme. Mais ce qui eſt bien plus conſiderable, c'eſt que ſi recevoir ou manger le Corps de Ieſus Chriſt, c'eſt recevoir l'effet du Corps, c'eſt à ſçavoir la Vie de la grace & la remiſſion des pechez, comment peut on recevoir cela à ſon jugement ou à ſa condamnation, ſelon que dit ſaint Paul en l'Epiſtre premiere aux Corinthiens, chap. 11. *Qui enim manducat & bibit indigne, judicium ſibi manducat & bibit. 1. Cor.* 11. N'eſt ce pas un paradoxe étrange, qu'on reçoive la grace & la remiſſion des pechez, & ſa condamnation tout enſemble.

Enfin pour leur montrer qu'ils ſont inexcuſables dans leurs erreurs, je ne me veux ſervir que de leur propre raiſonnement. Liſez, s'il vous plaiſt, le Catechiſme des Articles de la Foy de Genéve, vous y trouverez ces paroles ſuivantes au Dimanche 59.

Digitized by Google

Que signifie ce mot Iesus ? R. c'est à dire Sauveur, & il luy a esté imposé de l'Ange par le Commandement de Dieu. Cela vaut-il plus que s'il eut receu ce nom des hommes ? R. Oüy bien, car puis que Dieu veut qu'il soit ainsi appellé, il faut qu'il soit tel en Verité.

Ie forme là dessus ce raisonnement tout semblable. Que signifient ces mots, *Corps & Sang*, quand Iesus Christ a dit si expressément, *Cecy est mon Corps, cecy est mon Sang* ? C'est à dire, le vray Corps & le vray Sang de Iesus Christ, & non pas la figure ou le signe de son Corps & de son Sang ; car puis que I. C. veut qu'il soit ainsi appellé, & que lui mesme l'appelle ainsi, il faut qu'il soit tel en verité. Que répondront Messieurs les Reformez là dessus ?

Qu'ils pesent & qu'il considerent au nom de Dieu ces raisons, & plusieurs autres qui sont déduites plus amplement dans ce petit Ouvrage ; afin qu'estant mieux informez, ils reforment la Sentence & le jugement qu'ils portent contre les Catholiques avec un peu trop de chaleur & de precipitation. Ils ont souvent en la bouche, qu'il ne faut juger personne, & neantmoins ils nous accusent & nous condamnent à tout propos d'Idolatrie, parce que nous adorons Iesus Christ au saint Sacrement de l'Autel : mais nous avons cet avantage qu'ils ne peuvent prouver leur accusation.

Que diroient-ils si quelqu'un les accusoit de Larcin, d'Adultere, ou d'autres semblables crimes ; & cependant ne pourroit prouver, ny justifier son accusation ? Ne diroient-ils pas que ce seroit un imposteur, ou un Calomniateur ?

Ces Messieurs n'ignorent pas que selon la justice & la raison, on ne suppose jamais qu'une personne particuliere soit criminelle sans l'avoir prouvé, beaucoup moins peut on supposer que toute l'Eglise

Romaine ſoit coupable d'Erreur & d'Idolatrie, ſans l'en avoir auparavant convaincuë. Où ſont donc leurs preuves & leurs témoins irreprochables ? Que les Miniſtres ne les produiſent ils ? Il y a bien long-temps que nous les leur demandons ; mais qu'ils ne penſent pas que nous recevions leurs gloſes & leurs conſequences comme des Arreſts. Ils ne peuvent eſtre Accuſateurs, Témoins, & Juges tout enſemble, cela ne ſeroit pas juſte.

Les Miniſtres pretendent le Titre de Reformateurs, & ceux qui les ſuivent, celuy de Reformez, & ils diſent en leur Confeſſion de Foy, Article 5: que toutes choſes doivent eſtre examinées, reglées & reformées ſelon l'Ecriture.

Qu'ils s'arreſtent donc là, & qu'ils ne dementent pas cet Article de leur Foy. Nous avons des yeux par la grace de Dieu, nous ſçavons lire, qu'ils nous montrent dans leur Bible, ou de Genéve, ou de Saumur, ou de Sedan, ce qui eſt couché en l'Article 28. de leur Confeſſion de Foy en ces termes :

*Nous condamnons les Aſſemblées de la Papauté, veu que la pure Verité de la parole de Dieu en eſt bannie, auſquelles les Sacremens ſont corrompus, abatardis, falſifiez ou aneantis tout à fait, & auſquelles toutes ſuperſtitions & Idolatries ont vogue.*

Ces Meſſieurs les Prétendus Reformez croyent que nous ſommes ſuperſtitieux & Idolatres; ils nous accuſent, nous condamnent, & nous font paſſer pour tels. Cela eſtant, nous demandons tres raiſonnablement & tres inſtamment.

1. Qu'ils prouvent cet Article & tous les autres par la ſainte Ecriture en termes exprés.

2. Si la ſainte Ecriture leur manque en ce Point, nous nous contentons qu'ils le prouvent par quelque Concile general des cinq premiers Siecles en termes exprés.

Digitized by Google

3. Si cela leur manque encore, c'eſt aſſez qu'ils le prouvent par les termes exprés de quelqu'un des ſaints Peres des cinq premiers ſiecles de l'Egliſe, durant leſquels ils diſent que la Foy eſt demeurée dans ſa pureté ; & nous nous y tiendrons.

4. S'ils ne peuvent faire leurs preuves par là, & qu'il ſoit beſoin de venir aux conſequences, qu'ils le prouvent donc par quelque conſequence qui ſoit dans l'Ecriture ſainte, puis qu'ils veulent qu'elle ſoit juge de tous nos differends.

5. S'ils ne le peuvent faire non plus de ce coſté là, qu'ils le prouvent tout au moins par quelque conſequence qu'on trouve dans quelque Concile general des cinq premiers ſiecles.

6. Enfin s'ils ſont ſi foibles & ſi deſtituez de tous moyens de le prouver par tout ce que nous venons de dire, nous nous contentons qu'ils le prouvent par quelque conſequence qu'on tire de quelque Pere des cinq premiers ſiecles.

7. Quant à leurs propres conſequences, nous les refuſons & les rejettons, tant parce qu'ils ſont nos accuſateurs & nos adverſaires ; que par ce qu'ils ſont faillibles & ſujets à erreur, & partant leurs propres conſequences ne ſont pas ſuffiſantes pour fonder un Article de Foy qui doit eſtre infaillible. Il me ſemble que ces Demandes ſont tres-juſtes & tres raiſonnables : que s'ils refuſent de les accorder, c'eſt une marque qu'ils manquent de preuves ſuffiſantes ; & partant nous devons conclure, que *Actore non probante, reus venit abſolvendus*, l'Accuſateur manquant de preuves, l'Accuſé doit eſtre declaré innocent.

Sans mentir, c'eſt un aveuglement digne de compaſſion, de voir que tant de gens d'eſprit, comme il y en a parmi ces Meſſieurs les Huguenots, s'arreſtent à une fauſſe Creance de certains préten-

dus Articles de Foy, qui ne ſont fondez, ny ſur l'Ecriture, ny ſur les anciens Conciles de l'Egliſe, ny ſur les ſaints Peres, ny ſur les conſequences de l'Ecriture, ny ſur celles des Conciles, ny ſur celles des ſaints Peres; mais ſeulement ſur les conſequences fautives & incertaines de quelques hommes particuliers qui ont eſté de mauvaiſe Vie & ſujets à Erreur.

C'eſt pour cela cependant qu'ils ſe ſont ſeparez de la Communion de l'Egliſe: c'eſt pour cela qu'il a fallu répandre tant de ſang Chreſtien, & cauſe tant de Revoltes dans les Royaumes & dans les Empires: C'eſt à ſçavoir, pour établir & pour maintenir les opinions erronnées de quelques hommes particuliers ſujets à eſtre trompez.

Comme je tâche d'employer ma vie plûtoſt à bien faire qu'à bien dire, il ne faut pas attendre de moy un diſcours poli avec toute l'exactitude de l'Academie; ſçachant que cela n'eſt point neceſſaire pour mon deſſein, qui eſt de découvrir & de faire connoître la Verité de l'Euchariſtie par de vives raiſons & par de puiſſantes autoritez de l'Ecriture ſainte. Et pour mieux éclaircir cette importante matiere, je me ſers en cinq ou ſix endroits des raiſons d'un Auteur moderne de noſtre Ordre, qu'il a empruntées lui meſme de divers Peres de l'Egliſe.

O Souverain Monarque de l'Univers! puiſque les Cieux n'ont des vertus & des mouvemens que par vos ordres, que vous mettez des bornes aux ſaillies impetueuſes de l'Ocean, que vous oſtez quand il vous plaiſt, l'eſprit, le cœur & le Sceptre aux Princes, que vous élevez les pauvres deſſus les Trônes, puiſque c'eſt voſtre main toute-puiſſante qui a conduit les Combats, qui a dreſſé les Triomphes de voſtre Egliſe, qui a rendu la Verité de l'Evangile

Digitized by Google

victorieuse, & qui l'a fait triompher des subtilitez des Philosophes, de l'erreur inveterée des peuples Idolatres, de l'ambition des Princes, des vanitez du monde, des interests des sens, des efforts & des artifices des demons : Achevez ce que vous avez si bien commencé, & détrompez les esprits des errans, en leur faisant connoître la Verité de l'Eucharistie, qui seule est capable de leur donner la vie eternelle. I'ay sujet de tout esperer, puisque vostre bonté est égale à vostre pouvoir infini.

Digitized by Google

# RAISONS TRES-FORTES,

TRES-CLAIRES ET TRES-PVISSANTES,

FONDE'ES EN LA PVRE PAROLE DE DIEV,

*POVR PROVVER ET MAINtenir la preſence rèelle du vray Corps & Sang de Ieſus-Chriſt au S. Sacrement de l'Autel, contre les Pretendus Reformez, & les induire à la connoiſſance de cette Verité.*

## RAISON PREMIERE
### PAR FORME D'ARGVMENT.

NOUS ſommes obligez de croire fermement tout ce que la parole de Dieu dit en termes exprés & manifeſtes, tant dans l'ancien que dans le nouveau Teſtament, appellé communement, la Bible Sacrée.

Or la parole de Dieu dit en termes exprés & manifeſtes en l'Evangile de S. Mathieu, chap. 26. v. 26. *Hoc eſt Corpus meum, hic eſt Sanguis meus.* Cecy eſt mon Corps, cecy eſt mon Sang. Et en celuy de Saint Iean, chap. 6. *Panis quem ego dabo, caro mea eſt pro mundi vita.* Le Pain que je donneray eſt ma Chair, que je dois donner pour la Vie du Monde.

Digitized by Google

Nous ſommes donc obligez de le croire ſans aucune contradiction.

RAISON SECONDE.

Il n'y a aucun texte exprés ny formel en toute la ſainte Ecriture, depuis le premier Chapitre de la Geneſe juſqu'au dernier de l'Apocalypſe, qui diſe le contraire, ſçavoir : *Cecy n'eſt pas le Corps de Ieſus-Chriſt, cecy n'eſt pas le Sang.*

Par conſequent nous ſommes obligez de croire que le Corps & le Sang de Ieſus Chriſt ſont vrayement, reellement, & ſubſtantiellement au ſaint Sacrement del'Autel, puiſqu'en inſtituant ce Myſtere, il a dit en termes exprés & manifeſtes : *Cecy eſt mon Corps, cecy eſt mon Sang du nouveau Teſtament.* Et certes il n'eſt pas difficile de prouver par la raiſon meſme que Ieſus Chriſt eſt vrayement & reellement au S. Sacrement de l'Autel. Car il n'y a que trois ſortes de Corps de Ieſus Chriſt, ſçavoir, ſon Corps figuratif, ſon Corps myſtique, & ſon Corps naturel.

Or il n'eſt pas vray ſemblable quand noſtre Seigneur a proferé ces paroles ſur le Pain : *Cecy eſt mon Corps, qui ſera livré pour vous à la Mort*; il les ait entenduës de ſon Corps figuratif, c'eſt à dire d'Iſaac, de la Manne, de l'Agneau Paſchal qui eſtoient ſa figure. Il n'eſt pas vray ſemblable non plus qu'il les ait entenduës de ſon Corps myſtique, qui eſt l'Egliſe compoſé de tous les Fidelles ; vû que ces deux Corps myſtique & figuratif du Sauveur, n'ont pas eſté livrez à la mort. Il faut donc dire qu'il a entendu parler de ſon Corps naturel qu'il a tiré du Sein de la Vierge ſa Mere, quand il a dit en tenant du Pain dans ſes mains : *Hoc eſt Corpus meum, quod pro vobis tradetur.* Puiſque luy ſeul a eſté livré entre les mains des Bourreaux, & atta-

Digitized by Google

ché à la Croix où il eſt mort. Il s'enſuit donc neceſſairement que ces paroles de l'inſtitution du ſaint Sacrement : *Cecy eſt mon Corps, qui ſera livré pour vous : Cecy eſt mon Sang, qui ſera répandu pour vous,* doivent eſtre entenduës du vray Corps & du vray Sang de Ieſus Chriſt, & non pas de l'Image, de la figure & de la commemoration de ſon Corps, comme s'imaginent les Pretendus Reformateurs de l'Egliſe.

RAISON TROISIESME.

Il n'y a aucune impoſſibilité de la part de Dieu, que Ieſus Chriſt ſoit au ſaint Sacrement de l'Autel reellement & ſubſtantiellement, attendu que rien n'eſt impoſſible à ſa Toute-puiſſance, ainſi que répondit l'Ange Gabriel à la Vierge, qui luy demandoit comment elle pourroit enfanter un Fils en demeurant toûjours Vierge : *Nihil eſt impoſſibile apud Deum*, luy dit-il. *Luc.* 1. *v.*37.

Si donc noſtre Seigneur a eu le pouvoir & la volonté que ſon Corps fût en la ſainte Euchariſtie, il y eſt. Or Noſtre Seigneur a eu le pouvoir & la volonté qu'il y fuſt. Donc aſſeurement il y eſt.

Pour ce qui eſt de ſa puiſſance, cela eſt tout manifeſte, d'autant, comme je viens de dire, qu'il eſt Tout-puiſſant. Et quoy qu'il ſoit au Ciel, il peut encore eſtre en Terre, comme lors qu'il apparut à ſaint Paul deux ans apres ſa Reſurrection dans le chemin de Damas, il eſtoit au Ciel & en la Terre. Il peut donc faire que ſon Corps ſoit viſible au Ciel & contemplé des Bienheureux ; & en Terre inviſible & caché ſous l'apparence du Pain, pour y eſtre adoré des Fidelles, & pour y exercer noſtre Foy.

Il reſte maintenant à ſçavoir s'il a eu la volonté que cela fuſt ainſi. On connoiſt la volonté de quel-

Digitized by Google

qu'un par sa parole, particulierement quand il est homme de bien. Or Nostre Seigneur est un Homme de bien, qui ne peut dire autre chose de sa bouche, que ce qu'il a dans son Ame & dans sa volonté. Il a promis que le Pain qu'il donneroit, seroit sa Chair : il a donc eu la volonté de la donner.

De plus, il a dit, en donnant l'Eucharistie, que c'estoit son Corps. Il donnoit donc ce qu'il avoit promis de donner. Puis donc que Nostre Seigneur a eu la puissance de donner son Corps, & qu'il a manifesté sa volonté par ses paroles ; c'est une impieté de ne le point croire, encore qu'on ne le voye pas des yeux corporels.

Si l'opinion de nos Adversaires estoit veritable, Nostre Seigneur seroit le plus grand fourbe du monde, d'avoir manifesté une chose par sa parole, & de vouloir qu'on croye tout le contraire de ce qu'il a dit. De sorte que pour avoir l'intelligence de ses paroles, il faudroit les entendre au rebours de ce qu'elles signifieroient ; & lors qu'il affirmeroit une chose, croire qu'il auroit intention de la nier.

Car si l'opinion de nos Adversaires est vraye, ce que nostre Seigneur tenoit entre ses mains, disant, *Ceey est mon Corps*, n'estoit point son corps ; mais c'estoit seulement du Pain, ou bien la commemoration de son corps, selon du Moulin en son Bouclier de la Foy en la section 28. de la seconde Partie.

Or le Pain ny la commemoration, ne sont pas le corps de Iesus Christ, de sorte que si en disant, *Cecy est mon corps*, il eût voulu obliger à croire que ce n'estoit point son corps ; il faudroit entendre ses paroles à contre sens. Quelle maniere est-ce là d'interpreter la parole de Dieu, d'interpreter l'affirmative par une negative, & une proposition contradictoire par son opposé contradictoire ? *Cecy est mon Corps* ; c'est à dire, *cecy n'est point mon Corps.*

Digitized by Google

Aprés cela l'on peut prouver toutes choſes par l'Ecriture, & meſme que le Fils de Dieu ne s'eſt point fait Homme, par ces paroles; *Le Verbe s'eſt fait chair*, c'eſt à dire, *ne s'eſt point fait chair*. Or pour ne point tomber dans ces inconveniens, il faut croire aſſeurement que ce que Ieſus Chriſt tenoit en diſant, *cecy eſt mon corps*, eſtoit veritablement ſon corps.

## RAISON QVATRIESME.

Si nous ne croyons pas que Ieſus Chriſt, en diſant, *cecy eſt mon Corps, cecy eſt mon Sang*, ait parlé de ſon Corps & de ſon Sang, nous n'ajoûtons pas plus de Foy à ſes paroles que les Iuifs & les Payens: car ceux cy ne croyent pas qu'il ait parlé de ſon corps & de ſon ſang: ou, s'il en a parlé, ils croient qu'il a parlé d'une choſe impoſſible.

Les Pretendus Reformez s'accordent & conviennent parfaitemeut avec ces Infidelles, quand ils croient & qu'ils s'imaginent qu'il eſt impoſſible que le meſme corps de Ieſus Chriſt qui eſt au Ciel, ſoit donné à manger aux hommes ſur la Terre.

De ſorte qu'on leur peut juſtement appliquer ces paroles de l'Epitre de ſaint Iude: *Quæcumque autem naturaliter tanquam bruta animalia norunt, in his corrumpuntur.* Ils condamnent avec execration tout ce qu'ils ignorent, & ils ſe corrompent en tout ce qu'ils connoiſſent naturellement comme les beſtes irraiſonnables.

Que ſi vous me demandez quelles ſont les choſes qu'ils connoiſſent comme les beſtes brutes? Ie vous diray que ce ſont les choſes qui ſont ſujettes à nos ſens; car les beſtes ne connoiſſent que celles là. Et ſaint Iude dit que tels ſont les Errans, qui ne jugent pas des choſes de la Religion par la regle de

Digitized by Google

la Foy & de l'entendement ; mais comme des beſtes brutes privées de raiſon. De ſorte que ce qu'ils ne peuvent connoiſtre par leurs ſens corporels, ils le croyent impoſſible à la puiſſance de Dieu meſme.

Mais je maintiens avec noſtre Auteur moderne, que ce que les Religionnaires nous veulent faire croire impoſſible, comme qu'un corps ne peut eſtre tant de fois multiplié, qu'il ne peut eſtre à Rome, à Paris, & à Conſtantinople en meſme temps ; qu'un corps ne peut eſtre privé d'extenſion, & de ſes proprietez naturelles ; que des accidens ne peuvent exiſter ſans ſubſtance, & que cela ſurpaſſe la Nature des corps. Ie dis que cela n'eſt par tellement impoſſible, qu'on ne voye des exemples de choſes ſemblables dans la parole de Dieu écrite.

Ils nous veulent faire croire qu'un corps ne peut eſtre multiplié, & neantmoins on voit dans la parole de Dieu écrite au chap. 6. de S. Iean, la multiplication des cinq Pains multipliez plus de mille fois chacun. Donc un corps peut eſtre multiplié.

Ils diſent qu'un Homme ne peut eſtre au Ciel & en Terre en meſme temps, & toutefois on voit dans la parole de Dieu tout le contraire : car Ieſus Chriſt eſtant dans le Ciel, deux ans apres ſon Aſcenſion apparut à ſaint Paul qui eſtoit ſur la Terre, comme on peut voir aux Actes des Apoſtres, chap. 9. Un corps peut donc eſtre au Ciel & en Terre en meſme temps.

Ils diſent que des accidens ne peuvent eſtre ſans leur ſujet, & toutefois on voit dans la Geneſe chap. 1. *la Lumiere*, qui eſt un accident ſans aucun ſujet, parce qu'elle fut faite le premier jour de la creation du Monde, & le Soleil qui eſt ſon ſujet, ne fut produit que le quatriéme. Un accident donc demeura quatre jours ſans fondement & ſans ſujet.

Digitized by Google

Ils disent qu'une substance ne peut estre privée de ses proprietez naturelles ; & toutefois on voit dans la parole de Dieu tout le contraire, parce que dans l'Exode chap. 3. le Buisson que vid Moïse, brûloit, & ne se consumoit pas. C'est pourtant la proprieté naturelle du feu, de consumer le Bois qu'il brûle.

On voit encore en saint Iean chap. 6. le Corps de nostre Seigneur privé de sa pesanteur, qui est une proprieté naturelle aux corps des hommes, lors qu'il cheminoit sur les Eaux sans enfoncer. Donc une substance peut estre privée de ses proprietez naturelles, & mesme de sa propre subsistance, comme on peut voir par le corps de Jesus-Christ, lequel autrefois conversant parmy les hommes en une forme visible, & encore maintenant dans le Ciel où il reside, est privé de sa propre subsistance, commune à toutes substances, selon les Philosophes anciens & modernes.

Ils disent enfin, qu'un corps ne peut avoir en mesme temps des dépendances contraires, comme se mouvoir & estre en repos, selon les diverses sortes de presences ; & neantmoins on voit dans la parole de Dieu, dans la Prophetie de Daniel, chap. 3. que le feu rafraîchissoit les trois Enfans Hebreux qui furent jettez dans la Fournaise de Babylone, & qu'au même temps il brûloit & consumoit les bourreaux. Rafraîchir, & brûler en mesme temps, consumer & conserver les choses de mesme Nature, sont des Actions tout à fait contraires. Donc à une mesme chose peuvent convenir des choses contraires, ainsi que le Corps de Iesus Christ en a de contraires en l'Eucharistie.

Ie ne pense pas que les Ministres des Pretendus Reformez puissent trouver dans la sainte Ecriture des exemples si formels, pour montrer aux Iuifs que les choses qu'ils jugent impossibles aux Mysteres

Digitized by Google

ſteres de la Trinité, de l'Incarnation, & de la Reſurrection de nos corps, ne le ſont pas. Que ſi nonobſtant cela ils croyent tous ces Myſteres poſſibles, pourquoy ne croyent-ils pas que celuy de l'Euchariſtie ſoit poſſible, puiſque de tout ce qu'ils y jugent impoſſible, on en voit des exemples dans la parole de Dieu écrite.

Ie dis encore que les accidens peuvent eſtre ſeparez de leur ſujet ſans la ruine du ſujet, ſelon la definition meſme de l'accident ; qui dit qu'un accident eſt ce qui peut eſtre attaché ou détaché de quelque choſe, ſans la ruine de cette choſe : de maniere que meſme ſelon la Philoſophie naturelle, un corps peut eſtre vray corps ſans avoir les accidens des autres corps. Il peut donc eſtre ſans extenſion de ſes parties à l'Ordre du lieu ; il peut donc eſtre ſans couleur, ſans ſaveur, ſans odeur. Il peut donc eſtre ſans peſanteur & ſans penetrabilité, parce que tout cela n'eſt qu'accident ; & par conſequent tout cela peut eſtre ſeparé d'un corps par la Toute-puiſſance de Dieu. Le Corps de Ieſus Chriſt donc peut eſtre vray Corps en l'Euchariſtie, encore qu'il ſoit privé de toutes ces eſpeces d'accidens.

## Raison Cinquiesme.

Que les Pretendus Reformez nous produiſent & nous nomment celuy qui a eſté le premier Auteur de la Foy que nous avons touchant la preſence reelle du Corps de Ieſus Chriſt au ſaint Sarrement de l'Autel ? Ils ne trouveront perſonne, ſinon Dieu meſme.

Qu'ils liſent & reliſent toutes les ſaintes Ecritures, toutes les Hiſtoires & les Annales Eccleſiaſtiques, jamais ils ne pourront nous montrer, en quel temps, en quelle année, quel Auteur ou Docteur a com-

mencé d'enſeigner en l'Egliſe, que le vray corps de Ieſus Chriſt eſt preſent en la ſainte Euchariſtie.

Mais quant à nous, nous leur pouvons montrer en quel ſiecle & en quelle année un certain Berenger Archidiacre d'Angers en France, a commencé ſon Hereſie, & levé le maſque de ſon Erreur; que Zuingle, Calvin, & beaucoup d'autres ont depuis ſuivy, nians contre la créance univerſelle de leurs Anceſtres, la preſence reelle du corps de Ieſus Chriſt au ſaint Sacrement de l'Autel.

Or comme ce que le Fils de Dieu nous a enſeigné, eſt plus veritable que ce que des Hommes particuliers ont dit du contraire; il s'enſuit que nous devons plutoſt ajoûter foy à ſes paroles qu'aux leurs; & comme il a dit que ſon corps eſtoit vrayment en l'Euchariſtie, il le faut croire, & ajoûter foy à ſes paroles, plûtoſt qu'à celles des hommes ſujets à ſe tromper en leurs penſées & en leurs paroles.

## Raison Sixiesme.

Entre tous les Auteurs qui ont écrit depuis la Naiſſance de l'Egliſe juſqu'au temps de Iean Scot, & de Berenger chef des Sacramentaires, on n'en trouvera pas un qui ait écrit aucun Livre, ni aucun Traité contre ceux qui prêchoient publiquement la Foy que nous avons du ſaint Sacrement de l'Autel, ni qui les ait reputés Heretiques ou Idolâtres pour cela, ni qui les ait blâmez ou condamnez en quelque façon que ce ſoit.

Tellement que noſtre Creance touchant ce Myſtere eſt bonne & legitime, autoriſée depuis 1600. ans & plus, pendant leſquels on n'a publié aucune doctrine contraire, ſinon depuis le temps de Berenger deſcendu apparemment de la Race des Caphar-naïtes, qui n'en pûrent ſouffrir le diſcours.

Digitized by Google

Mais celuy cy & tous ſes Partiſans, qui ont oſé ſoûtenir que le vray corps & ſang de Ieſus Chriſt n'eſtoient pas au S. Sacrement de l'Autel reellement & ſubſtantiellement, ont eſté condamnez de toute l'Egliſe univerſelle comme des Novateurs & des Heretiques. Partant noſtre creance demeure toûjours vraye & legitime touchant ce Myſtere.

## Raison Septiesme.

Nous pouvons montrer aux Pretendus Reformez le premier Auteur de leur Erreur touchant le Myſtere du ſaint Sacrement, & dire, C'eſt un tel qui a commencé à enſeigner le contraire de la creance de l'Egliſe. Mais nous les défions de nous pouvoir montrer qui a eſté le premier Auteur de noſtre creance au regard de ce Myſtere, ſinon Ieſus Chriſt & ſes Apoſtres. Partant ce qu'ils nous ont enſeigné eſt tres veritable; c'eſt à ſçavoir que le vray Corps & Sang de Ieſus Chriſt ſont vrayment, reellement, & ſubſtantiellement au ſaint Sacrement de l'Autel: Et que le Fils de Dieu diſant en tenant du Pain, *Cecy eſt mon corps*, a pretendu faire un Sacrement de la nouvelle Loy, ainſi que nos Adverſaires meſmes l'avoüent. Car quoy qu'ils parlent diverſement du nombre des Sacremens, ils n'ont jamais oſé nier que l'Euchariſtie n'en fût un.

Or chacun doit ſçavoir que ce Divin Sacrement, à cauſe des divers effets qu'il produit en nos ames, eſt appellé de divers noms tant par la ſainte Ecriture que par les Peres de l'Egliſe.

1. Il eſt appellé ſimplement Pain par la ſainte Ecriture, Pain d'entendement, Pain vivant, ou Pain de Vie, à cauſe de ſa forme exterieure & apparente de Pain, *Panis intellectus*; *Panis vivus, aut Vitæ. Eccli. 15 Ioan. 6. v. 1. Cor. 10. v. 11.*

2. Il eſt appellé *Viaticum*, Viatique, tant parce qu'il nous nourrit ſpirituellement en ce Monde, que parce que la ſainte Egliſe nous en munit & fortifie en mourant, afin de nous faire marcher plus courageuſement au Ciel.

3. Il eſt appellé *Hoſtia & Sacrificium*, Hoſtie & Sacrifice, d'autant qu'il a eſté inſtitué par Ieſus Chriſt, non ſeulement pour eſtre Sacrement, mais auſſi pour eſtre Sacrifice, comme je feray voir ſur la fin de ce Livre.

4°. Il eſt appellé *Cœna Dominica*, la Cene du Seigneur par le grand Apoſtre en la premiere Epiſtre aux Corinthiens, chap. 11. à cauſe qu'il fut inſtitué à la derniere Cene qu'il fit avec ſes Apoſtres. Et les Heretiques de ce ſiecle ne l'appellent pas autrement, pour donner à entendre par cette denomination, qu'il n'eſt Sacrement que par ſon uſage actuel, c'eſt à dire, entant qu'il eſt receu actuellement par les fidelles aſſemblez enſemble pour communier. C'eſt pourquoy Oxomenſis avertit les Fideles de s'abſtenir de l'appeller ainſi, crainte qu'ils ne ſemblent convenir de ſentiment avec les Heretiques.

Mais entre tous les noms qu'on donne à ce divin Sacrement, le plus commun & le plus ordinaire, c'eſt *Euchariſtie*; Nom que nous avons apris de S. Ignace le Martyr; ainſi qu'on peut voir dans l'Epiſtre qu'il adreſſe à ceux de Smirne.

Or il faut remarquer touchant ce Nom *Euchariſtie*, ce que Maldonat a obſervé en ſa Preface ſur les quatre Evangeliſtes, touchant le Nom *Evangile*, à ſçavoir, qu'encore que les anciens Auteurs profanes ſe ſoient ſervy de ce Nom *Evangile*, pour annoncer de bonnes nouvelles; toutefois il ne convient proprement qu'à l'Egliſe Eſpouſe de Ieſus Chriſt, d'autant que les Auteurs Payens & Infidelles

Digitized by Google

n'uſoient pas ſi ſouvent du mot *Evangelizare*, que de *Vangelizare*, meſme dans les plus heureuſes nouvelles qu'ils annonçoient à leurs amis.

Ainſi les meſmes Auteurs anciens n'uſoient pas tant du Nom *Euchariſtia*, que de *Chriſtia*, lors qu'ils vouloient ſignifier une Feſte ſolemnelle, où les Amis s'aſſembloient par enſemble pour faire Feſtin, pour ſe donner des preſens l'un à l'autre, & pour ſe reconcilier s'ils eſtoient mal auparavant.

Mais les Saints Peres de l'Egliſe n'appellent pas *Chariſtia*, mais *Euchariſtia*, le Banquet ſacré du S. Sacrement inſtitué par Ieſus Chriſt pour nourrir les Fidelles de ſa propre chair, leur conferer mille graces & mille faveurs, bref pour les reconcilier avec Dieu & avec les Hommes, à cauſe que ce divin Sacrement produit ces beaux effets dans les Ames : D'où vient que le Concile de Trente l'appelle le ſigne de l'Unité, le lien de la Charité, de la Paix, & le Symbole de la Concorde. *Signum unitatis, vinculum charitatis, Pacis & Concordiæ Symbolum. Seſſ.* 13. *cap.* 8. Pour la meſme raiſon il eſt appellé par les Grecs du Nom de *Synaxis*, qui ſignifie congregation ou communion ; à cauſe que par ſon moyen les Fidelles s'uniſſent enſemble pour eſtre les membres vivans d'un ſeul corps, dont Jeſus Chriſt eſt le chef ſelon que dit ſaint Paul, 1. Cor. 10. *Panis quem frangimus, nonne communicatio Chriſti eſt ? Vnus Panis, unum Corpus Chriſti ſumus, omnes qui de uno Pane participamus.* N'eſt-il pas vray, dit-il, que le Pain que nous rompons eſt la communion du Corps du Seigneur. Car nous ne ſommes tous enſemble qu'un ſeul Pain, & un ſeul Corps, parce que nous participons tous à un meſme Pain.

Encore donc que le Nom *Euchariſtie* s'explique ordinairement par un mot Latin qui ſignifie *Bonne*



BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

*grace* ou *Action de grace*, ſelon laquelle ſignification tous les Docteurs attribuent ce Nom au ſaint Sacrement de l'Autel, il eſt neantmoins plus vray ſemblable que le Nom *Euchariſtia*, luy a eſté donné par rapport aux Feſtins des Anciens appellez *Chariſtia*, en mettant devant cette particule *eu*, qui ſignifie *bonté* par excellence, à cauſe de l'excellence de ce Feſtin ſpirituel, & pour faire connoiſtre que noſtre Euchariſtie eſt meilleure que la Chariſtie des anciens Payens.

Si bien qu'on peut dire hardiment, que l'Euchariſtie eſt un vray Sacrement de la Loy nouvelle, qui contient en ſoy reellement le Corps & le ſang de Ieſus Chriſt, ſelon qu'il aſſeure luy-meſme par ces paroles : *Panis quem ego dabo, caro mea eſt pro Mundi Vita.* Ioan. 6.

## Raison Huitiesme.

Il eſtoit aiſé à Ieſus Chriſt qui a inſtitué le Myſtere de l'Euchariſtie, & aux Apoſtres qui l'ont publié par toute la Terre habitable, d'oſter ce grand ſcandale qui eſt reſulté de ces trois paroles ; Chair, Sang, Corps, ſubſtituant en leur place, Signe, Figure, Foy ; ou bien les expliquant ainſi : Cecy eſt la Figure de ma Chair, le Signe ou l'effet de mon Corps, &c. Si cela eût pû ſe faire ſans prêjudice de la Verité ; & comme ils ne l'ont pas fait, c'eſt une marque infaillible que le Corps de Ieſus Chriſt eſt vrayment, reellement & ſubſtantiellement dans l'Euchariſtie en la maniere que j'ay expliqué dans la raiſon precedente.

L'Apoſtre ſaint Paul ſi zelé du ſalut des Ames, qu'il ſe fuſt volontiers condamné à une eternelle abſtinence de viande, comme il dit luy-meſme, pour ne pas ſcandaliſer ſon frere, eſtoit obligé en

Digitized by Google

conscience de dire : Si parlant de manger le Corps de Iesus Christ, & de boire son Sang je scandalise mon frere, jamais plus je ne parleray de cela : mais je diray que la maniere de le recevoir, c'est par la foy, que c'est la figure du Corps & du Sang de Iesus Christ simplement, & non pas son vray corps & son vray Sang, afin que je ne scandalise personne, & que je ne passe pour un trompeur public, & un abuseur de peuple. 1. *Cor. c.* 4. *v.* 13.

La raison en est évidente, car pour ôter le Scandale, on doit laisser ce qui n'est pas contre la Verité & les bonnes mœurs, vû que les choses autrement permises & licites de soy, deviennent alors illicites à cause du scandale qu'elles donnent. Tellement que si l'Apostre saint Paul se tenoit obligé en conscience de ne pas manger de chair pour ne pas scandaliser son frere, il devoit par le mesme principe se tenir obligé à ne dire chose aucune qui scandalisât son frere, si cela s'eut pû faire sans préjudice de la Verité & de la parole de Dieu. Or ne l'ayant point fait, nous pouvons legitimement conclure qu'il preschoit la pure Verité touchant la Creance de la Realité du corps de Iesus Christ au saint Sacrement de l'Autel, lors que repetant les paroles du Sauveur, il dit dans ses Epistres, *Prenez & mangez, cecy est mon corps*, & cela sans se soucier du scandale que pourroient causer ces paroles à plusieurs, parce qu'il ne devoit pas empêcher qu'il n'enseignast la Verité. 1. *Cor. c.* 11. *v.* 14.

## Raison Neufiesme.

Avant que tant de signalez personnages tels qu'ont esté les Apostres & les Perres de l'Eglise, & avant mesme que tout le monde Chrestien, tel qu'il a esté mil ans avant l'Heresie de Berenger,

ſoient condamnés d'erreur touchant la creance de la Realité du corps de Ieſus Chriſt au ſaint Sacrement de l'Autel, il faut produire quelque Texte formel, & quelque ſens literal de l'Ecriture ſainte; mais qui ſoit formel, clair, manifeſte & ſans controverſe aucune, pour nous convaincre d'abus & de mauvaiſe Foy, en une matiere de ſi grande importance. Or c'eſt ce que les Prétendus Reformez ne peuvent jamais faire, eſtant venus trop tard pour enſeigner le contraire; partant ils doivent eſtre condamnez comme Novateurs, qui enſeignent une Doctrine contraire à la Verité.

## Raison Dixiesme.

Avant donc que de nous obliger à renoncer à la Foy de nos Anceſtres, qui nous ont enſeigné que le corps & le ſang de Ieſus Chriſt eſt vrayement, reellement, & ſubſtantiellement dans l'Euchariſtie, il faudroit nous produire quelque paſſage formel de la ſainte Ecriture, par lequel on nous monſtraſt clairement que Ieſus Chriſt n'a point parlé de ſon vray corps & de ſon vray ſang, en inſtituant le S. Sacrement de l'Autel.

Or comme dans tout le corps de la Bible, commençant à la Geneſe, & finiſſant à l'Apocalypſe, il n'y a aucun paſſage qui enſeigne que ce ſoit la Figure, le Signe, ou l'effet du Corps de Ieſus Chriſt, & non pas ſon vray Corps: Ce ſeroit à nous une grande legereté d'eſprit d'abandonner la creance de l'Egliſe Univerſelle telle qu'elle eſtoit mil ans avant la naiſſance de Berenger, ſans avoir ſujet de le faire, & ſans aucun paſſage formel de l'Ecriture ſainte qui nous diſe le contraire.

Digitized by Google

## RAISON ONZIESME.

Ce ſeroit un fondement entierement ruineux, & meſme noſtre Foy ne ſeroit pas Foy ; ſi nous la fondions & l'établiſſions ſur de ſimples conjectures, ſur des gloſes & ſur des conſequences tirées par des hommes tout à fait deſtituez de la parole de Dieu, ſur laquelle noſtre Foy doit eſtre fondée. C'eſt pourquoy ceux qui adherent aux Miniſtres, qui enſeignent que le corps de Ieſus Chriſt n'eſt pas vrayement, & reellement dans l'Euchariſtie, ſont inexcuſables devant Dieu & devant les hommes.

Ie ſçay que pour excuſer leur erreur ils ont coûtume de dire, que le corps de Ieſus Chriſt n'eſt pas reellement dans l'Euchariſtie, à cauſe que quelques Peres de l'Egliſe ont dit que ce Sacrement n'en eſt que le ſigne ou la figure.

Mais je répons, que les meſmes Peres qu'ils citent, aux lieux où ils uſent de ces termes de *Signe* ou de *Figure*, ils declarent ouvertement que leur Foy touchant la reelle preſence de Ieſus Chriſt en l'Euchariſtie, n'eſt autre que celle de l'Egliſe univerſelle.

Pour mieux entendre cecy, il faut remarquer qu'il y a deux choſes à conſiderer dans l'Euchariſtie : La premiere, ce ſont les eſpeces viſibles & ſenſibles du Pain & du Vin. La ſeconde, c'eſt le Corps & le Sang inviſibles de Ieſus Chriſt, cachez ſous ces eſpeces ou ces apparences du Pain & du Vin. Or nous diſons que ces eſpeces viſibles & ſenſibles, ſont les ſignes & les figures de la Verité cachée du corps & du ſang du Sauveur renfermez dedans, ſans y pouvoir eſtre apperçûs des yeux corporels : Et c'eſt ainſi qu'il faut entendre les Peres, lors qu'ils appellent l'Euchariſtie un *Signe* & une *Figure* du corps de Ieſus Chriſt.

Digitized by Google

2. Il faut remarquer que deux ſortes de graces nous eſtant données en la reception du ſaint Sacrement de l'Autel, c'eſt à ſçavoir la grace ſubſtantielle du corps de Jeſus Ch. renfermé dedans, & la grace accidentelle qui ſanctifie nos ames : Celle cy eſtant ſignifiée par l'autre, on peut appeller en cette maniere l'Euchariſtie un Signe ou une Figure.

D'ailleurs comme par la reception de ce Sacrement, nous ſommes plus intimement unis au corps myſtique de Ieſus Chriſt qu'auparavant, non ſeulement ſpirituellement par la Foy & par la Charité, mais auſſi par une Union naturelle & corporelle : Cette Union eſt auſſi figurée par ſon corps naturel, qui exiſte réellement dans l'Euchariſtie, ainſi que l'Egliſe eſt pareillement ſignifiée par les eſpeces du Pain & du Vin. Car comme le Pain & le Vin ſont faits de pluſieurs grains de Bled & de Raiſins ; de meſme l'Egliſe qui eſt le corps myſtique de Ieſus Chriſt, eſt compoſée de pluſieurs perſonnes, tant Eccleſiaſtiques que ſeculieres. Si bien qu'on peut dire en ce ſens que le corps de Ieſus Chriſt dans l'Euchariſtie, eſt une figure de ſon corps myſtique & de l'Union de tous les Fidelles.

3. Parce que Noſtre Seigneur, ſelon que dit S. Paul, a commandé à tous les Fidelles de faire ce qu'il a fait en la derniere Cene, c'eſt à dire de conſacrer & de recevoir ſon corps & ſon ſang, en memoire de ſa Mort & de ſa Paſſion juſqu'à la conſommation des ſiecles. *Hoc facite in meam commemorationem.* On peut dire encore en ce ſens que la chair & le ſang inviſible de Ieſus Chriſt dans l'Euchariſtie, repreſentent ſon corps viſible & ſouffrant ſur la Croix, à cauſe de quoy elle peut eſtre appellée juſtement une *Figure* & un *Signe.*

Enfin le corps naturel de Ieſus Chriſt, exiſtant dans le ſaint Sacrement de l'Autel, où il n'eſt ap-

Digitized by Google

perçû que des yeux de la Foy ; peut estre encore appellé une *Figure* & une *Representation* du mesme corps residant au Ciel, où il est contemplé tout à découvert & sans Voile par les bien heureux, qui joüissent de luy par une parfaite joüissance. *Icy bas,* dit S. Bernard, *l'Eglise ne possede son Epoux Iesus-Christ, que voilé & en Sacrement, mais là haut au Ciel elle le possedera visiblement & sans aucun voile.*

Partant Messieurs les Prétendus Reformez ne doivent pas douter de la presence reelle de Iesus Christ dans l'Eucharistie, encore qu'ils lisent dans quelques Peres de l'Eglise, qu'elle est un signe & une figure. Car ces mots de *Signe* & de *Figure* ne nient point la presence réelle de Iesus Christ dans l'Eucharistie ; mais ils font seulement connoistre, ou la façon invisible de son existence en ce sacrement, ou ils signifient l'Union intime que nous avons avec lui & avec son corps mystique, ou ils representent sa Mort & Passion sur le Calvaire, ou bien sa claire vision dans le Ciel, où nous le verrons un jour tel qu'il est, si nostre foy nous fait croire ici bas ce que nous ne voyons pas.

Je dis bien davantage, qu'encore que Jesus Chr. eut dit en prenant du Pain, *Cecy est le signe de mon corps* : Neanmoins apres la promesse solemnelle qu'il avoit faite de donner sa chair à manger, & son sang à boire, on ne pourroit pas inferer que son corps n'est point en l'Eucharistie, parce qu'une chose peut estre renfermée réellement dans son signe, comme on peut voir dans toutes les choses naturelles & surnaturelles. Dans les naturelles où l'on ne voit que les signes des substances invisibles, comme la blancheur dans le Cigne, & la noirceur dans le Corbeau. Car quand tous les yeux des hommes seroient ouverts, ils ne pourroient jamais voir leurs substances cachées sous leur blancheur &

Digitized by Google

ſous leur noirceur ; l'on en peut dire autant des choſes ſurnaturelles, comme des flammes qui furent veuës en forme de Langues deſcendre ſur les Apôtres au jour de la Pentecoſte, & qui n'eſtoient que des ſignes ſurnaturels de ce qui eſtoit dans ces flammes.

De meſme les apparences du Pain & du Vin apres la conſecration ſont des ſignes ſurnaturels de la preſence reelle du corps & du ſang de Ieſus Chriſt caché deſſous ces ſignes en l'Euchariſtie ; d'où il faut conclure que quand Ieſus Chriſt auroit dit, *Cecy eſt le ſigne de mon corps :* on ne pourroit pas inferer pour cela que ſon corps n'y eſt point, parce que le ſigne, ſelon les Philoſophes, eſt ce qui outre l'eſpece qu'il envoie à nos ſens nous donne la connoiſſance d'une autre choſe.

## Raison Dovziesme.

Tout Article de Foy doit eſtre fondé ſur le ſens litteral de la parole de Dieu.

Or il n'y a aucun ſens literal dans toute la ſainte Ecriture qui enſeigne de prendre & d'entendre ce mot, *Eſt*, pour ſignifier corps, ou figure.

Ce n'eſt donc pas, par conſequent, un Article de Foy de le prendre & de l'entendre de la ſorte, comme font les Prétendus Reformez.

Ie ſçay qu'ils diſent que les Hebreux, ny les Syriens n'ayant point de mot pour énoncer, *ſignifie*, Ieſus Chriſt qui parloit Hebreu ou Syriaque, s'eſt ſervy du mot *Eſt*, au lieu de celuy *ſignifie*.

Ie m'étonne extrémement comme un Miniſtre peut faire cette Objection, & comme nos Adverſaires ne voyent point qu'on les abuſe quand on leur dit tous les jours qu'ils liſent la Bible, qu'elle eſt tres facile à entendre, & que tout ce qui eſt ne-

Digitized by Google

ceſſaire au Salut y eſt expliqué clairement.

Car comment une ſimple femme & un ſimple homme, qui ne ſçait ny le Syriaque ny l'Hebreu, & qui meſme n'en connoiſt pas une Lettre, en voyant ces paroles en François, *Cecy eſt mon Corps*, que ſaint Matthieu, ſaint Marc, ſaint Luc & ſaint Paul ont miſes ſans variation quelconque, pourra-t'il tirer cette conſequence, Ieſus Chriſt parloit Hebreu ou Syriaque : Or eſt-il que les Hebreux ni les Syriaques n'ont point de mot pour énoncer *ſignifie* ; donc Ieſus Chriſt s'eſt ſervy du mot, *Eſt*, pour *ſignifie*. Ne faut-il pas eſtre aliené de ſon eſprit pour dire apres cela que la parole de Dieu eſt tres facile à entendre touchant les choſes qui concernent le Salut ?

Mais je dis & je maintiens qu'il eſt faux que I.C. ſe ſoit ſervy du mot *Eſt*, au lieu de celuy *ſignifie*, ce qui paroiſt manifeſtement par les raiſons ſuivantes. Premierement par les propres termes de Ieſus Chriſt rapportez dans la Bible Syriaque du Miniſtre Tremellius, *Hava Hitauchi Pegri*. Où deux choſes ſont grandement à conſiderer, & verifient clairement ce que je dis, & tout le contraire de ce que diſent les Miniſtres.

La premiere c'eſt l'affixe *Iod*, ajoûté au Verbe Subſtantif, qui rend la ſignification plus expreſſe, afin qu'on ne doutât point qu'il vouloit dire que c'eſtoit vrayement ſon corps, & que non ſeulement cela ſignifioit ſon corps : Car les paroles de Ieſus Chriſt ſignifient, *Hoc eſt ipſummet corpus meum*, c'eſt à dire, Cela, ce que je vous donne, eſt mon meſme corps.

La ſeconde choſe grandement à conſiderer, c'eſt que le Verbe *Hitauchi*, duquel Ieſus Chriſt s'eſt ſervi en l'inſtitution de l'Euchariſtie, vient du Verbe primitif *Hava* qui eſt le Verbe Subſtantif des Sy-

riens, comme le Verbe *Haia*, eſt le Subſtantif des Hebreux; le Verbe ἐιμὶ des Grecs : le Verbe *ſum es eſt* des Latins, & le Verbe *eſt* des François.

Or le Verbe Syriaque *Hava*, ſignifie eſtre, & de plus il ſignifie encore l'action productive de l'eſtre, comme on peut voir dans le Treſor de Pagnin ; il s'enſuit donc que Noſtre Seigneur s'eſtant ſervy du mot Syriaque *Hava*, a uſé de termes qui oſtent tout le doute qu'on pourroit avoir de l'intelligence de ſes paroles; car elles ſignifient Cela eſt mon meſme corps, & cela eſt fait mon meſme corps.

La troiſiéme choſe grandement à remarquer eſt, que le mot *Hava*, duquel ſelon la Bible de Tremellius, Noſtre Seigneur s'eſt ſervy, eſt en la conjugaiſon *Hithpael* : Or la conjugaiſon *Hithpael*, ſelon la Grammaire Hebraïque de Bellarmin, imprimée à Genéve : *Significat actionem ejuſdem in ſeipſum*, ſignifie l'action faite ſur ſoy-meſme.

De ſorte que ſi un Verbe qui ſignifie une action eſt mis en la conjugaiſon *Hithpael*, alors ce Verbe ſignifiera une action qui ſe termine ſur celuy qui la fait. Comme par exemple *Gadaſc*, en la conjugaiſon *Kal*, ſignifie ſanctifier : mais *Hitcadeſc* en la conjugaiſon *Hithpael*, ſignifie, Il s'eſt ſanctifié ſoy meſme.

Or Ieſus Chriſt s'eſtant ſervi du mot *Hava*, qui ſignifie eſtre, & eſtre fait ; & de plus ayant uſé de la conjugaiſon *Hithpael*, il s'eſt ſervi d'un mot qui ſignifie une action d'eſtre qui s'eſt faite ſur ſoy-même, & qui n'a point d'autre terme que ſoy meſme, & que ſon propre corps. Que peut on dire de plus clair pour verifier la Doctrine des Catholiques touchant la Realité du Corps de Ieſus Chriſt au ſaint Sacrement de l'Autel ? Et voila comme Dieu permet que les Catholiques deſabuſent le peuple par les raiſons par leſquelles les Miniſtres penſoient l'abuſer.

Digitized by Google

Secondement, je dis que c'eſt ſans fondement aucun que les Miniſtres avancent que Noſtre Seigneur s'eſt ſervi d'un mot, qui énonce *ſignifie* en l'inſtitution de l'Euchariſtie : car ſi cela eut eſté, il ſe fut ſervi du mot *oth*, qui ſignifie *ſigne*, duquel Dieu ſe ſervit lors qu'apres le Deluge, il fit paroître l'Arc au Ciel, pour ſigne que ſa colere eſtoit appaiſée : car au 9 Chapitre de la Geneſe verſet 12. il dit : *Zoth oth habbarith*, C'eſt ici le ſigne de l'Alliance, c'eſt a dire, cela ſignifie mon Alliance.

Mais jamais Ieſus Chriſt en inſtituant l'Euchariſtie ne s'eſt ſervi de ce mot *oth* : ce qui paroiſt évidemment par la tranſlation que les Evangeliſtes ont faite des paroles de Ieſus Chriſt, de Syriaque en Grec ; car ils ont tous aſſeuré qu'il dit, *Cecy eſt mon Corps*, & non pas *Cecy eſt le ſigne de mon Corps* ; Et s'il eût uſé de quelque mot qui eut énoncé *ſigne*, ou *ſignifie*, aſſeurement les Evangeliſtes l'euſſent mis dans leurs écrits : parce qu'en un autre endroit Ieſus Chriſt s'eſtant ſervy de quelque mot qui énonce *ſigne*, les Evangeliſtes traduiſant ſes paroles l'ont traduit par celuy de σημεῖον, c'eſt à dire *ſigne*, comme on peut voir en S. Matthieu, chap. 12. en ſaint Marc, chap. 8. & en ſaint Luc, chap. 11. où il eſt dit : *Cette Nation adultere cherche un ſigne, & on ne leur donnera point d'autre ſigne que ſigne de Ionas le Prophete.*

Or puiſque les Evangeliſtes n'ont point mis ce mot *ſigne* aux paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, c'eſt une choſe conſtante & aſſeurée que Ieſus Chriſt ne s'eſt ſervy d'aucun mot qui énonce ou *ſigne* ou *ſignifie* ; & partant on peut dire hardiment que les Miniſtres abuſent les peuples, en leur faiſant croire que Ieſus Chriſt parlant Syriaque a mis le mot *eſt* au lieu de *ſignifie*.

Digitized by Google

## Raison Treizieſme.

Toutes les paroles de Dieu, par leſquelles il propoſe quelque choſe à croire, ou ordonne quelque choſe touchant les Sacremens, doivent eſtre entenduës à la Lettre, & ſelon qu'elles ſonnent, ſans avoir recours à des ſens allegoriques ou figuratifs.

Or par ces paroles, *Prenez & mangez, car cecy eſt mon corps*, Dieu propoſe quelque choſe à croire, & ordonne quelque choſe touchant un Sacrement.

Elles doivent donc eſtre entenduës ſimplement à la Lettre, & ſelon qu'elles ſonnent, ſans avoir recours à des ſens allegoriques ou figuratifs.

## Raison Quatorzieſme.

Tout le differend que nous avons avec les Prétendus Reformez ne conſiſte pas ſeulement en la ſainte Ecriture, mais dans l'intelligence de ſon ſens. Voicy donc le nœud de la difficulté & le point de la controverſe, ſçavoir ſi lors que Ieſus Chriſt a dit *Cecy eſt mon corps*, il a voulu affirmer que ſon corps fuſt vrayment, reellement, & ſubſtantiellement ſous les apparences du Pain : ou bien ſi diſant, *cecy eſt mon corps* il entendoit & vouloit dire *cecy n'eſt point mon corps*.

Or je maintiens que ces paroles doivent eſtre entenduës ſelon le ſens litteral, que c'eſtoit ſon vray corps qu'il donnoit à ſes Apoſtres, quand il dit, *Prenez & mangez, cecy eſt mon corps*, & non pas ſeulement la figure ou l'Image de ſon corps. Autrement il ſe trouveroit que les figures qui ont precedé ce Divin Sacrement ſeroient plus excellentes que luy-meſme, & qu'elles l'emporteroient ſur la Verité.

Digitized by Google

rité. Voicy comment je le prouve.

Les figures doivent eſtre toûjours inferieures, & de moindre dignité que les choſes dont elles ſont les figures, ſelon que dit ſaint Paul en l'Epiſtre aux Hebreux, chap. 10. Or ſi l'Euchariſtie n'eſtoit qu'un ſimple morceau de Pain qui ſignifiaſt le corps de Ieſus Chriſt, & non pas ſon vray corps, alors les figures qui l'ont precedé ne luy cederoient pas en dignité ; mais bien davantage quelques-unes ſeroient plus excellentes que l'Euchariſtie meſme.

Les figures qui l'égaleroient en dignité ſont le Pain de Melchiſedech, dont il eſt parlé dans la Geneſe, chap. 14. Les Pains de Propoſition, dont il eſt écrit dans l'Exode, chap. 40. Les Pains des Premices, dont il eſt fait mention dans le Levitique, chap. 23. Le Pain dont Elie fut fortifié, ainſi qu'il eſt rapporté dans le troiſiéme Livre des Rois, chap. 19. car tous les anciens Peres de l'Egliſe diſent que tous ces Pains ont eſté les figures de l'Euchariſtie.

Les figures qui ſeroient plus excellentes que l'Euchariſtie, ſelon la ſuppoſition que je fais, ſont premierement l'Agneau Paſchal ; car ſi nous conſiderons l'Agneau & le Pain ſelon leur nature, il eſt certain que l'Agneau eſt plus excellent en ſoy que le Pain : Que ſi nous les conſiderons tous deux comme des ſignes exterieurs, qui ſignifient la chair du Sauveur ; c'eſt ſans doute qu'elle eſt mieux repreſentée par celle d'un petit Agneau que par un ſimple morceau de Pain : Que ſa mort eſt mieux figurée par la mort d'un Agneau, que par la fraction & la rupture d'un morceau de Pain : Que ſon innocence, ſa douceur, & les autres Vertus qu'il avoit, ſont mieux repreſentées par les proprietez d'un Agneau ſans tache, que par celles d'un petit Pain blanc. Bref ſi nous conſiderons l'Agneau & le Pain à l'égard des effets qu'ils produiſent dans les hommes,



Digitized by Google

je veux dire à l'égard de la nourriture qu'ils leur donnent ou de la Foy qu'ils excitent chez eux, c'eſt ſans doute que l'Agneau l'emporte pardeſſus le Pain, parce que la chair de l'Agneau eſt plus nourriſſante que le Pain, & plus propre pour exciter la Foy dans les Ames, en ce qu'elle repreſente mieux la mort de Ieſus Chriſt que du ſimple Pain.

La ſeconde de ces figures qui ſeroit plus excellente que le Pain de nos Autels ſelon la meſme ſuppoſition; c'eſt le Sang du Teſtament, c'eſt à dire le Sang de l'Agneau Paſchal répandu lors qu'on l'égorgeoit: car le ſang eſt une ſubſtance plus noble, & qui repreſente mieux la mort de Ieſus Chriſt que du Vin verſé dans un Calice ſur nos Autels. *Luc. 22.*

La troiſiéme figure de l'Euchariſtie a eſté la Manne dont il eſt parlé dans l'Exode, chap. 16. Cette Manne, ſelon l'Hiſtoire ſainte, eſtoit faite de la main des Anges, & tomboit tous les jours du Ciel. Elle avoit toute ſorte de gouſt, & chacun en recevoit une meſure égale, à cauſe dequoy elle eſt plus excellente qu'un ſimple morceau de Pain, ſoit qu'on les conſidere ſelon leur Nature, ou ſelon leurs proprietez pour ſignifier le corps de Ieſus Chriſt. D'où il faut conclure neceſſairement que le corps & le Sang du Sauveur ſont vrayment ſous les eſpeces du Pain & du Vin ſur nos Autels, parce qu'autrement les figures ſeroient plus parfaites & plus excellentes que les choſes figurées par elles. Ce qui eſt contraire à ce que dit ſaint Paul en l'Epiſtre aux Hebreux, chap. 10. *Vmbram enim habens lex futurorum bonorum, non ipſam imaginem rerum.*

C'eſt donc une choſe grandement à remarquer, que les Prétendus Reformez ſoûtiennent une propoſition formellement & directement contradictoire à la parole de Dieu: car Ieſus Chriſt parlant à ſes Diſciples leur dit, *Prenez & mangez, cecy eſt*

Digitized by Google

*mon Corps*, & les Reformez diſent tout le contraire, cecy n'eſt pas mon Corps ; car ſi vous les preſſez à dire nettement ce qu'ils en penſent, ils avoüent franchement que ce n'eſt pas le Corps de Ieſus-Chriſt.

## Raison Qvinziesme.

Qu'y a-t'il de plus ridicule & de plus éloigné de la raiſon, que d'entendre & d'expliquer une propoſition affirmative par ſa negative contradictoire ? *Cecy eſt mon corps*, par *cecy n'eſt pas mon corps* ? C'eſt juſtement comme ſi quelqu'un vouloit prouver qu'un tel n'eſt pas homme de bien, parce qu'il eſt écrit en quelque endroit de l'Ecriture, *Vous eſtes Homme de bien.*

Il eſt tres-conſtant & tres-aſſeuré que Ieſus Chriſt n'a jamais dit, *cecy n'eſt pas mon corps.* C'eſt donc une grande temerité aux Reformez de tenir & de croire tout le contraire de ce qu'il a dit & aſſeuré.

## Raison Seizïesme.

C'eſt à tort que des Hommes particuliers voulant établir une prétenduë Reforme, qui croit que le corps de Ieſus Chriſt n'eſt pas vrayment, réellement, & ſubſtantiellement dans l'Euchariſtie, elle prend pour fondement de ſa créance la parole de Dieu, directement contradictoire & oppoſée à la Verité.

Car la ſainte Ecriture ne diſant nulle part, *cecy n'eſt pas mon corps*, mais au contraire diſant, *cecy eſt mon corps*, il faut que Meſſieurs les Prétendus Reformez appuyent leur Creance ſur cette parole veritable de Ieſus Chriſt *Cecy eſt mon Corps*, & non pas ſur des Interpretations phantaſtiques & directement oppoſées à la Verité.

Et certes nous avons grand ſujet de ne nous departir jamais de cette Doctrine des Apoſtres ; car poſé le cas, dit Bellarmin, que nous ſoyons tous au Iugement univerſel, & que la creance que nous avons du ſaint Sacrement, ſoit fauſſe & ridicule; Noſtre Seigneur ne pourroit pas nous condamner pour avoir crû à la ſimplicité de ſes paroles ; & s'il nous diſoit, Pourquoy avez vous eu une telle creance de l'Euchariſtie, de vous imaginer que j'eſtois dedans reellement & ſubſtantiellement. Nous luy dirions : Seigneur, ſi nous avons erré en cela, c'eſt vous qui en eſtes la cauſe, c'eſt vous qui nous avez trompé le premier ; car vous avez dit en termes exprés : Cecy eſt mon Corps, *Hoc eſt Corpus meum.* Quoy ? ne devions nous pas ajoûter foy à vos paroles ?

Nous ſçavons d'ailleurs que vous avez confirmé cette verité par pluſieurs Miracles, en vous faiſant voir viſiblement en l'Euchariſtie, ce qui n'a pû être fait que par vous ſeul. Nous avons vû enfin que toute l'Egliſe univerſelle & ſes plus ſçavans Docteurs, comme ſaint Hierôme, & ſaint Auguſtin avoient cette ferme creance que vous eſtiez vrayment, réellement, & ſubſtantiellement ſous les eſpeces du Pain & du Vin au ſaint Sacrement de l'Autel, & nous les avons ſuivis éclairez de leurs Lumieres. C'eſt pourquoy s'il y a quelque erreur dans nôtre creance, c'eſt vous meſme qui en eſtes la cauſe.

Voila ſans doute ce que nous répondrions à Nôtre Seigneur, s'il nous vouloit condamner au dernier Iugement, pour avoir crû que ſon Corps eſt vrayment dans l'Euchariſtie. Si bien qu'il n'y a nul inconvenient de le croire, & que Dieu eſt capable d'operer cette merveille ; & quand meſme il n'y ſeroit qu'en figure, il ne pourroit pas nous con-

Digitized by Google

damner pour avoir crû qu'il y eſt vrayment & reellement en Corps & en Ame.

Mais comme les paroles qui ſont ſorties de la bouche de la Verité eternelle ne peuvent eſtre fauſſes, quelle excuſe trouveront les Prétendus Reformez pour n'avoir pas crû ce Myſtere ? Que répondront ils quand au jour effroyable du Iugement, Noſtre Seigneur leur dira : Enfans revoltez, d'où vient que vous n'avez pas voulu croire à la ſimplicité de mes paroles ? D'où vient que vous vous eſtes ſeparez de mon fidelle Troupeau pour ſuivre la compagnie des Loups raviſſans ? Nous ne penſions pas Seigneur, qu'il fût poſſible que voſtre Corps, grand comme il eſt, pût eſtre renfermé dans la rondeur d'une petite Hoſtie. Quoy donc miſerables, leur repliquera-t'il, vous avez voulu meſurer ma puiſſance à la petiteſſe de voſtre entendement? Vous avez voulu raffiner ſur mes paroles, & leur donner un ſens tout autre qu'elles n'ont, ſans vouloir croire les ſaints Docteurs qui nous enſeignoient tout le contraire ?

C'eſt Calvin, Seigneur, qui nous a trompez, diront-ils pour s'excuſer. Comment Calvin vous a trompez, en vous diſant qu'il n'y avoit que la figure de mon Corps dans l'Euchariſtie. Qu'avez vous vû d'extraordinaire en cet Homme de neant, pour vous obliger à le croire au prejudice de l'ancienne Doctrine de l'Egliſe, enſeignée, & preſchée par mes Apoſtres, & par leurs legitimes Succeſſeurs ? Par quels Miracles a-t'il confirmé ſa Doctrine, pour témoignage de ſa Miſſion extraordinaire du Ciel, dont il s'eſt vanté ?

Ne ſçavez-vous pas que ſaint Paul vous a dit, Quand un Ange du Ciel vous annonceroit un Evangile different de celuy que nous vous avons annoncé, qu'il ſoit anatheme. Que ſi vous n'avez pas

deu croire à un Ange qui vous auroit enſeigné une Doctrine contraire à celle des Anciens, à plus forte raiſon, vous n'avez pas deu croire à un méchant Homme, & à un Revolté contre l'Egliſe tel qu'eſtoit Calvin. C'eſt pourquoy retirez-vous de devant ma face, & puis que vous ne m'avez pas voulu croire icy bas caché dans ce Sacrement, vous ne me verrez jamais à découvert là haut au Ciel. Voilà le grand mal-heur, mais effroyable, qui arrivera à tous ceux qui ne croyent point que Ieſus Chriſt ſoit vrayment & reellement dans l'Euchariſtie.

## *Raiſons tirees du Chapitre VI. de l'Evangile de ſaint Iean.*

### RAISON PREMIERE.

IL paroiſt aſſez clairement dans l'Evangile de S. Iean, chap. 6. que nos adverſaires meſmes reçoivent, lors qu'ils ſe ſervent des autoritez de ce Chapitre pour verifier leur Doctrine, & lors qu'ils diſent que nous devons ſeulement recevoir le Corps de Noſtre Seigneur par eſprit ; parce que Ieſus Chriſt a dit : *Les paroles que je vous dis ſont Eſprit & Vie, la Chair ne profite de rien, c'eſt l'Eſprit qui vivifie.* Il paroiſt, dis-je, aſſez clairement dans ce ſixiéme Chapitre de l'Evangile de S. Iean, que Ieſus Chriſt promettant de donner ſa Chair à manger, il entendoit parler d'une Viande beaucoup plus excellente qu'aucune autre qui euſt eſté donnée aux Hommes auparavant, ſoit par Moïſe, ſoit par quelqu'autre ſaint perſonnage.

Digitized by Google

Il s'enſuit donc qu'il n'entendoit parler, ny de figures, ny de ſignes, ny de Pain, ny de Vin communs & ordinaires, qui ne ſont pas comparables à la Manne qui fut donnée au peuple Iuif au temps de Moïſe, mais de ſon vray corps, qui eſt cette Viande exquiſe & excellente qu'il promettoit pour lors : ce qui doit eſtre entendu d'une manducation reelle qui ſe fait par la bouche du Corps, le vray Corps de Ieſus Chriſt entrant reellement dans l'eſtomac de celuy qui communie, & non pas ſeulement par la bouche de la Foy, en croyant qu'il eſt mort pour nous.

Et ce qui eſt admirable en ce Sacrement de l'Euchariſtie, c'eſt qu'on y mange le Corps de Ieſus Chriſt depuis ſeize cens tant d'Années ſans qu'il diminuë le moins du monde. Si le Mont Olympe avoit eſté manducable & mangé depuis tant de temps, il ſeroit maintenant conſumé. Mais quoy que le Corps de Ieſus Chriſt ſoit mangé autant de fois qu'il eſt receu dans l'eſtomac des fidelles Chrétiens, il ne diminuë point, nous voyons quelque choſe de ſemblable dans la Nature, & dans la parole de Dieu écrite.

Ce que pour bien entendre, il faut ſçavoir que le Fils de Dieu eſt appellé dans l'Ecriture ſainte, la Sageſſe & la Science du Pere eternel. *Ego Sapientia effundi flumina Eccl.* 24. Il eſt auſſi appellé la Fontaine de la Sageſſe : *Fons Sapientiæ Verbum Dei in excelſis. Eccl.* 1. Il eſt encore appellé Lumiere par le Prophete Royal dans le Pſalme 111. *Exortum eſt in tenebris lumen rectis.* Or la Science, la Sageſſe, la Lumiere ſont choſes qui eſtant communiquées aux autres ne diminuent pas ; car un Docteur pourroit donner toute ſa Science à un Eſcolier ſans en rien perdre pour cela. Nous ſçavons auſſi que tous les Fleuves & toutes les Rivieres ſortent de la Mer.



Digitized by Google

comme de leur Source, & neantmoins elle ne diminuë point, & demeure toûjours dans sa mesme plenitude.

Disons de mesme Iesus Christ, la Sageſſe & la Science du Pere eternel, Lumiere des Lumieres, Dieu de Dieu, la Fontaine de toute Saintеté, & la Mer d'infinie Bonté, exiſtant reellement & veritablement dans le Sacrement de l'Euchariſtie, ſi ſouvent qu'on le reçoive ne diminuë point. Nous liſons quelque choſe de ſemblable à cette merveille dans le troiſiéme Livre des Rois, chap. 17. où il eſt dit, que le Prophete Helie & une bonne Veuve mangeoient tous les jours de la Farine qui eſtoit dans un Boiſſeau, & de l'Huile qui eſtoit dans une Cruche, ſans que l'une ny l'autre diminuaſſent ſelon que Dieu leur avoit promis. Par la Farine du Boiſſeau, eſt repreſenté le Corps de Ieſus Chriſt, & ſon Sang par l'Huile de la Cruche. De ſorte que comme cette Farine & cette Huile du Prophete Helie & de la bonne Veuve ne ſe conſumoient point en les mangeant, de meſme le Corps de Ieſus Chriſt receu dans le Sacrement de l'Euchariſtie, ne ſe conſume point, mais demeure toûjours en ſon entier. Ce qui fait dire au ſaint Homme Iob, chap. 5. *Ad Deum penam eloquium meum, qui facit magna & inſcrutabilia, & mirabilia abſque numero.* I'adreſſeray ma parole à Dieu, qui fait de ſi grandes merveilles dans le monde. Voyant donc que le Corps de Ieſus Chriſt ne diminuë point dans le S. Sacrement, nous devons ſouvent le recevoir avec reſpect. & ne nous pas éloigner des Autels par une vaine crainte de noſtre indignité. Parce que lors que nous ſommes en eſtat de grace, & que nous avons banny le peché de noſtre cœur, ce bon Seigneur eſt bien aiſe qu'on le reçoive, afin de nous combler de ſes graces.

Digitized by Google

## Raison Seconde.

Remarquez, s'il vous plaiſt que Ieſus Chriſt a donné huit Epithetes, ou noms de grande importance au Pain & à la Viande qu'il promettoit de donner aux Hommes mortels.

1. Il l'appelle Pain vif ou vivant. Ie ſuis, dit-il, le pain vif, *Ego ſum Panis vivus. Ioan. 6. v.* 51. Or ny le Pain materiel & commun, ny les ſignes ou figures, ne ſont point choſes vives ou vivantes: Ieſus Chriſt donc n'entendoit point parler ny du Pain materiel ou commun, ny des figures ou ſignes, mais de ſon vray Corps vivant & animé.

2. Il l'appelle Pain celeſte, ou qui eſt deſcendu du Ciel: *Ego ſum Panis vivus, qui de Cœlo deſcendi.*

3 Il l'appelle Pain vivifiant. Si quelqu'un, dit-il, mange de ce Pain, il vivra eternellement: *Si quis manducaverit ex hoc Pane, vivet in æternum.*

4. Il aſſeure qu'il eſt preparé aux Hommes par le Pere eternel. Moyſe, dit il, ne vous a point donné le Pain du Ciel; mais c'eſt mon Pere qui vous donne le veritable Pain du Ciel: *Non Moyſes dedit vobis Panem de Cœlo, ſed Pater meus dat vobis Panem de Cœlo verum. Ioan. 6. v.* 31.

5. Il dit qu'à ce Pain qu'il doit donner, la promeſſe de la Vie eternelle, & de la Reſurection eſt attachée pour ceux qui le reçoivent dignement. Celuy, dit-il, qui mange ma Chair, & qui boit mon Sang, a la Vie eternelle, & je le reſſuſciteray au dernier jour. *Qui manducat meam Carnem, & bibit meum Sanguinem, habet Vitam æternam, & ego reſſuſcitabo eum in noviſſimo die. Ioan. 6. v.* 55.

6. Il menace de la Mort eternelle ceux qui ne mangent point ce Pain. En Verité, en verité, je vous dis, ſi vous ne mangez la Chair du Fils de l'Hom-

Digitized by Google

me & ſi vous ne beuvez ſon Sang, vous n'aurez point la Vie en vous. *Amen, amen dico vobis : Niſi manducaveritis Carnem Filii Hominis, & biberitis ejus Sanguinem, non habebitis vitam in vobis. Ioan. 6. v. 54.*

7. Il aſſeure que ce Pain eſt plus excellent que la Manne. Ce Pain, dit-il, n'eſt pas comme la Manne que vos Pères ont mangée, & qui ne les a pas empeſchez de mourrir. Car celuy qui mangera de ce Pain vivra eternellement : *Non ſicut manducaverunt Patres veſtri Manna & mortui ſunt : Qui manducat hunc Panem vivet in aternum. Ioan. 6. v. 59.*

8. Ieſus Chriſt dit que ce Pain a la Vertu de nous unir à luy. Celuy qui mange ma Chair, dit-il, & qui boit mon Sang, demeure en moy, & moy en luy : *Qui manducat Carnem meam, & bibit Sanguinem meum, in me manet, & ego in illo. Ioan. 9. c. v. 57.*

Toutes ces Epithetes, tous ces Noms, toutes ces circonſtances, & ces prerogatives que Ieſus Chriſt donnoit à ce Pain & à cette Viande qu'il promettoit, ont eu tant de force à convaincre les plus opiniaſtres ; que pendant le cours de mil ans entiers juſqu'au temps de Berenger, perſonne du Monde ne les a attribuez qu'au vray Corps & au vray Sang de Ieſus Chriſt. Il faut donc ſe défaire de la creance contraire, & avoüer qu'elle eſt tres mal fondée.

## Raison Troisiesme.

Les Iuifs entendant que Noſtre Seigneur promettoit de leur donner ſa Chair à manger, & ſon Sang à boire, n'ont pas douté ny diſputé ſi cela ſe devoit entendre à la Lettre & ſimplement de ſa vraye Chair : mais ils ont ſeulement douté de ſa puiſſance, diſant, Comment celuy-cy nous peut-il

donner ſa Chair à manger ? *Quomodo poteſt hic nobis Carnem ſuam dare ad manducandum. Ioan. c. v.* 55.

Ieſus Chriſt ſçachant en ſoymeſme, dit l'Evangile, que les Iuifs & ſes Diſciples meſmes murmuroient de cela, il leur dit : Cecy vous ſcandaliſe-t'il, que ſera-ce donc quand vous verrez le Fils de l'Homme monter au Ciel où il eſtoit auparavant ? *Ioan. 6.*

Comme s'il diſoit, vous ſcandaliſez vous de ce que je vous dis, que je vous donneray ma Chair à manger, & mon Sang à boire, lors que je ſuis encore avec vous, & aupres de vous ?

Vous ſerez donc bien plus ſcandaliſez, lors que je ſeray hors d'avec vous, & que vous me verrez monter au Ciel ; & neantmoins vous ſerez encore obligez de manger ma Chair, & de boire mon Sang pour avoir la Vie eternelle : vous aurez donc alors encore plus de difficulté à le croire ; & ne pouvant vous perſuader qu'un Corps puiſſe eſtre au meſme temps en la Terre & dans le Ciel, vous ſerez encore plus ſcandaliſez que vous n'eſtes maintenant.

Tout cela monſtre clairement que Ieſus Chriſt entendoit parler d'une manducation de ſon Corps, qui ſe fait par la bouche du Corps, ſon Corps entrant reellement dans nos corps. Car voicy comme argumentoit Ieſus Chriſt avec ſes Diſciples.

Si lors que je ſuis avec vous, & proche de vous, vous avez de la peine à croire que vous pourrez manger ma Chair, & boire mon Sang ; & ſi cela vous ſcandaliſe, lors que je ſeray éloigné de vous, & que j'en ſeray autant ſeparé que la Terre l'eſt du Ciel, vous ſerez encore plus ſcandaliſez, & vous aurez encore plus de peine à le croire. Ieſus Chriſt met le ſujet de la plus grande difficulté à croire la manducation de ſon Corps, au plus grand éloignement de celuy qui mange avec la choſe mangée.

Digitized by Google

Car pour la manducation du Corps de Ieſus Chriſt, qui ſe fait par la Foy, il n'y a point de difficulté à croire qu'un Homme qui eſt éloigné de ce Corps, le peut manger auſſi facilement qu'un autre qui en eſt proche : car ce manger par la Foy ſelon l'Opinion des Pretendus Reformez, ne conſiſte qu'à produire un Acte de Foy, que Ieſus Chriſt eſt mort pour nous, lors qu'on reçoit le Pain que le Miniſtre diſtribuë.

Or un Homme qui eût eſté aux Indes, & l'autre en Egipte, quoy qu'inégalement diſtant de Ieſus Chriſt, qui eſtoit en la Paleſtine, ils pouvoient en prenant le Pain de la Cene, avoir avec la meſme facilité cette creance que Ieſus Chriſt eſtoit mort pour eux ; mais pour ce qui eſt d'une manducation qui ſe fait par la bouche du corps, la difficulté eſt bien fondée ſur le plus grand éloignement.

Car ſi un Homme voyant une Poire à un arbre proche de luy, avoit de la peine à concevoir comme il la pourroit manger, il auroit bien plus de peine à croire qu'il la pût manger, ſi cette meſme Poire eſtoit en Italie, & qu'il fût en France. Or puis que Ieſus Chriſt forme le ſujet d'un grand ſcandale ſur le plus grand éloignement, il s'enſuit qu'il entendoit parler de la manducation de ſa chair, qui ſe fait par la bouche de nos corps. La raiſon eſt, d'autant qu'en une manducation qui ſe fait par la bouche du corps, il y doit avoir une union reelle, & une proximité immediate entre la bouche & la Viande, de maniere que ſi quelqu'un a de la peine à manger une choſe qui eſt proche de luy, il en aura encore plus lors qu'elle ſera éloignée. On ne mange donc pas le corps de Ieſus Chriſt en l'Euchariſtie par la Foy, comme diſent nos Adverſaires, mais reellement & ſubſtantiellement par la bouche de nos corps, la Chair de Ieſus Chriſt entrant dans

Digitized by Google

le corps de ceux qui communient, comme disent les Catholiques.

Car tout ainsi que l'Ange Gabriel n'allegua point d'autre raison que la Toute-puissance de Dieu, quand la Vierge Marie luy demanda ; *Quomodo fiet istud? Quoniam virum non cognosco ?* Comment cela se fera-t'il, que je devienne Mere, car je ne connois point d'homme ? De mesme nous ne pouvons alleguer d'autre raison que la Toute-puissance de Dieu dans le Mystere de l'Eucharistie.

Si c'eût esté un abus ou une erreur d'entendre à la lettre les paroles que le Sauveur disoit en instituant ce Sacrement : *Le Pain que je donneray c'est ma Chair.* Luy qui est la Verité mesme, *Ego sum veritas*, eut sans doute desabusé les Iuifs & ses Disciples, & eut expliqué ses paroles par figure ou par signe, comme les expliquent les Pretendus Reformez, ce que toutefois il n'a pas fait.

## Raison Qvatriesme.

Quand Nostre Seigneur Iesus Christ estant en ce Monde parloit de luy mesme, il s'appelloit souvent le Fils de l'Homme. Voila, dit-il un jour à ses Disciples, que nous allons à Ierusalem, & là le Fils de l'Homme sera livré aux Princes des Prestres, & aux Docteurs de la Loy qui le condamneront à la Mort. Le Fils de l'Homme, dit-il plus bas dans le mesme chap. 20. de S. Matthieu, n'est pas venu en ce monde pour estre servy, mais pour servir, & pour donner sa Vie pour la Redemption de plusieurs. *Non venit ministrari sed ministrare.*

Partant lors qu'il dit en saint Iean, chap. 6 si vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, & si vous ne beuvez son Sang, vous n'aurez point la Vie eternelle ; on ne peut pas reuoquer en doute de

Digitized by Google

quelle chair il entendoit parler, puis qu'il declare nettement & clairement que c'eſt la Chair du Fils de l'Homme reelle & veritable, & non pas en figure, & par foy ſeulement.

## Raison Cinqviesme.

Que peut-on dire de plus ridicule & de plus éloigné de la raiſon, que de maintenir que ce mot Chair, ſignifie eſprit; veu que ce ſont deux choſes directement oppoſées. C'eſt juſtement comme ſi l'on vouloit perſuader que dans le Livre de la Geneſe, ce mot Tenebres, ſignifie Lumiere, *Diviſit lucem à tenebris*, chap. 1. v. 4.

Si cela eſtoit vray comme ſe l'imaginent Meſſieurs les Pretendus Reformez, à quoy penſoit Noſtre Seigneur, lors qu'apres ſa Reſurection il diſoit à ſes Diſciples qui s'étonnoient de le voir au milieu d'eux, *Ego ſum, nolite timere*: c'eſt moy, n'ayez point de peur; & eux tout troublez & tout épouventez, s'imaginoient voir un eſprit, *putabant ſe ſpiritum videre*; Mais Ieſus leur dit: Pourquoy vous troublez vous, & pourquoy s'éleve-il tant de differentes penſées dans vos cœurs?

Regardez mes mains & mes pieds, c'eſt moy-meſme, touchez moy, & conſiderez qu'un eſprit n'a ny chair ny os, comme vous voyez que j'en ay: *Spiritus carnem & oſſa non habet, ſicut me videtis habere.* Or quelle force aura ce raiſonnement de Noſtre Seigneur pour perſuader la Verité de ſa Reſurrection en ſa propre chair, ſi on veut entendre ce mot de Chair, ſpirituellement, & dire qu'il ſignifie Eſprit: ou ſi on a recours aux figures & aux ſignes?

Par conſequent il faut dire que lors que Noſtre Seigneur prononça ces paroles ſur le Pain, *Hoc eſt corpus meum*, il entendoit parler de ſa vraye chair

Digitized by Google

& de ſon vray corps naturel ; car quoy qu'il ſoit renfermé dans une petite Hoſtie, & multiplié en une infinité d'endroits ; il ne laiſſe pas d'y eſtre veritablement. Ces merveilles ſont grandes à la verité, mais elles ne ſont pas ſans exemples dans la nature & dans la parole de Dieu écrite. Quant à la multiplication de ſon corps en divers endroits, nous voyons premierement en la nature, que dans une maiſon où il y a trois cent feneſtres ou mille ouvertures, le Rayon du Soleil y eſt receu également, ſans toutefois quitter le Ciel. Ainſi Ieſus Chriſt ce divin Rayon ſorti du ſein de ſon Pere, deſcend tous les jours en chaque Hoſtie conſacrée, ſans neanmoins abandonner le Ciel. Nous voyons encore que la voix d'un Predicateur entre dans les Oreilles de tous ſes Auditeurs ſans s'éloigner de luy. Or ſi la parole corruptible & paſſagere d'un Homme peut bien faire cela, à plus forte raiſon la parole incarnée ſe pourra-t'elle trouver en divers lieux en meſme temps, & en une infinité d'Hoſties conſacrées.

Nous voyons auſſi la meſme merveille dans la parole de Dieu écrite : C'eſt dans le dernier chap. de l'Apocalypſe, où nous liſons que ſaint Iean vit un fleuve d'eau vive brillante comme du cryſtal, qui ſortoit du Trône de Dieu & de l'Agneau ; & des deux côtez du fleuve il y avoit l'Arbre de Vie, qui portoit douze ſortes de fruits tous les Mois de l'Année. S. Iean vit donc un meſme Arbre en deux endroits, parce qu'il le vit aux deux côtez du fleuve, autrement ce n'eût pas eſté le meſme arbre, comme dit fort bien ſaint Hierôme, & il en auroit nommé deux au lieu d'un, *non dixiſſet lignum afferens, ſed ligna.*

Or ce fleuve que vit ſaint Iean, c'eſt proprement la largeſſe & la liberalité des dons de grace & de

Digitized by Google

gloire que Dieu confere aux Hommes & aux Anges. D'un côté de ce fleuve eſt le Paradis arroſé des eaux de la gloire. L'Arbre de Vie c'eſt Ieſus Chriſt qui eſt ſur les deux Rivages de ce fleuve ; d'autant que dans le Ciel il eſt à la droite de ſon Pere, & en Terre à la gauche dans l'Hoſtie conſacrée. Il eſt donc poſſible que Ieſus Chriſt ſoit en pluſieurs lieux comme au Ciel & en la Terre, dans les diverſes Meſſes ou Sacrifices & en une infinité d'Autels, ſe repoſant dans nos Tabernacles. Nous liſons encore dans la *deuxiéme Epitre aux Corinthiens, chap.* 12. que ſaint Paul vivoit en ce Monde un peu apres la mort de Noſtre Seigneur, & toutefois il fut ravy juſqu'au troiſiéme Ciel, ou en corps ou en ame, comme il dit luy-meſme : *Sive in corpore, ſine extra corpus neſcio.* Si donc cet Apoſtre a eſté en meſme temps au Ciel & en la Terre ; pourquoy Ieſus Chriſt ne pourra-t'il pas eſtre en meſme temps dans le Ciel & dans le ſaint Sacrement de l'Autel ? D'ailleurs comme j'ay dit plus haut, la multiplication des cinq Pains dans le deſert multipliez plus de mille fois châcun, ainſi qu'aſſeure l'Evangile, prouve évidemment qu'un corps peut eſtre multiplié & ſe trouver en divers endroits en meſme temps : car ou c'eſtoit la meſme ſubſtance du Pain dont Noſtre Seigneur nourrit le peuple qui le ſuivoit au Deſert, ou bien c'en eſtoit une autre. Si c'eſtoit une autre ſubſtance, il ne les a donc pas nourris des cinq petits Pains qui ſe trouverent là ; ce qui eſt contraire à ce que dit l'Evangile. Si c'eſtoit la meſme ſubſtance, elle eſtoit donc en même temps en divers lieux, comme un meſme Pain en mille diverſ eſtomachs, puis qu'ils raſſaſſierent cinq mille Hommes.

Quant à la ſeconde merveille qu'on remarque dans l'Euchariſtie, à ſçavoir que le Corps de Ieſus Chriſt

Chriſt s'y trouve renfermé dans une petite Hoſtie, nous en avons encore des exemples en la Nature & en la Parole de Dieu écrite.

Nous voyons premierement dans la Nature que le Soleil qui eſt plus grand que toute la Terre ſe renferme tout entier dans un petit Miroir, & en chacune de ſes parties ſi vous venez à le rompre. Une Montagne tout de meſme ſi haute & ſi grande qu'elle puiſſe eſtre, ſe renferme dans la Prunelle de noſtre œil. Comme donc la Divinité eſtoit toute renfermée dans le ſein de la Vierge, ainſi tout le corps de I.C. eſt contenu dans l'Euchariſtie, n'eſtant pas juſte d'accorder plus de vertu à la Nature, qu'à la force meſme qui eſt Dieu. Nous avons une belle figure de cette Verité dans l'Apoc. 1. où il eſt écrit, *Que ſaint Iean vit au milieu de ſept Chandeliers d'Or un perſonnage tout ſemblable au Fils de l'Homme, tenant en ſa main droite ſept étoilles.* Les ſept Chandeliers d'Or ſont les ſept Sacremens de l'Egliſe, au milieu deſquels ſe trouve l'Euchariſtie, dans laquelle le Fils de Dieu eſt renfermé. Comme donc en cette Viſion qu'eut ſaint Iean, Ieſus Chriſt qui eſt grand de corps apparoiſſoit dans l'un des Chandeliers d'Or, qui toutefois étoit beaucoup plus petit que luy: Ainſi Ieſus Chr. tout grand qu'il eſt, dans ce Sacrement eſt renfermé dans une petite Hoſtie. Que Jeſus Chriſt fût plus grand que le Chandelier d'Or dans lequel il apparoiſſoit, il eſt tres évident, puis qu'il tenoit en ſa main droite ſept étoiles, dont chacune eſtoit plus grande que les ſept Chandeliers. Saint Iean vit donc alors une grande choſe dans une petite, c'eſt à ſçavoir le grand Fils de l'homme dans le petit Chandelier du milieu, & que nous voyons encore par la Foy tout grand qu'il eſt, renfermé dans une petite Hoſtie conſacrée, où il eſt contenu

en la meſme maniere que le Ciel eſt contenu dans le rien.

Que nos Adverſaires nous diſent un peu en quel lieu ce grand Univers eſt placé, je veux dire la Terre, l'Eau, l'Air, le Feu, & le Ciel meſme qui contient toutes choſes ? Où Dieu a-t'il placé ce vaſte corps ? *In nihilo prorſus*, il l'a placé dans le rien, ou bien dans les eſpaces imaginaires qui ne ſont qu'un beau rien. Or chacun ſçait que le rien eſt moins ſpacieux, & a moins d'étenduë que la moindre partie de la quantité, laquelle toute petite qu'elle ſoit, eſt plus grande infiniment que le rien, parce qu'elle eſt diviſible à l'infini, & qu'en la diviſant & ſubdiviſant, on ne la peut jamais reduire à rien. Si donc Dieu noſtre Seigneur a pû loger un ſi grand corps comme eſt le Monde, dans le petit eſpace du rien ; à plus forte raiſon pourra-t'il mettre ſon corps dans une petite Hoſtie conſacrée, & dans la moindre particule de la meſme Hoſtie.

## RAISON SIXIE'ME.

Ie prie Meſſieurs les Prétendus Reformez de faire une Reflexion ſerieuſe ſur ce que Ieſus Chr. comme témoigne ſaint Iean, chapitre 6. a juré quatre fois diverſes & conſecutives, redoublant ſon Serment à chaque fois, *Amen, Amen, En Verité, En Vetité je vous dis* : Tellement que ce ſont huit Sermens qu'il a fait pour aſſeurer que ſon corps eſtoit vrayment, réellement, & ſubſtantiellement en l'Euchariſtie, ce qui eſt bien remarquable, & qui doit eſtre bien conſideré.

Qu'ils faſſent encore Reflexion, s'il leur plaiſt, que le Serment fait pour la confirmation d'une choſe, eſt la fin & la détermination de tout diffe-

rend : que quand Dieu fit une promeſſe à Abraham, il jura par ſoy-meſme, *Iuravit per ſemetipſum. Hebr. 6. c. v. 13.* ne pouvant jurer par rien de plus grand ; & que voulant encore montrer l'immuable fermeté de ſa parole aux Heritiers d'Abraham il interpoſa auſſi ſon Serment dit S. Paul *Interpoſuit jusjurandum. v. 17.*

Que Meſſieurs les Prétendus Reformez s'approchent un peu de Jeſus Chriſt, qu'ils écoutent avec attention ce qu'il dit du Myſtere de l'Euchariſtie, & s'ils l'entendent jurer touchant cela, c'eſt à dire que ſon corps eſt vrayment, réellement, & ſubſtantiellement dans ce Myſtere : cela doit vuider & terminer tous nos differends.

Falloit-il employer huit Sermens conſecutifs pour faire croire que du Pain n'eſtoit que du Pain ; que ce n'eſtoit pas ſon corps, mais ſeulement la figure de ſon corps ? En un mot, falloit-il tant jurer pour perſuader des choſes ſi faciles à croire, s'il n'y avoit dans l'Euchariſtie que ce que les Prétendus Reformez s'imaginent ?

Dieu jura autrefois à Abraham de donner à ſa Poſterité & à ſes Deſcendans la Terre de Promiſſion : L'a-t'il donnée ſeulement en figure ? Il jura du depuis au Roy David, que le Meſſie naiſtroit de ſa Race : A-t'il accomply ſon Serment ſeulement par figure ?

Que Meſſieurs les Prétendus Reformez nous montrent un peu dans la ſainte Ecriture, que Dieu ait juré quand il a parlé de figures, comme eſtoient la Manne, l'Agneau Paſchal, les Pains de Propoſition. Ils ne peuvent le montrer, & ne trouveront jamais que Dieu ait juré pour cela.

Or avant que de paſſer à d'autres raiſons ; nous pouvons leur faire ces Raiſonnemens ou

Argumens, afin de les leur laisser examiner tout à loisir.

## I. ARGUMENT.

Jesus Christ ne promet par Serment que des choses grandes, relevées & excellentes, qu'on n'a jamais veuës, & dont on n'a jamais oüy parler auparavant.

Or est-il que Iesus Christ promet par Serment qu'il donnera sa Chair à manger, & son Sang à boire.

On ne peut donc pas entendre cette Promesse & ce Serment du Pain & du Vin materiel, où il n'y a rien de grand, de relevé, & d'excellent, mais on le doit entendre de la vraie Chair & du vray Sang de Iesus Christ, qui sont choses grandes, relevées, & excellentes, & qu'on n'avoit pas encore veües auparavant.

## II. ARGUMENT.

Quand on fait un Serment, il faut qu'il soit exprimé en termes si clairs & si manifestes, que ceux qui l'entendent, sçachent & connoissent ouvertement & manifestement la chose pour laquelle on iure, c'est pourquoy les paroles qu'on employe pour faire quelque Serment, ne doivent pas estre ambigües, équivoques, amphibologiques, ny à double entente, & on les doit prendre à la Lettre, selon qu'elles sonnent, & selon la façon commune de signifier; car autrement le Serment ne decideroit ny ne termineroit pas tout different: ce qui est contraire à ce que dit l'Apostre S. Paul en l'Epistre aux Hebreux en ces termes: *Omnis controversiæ eorum finis, ad confirmationem, est iuramentum*: Le

Serment, dit-il, eſt la plus grande aſſeurance que les Hommes puiſſent donner pour terminer tous leurs differends.

Or Ieſus Chriſt a fait Serment de donner ſa Chair à manger, & ſon Sang à boire, diſant: *Amen, Amen dico vobis, Panis quem ego dabo Caro mea eſt pro Mundi Vita*: En Verité, en Verité je vous le dis, le Pain que je donneray eſt ma Chair, que ie dois donner pour la vie du monde.

Ses paroles doivent donc eſtre entendües à la Lettre, ſelon qu'elles ſonnent, & ſelon la façon commune de ſignifier, qui eſt, que chair ſignifie chair en ſubſtance, & non pas en figure.

## III. ARGUMENT.

Les paroles qu'on employe au Serment qui ſe fait pour aſſeurer noſtre prochain, doivent eſtre entendües conformément à la choſe de quoy noſtre prochain doute, & veut eſtre aſſeuré de nous, ſelon tout Droit civil & canonique, *C. quacumque 22. q. 5. c. veniens de jurejur.*

Or les Juifs ne doutoient & ne ſe débattoient pas ſi la chair de Ieſus Chriſt pouvoit eſtre mangée ſpirituellement & par la foy ſeulement; mais ſi elle pouvoit eſtre mangée réellement.

Le Serment donc de Ieſus Chriſt par conſequent doit eſtre entendu conformément à la choſe de quoy les Iuifs doutoient; c'eſt à ſçavoir de la manducation réelle, & non par la foy ſeulement, dont ils ne doutoient point.

## IV. ARGUMENT.

Le Serment que Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt fit à Nicodeme en cette forme: *Amen, Amen*

*dico tibi, nisi quis renatus fuerit ex Aqua & Spiritu sancto, non potest introire in Regnum Dei: Ioan. 3. v. 5.* En Verité, en Verité je vous dis, que si un Homme ne renaist par l'Eau & par le saint Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu. Ce Serment, dis je, doit estre entendu à la Lettre, de l'eau materielle & réelle des Fontaines ou des Rivieres, parce que sans une telle eau le Bapteſme seroit nul & invalide.

De mesme quand Iesus Christ dit: *En Verité, en Verité, si vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme, vous n'aurez point la vie en vous*, cela se doit entendre à la Lettre de la vraye chair de Iesus Christ, & non point de sa figure.

## RAISON SEPTI'EME.

La menace de mort eternelle fulminée contre ceux qui ne mangeront point la chair de Iesus Christ en ces termes: *Nisi manducaveritis carnem Filii Hominis, non habebitis vitam in vobis, Ioan. 6. v. 34.* Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, vous n'aurez jamais la vie eternelle. Cette menace, dis je, nous peut facilement & suffisamment convaincre, si nous y prenons garde, que ces paroles se doivent entendre selon la Lettre, sans ambiguité & sans figure.

Autrement nous ne serons jamais asseurez, & ne sçaurons comment éviter cette menace, ny accomplir son Commandement, si la chair de Iesus Christ n'est pas vrayement, réellement, & substantiellement dans l'Eucharistie pour la manger, & éviter par ce moyen la menace de mort eternelle qui nous est faite, si nous ne la mangeons pas.

Quand un Roy cõmande quelque chose sur peine

de la vie, ſes Sujets doivent grandement apprehender la tranſgreſſion d'un tel Commandement ; & ce Commandement ne doit pas eſtre exprimé par des termes ambigus, douteux, équivoques, amphibologiques, ou allegoriques ; mais par des termes clairs & manifeſtes, & ſelon la façon commune de parler : afin que chacun ſçache ce qu'il doit faire pour accomplir le Commandement du Prince, & pour éviter la peine de mort dont il menace ſes Sujets qui le trangreſſeront. Autrement il paſſeroit pour un Tyran, qui commanderoit ſur peine de mort, & laiſſeroit ſes pauvres Sujets dans le doute & dans une grande perplexité de pouvoir accomplir ſon Commandement, parce qu'il auroit parlé ambiguëment & allegoriquement, ne ſe donnant pas ſuffiſamment à entendre pour faire obſerver ſon Commandement. Enſuite de cecy nous pouvons former le raiſonnement ſuivant.

## RAISON HUITIE'ME.

'Quand Dieu menace de mort eternelle dans la ſainte Ecriture, ſes paroles doivent eſtre entendües à la Lettre, & ſelon qu'elles ſonnent.

Or en ſaint Iean chapitre 6. il menace de mort eternelle ceux qui ne mangeront point ſa chair, diſant : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez ſon Sang, vous n'aurez iamais la vie eternelle.*

Ses paroles donc doivent eſtre entendües à la Lettre, & ſelon qu'elles ſonnent.

La premiere propoſition eſt notoire & tres-évidente à quiconque eſt tant ſoit peu verſé dans les ſaintes Ecritures, & qui en a fait la Lecture : car nous liſons dans le ſecond chapitre de la Geneſe, v. 17. que Dieu commanda à Adam ſur peine

de mort, de ne pas manger du fruit de l'Arbre qui estoit au milieu du Paradis terrestre. Il commanda à Abraham pareillement la Circoncision de tous les Enfans mâles sur peine de mort, ainsi qu'il est remarqué dans le 17. chapitre de la Genese, v. 14. Il a commandé aussi aux Iuifs de garder ses Ordonnances sur peine d'encourir son indignation, & d'être chastiez par la peste & par la famine. Dans le nouveau Testament il menace ceux qui ne seront point regenerez par l'eau & par le saint Esprit, de n'entrer iamais dans le Royaume des Cieux. Tout cela s'entend à la Lettre, & sans équivoque aucune.

Quant à la deuxiéme proposition, elle se lit clairement en saint Iean chapitre 6. en termes exprés & formels: c'est à sçavoir, qu'il menace de mort eternelle ceux qui ne mangeront point sa chair, & qui ne boiront point son Sang.

Ie laisse maintenant à Messieurs les Prétendus Reformez d'en tirer la conclusion touchant les paroles de l'Institution du Mystere de l'Eucharistie; & s'il n'est pas vray de dire qu'elles se doivent entendre simplement selon la Lettre, puis que ceux-là sont menacez d'encourir la mort eternelle qui ne mangeront point la chair du Sauveur, & qui ne boiront point son Sang.

## RAISON NEUFIE'ME.

Quand un homme promet quelque chose à un autre, à la charge & condition de faire certaine chose pour obtenir ce qu'il promet; s'il a envie de tenir sa promesse, il doit parler aussi clairement du moyen pour obtenir le don qu'il promet, que du don mesme.

Or Iesus Christ promet la vie eternelle clai-

rement & diſtinctement, & ſans figure aucune à ceux qui mangeront ſa chair, qui eſt le vray moyen d'obtenir ce qu'il promet.

Il faut donc entendre cette manducation de la chair de Ieſus Chriſt à la Lettre, & ſans figure aucune, comme nous entendons la vie eternelle qu'il nous promet en la mangeant.

## RAISON DIXIE'ME.

Celuy qui dit que ſa chair eſt vrayement viande, & que ſon Sang eſt vrayement breuvage, par ce mot *vrayement*, il exclud toute ſorte de figure, de ſigne, ou d'allegorie.

Or Ieſus Chriſt dit en ſaint Iean, chapitre 6. que ſa chair eſt vrayement viande, & que ſon Sang eſt vrayement breuvage: *Caro mea verè eſt cibus, & ſanguis meus verè eſt potus.*

Il exclud donc par conſequent toute figure, tout ſigne, ou allegorie, par ces paroles.

## RAISON ONZIE'ME.

Quiconque dit que ſa chair eſt vrayement viande, aſſeure que ſa chair eſt vrayement manducable par la bouche du corps, & non par la foy ſeulement.

Or Ieſus Chriſt dit que ſa chair eſt vrayement viande

Elle eſt donc vrayement manducable par la bouche du corps, & non par la foy ſeulement.

Il faut conſiderer que Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt voyant les Iuifs, & quelques-uns de ſes Diſciples entendre ſes paroles à la Lettre, quand il dit: *Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang*, tant s'en faut qu'il les ait deſabuſé, comme ſi c'eût eſté

Digitized by Google

une erreur de le croire ainsi ; que plustost il les a confirmez en cette creance, menaçant de mort eternelle ceux qui ne mangeront pas sa chair, & qui ne boiront point son Sang : *Amen, Amen dico vobis, nisi manducaveritis carnem Filii Hominis, & biberitis eius sanguinem, non habebitis vitam in vobis.* En verité, en verité je vous dis, que si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & si vous ne beuvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous.

Que si Nostre Seigneur ne promettoit point à ses Disciples de leur donner son vray corps à manger, mais seulement la commemoration de son corps, comme dit du Moulin, & que ses Disciples eussent esté obligez de le recevoir seulement par la foy, pourquoy en laissa-t'il aller une partie d'avec luy ? Pourquoy ne leur expliquoit-il point ses paroles, en disant, qu'ils ne le recevroient que par la Foy, & en se ressouvenant de luy ? Ils auroient tous demeurez avec luy, de sorte qu'ils eussent esté tous sauvez.

Comme lors que Nostre Seigneur dit à Nicodeme, que nul ne peut avoir de part au Royaume de Dieu s'il ne naist de nouveau. *Ioan. 3. v. 3.* Nicodeme ne pouvant concevoir qu'un Homme âgé pût entrer une seconde fois dans le Sein de sa Mere ; Iesus Christ pour oster cette erreur de son esprit, parce qu'il n'entendoit pas bien ses paroles les expliqua en luy disant, si un Homme ne renaist d'eau & de l'Esprit saint, *Nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu sancto*, & par ce moyen il osta le scandale & l'erreur de l'esprit de Nicodeme.

Mais Iesus Christ n'a rien dit à ses Disciples qui fist paroistre qu'il parloit d'une manducation par la foy ; au contraire tout ce qu'il dit apres cette promesse, prouve qu'il entendoit parler d'une mandu-

cation de ſa chair par la bouche du corps, comme j'ay fait voir aux raiſonnemens precedens; autrement il eût eſté cauſe de leur ſcandale & de leur perte.

Or Ieſus Chriſt a dit, que quiconque ſcandaliſe un de ſes petits freres, il vaudroit mieux qu'il eût une pierre au col, & qu'il fût jetté dans la Mer; & fulmine l'anatheme en un autre endroit contre ceux par qui le ſcandale arrive; c'eſt à dire, contre ceux qui par leurs paroles ou par leurs actions ſeront cauſe de la perte de quelqu'un.

Le ſcandale & la perte de ſes Diſciples fût donc arrivé par Ieſus Chriſt, en diſant qu'il donneroit ſa chair à manger, & ſon Sang á boire, puis que ſes Diſciples entendant cela d'une manducation par la bouche du corps, & ne la pouvant croire, auroient abandonné ſa compagnie. De ſorte qu'ils ſe ſeroient perdus; & quoy qu'il n'euſt pas voulu donner ſon corps à manger en cette maniere, mais ſeulement par la Foy: neantmoins il eût eſté cauſe de leur perte & de leur ruine, ce qui eſt impoſſible; car Ieſus Chriſt qui eſt bon, & qui eſt la Bonté meſme, ne peut eſtre cauſe de la ruine d'aucun. Il entendoit donc parler d'une manducation qui ſe devoit faire par la bouche du corps, ſon corps entrant réellement dans nos corps; ſe perde qui voudra, & ſe damne qui voudra en ne le voulant pas croire.

Ce fut pour cela qu'il ne deſabuſa point non plus ceux qui croyoient que vrayement ils mangeroient ſon corps comme il leur promettoit, que plûtoſt il leur confirma encore cette promeſſe leur diſant: Prenez & mangez, cecy eſt mon corps, *Accipite & manducate, hoc eſt corpus meum.*

Digitized by Google

## RAISON DOUZIE'ME.

S'il eſt permis d'interpreter la ſainte Ecriture en cette maniere, c'eſt à ſçavoir que, cecy eſt, ſoit le meſme que cecy ſignifie. Que ce mot de chair & corps, ſoit le meſme que figure, ſigne, ou l'effet du corps. Enfin, que cecy eſt mon corps, ſoit à dire, que cecy n'eſt pas mon corps, car les Prétendus Reformez ayant bien tourné & retourné ces paroles, en reviennent toûjours là que ce n'eſt pas le corps de Ieſus Chriſt. S'il eſt, dis je, permis d'interpreter ainſi la ſainte Ecriture, qu'aurons nous d'aſſeuré dans l'Ecriture.

Quelque eſprit mal fait dira, qu'en ce Texte de ſaint Iean, chap. 1. le Verbe s'eſt fait chair, *Verbum caro factum eſt*. Ce mot de chair ne doit pas eſtre entendu à la Lettre. Que le Verbe ne s'eſt pas fait chair vrayement, réellement, & ſubſtantiellement; & ainſi par les principes des Prétendus Reformez il viendra à ſaper & ruiner tout le fondement du Chriſtianiſme.

Que ces Meſſieurs donc conſiderent attentivement & ſerieuſement que leurs principes les menent & les conduiſent tout droit à l'Atheïſme. Car il eſt bien plus difficile de croire que le Verbe s'eſt fait chair, que de croire, ſuppoſé qu'il s'eſt fait chair, qu'il peut changer le pain & le vin en ſa chair & en ſon ſang.

Ces Meſſieurs doivent ſçavoir qu'en tous les Articles de la Foy, & aux choſes neceſſaires pour le ſalut, on doit toûjours entendre les paroles de l'Ecriture ſelon le ſens litteral, & qu'on ne peut fonder aucun Article de Foy deſſus une figure, & partant en ces propoſitions: Ieſus Chriſt eſt né d'une Vierge, Ieſus Chriſt eſt mort, Ieſus Chriſt eſt

Digitized by Google

reſſuſcité ; toutes ces paroles doivent eſtre entenduës ſelon le ſens litteral.

C'eſt pourquoy Marcion fut declaré heretique, parce qu'en cette propoſition, Le Verbe s'eſt fait chair, il entendoit ce mot, chair, pour la figure de la chair. Or la creance du corps de Ieſus Chriſt en l'Euchariſtie, eſt un des principaux Articles de la Foy Chreſtienne, & c'eſt le 36. de nos adverſaires. Il faut donc entendre ſelon la Lettre les paroles que Ieſus Chriſt prononça en le donnant aux Apoſtres, & en diſant, Cecy eſt mon corps, & ne faut point prendre, ny eſt, pour Signifie, ny corps, pour figure, ou commemoration.

Car s'il eſtoit loiſible d'interpreter, Cecy eſt mon corps, par Cecy ſignifie mon corps, ou bien, cecy eſt la figure de mon corps, on ruineroit facilement tous les Articles de noſtre Foy. Et les heretiques Marcionites, Manichéens, Apollinariſtes, & les autres auroient gagné leur cauſe en expliquant les paroles de ſaint Iean, le Verbe s'eſt fait chair, par un C'eſt à dire, en figure, le Verbe s'eſt fait chair en figure, Ieſus Chriſt eſt mort en figure, Ieſus Chriſt eſt reſſuſcité en figure.

## RAISON TREIZIE'ME.

Tout ainſi que les vrais amis de Ieſus Chriſt ; comme ſaint Simeon & les autres, ne ſe ſont pas contenté de ſa preſence ſpirituelle & par foy: mais ont deſiré la preſence réelle & corporelle de Ieſus Chriſt Sauveur du monde : de meſme les Chreſtiens ne ſont pas contens de la preſence ſpirituelle & par la foy de Ieſus Chriſt, mais ils la veulent avoir réellement dans la ſainte Euchariſtie, conformément à la parole & à la promeſſe qu'il nous en a faite, diſant : *Panis quem ego dabo, caro*

Digitized by Google

*mea eſt pro mundi vita.* Le Pain que je donneray eſt ma chair, que je donneray pour la vie du monde. Autrement il paſſeroit pour un trompeur, ce qu'on ne peut penſer ſans blaſpheme, car ce bon Seigneur nous a tant aimé, & d'une charité ſi parfaite, qu'il a voulu s'unir & s'incorporer avec nous, pour ainſi dire, par une double union corporelle & ſpirituelle.

## RAISON QUATORZIE'ME.

Tout ainſi que le Commandement que le premier Legiſlateur Moyſe fit au Peuple Iuif de manger la chair de l'Agneau Paſchal, devoit eſtre entendu ſelon le ſens litteral, & le fut en effet, ſans avoir recours aux figures; de meſme le Commandement du ſecond Legiſlateur Ieſus Chriſt, touchant la manducation de ſa chair en l'Euchariſtie, doit eſtre entendu ſimplement ſelon la Lettre, ſans avoir recours à des ſignes & à des figures, comme s'imaginent nos adverſaires ſans aucun fondement.

Il dit en S. Iean, Ma chair eſt une vraye Viande, & mon Sang eſt un vray breuvage. Il dit en S. Matthieu: Prenez & mangez, cecy eſt mon corps, S. Marc, S. Luc, ſaint Paul rapportent toutes ces meſmes paroles, pas un d'eux ne dit: cecy eſt la figure de mon corps. N'eſt-ce donc pas une audacieuſe temerité de vouloir apporter quelque gloſe & quelque interpretation à ce que le ſaint Eſprit a voulu eſtre exprimé ſimplement? N'eſt-ce pas violer par l'introduction d'une figure les paroles teſtamentaires de Nôtre Seigneur, que les Evangeliſtes ont rapporté ſi fidellement, qu'ils n'y ont voulu rien expliquer, ny interpreter.

Digitized by Google

## RAISON QUINZIESME.

Ces paroles *Manger, Chair, Corps, Boire, Sang*, n'eſtant point équivoques, ſinon par rapport & par analogie, elles ſe doivent prendre & entendre ſelon leurs propres ſignifications naturelles, quand il n'y a point d'autres paroles antecedentes ou ſubſequentes qui obligent & qui forcent de les entendre autrement.

Par exemple, quand je dis, un Homme, ou mon Homme, cela ne ſe doit pas entendre d'un Homme en peinture, à moins que je n'ajoûte, en peinture. De même quand Ieſus-Chriſt dit, Prenez & mangez, *Accipite & manducate*, car cecy eſt mon corps, *hoc eſt enim corpus meum*, cela ne ſe doit pas entendre de ſon corps en figure, puiſqu'il n'a pas ajoûté, En figure; mais plûtoſt, qui ſera livré pour vous à la Mort. Ce qui doit convaincre tout eſprit bien-fait que nous le mangeons vrayement, ſubſtantiellement, & réellement dans l'Euchariſtie, comme il eſt mort vrayement pour nous ſur la Croix.

## RAISON SEIZIESME.

Si une perſonne croit avoir cent Piſtoles dans ſa Bourſe, & que neanmoins il n'y en ait pas une; il eſt hors de doute qu'elle ſe trompe, & que ſa creance eſt fauſſe. Ainſi le prétendu Reformé, qui croit en faiſant la Cene, manger la chair de Ieſus-Chriſt réellement abſente & éloignée de luy, ſe trompe grandement, & ſa Foy ou creance eſt fauſſe; car il faut remarquer qu'eſtre preſent par foy, doit ſuppoſer y eſtre réellement: autrement la Foy eſt fauſſe, ſi la choſe qui correſpond à la Foy

Digitized by Google

qu'on en a, n'eſt pas telle réellement qu'on la croit.

## RAISON DIX SEPTIESME

Que Meſſieurs les prétendus Reformez conſiderent & peſent un peu ce dilemme, ou cette forme d'argument ainſi appellez par les Philoſophes.

Ou vous mangez vrayement le corpsde Ieſus-Chriſt en voſtre Cene, ou vous ne le mangez pas.

Si vous ne le mangez pas, vous eſtes coupables de la mort eternelle: car il a dit dans l'Evangile, que *quiconque ne mangera ſa Chair, & ne boira ſon Sang, n'aura point la vie eternelle.*

Si vous le mangez vrayement & réellement, le corps de Ieſus-Chriſt eſt donc vrayement & réellement preſent, dans l'Euchariſtie: & nous voilà d'accord & d'une même creance.

Car quel moyen de manger vrayement ce qui n'eſt pas vrayement preſent; je vous en fais Iuges vous-meſmes. Si ayant bien faim & bien ſoif, & n'ayant aucune vraye Viande ny Boiſſon réellement preſente pour manger & pour boire, on vous vouloit faire croire que vous auriez bien mangé & bû, ſeriez-vous gens à le croire? Seriez-vous de ſi legere creance? Il eſt certain que vôtre eſtomac dementiroit voſtre Foy prétenduë.

Ouvrez donc un peu les yeux, & rentrez en vous-meſmes, & ne vous repaiſſez pas d'une Foy fauſſe & imaginaire ſeulement.

## RAISON DIX-HUITIESME.

Quand les Apoſtres aprés la Reſurrection douterent de la preſence réelle de Ieſus-Chriſt, qui les venoit viſiter pour les conſoler en ſe montrant à eux

à eux visiblement, ils furent aussitost rasseurez & confirmez que c'estoit luy mesme, lors qu'ils lui oüirent dire: c'est moy, ne craignez point. *Ego sum, nolite timere. Luc.* 24. *v.* 36.

De mesme ceux qui doutent de la presence réelle de Iesus Christ au saint Sacrement de l'Autel, doivent estre rasseurez & confirmez qu'il y est vrayement, réellement, & substantiellement, quand ils luy entendent dire, c'est moy qui suis le Pain vivant, qui suis descendu du Ciel : *Ego sum Panis vivus, qui de Cælo descendi.* Si quelqu'un mange de ce Pain, il vivra eternellement, & le Pain que je donneray, c'est ma chair : *Panis quem ego dabo, caro mea est :* Cecy est mon corps, *hoc est corpus meum :* Cecy est mon Sang, *Hic est Sanguis meus. Ioan.* 6. *v.* 51. *Matth.* 26. *v.* 26. *Marc.* 14. *v.* 21. *Luc.* 22. *v.* 19. 1. *Cor.* 11. *v.* 14.

Cette frequente repetition de chair nous doit entierement convaincre que Iesus Christ parloit de sa vraye chair & de son vray Sang en instituant l'Eucharistie; car à quoy bon tant repeter de fois : Le pain que je donneray, c'est ma chair : *Panis quem ego dabo, caro mea est : Ioan.* 6 *v.* 51. 53. *& suiv.* Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, & ne beuvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous : *Nisi manducaveritis Carnem Filii Hominis, non habebitis vitam in vobis :* Quiconque mange ma chair a la vie eternelle, *qui manducat carnem meam, habet vitam æternam* : Ma chair est vrayement viande, *caro mea verè est cibus :* Celuy qui mange ma chair, demeure en moy, & moy en luy, *Qui manducat meam carnem, in me manet, & ego in eo.*

A quoy bon, dis-je, repeter tant de fois ce mot de chair, s'il n'entendoit point parler de sa vraye chair ? Cette repetition si frequente eût esté non

seulement vaine & inutile, mais qui plus est, très-pernicieuse à tant d'ames devotes, qu'on ne peut justement blâmer ny accuser de foiblesse d'esprit, pour avoir ajoûté foy aux paroles de Iesus Christ si souvent reïterées, & confirmées par tant de Sermens, comme nous avons dit cy-dessus.

Car ce seroit la chose la plus étrange du monde, & le plus grand de tous les Paradoxes, si le Fils de Dieu parlant aux hommes eust voulu dire que la viande qu'il promettoit, n'estoit pas sa chair, & cependant se fust servi pour dire cela de six ou sept propositions, qui disent tout le contraire en termes exprés; c'est à sçavoir que la viande qu'il promettoit estoit vrayement sa chair. Si cela étoit vray, il faudroit déchirer toutes les Ecritures saintes, parce que nous ne pouvons rien prouver sans elles: & si elles n'ont rien d'asseuré, nous courerons le grand galop à l'atheïsme.

Certes, si Iesus Christ venoit encore une fois visiblement au monde, & nous vouloit promettre sa chair à manger vrayement & réellement, il ne pourroit user de mots ni de termes plus propres, plus clairs, plus significatifs, que ceux que nous lisons en saint Iean, chap. 6. où je renvoye le Lecteur.

## RAISON DIX-NEUFIE'ME.

L'Ecriture sainte ne dit pas qu'avant la venuë de Iesus Christ au monde, les Iuifs ayent jamais mangé son corps, ny que ç'ait esté leur viande ordinaire pour la nourriture de leurs ames, quoy qu'ils l'ayent tres souvent mangé spirituellement & par la Foy. De là vient que Nostre Seigneur leur dit: Moïse ne vous a pas donné le vray Pain du Ciel, mais c'est mon Pere qui vous donne le

Digitized by Google

veritable Pain du Ciel : *Non Moyſes dedit vobis Panem de Cælo, ſed Pater meus dat vobis Panem de Cœlo verum. Ioan. 6. v. 52.*

Tellement que les Iuifs n'ayant pas eu la meſme viande que nous pour nourrir leurs ames, n'ayant eu que la figure du corps de Ieſus Chriſt dans la Manne, il faut conclure que nous avons maintenant la Realité dans l'Euchariſtie, puis qu'il n'y a jamais de figure ſans Realité qui la ſuive, conformément à la promeſſe que Ieſus Chriſt nous en a faite en termes formels, diſant : *Panis quem ego dabo, caro mea eſt :* Le Pain que je vous donneray, c'eſt ma chair pour la vie du monde.

## RAISON VINGTIE'ME.

Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt appelle une vraye viande, celle qui donne la vraye vie au monde.

Or nulle viande ne donne la vraye vie au monde que le corps de Ieſus Chriſt, ſelon qu'il dit luy meſme en termes formels: *Caro mea eſt pro mundi vita*, Ma chair eſt deſtinée pour la vie du monde; car les ſignes & les figures n'ont pas cette vertu ny cette force, de rendre la vie au monde.

Par conſequent les ſignes & les figures ne ſont pas vrayes viandes capables de donner la vie au monde, mais le ſeul vray corps de Ieſus Chriſt a cette force & vertu. Il le faut donc vrayement manger pour avoir la vie, comme font les Catholiques, & non pas en figure, comme font les Pretendus Reformez, qui pour ce ſujet ſont toûjours affamez, & jamais remplis de la grace celeſte.

## RAISON VINGT-UNIE'ME

Il faut toûjours par neceſſité que le remede

convienne & correſponde à la maladie.

Or la ſource de toutes nos maladies & infirmitez, tant ſpirituelles que corporelles, vient d'avoir mangé réellement du fruit défendu qui eſtoit au milieu du Paradis terreſtre.

Il faut donc, par conſequent, que le remede de toutes nos infirmitez ſpirituelles & corporelles vienne de la manducation réelle du fruit commandé, qui eſt le vray corps de Ieſus Chriſt, dont il s'eſt reveſtu pour ſervir de remede, d'Antidote & de contrepoiſon à nos maladies, qui autrement auroient eſté incurables.

C'eſt pourquoy le diable fait tous ſes efforts, & employe tous ſes artifices pour empeſcher les effets de ce vray fruit de vie, perſuadant aux hommes tant qu'il peut, que le vray corps & le vray Sang de Ieſus Chriſt n'eſt pas réellement dans l'Euchariſtie; & ainſi empeſcher la preparation neceſſaire à la reception de ce divin Sacrement, qui eſt la Foy & la creance que nous devons avoir aux paroles de Ieſus Chriſt, qui nous a promis que le Pain qu'il nous donneroit, ſeroit ſa chair, pour nous redonner la vie : *Panis quem ego dabo, caro mea eſt pro mundi vita*

## RAISON VINGT-DEUXIE'ME.

Le diable qui eſt l'eſprit de menſonge, ennemy juré de noſtre ſalut, ſe ſouvient fort bien de la ruſe & du ſtratagéme dont il ſe ſervit au commencement du monde, pour tromper nos premiers Parens; & pour perdre avec eux toute leur Poſterité.

La ruſe & le ſtratagéme dont il ſe ſervit alors, ce fut de donner une negative à une parole affirmative de Dieu, & d'ajoûter un *non* à un *oüy*. Car

Digitized by Google

Dieu ayant dit expreſſément & en termes formels à Adam & Eve, *morte morieris*, Vous mourrez ſi vous venez à manger du fruit que je vous ay défendu; le diable tout au contraire leur dit : Non, vous ne mourrez pas, *nequaquam moriemini* : & avec ce *Non* trompeur & menſonger il ſeduiſit nos premiers Parens, & fut la cauſe de tous les malheurs que nous ſouffrons encore maintenant.

Le diable voyant donc que ſon *non* & ſon *nequaquam* luy a ſi bien reüſſi dans le Paradis terreſtre, pour en chaſſer Adam & Eve ſa femme; s'en ſert encore aujourd huy pour ſeduire pluſieurs perſonnes, en leur diſant qu'il n'eſt pas poſſible qu'un grand corps, comme eſtoit celuy de Ieſus Chr. puiſſe eſtre renfermé dans une petite Hoſtie.

Que Meſſieurs les prétendus Reformez ouvrent les yeux, & ne demeurent pas plus long-temps dans leur aveuglement. I.Ch. a dit formellement & en paroles expreſſes : Cecy eſt mon corps, *hoc eſt corpus meum*. Qui eſt-ce qui dit le contraire? Qui eſt-ce qui ſouffle un *non* parmi ces paroles, ſinon le meſme Serpent infernal qui a eu l'effronterie d'ajoûter à ces paroles que Dieu dît à Adam & à Eve, Vous mourrez, *morte morieris*, une negative; non, vous ne mourrez pas, *nequaquam moriemini*. *Gen.* 3. *v.* 4.

Que chacun ſe donne bien garde de ce ſouffle ſerpentin & peſtilentiel, qui a infecté Adam & toute ſa Race. Il faut bien plûtoſt croire à Ieſus Chriſt, qui eſt la verité meſme, qui nous a dit que ſon vray corps eſt au ſaint Sacrement de l'Autel, que non pas au diable le pere du menſonge, qui dit tout le contraire.



Digitized by Google

## *RAISONS TIREES DE CE QVE Iesus Christ a fait & dit, lors qu'en la Cene il a donné actuellement ce qu'il avoit promis auparavant, en saint Iean Chapitre 6.*

### RAISON PREMIERE.

SI les paroles de la promesse que Iesus Christ fit en saint Iean de donner son corps à manger doivent estre entenduës selon le sens litteral de la manducation réelle de sa vraie chair, les paroles de l'execution de cette promesse, ou de la donation actuelle de ce qu'il promettoit pour lors, doivent aussi estre entenduës simplement à la Lettre, & selon le sens litteral.

Or est-il que Iesus Christ a promis de nous donner sa vraie chair à manger, ainsi que je l'ay prouvé suffisamment cy-dessus par des raisons convaincantes & qu'on ne peut contredire.

Il s'ensuit donc que nous mangeons veritablement sa chair lors que nous recevons l'Eucharistie, parce que l'execution doit correspondre à la promesse qu'il nous en a faite en saint Iean.

### RAISON DEUXIE'ME.

Tout ainsi que Iesus Christ fit ce grand Mira-

cle de la multiplication des Pains pour diſpoſer les eſprits des Iuifs & de ſes Diſciples à croire ce qu'il leur alloit promettre, c'eſt à ſçavoir, qu'il leur donneroit ſon propre corps à manger ſous les eſpeces du Pain, leur diſant : Le Pain que je vous donneray c'eſt ma chair, que je donneray pour la vie du monde, *Panis quem ego dabo, caro mea eſt pro mundi vita.*

De meſme il fit ce grand & fameux Miracle de la reſurrection du Lazare, pour diſpoſer les eſprits de ſes Diſciples à la creance de ce qu'il leur alloit donner en faiſant la derniere Cene avec eux, c'eſt à ſçavoir ſon vray corps & ſon vray Sang à manger & à boire, leur diſant : *Accipite & comedite, hoc eſt corpus meum.* Prenez & mangez, cecy eſt mon corps.

Il voulut ſans doute montrer par ce fameux Miracle, combien grande & efficace eſtoit la puiſſance de ſa parole, & que comme par elle ſeule en diſant ces trois mots, *Lazare veni foras*, Lazare viens hors de ton Sepulcre, il avoit pû changer un corps mort, puant & corrompu, en un corps vivant, ſain & net, il pouvoit bien encore avec la meſme parole changer du pain inanimé en la vive ſubſtance de ſa chair animée.

## RAISON TROISIEME.

Les ceremonies toutes extraordinaires & inacoûtumées dont Ieſus Chriſt ſe ſervit en inſtituant le Myſtere de l'Euchariſtie, montrent & nous enſeignent clairement, que ce qu'il alloit faire en la derniere Cene eſtoit tout extraordinaire & inacoûtumé.

Comme la ceremonie du lavement des pieds des Apoſtres, avec cette grande menace qu'ils

n'auroient jamais de part au Ciel, s'ils ne luy permettoient de leur laver les pieds, ce qu'ils ne vouloient souffrir. Comme la ceremonie de l'élevation de ses yeux au Ciel, *Et elevatis oculis in Cælum.* Cette solemnelle action de graces qu'il rendit à son Pere, *gratias agens.* Cette celebre Benediction qu'il fit sur le pain avant que de le consacrer, *Accepit Iesus Panem & benedixit.* La belle distribution qu'il en fit à ses Apostres leur disant: *Accipite, & comedite, hoc est enim corpus meum.* Prenez & mangez, car cecy est mon corps. Paroles qui ont esté retenuës & conservées jusqu'aujourd'huy dans l'Eglise sans varier ni changer un seul terme; les Prestres se servant toûjours des mesmes paroles de Iesus Christ en consacrant le pain sur l'Autel.

Tout cela, dis-je, estant bien consideré & pesé meurement, nous enseigne clairement & évidemment, qu'il n'employoit pas tant de ceremonies pour signifier qu'il ne donnoit que du pain commun à ses Disciples, ou simplement la figure de son corps, comme s'imaginent les pretendus Reformez, mais bien son vray corps à manger.

## RAISON QUATRIE'ME.

Le grand silence & la grande attention des Apostres, en voyant leur Maistre Nostre Seign. faire toutes ces grandes & belles ceremonies qu'il fit en instituant le Mystere de l'Eucharistie, sans lui demander pourquoy il faisoit cecy ou cela, montre assez clairement quelle estoit leur Foy & leur creance touchant ce Mystere: car lors qu'ils doutoient de quelque chose qu'il leur proposoit, ils lui en demandoient fort librement l'explication, ou leur expliquoit luy mesme, comme on peut

Digitized by Google

voir dans tout le nouveau Teſtament.

Puis donc qu'apres que Noſtre Seigneur eut prononcé ces paroles ſur le pain qu'il tenoit, *hoc eſt corpus meum*, ſes Diſciples ne luy en demanderent pas l'explication, & que luy meſme ne les leur a point expliquées, en diſant que c'eſtoit ſeulement la figure de ſon corps, c'eſt une marque infaillible que c'eſt ſon vray corps que nous mangeons en l'Euchariſtie.

## RAISON CINQUIE'ME.

Saint Paul en la premiere Epiſtre aux Corinthiens, chapitre 11. prevoyant bien qu'il alloit dire une choſe fort difficile à croire, & neanmoins tres-certaine & tres-veritable, uſe d'un preambule & d'une preface extraordinaire pour donner plus de credit & plus d'autorité à ce qu'il alloit dire, c'eſt du Seigneur meſme, ce dit-il, que j'ay appris ce que je vous ay auſſi enſeigné: *Ego accepi à Domino quod & tradidi vobis.*

Comme s'il eût voulu dire, ce que je vous propoſe à croire n'eſt pas de mon invention, il n'y a rien du mien en cela. I'avouë qu'il eſt bien difficile de croire ce que ie vous dis de la part de Nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, mais je le tiens, & ie l'ay appris de luy meſme qui en eſt l'Auteur, ie n'uſe point d'autres paroles que les ſiennes propres: *Ego enim accepi à Domino.*

Approchez un peu Meſſieurs les Reformez, approchez & écoutez, s'il vous plaiſt, avec grande attention parler ſaint Paul ſur le ſuiet de noſtre different; Puis que cet Apoſtre en cette matiere ſi difficile & ſi importante de l'Euchariſtie, ne veut rien dire de luy meſme, mais s'en rapporte entierement aux paroles de Ieſus Chriſt, auſquelles

Digitized by Google

vous & nous faisons profession d'aioûter foy. Allons donc ensemble consulter cet Oracle de la verité.

Lisez ou faites lire tous les Evangelistes, & tous les autres Livres Canoniques & receus en l'Eglise. Montrez nous là dedans cette Proposition & ce Texte. Cecy signifie mon corps. Cecy est la figure, ou le signe, ou l'effet de mon corps. Montrez-nous clairement dans la sainte Ecriture que Iesus Christ ait dit cela formellement & en termes exprés, & vous aurez gain de cause : nous nous rangerons de vostre costé, il n'y aura plus de dispute entre nous, bref tous nos differends seront assoupis & terminez

Mais vous devez sçavoir que Iesus Christ n'a iamais dit en aucun endroit de l'Ecriture sainte, Cecy signifie mon corps, cecy est la figure de mon corps.

L'Apostre saint Paul ne l'a iamais dit non plus, saint Matthieu, saint Luc, saint Marc, saint Iean, & pas un des autres Apostres ne l'ont iamais dit pareillement.

Ie demande donc maintenant à vos Ministres & à vos prétendus Reformateurs de l'Eglise, où ils ont pris ces paroles touchant l'Eucharistie, Cecy signifie mon corps, cecy est la figure, le signe, l'effet de mon corps; où ont-ils, dis-je, puisé ces paroles, puis qu'ils ne les ont appriſes ni de Iesus Christ, ni de pas un de ses Apostres & de ses Disciples ?

C'est une chose merveilleuse, que quand vous recevez de l'or ou de l'argent, vous estes si soigneux & si circonspects pour voir si tout est bon, de peur de recevoir de la fausse monnoye pour de la bonne; & où il s'agit du salut de vostre ame, vous recevez indifferemment sans rien examiner toutes sortes de fausses pieces, c'est à dire de fausses

doctrines qui n'ont iamais eſté enſeignées par Ieſus Chriſt, ni par ſes Apoſtres.

## RAISON SIXIE'ME.

Le grand deſir que Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt témoignoit avoir, quand il diſoit à ſes Diſciples: *Deſiderio deſideravi hoc Paſcha manducare vobiſcum, antequam patiar.* I'ay ſouhaitté avec ardeur de manger cette Paſque avec vous avant que de ſouffrir la mort. Ce grand deſir de Ieſus Chriſt nous montre bien clairement que dans les Paſques precedentes qu'il avoit faites avec ſes Diſciples, & qui n'eſtoient ſeulement que les figures de celle-ci, il n'y avoit rien de ſon deſir, c'eſt à dire de ce qu'il deſiroit le plus, comme eſtoit de leur donner ſon vray corps à manger, dont l'Agneau Paſcal n'avoit eſté que la figure.

## RAISON SEPTIE'ME.

Saint Luc en ſon Evangile chapitre 22 rapporte que Ieſus Chriſt prit deux fois la couppe, dans laquelle il donna à boire à ſes Diſciples. La premiere fois, ainſi qu'il eſt remarqué au Verſet 17. S. Luc dit: *Et accepto Calice gratias egit, & dixit, Accipite, & dividite inter vos, dico enim vobis quod non bibam de generatione vitis, donec Regnum Dei veniat.* Et aprés avoir pris le Calice, il rendit graces, & leur dit, Prenez-le & le diſtribuez entre vous; car ie vous dis que ie ne boiray plus du fruit de la Vigne, juſqu'à ce que le Regne de Dieu ſoit arrivé.

La deuxiéme fois ainſi qu'il eſt remarqué au Verſet 20. S. Luc dit: *Similiter & Calicem, poſtquam cœnavit, dicens: Hic eſt Calix novum Teſta-*

Digitized by Google

*mentum in Sanguine meo, qui pro vobis fundetur.* Il prit de mesme le Calice apres souper, en disant: Ce Calice est la nouvelle Alliance & le nouveau Testament en mon Sang, qui sera répandu pour vous.

Or s'il n'y avoit point de difference entre l'un & l'autre Calice, pourquoy dire du dernier, *Ce Calice est la nouvelle Alliance & le nouveau Testament en mon Sang, qui sera répandu pour vous?* Pourquoy dire cela de ce dernier, & non pas de l'autre, s'il n'y avoit point de difference entr'eux.

Davantage I. Christ protestant & asseurant en prenant le premier Calice ou la premiere coupe, qu'il ne boiroit plus du fruit de la Vigne iusqu'à ce que le Royaume de Dieu fust arrivé; il donnoit assez clairement à entendre, que dans l'autre Calice ce n'estoit plus du fruit de la Vigne, mais son vray Sang.

De plus quand il dit à ses Disciples en saint Matthieu, chapitre 26. Verset 29. Ie ne boiray plus de ce fruit de Vigne, jusqu'au jour auquel je le boiray nouveau avec vous dans le Royaume de mon Pere: *Dico autem vobis, Non bibam amodo de hoc genimine vitis, usque in diem illum cùm illud bibam vobiscum novum in Regno Patris mei*: il fait voir évidemment que dans ce dernier Calice c'estoit son vray Sang, puis qu'aprés sa Resurrection il n'a pas renouvellé le vin materiel pour le boire avec ses Disciples; mais il a renouvellé son Sang en sa Resurrection glorieuse.

## RAISON HUITIE'ME.

Nostre Seigneur Iesus Christ a souvent tenu du Pain en ses mains sacrées; mais nous ne lisons point dans la sainte Ecriture, qu'il ait iamais dit,

Digitized by Google

*Cecy eſt mon corps*, que le jour de la derniere Cene qu'il fit avec ſes Apoſtres la veille de ſon trépas. Ce qui prouve nettement & clairement que c'eſt ſon vray corps qu'il donne à manger en l'Euchariſtie, & que les Chreſtiens reçoivent dans nos Egliſes.

Quand Ieſus Chriſt fit ce grand Miracle de la multiplication des Pains qui raſſaſierent cinq mille perſonnes, quoy qu'en les leur donnant il rendit graces à ſon Pere, & les benit enſuite; nanmoins il ne dit jamais que c'eſtoit ſon corps.

Quand le meſme Ieſus Chriſt mangeoit tous les ans le pain azyme & ſans levain, & l'Agneau Paſchal, qui eſtoient les ſignes & les figures de ſon corps, a-t'il jamais dit que c'eſtoit ſon corps? Que Meſſieurs les pretendus Reformez nous montrent cela dans l'Ecriture ſainte, s'ils peuvent.

Iamais ny Moyſe, ny pas un des Prophetes qui ont devancé Ieſus Chriſt, & qui ont predit tant de choſes de luy, n'ont dit que les ſignes & les figures du corps de Ieſus Chriſt, eſtoient ſon corps, comme il a fait en inſtituant le Myſtere de l'Euchariſtie: ce qui montre évidemment que c'eſt ſon vray corps qu'il donne à manger aux Fidelles.

## RAISON NEUVIE'ME.

Si Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt en faiſant la derniere Cene avec ſes Diſciples, & en inſtituant le Myſtere de l'Euchariſtie, ne leur euſt pas donné ſon vray corps à manger, il ſuffiſoit de dire en leur donnant le Pain, Prenez & mangez, *Accipite & comedite*, ſans ajoûter, Cecy eſt mon corps, *hoc eſt enim corpus meum*. Car à quel propos dire, Cecy eſt mon corps, ſi ce n'eſtoit pas ſon corps en verité?

Il eſtoit à la veille de mourir pour noſtre ſalut quand il profera ces paroles: il n'y a point d'appa-

Digitized by Google

rence qu'il eust voulu nous tromper, veu la grande affection qu'il avoit pour nous : & s'il avoit assez d'amour pour abandonner son corps à la mort pour nostre salut, il en avoit aussi pour nous le donner à manger. Nous ne devons pas douter de sa puissance en cela ; car celuy qui peut faire quelque chose de rien, la peut bien, estant faite, changer en une autre chose.

A quoy tient-il donc que Messieurs les prétendus Reformez ne se deportent de leur opinion contraire ? Qu'ils fassent un peu de reflexion sur ce que je dis ; qu'ils raisonnent un peu en eux mesmes, il ne faut pas icy beaucoup d'esprit, ni de Theologie, ni de subtilité : il ne faut seulement qu'avoir l'usage de la raison, mais qui ne soit pas préoccupée d'ailleurs d'aucune Passion, pour voir clairement leur erreur.

Ie leur demande donc, Iesus Christ manque-t'il de charité pour se donner à manger aux hommes ? Iesus Chr. manque t'il de puissance pour pouvoir changer du pain en son corps ? Iesus Chr. n'a t'il pas dit en termes exprés : *Prenez & mangez, cecy est mon corps* ? Qu'ont ils donc à dire ? Que peuvent-ils souhaiter & demander davantage ?

Je sçay fort bien ce qu'ils demandent : c'est qu'ils voudroient que le Pain consacré par le Prestre fût le corps de Jesus Christ, & que ce ne fut pas le corps de Jesus Christ : car il faut par necessité qu'ils avoüent que Jesus Christ a dit, en tenant du Pain à la derniere Cene, *Cecy est mon corps*, s'ils ne veulent renoncer à la sainte Ecriture. D'ailleurs il faut qu'ils soûtiennent que Iesus Christ a dit, *Cecy n'est pas mon corps*, pour soûtenir la créance de leurs Eglises prétenduës Reformées.

Que ferons-nous ? Que dirons nous là dessus ? Si nous leur parlons, nous n'aurons pas d'audiance ; ils ne nous écouteront pas, parce qu'ils nous tien-

Digitized by Google

nent pour ſuſpects. Si donc nous leur preſentons un Iuge incorruptible, qu'ils ne puiſſent recuſer non plus que nous, ſeront-ils contens ? S'en tiendront-ils à ce qu'il dira ſur le ſujet de noſtre differend, & à ce qu'il en déterminera ? I'eſpere qu'oüy.

Ce Iuge excellent, incorruptible, & au delà de toute exception, c'eſt l'Apoſtre ſaint Paul. Donnons luy donc audience pour l'oüir parler en la ſeconde Epiſtre aux Corinthiens, chapitre premier verſet 18. Dieu, dit il, qui eſt veritable, m'eſt témoin qu'il n'y a point eu d'oüy & de non dans la parole que je vous ay annoncée : car Ieſus Chriſt Fils de Dieu, qui vous a eſté preſché par nous, c'eſt à dire par moy, par Silvain, & par Timothée, n'eſt pas tel que l'oüy & le non ſe trouve en luy : *Fidelis autem Deus, quia ſermo noſter qui fuit apud vos, non eſt in illo Eſt & Non : Dei enim Filius Ieſus Chriſtus, qui in vobis per nos prædicatus eſt, per me & Silvanum, & Timotheum, non fuit Eſt & Non, ſed Eſt in illo fuit.*

Que diront Meſſieurs les prétendus Reformez aprés la prononciation de cet Arreſt ? Veulent-ils une reviſion de procez, & que ſaint Paul prononce encore une fois contre eux ? Qu'ils écoutent parler ce grand Apoſtre : Ie ne trouve point, dit-il, de Non en Ieſus Chriſt : *Non fuit Non in illo, ſed Eſt* ; mais Oüy. Cecy eſt mon corps : Oüy. Cecy eſt mon Sang : Oüy. Il n'y a pas de Non : *in illo Eſt tantùm.*

Où donc Meſſieurs les prétendus Reformez vont ils chercher : Non cecy n'eſt pas ſon corps, ſinon en la Boutique de celuy qui forgea le maudit Non, vous ne mourrez pas, *nequaquam moriemini*, dit-il à nos premiers Parens en mangeant le fruit deffendu, afin de les chaſſer du Paradis terreſtre,

Digitized by Google

comme il fit. Ie prie ces Meſſieurs de s'arreſter un peu, & d'examiner ſerieuſement la raiſon ſuivante.

## RAISON DIXIE'ME.

Chacun doit ſçavoir que les pronoms demonſtratifs, comme *celuy-cy*, *celle-cy*, *cecy*, ne s'entendent point & ne ſe prennent jamais en la ſainte Ecriture, que pour les choſes qu'ils démontrent comme preſentes : c'eſt pourquoy ils s'accordent toûjours en genre & en nombre, comme l'adjectif avec le ſubſtantif. Par exemple :

Celui-cy eſt le Seigneur noſtre Dieu : *hic eſt Deus, Deus noſter. Pſal.* 47. *v.* 51.

Celui cy eſt mon Fils bien-aimé : *hic eſt Filius meus dilectus. Matth.* 17. *v.* 5.

Celui-cy eſt Jeſus le Prophete, qui eſt de Nazareth en Galilee : *hic eſt Ieſus Propheta, à Nazareth Galilæa. Matth.* 21. *v.* 11.

Celui-cy eſt l'Heritier : *hic eſt Hæres. Là même v.* 38.

Celui-cy eſt Ieſus Roy des Iuifs : *Hic eſt Ieſus Rex Iudæorum. Matth.* 27. *v.* 37.

Celui-cy eſt vrayement Prophete : *Hic eſt verè Propheta. Ioan.* 6. *v.* 37.

Celle-cy eſt la memorable journée que le Seigeur a faite : *Hæc eſt dies quam fecit Dominus. Pſal.* 111. *v.* 24.

Celle-cy eſt la vie eternelle, c'eſt à ſçavoir de connoiſtre Dieu & ſon Fils Chriſt : *Hæc eſt autem Vita æterna, ut cognoſcant te ſolum Deum verum, & quem miſiſti Ieſum Chriſtum. Ioan.* 17. *v.* 3.

Celui-cy eſt mon commandement, dit Ieſus-Chriſt qui eſt de vous aimer les uns les autres, comme je vous ay aimé : *Hoc eſt præceptum meum, ut diligitis invicem, ſicut dilexi vos. Ioan.* 15. *v.* 12.

Or vous ſçaurez que le Texte Grec eſt grandement

ment remarquable au ſujet que je traitte ; car le demonſtratif τοῦτο s'accorde en genre avec σῶμα qui ſignifie corps eſtant du genre neutre comme lui, & non pas avec ἄρτος qui eſt maſculin, & ſignifie Pain : pour montrer que *cecy* eſt vrayement le corps de Ieſus Chriſt, & non pas du pain ſimplement, puis que le pronom *hoc* demontre le corps, & s'entend de lui.

Remarquez d'ailleurs que Ieſus Chriſt n'a jamais prononcé de ſa bouche ſacrée ce nom de corps, qu'il ne l'ait pris en ſa propre ſignification, pour ſignifier un vray corps.

Comme lors qu'il dit parlant de la Magdelaine, Elle a répandu par avance ſes parfums ſur mon corps pour prévenir ma Sepulture : *Prævenit unguere corpus meum in Sepultura m.* *Marc.* 14. *v.* 8.

Comme lors qu'il dit à ſes Diſciples. Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & ne peuvent tuer l'ame, *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non poſſunt occidere.* *Matth.* 10. *v.* 28.

Comme lors qu'il dit encore à ſes Diſciples: Ne vous mettez point en peine où vous trouverez dequoy boire & dequoy manger pour le ſoûtien de voſtre vie, ni d'où vous aurez des vêtemens pour couvrir voſtre corps : *Ne ſolliciti ſitis animæ veſtræ quid manducetis, neque corpori veſtro quid induamini.* *Matth.* 6. *v.* 25.

Tellement donc que quand Ieſus Chriſt dit, *Cecy eſt mon corps*, il ne faut pas prendre ni entendre ce mot autrement que Ieſus Chriſt l'a toûjours pris & entendu, c'eſt à ſçavoir en ſa propre ſignification, pour ſignifier un vray corps, & non pas un corps en figure. *Matth.* 26. *v.* 26.



Digitized by Google

## RAISON ONZIE'ME.

Il eſt vray que ſaint Paul a pris quelquefois ce nom de corps metaphoriquement & improprement ; mais il s'eſt toûiours expliqué enſuite, pour faire ſçavoir ce qu'il entendoit ſignifier par ce mot de corps dont il ſe ſervoit, comme lors qu'il dit en l'Epiſtre aux Coloſſiens : Ie me réjoüis maintenant dans les maux que ie ſouffre pour vous, & que j'accomplis dans ma chair ce qui reſte à ſouffrir à Ieſus Chriſt en ſouffrant moy meſme pour ſon corps, qui eſt l'Egliſe : *Nunc gaudeo in paſſionibus pro vobis, & adimpleo ea quæ deſunt paſſionum Chriſti in carne mea, pro corpore eius quod eſt Eccleſia. Col. 1. v. 24.*

Remarquez, s'il vous plaiſt, comme il s'explique, ayant uſé improprement & metaphoriquement du mot de corps. Or il l'auroit fait, ſans doute, avec beaucoup plus de raiſon en l'Epiſtre aux Corinthiens, chapitre 11. lors que parlant de l'inſtitution du Myſtere de l'Euchariſtie, il dit, *Cecy eſt mon corps*, ſi ce mot de corps ſe devoit prendre & entendre metaphoriquement, attendu que c'eſtoit une choſe de tres grande importance, & où il y alloit du ſalut des hommes ; ce que n'ayant pas fait, il faut croire & tenir pour certain qu'il n'a point parlé en ce rencontre metaphoriquement, ni par figure, autrement il ſe fût expliqué comme il a fait ailleurs pour oſter tout ſuiet d'erreur & d'abus.

## RAISON DOUZIE'ME.

Selon les Principes de Meſſieurs les Reformez l'Ecriture ſainte ne dit rien obſcurement en un en-

Digitized by Google

droit, qu'elle ne l'explique ailleurs clairement. Or c'est une façon de parler fort obscure, de dire que ce mot de corps, signifie la figure du corps. Qu'ils nous montrent donc cela expliqué plus clairement ailleurs : puis que Iesus Christ a souvent usé de ce mot de corps, qu'ils nous montrent seulement en un seul endroit de l'Ecriture, où il ait par ce mot, corps, entendu la figure de son corps ; ils ne sçauroient le faire, & partant ils sont obligez aussi bien que nous, de croire que quand Iesus Christ a dit en tenant du pain : Cecy est mon corps, il a entendu parler de son vray corps.

Mais en quelle maniere, direz vous, le corps de Iesus-Christ est il en l'Eucharistie ? Ie dis qu'il y est d'une maniere spirituelle. Car saint Paul en la cinquiéme Epistre aux Corinthiens, c. 15. v. 40. dit qu'il y a des corps celestes, & des corps terrestres; *Et corpora cælestia, & corpora terrestria.* Et au 44. verset du mesme chap. il ajoûte qu'il y a un corps animal, & un corps spirituel. *Si est corpus animale, est & spirituale.* Par où l'on peut voir qu'un mesme corps peut estre consideré en deux manieres : ou comme corps animal & sensuel, ayant les proprietez des corps animaux & sensuels, qui peuvent estre veus, divisez, & touchez : Ou bien comme corps spirituel qui a les qualitez des esprits ; dont la premiere est de ne pouvoir estre apperceu d'aucuns sens corporels : La seconde d'estre tout entier en une partie du lieu où il est, & tout entier en tout le lieu, comme l'ame est dans le corps, *tota in toto, & tota in qualibet parte corporis*, disent les Philosophes : La troisiéme de ne pouvoir estre divisé, parce qu'il n'a point de partie, comme Dieu, les Anges, & nos Ames qui sont de purs esprits.

Ce qui estant supppoſé, nous croyons que le

corps de Jesus Christ est au saint Sacrement de l'Eucharistie réellement, substantiellement, & veritablement, mais spirituellement, c'est à dire d'une maniere spirituelle & non pas sensible, & grossiere comme les corps terrestres. D'où vient que quand on divise l'Hostie, l'on ne divise pas pour cela le corps de Jesus Christ, parce qu'il est spirituel, & a les qualitez des corps glorieux; & lors que l'Hostie est rompuë, le corps de Iesus Christ demeure tout entier dans les deux parties, sans estre ni rompu ni divisé aucunement. Parce qu'il prend les qualitez d'un esprit dans ce Sacrement, comme il fit lors que les Iuifs le voulant prendre, son heure n'estant pas encore venuë, il se rendit invisible à leurs yeux, & passa au milieu d'eux sans estre apperceu d'aucun. De sorte que de corps sensible qu'il estoit, il se fit alors corps spirituel: Et lors que les especes du pain se corrompent dans l'estomac de celuy qui communie, nous ne disons pas que le corps de Iesus Christ se corrompe, mais qu'il cesse seulement d'estre dans nous en ce temps-là. Et c'est une des merveilles de ce divin Sacrement, qu'encore que l'Hostie soit rompuë: divisée & broyée par les dents, toutefois le corps de Iesus Christ renfermé dedans, n'en est nullement offensé, & demeure toûjours aussi entier qu'il est à present dans le Ciel.

Mais quoy que cela soit admirable, cela est pourtant possible, & nous en avons des exemples dãs la Nature, où l'on voit que l'image representée dans un Miroir, si on vient à le rompre, l'image n'est pas rompuë pour cela, & elle demeure toute entiere dans toutes les pieces divisées. La mesme chose arrive à l'Hostie consacrée à l'égard de Iesus Christ, car il est tout entier dans toute l'hostie,

& tout entier en chaque partie diviſée de l'hoſtie.

Nous avons une belle figure de ceci dans l'Exode, chapitre 3. où nous liſons que Moyſe eut une grande viſion où il apperceut un buiſſon ardent qui ne ſe conſumoit point, il voyoit du feu qui brûloit ce buiſſon, comme s'il l'eût voulu reduire en cendres, & toutefois le feu ne l'offenſoit, ni ne le conſumoit aucunement. Ainſi le corps de Ieſus Chriſt receu dans la bouche du Chreſtien n'eſt point offenſé par ſes dents qui broyẽt l'hoſtie; mais demeure auſſi entier que le buiſſon ardent que vit Moyſe. D'où vient que le Prophete dit: *Cantate Domino Canticum novum quia mirabilia fecit. Pſalm.* 97.

Quelqu'un pourra dire que la comparaiſon que ie viens de donner du miroir n'eſt pas bonne, en ce que l'image qu'on y voit n'eſt pas corporelle comme Ieſus Chriſt dans l'Hoſtie où eſt ſon vray corps. Ie répons que ma comparaiſon eſt excellente, d'autant qu'un corps glorieux eſt plus ſubtil qu'une image, qu'un petit Rideau peut empeſcher d'entrer dans un miroir: mais un corps glorieux paſſe au travers de tous les autres corps ſans que rien l'en puiſſe empeſcher, d'autant qu'il eſt plus ſubtil que la Lumiere, que le Son, que la Voix, que l'image meſme repreſentée par le miroir, c'eſt pourquoy ſitoſt que les paroles Sacramentales ſont prononcées, incontinent tout le corps de Ieſus Chriſt eſt dans l'hoſtie, comme l'image eſt dans le Miroir. Partant l'on peut dire d'une hoſtie conſacrée, qu'elle eſt la ſplendeur de la Lumiere eternelle, le miroir ſans tache & ſans macule de la Maieſté de Dieu, & l'image de ſa bonté: *Candor lucis æternæ, & ſpeculum ſine macula Dei*

*Maiestatis, & imago bonitatis illius. Sap.7.* Elle eſt la ſplendeur de la Lumiere eternelle, à cauſe de la Divinité qui s'y trouve.

Sur quoy vous ſçaurez, qu'en vertu des paroles Sacramentales, le corps de Ieſus Chriſt ſe trouve ſeulement ſous les eſpeces du Pain, mais par une réelle concomitance ſon ame y eſt auſſi, d'autant que le corps de Jeſus Chriſt y eſtant comme vivant, il ne peut eſtre ſans ame, ni ſans ſang; Que ſi durant les trois jours que le corps du Sauveur fut dans le Sepulchre les Apoſtres euſſent conſacré quelques Hoſties, il n'y auroit eu dedans que ſon corps mort ſans ame tel qu'il eſtoit alors; mais maintenant qu'il eſt vivant, il y eſt avec ſon Ame, ſon Sang, & ſa Divinité tout enſemble. I'avoüe bien qu'en vertu des paroles Sacramentales il n'y a que le corps ſeul de Ieſus Chriſt dans l'Hoſtie conſacrée; mais par une neceſſaire concomitance ſon Ame y eſt encore avec ſes excellences, & la Divinité meſme avec ſes perfections infinies. En la maniere que quand un grand Seigneur invite un Roy à diſner en ſa maiſon, & qu'il mene avec luy ſes principaux Officiers, le Roy y eſt ſeulement par la vertu de la parole de l'invitant, & ſes Officiers par concomitance & accompagnement neceſſaire.

Ainſi le Preſtre en conſacrant une Hoſtie par la vertu des paroles Sacramentales, ne conſacre preciſément que le corps de Jeſus Chriſt, mais l'Ame, le Sang & la Divinité ne manquent jamais de l'accompagner. C'eſt pourquoy celuy qui le mange en communiant, doit bien conſiderer ce qu'il mange, car là de toutes les choſes corporelles la meilleure s'y trouve, ſçavoir le corps de Ieſus Chriſt, de toutes les creatures ſpirituelles la plus excellente, ſçavoir l'Ame de Ieſus Chriſt. Et comme

Digitized by Google

entre toutes les choſes parfaites la plus éminente c'eſt la Divinité, elle ſe trouve auſſi dans une hoſtie conſacrée. D'où vient qu'elle eſt toute ronde & blanche, pour repreſenter l'Eternité de Dieu, le miroir ſans macule à l'égard de l'Ame du Sauveur, & l'image de la bonté de Dieu à l'égard de ſon corps, par lequel il a fait voir une bonté parfaite & infinie en accompliſſant par luy l'œuvre de noſtre Redemption.

D'où nous devons conclure que pour communier dignement, il faut avoir trois choſes. Premierement, la ſplendeur de la Lumiere eternelle par une vraye Foy qui exclüe toute ſorte d'erreur & de doute. Secondement, il faut eſtre un miroir ſans macule par une grande pureté & chaſteté. Troiſiémement, il faut porter l'image de la bonté du Sauveur par une ſincere amitié que nous devons avoir pour noſtre prochain; car comme Noſtre Seigneur ne voulut point ſe venger de ſes ennemis, auſſi le devons nous imiter en remettant volontiers les injures que nos ennemis nous font pendant noſtre vie. De là vient qu'il appelle bienheureux tous ceux qui le font. *Beati pacifici, quoniam Filii Dei vocabuntur. Matth. cap. 5. v. 9.*

## RAISON TREIZIE'ME.

Si un Roy ou un Prince vous avoit convié à diſner ou à ſouper avec luy à ſa Table, & qu'on vous y ſerviſt d'une viande excellente qui vous fuſt inconnüe, & que le Prince vous dît: Monſieur, prenez & mangez hardiment, c'eſt une telle viande, en bonne foy ne le croiriez-vous pas? Penſeriez-vous qu'il vouluſt vous tromper, l'eſtimant un Prince homme de bien & d'honneur? Ie ne le crois pas.



Digitized by Google

Or voici le Roy des Rois, & le Seigneur des Seigneurs, qui est la verité mesme, & qui ne se peut jamais tromper : Voici, dis-je, ce grand Prince du Ciel & de la Terre qui vous convie à sa Table, & qui vous dit : *Accipite & comedite, hoc est enim corpus meum :* Prenez & mangez, car ceci est mon corps. Pourquoy refusez vous de donner creance à ses paroles, que vous ne refuseriez pas à un Roy & au moindre Prince de la terre, dont vous auriez reconnu la vertu & la candeur.

Le Docteur admirable saint Augustin, de qui l'on peut apprendre avec asseurance & seureté le sentiment de l'Antiquité, comme Calvin mesme en demeure d'accord, en son Traitté 84. sur saint Iean, explique ainsi à ce propos ce qui est écrit dans le 23. chapitre des Proverbes de Salomon. *Lib. 3. Instit. c. 3. & l. 4. c. 14.*

Quand vous serez assis à Table pour manger avec un Prince, prenez soigneusement garde à toutes les viandes qui sont servies devant vous ; *Quando sederis ut comedas cum Principe, diligenter attende quæ apposita sunt ante faciem tuam.*

Quelle est, dit ce grand Docteur, cette Table du Prince, sinon celle en laquelle on prend, on reçoit & on mange le corps, & on boit le sang de celuy qui a livré sa vie pour nous ? *Traitté 84. sur saint Iean.*

## RAISON QUATORZIE'ME.

C'est le propre d'un pronom possessif, comme, *mon, ton, son*, qu'estant conjoint à un nom, il vient aussitost à limiter ou restraindre la signification du nom auquel il est conjoint. Par exemple, ces noms, Valet, Manteau, Chapeau, sont noms universels,

Digitized by Google

& qui ſignifient ſeulement en general : mais ſi vous ajoûtez quelque ſubſtantif à ce pronom poſſeſſif *mon*, diſant, mon Valet, mon Manteau, mon Chapeau, vous limitez & bornez l'étenduë de leur ſignification: car en diſant, mon Valet, ce mot, Valet, ne ſe peut plus prendre ni entendre, ſinon d'un garçon ou d'un homme qui eſt à mon ſervice.

Or ſi Ieſus Chriſt en conſacrant le Pain, euſt dit ſeulement, Ceci eſt un corps, on n'euſt ſceu bonnement de quel corps il euſt entendu parler, veu qu'il y a une infinité de divers corps dans le monde. Mais diſant clairement & en termes exprés, ceci eſt mon corps, *hoc eſt corpus meum*, avec ce pronom poſſeſſif, *meum*, il a oſté toute ſorte de doute & d'ambiguité : de maniere que ce nom, *corps*, ne ſe peut prendre ni entendre pour aucun autre corps que celui qui eſt ſignifié & determiné par ce *mon*, qui eſt un vray corps en ſubſtance, & non pas en figure.

## RAISON QUINZIESME.

Ceci eſt encore digne de conſideration, & merite qu'on y faſſe reflexion, c'eſt à ſçavoir que le pronom poſſeſſif ſingulariſé rend ſingulier & individuel le nom auquel il eſt ioint : ainſi il exclud toutes metaphores & figures, qui ne ſe font jamais qu'avec des noms communs, univerſels & generaux.

Voici donc la difference qu'il y a entre ces façons de parler & d'énoncer les choſes : c'eſt à ſçavoir que diſant, ou énonçant, ou prononçant, *Cecy eſt mon corps*, ce nom *corps* eſt ſingulariſé par ce pronom poſſeſſif *mon* : & partant il ne ſe peut entendre d'aucune metaphore ou figure, qui ne ſe

font iamais que par des noms communs & universels.

Or quand la sainte Ecriture, parlant de J.Ch. dit qu'il est la Pierre, la Porte, la Vigne, &c. ces noms ne sont pas singularisez comme celui de corps en l'Eucharistie : tellement que les metaphores ou figures n'y peuvent avoir aucun lieu.

Cette Raison merite encore une remarque plus particuliere, & qui doit estre considerée attentivement : car avec cecy l'on pourra facilement répondre aux Objections que les prétendus Reformez nous font si souvent en cette sorte.

En ces propositions, disent-ils, que nous lisons dans l'Ecriture sainte, Christ estoit la Pierre, *Petra autem erat Christus* ; Ie suis la vraie Vigne, *Ego sum vitis vera* ; Ie suis la Porte, *Ego sum Ostium*, *&c.* Toutes ces propositions, disent les prétendus Reformez, s'entendent & s'exposent metaphoriquement & par figure : par consequent, concluënt-ils, il en faut dire de mesme quand Iesus Christ a dit : Cecy est mon corps, cecy est mon Sang.

Il faut répondre en niant la consequence de cet Argument qui est fallacieux, en ce qu'il semble estre *à simili*, ainsi que parlent les Logiciens : & toutesfois il y a bien de la disparité & dissemblance : car dans l'antecedent de leur Argument, ces noms, Pierre, Vigne, Porte, ne sont pas singularisez, comme il a esté dit cy-dessus ; mais dans la conclusion ces mots *Corps* & *Sang* sont rendus singuliers, parce qu'ils sont joints au pronom possessif, *mon*, qui les singularise : & partant lors que Jesus Christ a dit, *Cecy est mon corps*, il faut croire par necessité, qu'il a entendu parler de son vray corps naturel dont il s'est revétu dans le sein de la Vierge Marie sa Mere.

Nous avons donc un Argument certain de la

preſence réelle de I. C. en l'Euchariſtie, tiré des propres paroles de ſon inſtitution, parce que Nôtre Seigneur ſe ſervit du pronom demonſtratif, *hoc*, cecy, qui ne ſignifie point d'autre ſubſtance que celle qui lui eſt attribuée par le Verbe ſubſtantif *eſt* : de ſorte que Noſtre Seigneur ne donnant point d'autre nom que celui qui ſignifie ſubſtance au Pain qu'il tenoit entre ſes mains en diſant : *Cecy eſt mon corps*, il s'enſuit neceſſairement que c'eſt ſon vray corps, à cauſe que le pronom, *cecy*, n'a de ſoy autre ſignification que celle qui eſt exprimée par le Verbe ſubſtantif, *eſt*.

Car il faut remarquer qu'il n'en eſt pas des paroles de ce Myſtere, comme lors qu'il a uſé de noms qui ſignifient d'eux meſmes quelque autre choſe ; parce que la ſignification d'une autre ſubſtance rempliſſant leur diction, fait voir que la propoſition eſt figurée. Comme lors que Noſtre Seigneur diſoit qu'il eſtoit une Porte, une Vigne, une Pierre & choſe ſemblable. Car ces dictions ayant déja leur propre ſignification, montrent clairement qu'il ſe comparoit ſeulement à une Porte, à une Vigne, à une Pierre, & non pas qu'il fuſt une vraie Porte materielle, une vraie Vigne, & une vraie Pierre inſenſible & privée de raiſon. Si bien qu'il eſt évident, qu'il n'entendoit parler en ces rencontres que de figures & uſer de comparaiſon.

Ce qu'il n'a pû faire en ſe ſervant du pronom demonſtratif, *cecy*, qui n'a autre ſignification que la choſe exprimée par le Verbe ſubſtantif, *Eſt*, c'eſt à ſçavoir la verité de ſon propre corps. Parce que le pronom demonſtratif, *cecy*, *ou cela*, ſe prend toûjours pour la verité de la choſe qu'il montre devant ſoy, & les noms ſignificatifs d'eux meſmes doivent eſtre ſeulement pris pour des figures ou

Digitized by Google

pour des comparaiſons, lors qu'on les applique à quelque autre choſe.

## RAISON SEIZIESME.

Pour entendre encore mieux ce Point de controverſe, il eſt à propos de ſçavoir quelle force a le pronom relatif dans un diſcours, parce que cela donnera un grand jour & un grand éclairciſſement à la difficulté que nous examinons.

Vous devez donc ſçavoir que l'uſage du pronom relatif, comme *lequel* & *laquelle*, n'eſt à autre fin que pour oſter les ambiguitez, les meſ-ententes & les amphibologies qui pourroient naiſtre d'un diſcours.

Par exemple, ſi j'avois quatre ou cinq Maiſons dans la ville de Paris, & que par Teſtament je diſe, je laiſſe une de mes maiſons à un tel, il y auroit de l'ambiguité dans ce legs & dans cette donation; car ſuppoſé que i'aye quatre ou cinq maiſons, on ſera en doute de quelle maiſon i'auray voulu parler. Mais ſi ie diſois je laiſſe une de mes maiſons à un tel, laquelle eſt ſituée ſur la Riviere de Seine, vis à vis des Carmes de la Place Maubert; le relatif *laquelle* oſteroit toute ambiguité & meſ-entente.

Or conſiderez maintenant que Jeſus Chriſt en inſtituant le Myſtere de l'Euchariſtie, a tellement formé ſon diſcours, qu'il a oſté tout ſuiet d'ambiguité & de mal entendre ſes paroles. C'eſt pourquoy ceux qui les pervertiſſent, & qui les tournent en un ſens contraire, ſont inexcuſables: car il a uſé d'un relatif qui eſt ſuffiſant pour oſter tout doute & toute ambiguité, ſi nos adverſaires veulent ouvrir les yeux & y prendre garde de prés.

Digitized by Google

Il eſt dit en la premiere Epiſtre de ſaint Paul aux Corinthiens, chapitre 11. Prenez, mangez, cecy eſt mon corps qui ſera livré pour vous: *hoc eſt corpus meum quod pro vobis tradetur.* Il eſt dit pareillement en ſaint Luc, chapitre 22. Cecy eſt mon corps qui eſt donné pour vous : *hoc eſt corpus meum, quod pro vobis datur.*

Il eſt aiſé à chacun de voir ces relatifs *qui* ou *lequel*, à moins que de fermer les yeux pour ne les pas voir Qu'eſt-ce donc que Meſſieurs les prétendus Reformez croyent avoir eſté livré & donné pour nous ? Oſeroient ils dire que ç'a eſté du pain materiel, ou un corps en figure ? Car il faut par neceſſité que ce ſoit l'un des deux, ou bien confeſſer qu'en la Cene c'eſt le meſme corps en ſubſtance, qui a eſté livré & donné pour nous ; ou bien ſoûtenir que ce qui a eſté donné & livré pour nous, n'eſtoit qu'un corps en figure, & ainſi aneantir la Paſſion de Ieſus Chriſt, & le merite de la redemption du Genre humain. Que ces Meſſieurs les prétendus Reformez conſiderent un peu à quelle extremité les porte leur créance touchant l'Euchariſtie.

Il eſt remarqué pareillement en ſaint Matthieu, chapitre 26. que Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt en la derniere Cene qu'il fit avec ſes Diſciples, leur dit : Beuvez tous de ce Calice, car cecy eſt mon Sang du nouveau Teſtament ou de la nouvelle Alliance, qui ſera répandu pour vous en la remiſſion des pechez, *Bibite ex hoc omnes ; hic eſt enim Sanguis meus novi Teſtamenti, qui pro multis effundetur in remiſſionem peccatorum.*

En ſaint Marc auſſi, chapitre 14. il eſt dit : Cecy eſt mon Sang du nouveau Teſtament, qui ſera répandu pour pluſieurs, c'eſt à dire pour tous les

hommes : *Hic est Sanguis meus novi Testamenti, qui pro multis effundetur.*

En saint Luc il est dit encore au chapitre 22. Ce Calice est le nouveau Testament en mon Sang, lequel sera répandu pour vous : *Hic Calix est novum Testamentum in Sanguine meo, qui pro vobis fundetur.*

Peut-on douter apres cela de quel Sang Iesus-Christ parle ? Demandez luy ? C'est du Sang, dira-t'il, qui est répandu pour vous. Que voulez-vous ? Que souhaittez-vous davantage ? A-t'il répondu: C'est du vin qui est répandu pour vous ? A quoy en sont Messieurs les prétendus Reformez ? Qu'ils pesent, & qu'ils considerent un peu ce que je dis, & qu'ils en fassent leur profit.

## RAISON DIX-SEPTIE'ME.

Poursuivant toûjours cette mesme matiere, qui est de si grande importance, que chacun fasse une serieuse reflexion avec quelle circonspection Nôtre Seigneur Iesus Christ a mis & interposé de tous costez le relatif *qui* ou *lequel*, pour oster tout suiet d'erreur & d'abus à mal interpreter ce qu'il disoit touchant le Mystere de l'Eucharistie.

Car en saint Iean chapitre 6. verset 50. parlant de son corps, & disant : Cecy est le Pain, *hic est Panis*; afin qu'on ne doutast point de quel Pain il parloit, il ajoûte : lequel est descendu du Ciel, *qui de Cœlo descendit*, & plus bas au verset 51. il dit : Je suis le Pain vif qui suis descendu du Ciel, *Ego sum Panis vivus qui de Cœlo descendi :* Le Pain que je donneray c'est ma chair, laquelle je donneray pour la vie du monde : *Panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita* : ma chair est vrayement Viande, & mon Sang est vrayement Breuva-

Digitized by Google

ge, &c. Peut on parler plus clairement que cela ?

Je demanderois volontiers à Meſſieurs les prétendus Reformez, ſi faiſant profeſſion publique de la Foy qu'ils ont touchant la reſurrection des morts, quelqu'un d'entre eux diſoit, Je croy que nous reſſuſciterons tous en la meſme chair que nous avons maintenant ; pourriez-vous trouver des paroles plus claires que celles-là ? Et ſi quelqu'un interpretoit ces paroles de la chair en figure, vous ſemble-t'il qu'il répondroit à la penſée de celuy des voſtres & à ſon intention ? Tant s'en faut, vous diriez qu'il ſe trompe & qu'il s'abuſe lourdement. Pourquoy donc les prétendus Reformez interpretent-ils les paroles de Ieſus Chriſt à contreſens & contre ſon intention formelle & ſi manifeſte ? Qu'ils jugent eux meſmes s'ils ſont raiſonnables en cela.

## RAISON DIX-HUITIESME.

Perſonne ne peut nier que la plus certaine & la meilleure maniere d'expliquer & d'interpreter la ſainte Ecriture, c'eſt lors qu'on peut expliquer & expoſer un paſſage par un autre paſſage & un Texte par un autre Texte ſemblable ; car alors il n'eſt pas beſoin de chercher d'autre interpretation ny expoſition.

Or nous ſommes en differend & en controverſe avec Meſſieurs de la Religion prétenduë Reformée, ſçavoir ſi ces paroles de Ieſus-Chriſt, *Prenez & mangez, cecy eſt mon corps*, doivent eſtre entenduës ſelon le ſens litteral du vray Corps de Ieſus-Chriſt, ce que nous ſoûtenons fort & ferme : ou bien ſi elles doivent eſtre entenduës improprement & metaphoriquement de ſon corps en figure, en ſigne, en effet,

Digitized by Google

comme tiennent les prétendus Reformez.

Comme auſſi la maniere de le recevoir ou de le manger, ſi c'eſt ſeulement par la Foy, comme ils croyent; ou bien ſi c'eſt réellement, comme nous aſſeurons hautement & hardiment.

Pour decider ce different, où il y va de la Vie ou de la Mort eternelle, retournons je vous prie au Chapitre 6. de S. Iean, & confrontons les paroles de la promeſſe qu'il nous y a faite, avec les paroles de l'accompliſſement de ſa promeſſe & de ſon execution actuelle le jour de la Cene; car il eſt certain que Ieſus-Chriſt a promis ce qu'il a donné puis aprés, & qu'il a donné effectivement ce qu'il avoit promis auparavant c'eſt à ſçavoir ſon corps à manger, ainſi qu'on peut voir en S. Mathieu chap 26. v. 26. en S. Marc, chap. 14. v. 22. en S. Luc, chap. 22. v. 19.

Or pour accomplir & pour mettre en execution la promeſſe d'une choſe qu'on veut donner à l'avenir & dans un temps futur, il faut ſeulement changer le Verbe qui ſignifie le temps futur, & mettre en ſa place le Verbe qui ſignifie le temps preſent. Par exemple ſi vous diſiez; je vous donneray cent Piſtoles, changez ce donneray & dites: je vous donne cent Piſtoles, voila voſtre promeſſe accomplie, pourvû que vous les donniez actuellement.

Venons maintenant à noſtre propos, les paroles de la promeſſe future que noſtre Seigneur fait en S. Iean, chap. 6. v. 51. de donner ſon corps à manger, ſont telles, ſelon meſme la Verſion de la Bible de Geneve, imprimée l'An 1608. chez Matthieu Berion. Le Pain que je donneray c'eſt ma chair, laquelle je donneray pour la Vie du Monde.

Reduiſez maintenant ces paroles au temps preſent

ſent du Verbe *donner*, & dites, le Pain que je donne, c'eſt ma chair, laquelle je donne pour la Vie du Monde. Nous voilà hors de tout doute & de toute controverſe ; car ce qu'il donne n'eſt autre choſe que ce qu'il avoit promis, diſant en S. Iean, chap. 6. *Le Pain que je donneray, c'eſt ma chair, laquelle je donneray pour la Vie du Monde. Ma chair eſt vrayment Viande, & mon ſang eſt vrayment Breuvage.* Si ces paroles ſont obſcures, je ne ſçay comment il faut parler clairement : *Accipite & comedite*, dit-il en S. Matthieu, & en S. Marc, S. Luc, & S. Iean, *Hoc eſt corpus meum*, Prenez & mangez, cecy eſt mon corps. C'eſt donc ſon corps réel & ſubſtantiel qu'on mange & non pas la figure, ou le ſigne de ſon corps en approchant des Autels, & en recevant l'Euchariſtie.



Digitized by Google

## *RAISONS POVR PROVVER LA conversion de la substance du Pain & du Vin, en la substance du Corps & du Sang de Iesus Christ, laquelle conversion est appellée par l'Eglise Transsubstantiation.*

IE n'auray point de honte d'user & de me servir de quelque mot ou de quelque terme que ce soit, dit saint Cyrille, quand il me pourra servir pour expliquer la verité de nos Mysteres, *lib. 1. de Trinit.* I'en feray de mesme, afin que personne ne s'en étonne, & ne le trouve mauvais.

### RAISON PREMIERE.

Il n'y a aucun mot en cette Sentence ou proposition de Jesus Christ, cecy est mon corps, *hoc est corpus meum*, qui montre ou qui signifie du Pain; car s'il y avoit quelque mot qui le montrast ou qui le signifiast, ce devroit estre le pronom demonstratif, *hoc*, cecy.

Or est il qu'il ne le montre pas & ne le signifie pas.

Il n'y a donc par consequent aucun mot qui le montre, ou qui le signifie.

La mineure de cet Argument, c'est à sçavoir que le pronom *hoc*, cecy ne montre pas & ne si-

gnifie pas que l'Euchariſtie eſt ſimplement du Pain, ſe prouve ainſi. Si le pronom demonſtratif, cecy, montroit que l'Euchariſtie eſt ſimplement du pain : alors le ſens de cette propoſition, cecy eſt mon corps, ſeroit tel: Ce pain eſt mon corps.

Or cela ne peut eſtre veritable, parce qu'un individu, comme eſt le corps de Nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, ne ſe peut énoncer affirmativement d'un autre individu. Par exemple, il eſt faux que du lait ſoit du vin; il eſt donc pareillement faux que du pain ſoit le corps de Jeſus Chriſt, à moins que d'avoir recours à la Tranſſubſtantiation, & au ſens que les Philoſophes appellent, *ſens diviſé*; c'eſt à dire à moins que vous ne l'expliquiez comme il faut neceſſairement expliquer ces paſſages ſuivans de l'Ecriture, en ſaint Luc chapitre 7. verſet 22.

*Allez dire à Iean*, dit Noſtre Seigneur à deux Diſciples de ſon Precurſeur, *ce que vous venez de voir & d'entendre*, c'eſt à ſçavoir, *que les aveugles voyent, que les boiteux marchent, que les ſourds entendent*. Car il eſt impoſſible que les aveugles voyent, que les boiteux marchent droit, que les ſourds entendent, entendant cette propoſition *in ſenſu compoſito*, en un ſens compoſé, c'eſt à dire, les aveugles demeurans aveugles, les boiteux demeurans boiteux, & les ſourds demeurans ſourds: mais l'entendant en un ſens diviſé, *in ſenſu diviſo*, comme parlent les Philoſophes, c'eſt à dire, ceux qui eſtoient auparavant aveugles, boiteux, & ſourds ayant maintenant receu la veuë, l'oüye, & la liberté de leurs membres, voyent, marchent droit, & entendent clair, cela eſt tres veritable.

De meſme il eſt impoſſible que le pain demeu-



Digitized by Google

rant pain, il soit le corps de Jesus Christ, mais ce qui estoit auparavant pain estant converti, changé & transsubstantié : ou pour mieux dire n'estant plus pain, c'est le corps de Iesus Christ : tout ainsi que les aveugles n'estant plus aveugles, voyent; & les sourds n'étant plus sourds, entendent fort bien tout ce qu'on leur dit.

Concluons donc & disons, que puisqu'en ces paroles de Iesus Christ, *cecy est mon corps*, il n'y en a pas une seule qui montre & qui signifie que le pain soit present, il faut par necessité reconnoître qu'il n'y a que la seule substance du vray corps & du vray Sang de Iesus Christ signifiée par ces paroles : *Cecy est mon corps, cecy est mon sang.*

Mais avant que de sortir de ce sujet, il faut dire pourquoy nous usons de ce nom & de ce mot de *Transsubstantiation*, qui n'est pas dans l'Ecriture sainte formellement ni en termes exprés ; à cause de quoy Messieurs les prétendus Reformez ne le veulent pas recevoir, parce que ce mot vient seulement de l'Eglise assemblée dans les Conciles, & non pas de l'Ecriture sainte.

Or nous leur demandons pourquoy ils ont receu ces noms de *Consubstantiel*, *Incarné*, & *Trinité*, vû qu'ils ne sont pas formellement exprimez dans l'Ecriture sainte, non plus que le mot de *Transsubstantiation.*

Que si l'Eglise dans le Concile de Nicée a bien eu le pouvoir & l'autorité de se servir de ces mots Incarné, & Consubstantiel, contre les Arriens qui combattoient la Divinité de Iesus Christ : pourquoy ne l'aura-t'elle pas encore contre les Berengariens ? Qui luy a osté la puissance d'user de ce mot de Transsubstantiation, contre de nouveaux heretiques Sacramentaires, c'est à dire qui com-

Digitized by Google

battent la verité de nos Sacremens ?

Voicy particulierement la raiſon & la neceſſité qu'elle a eu d'uſer de ce terme de Tranſſubſtantiation.

Une choſe, diſons nous, ſe convertit & ſe change en une autre en diverſes façons. Par exemple, ce que nous mangeons ſe convertit en ſang dans noſtre corps ; & en cette converſion la viande ſe corrompt tout à fait, & quant à la ſubſtance, & quant aux accidens ; tellement que cette viande eſtant convertie en noſtre ſang, n'eſt plus la meſme ſubſtance, ni les meſmes accidens qu'auparavant.

Quelquefois dans la converſion des choſes, la ſubſtance demeure entiere, & il n'y a du changement que dans les accidens, comme par exemple, quand l'eau froide de ſa nature eſt convertie & changée en eau chaude.

Quelquefois auſſi dans la converſion des choſes, les accidens demeurent entiers, & il n'y a du changement qu'à l'égard de la ſubſtance : comme il arrive au divin Myſtere de l'Euchariſtie dont nous parlons preſentement ; & cette converſion eſt appellée *Tranſſubſtantiation*, pour ſignifier la difference qu'il y a entre elle & les autres converſions.

Et comme au Sacrement de Baptême le lavement exterieur ſignifie & opere le lavement interieur de l'Ame ; de meſme entre autres effets admirables que le tres ſaint Sacrement de l'Euchariſtie opere en nous, celuy-cy n'eſt pas des moindres, c'eſt à ſçavoir qu'il nous convertit, nous incorpore, & nous transforme en quelque façon en Ieſus-Chriſt, pour n'eſtre plus qu'une meſme choſe avec luy, & eſtre enſuite comme deïfiez, s'il faut ainſi parler, *non me*

Digitized by Google

*mutabis in te, ſed tu mutaberis in me*, luy fait dire S. Auguſtin.

Chacun ſçait le mal-heur deplorable de Nôtre premiere Mere Eve, qui ne ſe contentant pas de l'eſtat heureux dans lequel Dieu l'avoit creée, voulut encore eſtre ſemblable à ſon Createur, aſpirer à ſa Grandeur & à ſa Sageſſe en mangeant du fruit defendu, ainſi que le Diable luy perſuada, diſant: *Eritis ſicut dii ſcientes bonum & malum*, Elle mangea donc de ce fruit de mort que le Diable luy offrit, & en preſenta enſuite à Adam ſon Mary, lequel pour luy complaire en mangea auſſi, & par ce moyen ſe rendit miſerable, & toute ſa Poſterité qui s'en reſſent encore aujourdhuy.

Mais le ſecond Adam qui eſt Jeſus-Chriſt nôtre Sauveur, a trouvé dans les Treſors de ſa Sageſſe & de ſes Miſericordes infinies un Remede convenable & tres-excellent contre un ſi grand mal. C'eſt qu'il nous donne & nous preſente en contre-change le vray fruit de Vie, qui eſt ſon precieux corps & ſon Sang. Il nous le donne, dis-je, à manger réellement, & ſubſtantiellement, mais d'une autre maniere que les Viandes communes.

Car nous mangeons le Pain materiel, afin qu'il ſoit converty en noſtre ſubſtance, ce qui ſe fait en nous par la puiſſance nutritive: mais nous mangeons le corps de Jeſus-Chriſt, afin que nous ſoyons convertis en luy; ce qui nous eſt myſterieuſement bien repreſenté par la Tranſſubſtantiation, ou converſion de la ſubſtance de ſon corps. Car tout ainſi que le Pain quitte & ſe prive de ſon eſtre, & de ſa ſubſtance, pour recevoir ſous ces accidens un eſtre, une ſubſtance, & un eſtat beaucoup plus parfait & plus excellent que celuy qu'il n'avoit pas:

De meſme ceux qui reçoivent dignement le Corps de Jeſus Chriſt, ſont changez & transformez en

Digitized by Google

un eſtat beaucoup plus noble, plus parfait & plus excellent, en ce qu'ils ſont faits de membres vivans du corps de Jeſus Chriſt, & qu'ils demeurent en luy ſelon ſa parole qui ne peut faillir, diſant en S. Iean, chapitre 6. v. 56. Celuy qui mange ma chair, & qui boit mon Sang: celuy là demeure en moy, & moy en luy. *Qui manducat Carnem meam & bibit meum Sanguinem, in me manet & ego in eo.*

## RAISON DEUXIE'ME.

Nous avons parlé cy-devant legerement de quelque Objection particuliere, que les Reformez nous font ordinairement touchant la Realié du Corps de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, il faut maintenant l'examiner un peu plus au long, afin que leur ôtant cette arme des mains, ils demeurent ſans défenſe, & n'ayent plus rien à dire qui ſoit contraire aux ſentimens de l'Egliſe Catholique.

Quand les Catholiques diſent aux prétendus Reformez, qu'en cette Propoſition : *Cecy eſt mon Corps*, toutes les paroles doivent eſtre entenduës ſelon le ſens litteral : ils nous objectent ordinairement ces paroles que nous liſons en S. Paul en la premiere Epiſtre aux Corinthiens, Chap. 10. Verſet 4. Chriſt eſtoit la Pierre, *Petra autem erat Chriſtus.* Et ailleurs, Chriſt eſt le Lyon, *Ecce vicit Leo de tribu Iuda radix David.* Ie ſuis la Porte, *Ego ſum Oſtium.* Ie ſuis la vraye Vigne, *Ego ſum Vitis vera.* Ie ſuis la Lumiere du Monde, *Ego ſum Lumen Mundi*, & autres ſemblables paſſages de l'Ecriture ſainte, d'où ils forment un Argument en cette ſorte.

En toutes ces Propoſitions, diſent-ils, il n'y a

aucune Transſubſtantiation ; mais le Verbe *Eſt* eſt là le meſme que *ſignifie*, & eſt mis ſimplement pour *ſignifie*.

Donc concluënt-ils, en cette Propoſition, *Cecy eſt mon corps*, il n'y a pareillement aucune tranſſubſtantiation, & le Verbe *eſt*, eſt la meſme choſe que *ſignifie*, & il eſt mis là pour *ſignifie* ſeulement ; tellement que Ieſus Chriſt diſant, *cecy eſt mon corps*, c'eſt à dire, cecy ſignifie mon corps,

Voilà leur Achile & tout leur fort, ou, pour mieux dire, voilà le fondement ſablonneux de toute leur créance, qui n'eſt appuyé que ſur un Sophiſme fallacieux, ou ſur un Argument defectueux & vicieux. Iugez apres cela quel peut être le reſte de l'Edifice qui eſt bâty ſur un ſi chetif fondement, & s'il ne faut pas qu'il tombe neceſſairement en ruine, ainſi que vous allez voir.

Premierement pour montrer à Meſſieurs les prétendus reformez leur tres grande erreur en une matiere ſi importante ; je ſuppoſe une verité qui n'eſt pas conteſtée, mais receuë & averée d'eux & de nous : c'eſt à ſçavoir, que tout Article de Foy doit eſtre fondé ſur la parole de Dieu.

Nous laiſſons maintenant à part, ſi cette parole de Dieu doit être neceſſairement écrite, pour nous en ſervir utilement en une autre rencontre.

Suppoſé donc que tout Article de Foy doit être fondé ſur la parole de Dieu ; je ſoûtiens que pas un des pretendus Reformez ne peut montrer en aucun endroit de la Bible, depuis le commencement de la Geneſe juſqu'à la fin de l'Apocalypſe, que *cecy eſt mon corps*, ſoit à dire, cecy ſignifie mon corps, ou que *corps* en cette propoſition ſoit la ſi-

Digitized by Google

gure, le ſigne ou l'effet du corps de Ieſus-Chriſt.

Tellement donc qu'il faut dire hardiment que la créance de Meſſieurs les prétendus Reformez n'eſt pas Foy, puiſque ce qu'ils croyent n'eſt pas Article de Foy, comme n'eſtant pas fondé ſur la parole de Dieu ; & il faut par neceſſité qu'au moins ils avoüent que ce n'eſt qu'une opinion douteuſe, fautive & incertaine ; & quant à nous, que c'eſt une erreur tres claire & tres manifeſte.

Revenons maintenant à ce que nous diſions tantoſt, que la créance, ou, pour mieux dire, que l'opinion des prétendus Reformez n'eſt appuyée que ſur un Sophiſme fallacieux, ou ſur un Argument defectueux & vicieux.

Ces Meſſieurs ne ſont pas ſi dépourvûs de jugement, ni ſi deſtituez de raiſon, qu'ils ne voyent clairement & ne découvrent facilement la faute & la fallace, ſi quelqu'un raiſonnoit & argumentoit en cette ſorte.

Un tel homme (que je ſuppoſe eſtre Anglois, ordinairement plus blanc que les autres) eſt blanc. Un tel homme donc, & un tel & un tel (que je ſuppoſe eſtre Africain ou Ethiopien, ordinairement fort noir) eſt blanc. Vous ſemble-t'il que ce ſeroit bien raiſonner, bien argumenter, & bien conclure? Vous voyez bien que la conſequence eſt fauſſe : car pour eſtre bonne & valable, il faudroit que tous les hommes du monde, ſans exception fuſſent blancs. Tout ainſi que nous pouvons inferer que Iean, ou Pierre, ou Antoine, eſt viſible, parce que tout homme ſans exception eſt viſible, & qu'on n'en peut voir un ſeul qui ne ſoit viſible. Tout de meſme encore nous inferons que le feu eſt chaud, parce que tout feu eſt chaud, & que vous ne

Digitized by Google

ſçauriez trouver du feu qui ne ſoit chaud, &c.

Remarquez donc que pour conclure qu'un tel homme eſt blanc, il ne ſuffit pas que dix ou douze, ou mille, ſi vous voulez, ſoient blancs; mais il faut que tout autant qu'ils ſont en particulier ſoient blancs, ſans qu'on en puiſſe trouver un ſeul qui ne ſoit blanc.

Ainſi Meſſieurs les prétendus Reformez doivent ſçavoir, que pour conclure raiſonnablement, qu'en cette propoſition, *cecy eſt mon corps*, le Verbe *eſt*, ſe doit prendre pour *ſignifie*; ce n'eſt pas aſſez de nous produire ces Propoſitions & ces Textes de l'Ecriture, où il eſt dit que le Chriſt étoit la Pierre, Chriſt eſt Lyon, Ie ſuis la vraie Vigne, je ſuis la Porte, je ſuis la Lumiere du monde. Ce n'eſt pas aſſez, dis-je, de nous produire tous ces paſſages; il faut de plus qu'ils nous montrent, qu'en tous les Textes & en toutes les Propoſitions de l'Ecriture ſainte le Verbe *eſt* ſoit le meſme que *ſignifie*.

Or ils ne le peuvent jamais faire: car quand, par exemple, il eſt dit en ſaint Matthieu, chapitre 27. que les Iuifs voyant Ieſus Chriſt mort ſur la Croix, diſoient hautement, *Verè Filius Dei erat iſte*, Veritablement cet Homme eſtoit le Fils de Dieu; eſt-ce à dire, Veritablement cet Homme ſignifioit le Fils de Dieu. Que vous en ſemble? Quand tout de meſme en ſaint Iean chapitre 1. il eſt dit, *Verbum Caro factum eſt*, Le Verbe a eſté fait chair. Eſt-ce à dire, Le Verbe ſignifie la chair. Quoy donc? A-t'il eſté fait chair en figure? Que diront là deſſus Meſſieurs les prétendus Reformez?

Enfin il eſt dit dans les douze Articles de nôtre Foy, Ieſus Chriſt *eſt mort*, Ieſus Chriſt *eſt reſſuſcité*. Ie demande maintenant, le Verbe *eſt*, peut-

il eſtre pris en ces Articles de Foy, qu'ils reçoivent auſſi bien que nous? Peut il eſtre pris, dis-je, pour *ſignifie?* Ils auroient honte de le dire & de le ſoûtenir.

Les prétendus Reformez nous diront peut-eſtre, qu'ils n'argumentent pas par induction, mais *à ſimili*, c'eſt à dire qu'ils argumentent d'un ſemblable à un autre ſemblable: comme de ce paſſage de l'Ecriture ſainte, Chriſt eſtoit la Pierre, *Petra autem erat Chriſtus*, à celui cy, Cecy eſt mon corps, *Hoc eſt corpus meum.* Ie leur ay fermé la porte, & bouché le chemin de ce coſté là un peu plus haut, en montrant qu'il y avoit une grande difference, & une grande diſſemblance & diſparité entre ces deux paſſages; & puis quand nous n'aurions point d'argument ni de raiſonnement plus preſſant contr'eux, je leur ferois celui-cy dans les Propoſitions ſuivantes, contenus dans les Articles de noſtre Foy.

*Le Verbe s'eſt fait chair.*
*Chriſt a eſté conceu du S. Eſprit.*
*Chriſt eſt né de la Vierge.*
*Chriſt a eſté baptiſé.*
*Chriſt eſt mort.*
*Chriſt eſt reſſuſcité.*
*Chriſt eſt monté au Ciel.*

Or en tous ces Articles de Foy receus d'eux & de nous, le verbe *eſt*, ne peut eſtre pris pour *ſignifie*: donc par conſequent en cette propoſition & en ce paſſage de l'Ecriture, *cecy eſt mon corps*, le verbe *eſt*, ne peut eſtre pris pour *ſignifie.*

Que nous répondront là deſſus Meſſieurs les prétendus Reformez? Cet argument eſt il moins preſſant que le leur? Voilà que nous oppoſons argument contre argument, Ecriture contre Ecritu-

Digitized by Google

re. Si leur argument conclut, le noſtre ne conclut pas moins.

Les voilà donc dans la balance & dans l'incertitude; & au lieu d'avoir une vraie Foy & une créance ferme & certaine, ils n'ont tout au plus qu'une ſimple opinion probable; mais en effet une opinion tres fauſſe & tres-erronée, contre les ſentimens de tous les anciens Peres & de toute l'Antiquité; ce qui eſt bien éloigné d'avoir une vraie Foy.

Nous répondrons encore aux meſmes Objections dans les Raiſons ſuivantes, où nous ferons voir à ceux qui ont tant ſoit peu d'eſprit & de iugement, que les Obiections ſuſdites ne ſont que des Sophiſmes & des argumens fallacieux.

3.

## RAISON DIX NEUFIE'ME.

Pour expliquer la matiere que nous traitons avec le plus de clarté qu'il nous ſera poſſible, & pour taſcher de nous accommoder à la capacité des eſprits les plus groſſiers, & de leur rendre ce petit Traité de l'Euchariſtie fort intelligible; il eſt a remarquer que lors que l'eſprit humain s'applique à la recherche de quelque verité, il n'eſt jamais content ni ſatisfait, qu'il ne ſoit parvenu & arrivé iuſqu'au dernier degré de certitude & d'aſſeurance de la choſe qu'il recherche, & qu'il veut ſçavoir.

L'experience nous en eſt une preuve ſuffiſante; car nous ſentons en nous meſmes ie ne ſçay quelle inquietude qui nous trouble l'eſprit, iuſqu'à ce que nous ſçachions aſſeurément ce que nous recherchons. Or puiſque noſtre Foy eſt une connoiſſance certaine & aſſeurée des choſes neceſſaires au ſalut; on pourra demander d'où nous tirons ce dernier degré de certitude ou d'aſſeurance de nôtre Foy, anquel noſtre entendement ſi curieux & ſi

Digitized by Google

agissant s'arreste, demeure content & satisfait, sans plus douter ni voltiger aucunement à l'entour de cette matiere.

Nous répondons à cela, que tout ainsi que chaque Art & chaque Science, comme la Geometrie, l'Arithmetique &c. a ses premiers principes, d'où dépend toute l'asseurance & certitude qu'il y a dans cet Art ou Science; de mesme en matiere de Foy nous avons les paroles que Dieu a dites, qui sont les premiers principes & les premieres veritez d'où dépend toute l'asseurance & toute la certitude de nostre Foy.

Nous ne disputons pas icy si cette parole de Dieu doit estre écrite, comme disent les Prétendus Reformez; ou s'il y a quelque parole de Dieu non écrite, comme nous soûtenons, telles que sont les Traditions: Nous n'en disputons point icy, parce que cela ne vient pas au Point de la controvrese que nous traitons maintenant.

Je dis donc en second lieu, que comme l'asseurance ou la certitude des premiers Principes de chaque Art ou de chaque science, ne procede que de l'intelligence, & de la connoissance des termes ou des paroles prises & entenduës selon leur propre & naturelle signification, sans mêlange d'aucunes figures, metaphores ou équivoques, qui pourroient apporter des doutes & des incertitudes dans les premiers Principes, qui doivent estre tres-clairs & tres-évidens.

De mesme les paroles de Dieu, sur lesquelles les Articles de la Foy, necessaires à sçavoir, sont fondez & appuyez, doivent estre prises & entenduës selon leur propre & naturelle signification, sans mêlange d'aucunes figures, metaphores, équivoques, ambiguitez, qui engendrent ordinairement les doutes & les incertitudes, incompatibles avec l'as-

Digitized by Google

ſeurance & la certitude de la Foy, qui eſt une connoiſſance certaine, ferme & aſſeurée de la verité.

Pour arriver donc à la connoiſſance certaine & aſſeurée de quelque verité de noſtre Foy, il eſt neceſſaire de poſer quelque Principe aſſeuré, aprés lequel on ne puiſſe plus rien demander : autrement on iroit à l'infiny dans la recherche de la verité. Il n'y auroit que de la confuſion aux matieres de la Foy, il n'y auroit nulle certitude ſans cela. Tellement qu'il faut de neceſſité admettre ce Principe & cette Regle generale d'expoſer & d'interpreter les ſaintes Ecritures. Ecoutez la bien.

Tous les Textes & tous les paſſages de la ſainte Ecriture, qui nous propoſent quelques Articles de Foy neceſſaires à ſçavoir, doivent eſtre expoſez, expliquez & interpretez à la lettre ſelon la propre & naturelle ſignification des mots & des termes, ſans avoir recours aux figures & aux metaphores, aux ſens myſtiques, & autres ambiguitez.

Cette Regle eſtoit en pratique du temps de S. Auguſtin, & de ſaint Hierôme, & du temps de S. Denys l'Areopagite, comme on peut voir dans leurs écrits que je cite icy. *Auguſtin. lib. de Doctr. Chriſt. c. 10. Hier. 7. l. 2. ſuper Matth. Dionyſ. Epiſt. ad Polyc.*

Sans cette Regle certaine & aſſeurée nous aurions autant d'Articles de Foy qu'il y a d'hommes au monde, & qu'il y a de teſtes & de ſentimens differents ; chacun interpreteroit à ſa mode les paſſages de l'Ecriture ſainte, ainſi que nous voyons eſtre arrivé aux Heretiques appellez Sacramentaires, leſquels quittans & abandonnans le ſens litteral pour ſuivre le ſens myſtique & figuratif, ſe ſont partagez en tant d'opinions diverſes, qu'à peine les peut on nombrer.

Sans cette Regle certaine & aſſeurée, que di-

riez-vous, que répondriez vous à un impie Marcionite, qui oseroit soûtenir que le Verbe divin n'a pas esté vrayement fait chair, mais seulement en figure; & consequemment qu'il est né, qu'il est mort, qu'il a esté ensevely, & qu'il est ressuscité en figure, & non pas en verité, & selon que dit le sens litteral de l'Ecriture?

Car si les prétendus Reformez osent bien dire que ces paroles, *cecy est mon corps*, ne se doivent pas entendre à la lettre, & selon qu'elles sonnent; pourquoy à leur exemple, un heretique Marcionite n'oseroit-il pas dire que ces paroles, le Verbe a esté fait chair, *Verbum caro factum est*, ne se doivent pas entendre selon le sens litteral?

Que si quelqu'un s'opiniâtroit à ne vouloir recevoir cette regle d'interpreter les saintes Ecritures selon la lettre & leur propre signification naturelle, je leur demanderois les trois choses suivantes.

1. Si tous les passages de l'Ecriture doivent estre interpretez proprement selon la lettre.

2. Si tous les passages de l'Ecriture doivent estre exposez improprement, metaphoriquement, & figurativement.

3. Si tous les passages de l'Ecriture doivent estre expliquez les uns selon la lettre, les autres metaphoriquement & figurativement.

Je crois que celui à qui je ferois cette demande, à moins que d'avoir perdu l'esprit, m'accorderoit la troisiéme, c'est à dire, qu'il faut quelquefois interpreter l'Ecriture proprement selon la lettre, quelquefois improprement selon le sens mystique & figuratif.

Cela estant, je le supplie de me donner une regle generale, certaine & asseurée, pour connoistre & discerner quand un passage de l'Ecriture doit estre

Digitized by Google

expoſé & interpreté ſelon la lettre, ou bien quand il doit eſtre interpreté metaphoriquement.

Je le ſupplie de me donner encore une autre regle que celle que je viens de dire, & s'il le peut faire, je ſuivray en tout ſes ſentimens. Car à moins qu'il ne le faſſe, & qu'il ne veüille recevoir la regle certaine que je luy propoſe, c'eſt un ſigne & une marque évidente qu'il ne demande que la confuſion, l'incertitude, & à debatre juſqu'à l'infini; bref c'eſt une marque qu'il ne cherche point à ſe ſauver, ni à trouver la verité: & pour mettre fin à cette Controverſe, nous leur ptopoſons encore les deux Argumens ſuivans.

1. L'Ecriture ſainte eſt tres utile & tres avantageuſe aux Chreſtiens: il la faut donc entendre & expoſer à la lettre, lors qu'elle enſeigne ce qui eſt neceſſaire à ſçavoir, à croire, ou à faire pour le ſalut de nos Ames.

2. La Foy eſt une connoiſſance certaine & aſſurée des veritez neceſſaires pour le ſalut de nos Ames: donc les ſaintes Ecritures ſur leſquelles cette Foy s'appuye, doivent eſtre expoſées & interpretées ſelon la lettre.

Ces conſequences & ces concluſions ne ſont pas moins veritables que leurs antecedens; & la raiſon n'eſt autre que celle que nous venons d'alleguer, en prenant les ſaintes Ecritures pour regle certaine de noſtre Foy. Ie dis principalement & ſpecialement les ſaintes Ecritures; car ſoûtenant & maintenant que l'Egliſe eſt anterieure à l'Ecriture, comme celle à qui Dieu a parlé avant que Moyſe ait jamais rien écrit, comme celle qui a la vraie intelligence & interpretation de l'Ecriture; comme celle enfin qui a l'aſſiſtance du ſaint Eſprit; nous la ſuivons en tout & par tout, & recevons d'elle

Digitized by Google

d'elle la vraie interpretation & exposition des saintes Ecritures.

Mais comme nous avons affaire avec des gens qui ne veulent pas recevoir l'autorité de l'Eglise, & qui veulent estre convaincus seulement par la parole de Dieu écrite, pour cette cause il nous a esté necessaire d'agir & de proceder par le moyen de l'Ecriture, à la certitude & à l'asseurance de nôtre Foy, que nous pouvons tirer de l'Ecriture mesme, & qui n'est autre que celle que nous avons alleguée cy dessus contre nos adversaires.

*Raison quatriéme en forme de Réponse aux Objections de nos Adversaires.*

Retournons donc maintenant aux Objections que Messieurs les prétendus Reformez nous font touchant la Realité du corps de Iesus Christ dans le saint Sacrement de l'Autel.

1. Ils disent que cette proposition & ce Texte de l'Ecriture sainte, Christ estoit la Pierre, *Petra autem erat Christus*, ne doit pas estre entendu selon la Lettre.

Celle cy donc, concluent ils, *Cecy est mon corps*, ne doit pas estre non plus entenduë selon la Lettre. A quoy j'oppose cet Argument suivant qui découvrira nettement & clairement la fausseté de leur derniere conclusion.

Cette proposition & ce Texte de l'Ecriture sainte, Le Verbe a esté fait chair, *Verbum caro factum est*, doit estre entendu absolument selon la Lettre, à moins que les prétendus Reformez qui diroient le contraire ne veüillent passer pour des impies Marcionites.

Celle-cy donc, *Cecy est mon corps*, doit estre pa-

reillement entenduë à la Lettre, ſans lui donner d'autre interpretation.

Ie demande là-deſſus à Meſſieurs les Reformez, pourquoy ils deferent plus à leur Argument qu'au mien ? & pourquoy ils ne croyent pas plûtoſt la verité que la fauſſeté & le menſonge ? Car *qui ex Deo eſt, Verba Dei audit.*

Ils diſent encore que cette propoſition & ce Texte de l'Ecriture: Ie ſuis la vraie Vigne, *Ego ſum vitis vera*, ne peut eſtre entenduë ſelon la Lettre.

Celle-ci donc pareillement, concluent-ils, Ma Chair eſt vrayement viande, & mon Sang eſt vrayement breuvage, *Caro mea verè eſt cibus, & Sanguis meus verè eſt potus,* ne peut eſtre entendüe ſelon la Lettre.

Ie leur oppoſe auſſi l'Argument ſuivant.

Cette propoſition & ce Texte de l'Ecriture, *Act. 22. v. 8.* Ie ſuis Ieſus de Nazareth que vous perſecutez, *Ego ſum Ieſus Nazarenus quem tu perſequeris* doit eſtre entendu ſelon la Lettre.

Celle-cy donc : *Ma Chair eſt vrayement viande, & mon Sang eſt vrayement breuvage*, doit eſtre auſſi entendüe ſelon la lettre, ou bien ſi vous voulez ſelon le ſens litteral.

Ie laiſſe à Meſſieurs les pretendus Reformez à juger eux-meſmes là deſſus. En faveur de qui prononceront-ils l'Arreſt definitif ? Voilà Argument contre Argument, Raiſons contre Raiſons, Ecritures contre Ecritures, de quelque coſté inclineront ils, s'ils ne ſont pas paſſionnez, & s'ils ſont juſtes & équitables Iuges ? Quel ſujet, quelle raiſon, quel pretexte auront-ils de donner un Arreſt en leur faveur, & de prononcer contre nous ?

C'eſt icy où ils doivent eſtre vrayement reformez, & reformer l'Arreſt qu'ils ont prononcé fort

legerement & avec passion contre nous, sans avoir bien examiné les pieces de nostre procez, se fians par trop à des rapporteurs interessez & peu fidelles.

Qu'ils prennent donc la peine d'examiner une bonne fois, & comme il faut nos preuves & nos allegations autentiques & tres-veritables, & ils trouveront & avoüeront qu'ils ont esté tres-mal instruits & informez de nostre cause. Que le droit est de nostre costé, que nostre cause est tres-bonne, & qu'on leur a déguisé & dissimulé la verité, pour les retenir dans l'erreur, tres-dommageable & tres-prejudiciable au salut de leurs ames.

Vous donc qui lisez ce petit Traité de l'Eucharistie, écoutez la pure verité que je vais déduire.

Il est certain que les Argumens de nos adversaires ne peuvent rien conclure ni inferer contre nous, à cause qu'ils renferment un vice blâmé de la Dialectique & de tous les Philosophes en general, qui est de prendre des choses dissemblables pour des semblables, & d'inferer de là une conclusion certaine.

Par exemple, ils veulent faire croire que cette proposition de l'Ecriture : *Christ estoit la Pierre*, est toute semblable à celle-cy : *Cecy est mon corps*, & tirent une consequence certaine de l'une à l'autre. Cependant ces deux propositions sont bien differentes & bien dissemblables ; car outre la difference & la disparité que nous y avons remarquée cy dessus : celle-cy est encore grandement à remarquer, c'est à sçavoir qu'en ces propositions Cecy est mon Corps. Ie suis Iesus de Nazareth. Le Christ est né. Le Christ est mort. Le Christ est ressuscité, &c. Toutes ces paroles doivent être prises à la Lettre, & selon qu'elles sonnent, c'est à dire selon leur propre signification naturelle, par-

ce qu'elles nous propoſent expreſſément & à deſſein quelques Articles de Foy neceſſaires à ſçavoir.

Mais en ces propoſitions, le Chriſt eſtoit la Pierre. Je ſuis la vraye Vigne. Ie ſuis la Porte. On ne nous propoſe pas des Articles de Foy neceſſaires à ſçavoir ; mais l'on declare & l'on explique ſeulement quelques Raiſons & quelques veritez ſous diverſes figures & ſimilitudes pour nour les faire mieux comprendre.

Que ſi vous deſirez ſçavoir quand la ſainte Ecriture propoſe à deſſein quelque Article de Foy neceſſaire à ſçavoir pour le ſalut de nos ames : Ie vais vous le dire en peu de mots.

1. C'eſt quand la ſainte Ecriture parle de la remiſſion des pechez.

2. C'eſt quand elle fait des promeſſes de la vie immortelle.

3. C'eſt quand elle menace de la Mort eternelle.

4. C'eſt quand elle commande quelque choſe ſur peine de mort.

5. C'eſt quand elle parle de l'inſtitution de quelque Sacrement.

6. C'eſt quand elle rapporte quelque choſe touchant la Conception, la Naiſſance, la Paſſion, la Mort, la Reſurrection, l'Aſcenſion de Ieſus Chr. au Ciel, & autres Myſteres concernant la Foy. Alors il faut entendre les mots à la Lettre & ſelon leur propre ſignification, ſans avoir recours aux figures & aux metaphores, aux équivoques, ou autres ſens myſtiques.

## RAISON CINQUIE'ME.

Si quelqu'un n'eſt pas encore ſatisfait, & ne comprend pas bien les Réponſes & les Solutions

que nous avons données aux Objections des prétendus Reformez ; pour nous accommoder à la portée de chacun, & pour faire voir que nous ne demeurons pas court à ce qu'ils nous oppoſent ; nous voulons répondre en détail & en particulier à chaque Objection comme il s'enſuit.

1. Quant à cette propoſition : Ie ſuis la vraie Vigne, *Ego ſum vitis vera.* Si vous prenez la peine de bien remarquer toutes les circonſtances de ces paroles que Ieſus Chriſt a dites de lui meſme, vous allez voir comme il explique incontinent apres la figure ou la ſimilitude qu'il a prétendu donner en cette rencontre ſelon meſme la Verſion de Genéve.

*Ie ſuis*, dit-il, *la vraye Vigne ou le vray Sep de Vigne, & mon Pere eſt le Vigneron. Il retranchera toutes les Branches & tout le Serment qui ne porte point de fruit en moy ; & il taillera toutes celles qui portent du fruit, afin qu'elles en portent davantage, &c.*

Comme le Serment & la Branche de la Vigne ne peut point porter de fruit par elle meſme, mais il faut qu'elle demeure attachée au Sep ; de meſme vous ne pouvez point porter de fruit, ſi vous ne demeurez en moy ; Ie ſuis le Sep de la Vigne, & vous en eſtes les Branches ; celui qui demeure en moy, & moy en lui, porte beaucoup de fruit ; car vous ne pouvez rien faire ſans moy : Celui qui ne demeure pas en moy, ſera jetté dehors comme un Serment inutile : il ſeichera, il ſera ramaſſé & jetté au feu, & il brûlera.

Voyez-vous comment Ieſus Chriſt explique clairement la figure & la ſimilitude qu'il avoit priſe en diſant, *Ie ſuis la vraye Vigne.* Mais quand il dit, *Cecy eſt mon corps : Ma Chair eſt vrayement viande, & mon Sang eſt vrayement breuvage* ; Il n'ajoûte rien enſuite pour ſignifier le contraire. Pour

nous apprendre qu'il ne parle pas ici metaphoriquement, ni par figure ou par ſimilitude. C'eſt pourquoy perſonne ne doit reconnoître aucune figure dans ces paroles, *cecy eſt mon corps.*

## RAISON SIXIE'ME.

Une ſeconde obiection de nos Adverſaires eſt cette propoſition ou ce Texte que nous liſons dans les Epiſtres de ſaint Paul, Le Chriſt eſtoit la Pierre, *Petra autem erat Chriſtus.*

Liſez, s'il vous plaiſt, le Texte tout entier, & vous verrez comment ſaint Paul s'explique parfaitement.

Vous devez ſçavoir, mes freres, que nos Peres ont tous eſté ſous la Nuée, *Omnes ſub nube fuerunt.*; qu'ils ont tous paſſé la Mer rouge, qu'ils ont tous eſté baptiſez ſous la conduite de Moyſe dans la Nuée & dans la Mer, qu'ils ont tous mangé d'une meſme viande ſpirituelle, & tous bû d'un meſme breuvage ſpirituel; car ils beuvoient de l'eau de la pierre ſpirituelle qui les ſuivoit, & Ieſus Chriſt eſtoit cette Pierre, *Petra autem erat Chriſtus.* Et un peu plus bas dans le meſme Chapitre verſet 11. il aioûte: Or toutes ces choſes qui leur arrivoient, eſtoient des figures: *Hæc autem omnia in figuris contingebant illis.* 1. *Cor.* 10. *verſ.* 1.

Confrontez maintenant ce Texte de ſaint Paul, ou bien, ſi vous voulez, ces paroles de l'Apoſtre avec celles du Chapitre 11. de la meſme Epiſtre, où il parle de l'inſtitution du Myſtere de l'Euchariſtie: confrontez, dis-je, les paroles que ie viens de citer avec celles du chapitre 11. commençant au verſet 23. ſelon la Verſion de Genéve ſus alle-

Digitized by Google

guée, juſqu'à la fin du chapitre, vous n'y trouverez pas un ſeul mot qui faſſe mention de figure. Mais parce que les prétendus Reformez ne veulent avoir que la figure du corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, ils l'y mettent par leur fauſſe expoſition, ſçachant tres bien qu'ils ne l'auroient pas autrement comme ils le ſouhaittent.

## RAISON SEPTIESME.

Les prétendus Reformez nous objectent encore ce Texte de ſaint Matthieu, chapitre 11. où il eſt dit: Jean Baptiſte eſt Elie, *ipſe eſt Elias*, pour détruire la realité du corps de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie.

Mais pour faire voir que leur obiection eſt mal fondée, liſez, s'il vous plaiſt, tout le Texte entier. Iuſqu'à Iean, dit Ieſus Chriſt, tous les Prophetes auſſi bien que la Loy ont prophetiſé: & ſi vous comprenez bien ce que je vous dis, c'eſt luy meſme qui eſt cet Elie qui doit venir, *ipſe eſt Elias qui venturus eſt.* Que celui là l'entende, qui a des oreilles pour entendre: *Qui habet aures audiendi, audiat.*

Hé bien, Meſſieurs, Ieſus Chriſt ne s'explique-t'il pas ſuffiſamment, qu'il n'entendoit pas par ce nom d'Elie, cet homme ſingulier qui ſe nommoit Elie: mais qu'il entendoit parler de Iean Baptiſte, qui faiſoit l'Office de Prophete & de Predicateur comme Elie, & qui avoit en lui l'eſprit & la vertu qui operoit en Elie.

Saint Iean donc n'eſtoit pas Elie en nature ni en perſonne, mais il eſtoit Elie en office, en vertu, & en perfection: ce que Ieſus Chriſt explique ſuffiſamment, ſi vous remarquez bien les circonſtances du Texte de l'Evangile: car c'eſt comme ſi vous

ſtance du pain en celle de ſon corps, il l'a témoigné clairement en ſaint Iean, quand il a dit: *Le Pain que je vous donneray eſt ma chair*, & qu'en donnant le pain il dit: *Prenez & mangez, cecy eſt mon corps*.

Quiconque croit donc que Ieſus Chriſt peut convertir le vin en ſon Sang, & celui qui croit encore qu'ayant pris du pain & dit, *Cecy eſt mon corps*, le vray corps de Ieſus Chriſt a eſté produit; il doit croire enſuite que ce n'eſt plus du pain, mais qu'il eſt converti au corps de Noſtre Seigneur autrement il feroit paſſer Ieſus Chriſt pour un menteur.

Il eſt vray que c'eſt une grande merveille de dire, que les ſubſtances du pain & du vin ſont converties au corps & au Sang de Ieſus Chriſt en l'Euchariſtie; mais cela n'eſt pas au deſſus du pouvoir de Dieu, comme l'on peut voir par d'autres ſemblables changemens qu'il a operez en faveur des hommes, ainſi qu'aſſeure la ſainte Ecriture, & par une infinité d'autres qu'il fait tous les iours dans la Nature. La raiſon en eſt claire, d'autant que c'eſt quelque choſe de plus grand, de rien, faire quelque choſe, que de changer une ſubſtance en une autre, & il ne faut pas s'étonner ſi Dieu peut faire cela en l'Euchariſtie; car dans la Nature nous voyons que le grain de froment ſemé ſur la terre, l'attire a ſoy & la convertit en herbe verte, puis en épy, & enfin en bled.

La Vigne fait de meſme, elle attire à ſoy l'humeur de la terre, & la convertit en vin. L'eſtomac de l'homme convertit le pain qu'il mange en ſa chair, & le vin qu'il boit en ſon Sang. Donc à plus forte raiſon la vertu divine peut convertir le pain & le vin en l'Euchariſtie au corps & au Sang de Ieſus Chriſt: Les hommes n'admirent pas les

Digitized by Google

converſions naturelles dont nous venons de parler, parce qu'elles ſont communes & ordinaires, quoy que tres admirables. Mais ils admirent celle de l'Euchariſtie, parce qu'elle eſt rare & nouvelle. Si bien qu'on peut dire avec le Prophete Royal que Ieſus Chriſt en inſtituant le myſtere de l'Euchariſtie, & y convertiſſant le pain & le vin en ſon corps & en ſon Sang, il a fait en cela un Abbregé des merveilles de la nature. *Memoriam fecit mirabilium ſuorum.*

Nous liſons encore dans l'Ecriture ſainte d'autres changemens miraculeux, ſemblables à celui de l'Euchaiſtie. Car il eſt écrit dans l'Exode chapitre 7. que la Baguette de Moyſe fut changée en Serpent dans ſa main, & enſuite le Serpent fut changé en baguette. Si de telles converſions miraculeuſes ſe ſont faites en la main d'un Preſtre de l'ancienne Loy, pourquoy une ſemblable converſion miraculeuſe ne ſe pourra-t'elle pas faire entre les mains d'un Preſtre de la Loy nouvelle. Nous liſons encore au même lieu, que Moyſe cõvertit tous les Fleuves & toutes les Rivieres d'Egypte en ſang, ce que le Prophete Royal confirme diſant: *Convertit aquam eorum in ſanguinem* au Pſ. 104. Donc à plus forte raiſon Ieſus Chriſt & les Prêtres de la Loy nouvelle, pourront ils convertir le vin en ſon Sang.

Vous me direz peut-eſtre, que Moïſe & ſon frere Aaron n'operoient pas les changemens miraculeux qu'ils faiſoient par la vertu de leurs paroles, comme font maintenant les Preſtres. Qui vous a dit que non, & que leurs paroles n'eſtoient pas aſſez efficaces pour cela; je ſoûtiens qu'elles l'eſtoient; car nous liſons dans le 20. Chap. des Nombres, que l'eau manquant aux Enfans d'Iſraël, Dieu dit à Moïſe & à Aaron, *Loquimini ad Petram & dabit vobis aquas, & ad verba eorum convertit Petram in*

Digitized by Google

*ſtagna aquarum.* Parlez à la Pierre, leur dit-il, & elle vous donnera de l'eau, & par la vertu de leur parole, la Pierre ſe convertit en Eſtangs & en Rivieres. Il ſemble qu'il ſoit encore plus facile de convertir le pain au Corps de Ieſus Chriſt, & le Vin en ſon ſang, que la pierre en eau. D'où vient qu'il eſt dit en ſaint Iean, Chapitre 20. que Noſtre Seigneur par ſa ſainte parole convertit l'eau en Vin aux Nôces de Cana en Galilée. Or celuy qui a operé cette merveille dans ce Feſtin, fait tous les jours de meſme dans noſtre Banquet ſpirituel du ſaint Sacrement de l'Autel. Partant il faut dire que dans ſon inſtitution Dieu a fait un Abbregé de toutes les merveilles qui l'ont precedées, tant dans la nature que dans la grace, ſelon le témoignage de l'Ecriture; d'où vient que David dit dans le Pſeaume 76. *Quis Deus magnus ſicut Deus noſter? Tu es Deus qui facis mirabilia.*

Mais remarquez que le changement miraculeux qui ſe fait en ce Sacrement eſt un changement ſubſtantiel: Car il y a deux ſortes de changemens ſelon les Philoſophes, l'un eſt accidentel, l'autre eſt ſubſtantiel. Le changement accidentel ſe fait lors qu'un accident ou qualité vient à changer dans une creature, ſa ſubſtance demeurant toûjours la meſme, comme le changement qui arrive quelquefois de la blancheur d'un viſage en noirceur, de la Santé en la Maladie, de la chaleur en froideur, ou de la petiteſſe en grandeur, comme l'on voit aux enfans, leur ſubſtance demeurant toûjours la meſme, tels changemens ſont appellez accidentels; mais le changement ſubſtantiel ſe fait lors que non ſeulement l'accident, mais auſſi la ſubſtance eſt changée, comme ſi la Bouë ſe changeoit en Or, ou le Plomb en Argent, non ſeulement les accidens changeroient, mais auſſi la ſubſtance. Cette Do-

Digitized by Google

ctrine ſuppoſée, je dis que dans l'Euchariſtie il ſe fait un changement ſubſtantiel & non pas accidentel, parce que la ſubſtance du Pain & du Vin n'y demeure pas, la converſion eſtant faite au Corps & au Sang de Ieſus Chriſt; mais ſeulement leurs accidens y reſtent & demeurent.

Or vous ſçaurez que quelqu'unes des regles ou des maximes de Philoſophie defaillent en ce Sacrement, comme celle qui dit: *Quod quandocunque fit mutatio ſubſtantiæ etiam ſit accidentium.* Toutes les fois qu'il arrive du changement en la ſubſtance d'une choſe, les accidens changent pareillement.

La raiſon eſt que les accidens ne paſſent point de leur propre ſuiet en un autre; car ſi la boüe ſe change en or, ſa qualité auſſi ſe change, mais en l'Euchariſtie c'eſt tout le contraire; d'autant que la ſubſtance du pain par la vertu de la parole divine, eſt changée au corps de Ieſus Chriſt, & non pas ſes accidens; car la meſme blancheur, la meſme quantité, la meſme rondeur, la meſme odeur & ſaveur qu'il avoit auparavant y demeurent.

Si donc on ſe gouvernoit à l'égard de ce divin Sacrement par les regles de la Philoſophie, on tomberoit dans l'erreur: car le changement de la ſubſtance du pain eſtant fait, nous adorons, non pas ce que nous voyons, ſçavoir la blancheur & la rondeur de l'Hoſtie, mais I. C. vray Dieu & vray homme renfermé dedans, & comme il eſtoit dans le Sein de ſa ſainte Mere, ou qu'il eſt à preſent dans le Ciel.

## RAISON NEUFIE'ME.

Si la ſubſtance du pain fût demeurée dans l'Euchariſtie, lors qu'il dit, *Ceci eſt mon corps*, il ſe fut ſervy d'autres paroles que de celles dont il

s'eſt ſervi, ou bien quelques Evangeliſtes en euſſent dit d'autres, qui euſſent montré que le pain y eſtoit encore avec le corps de Jeſus Chriſt, comme de celles cy ou de ſemblables. *En ceci eſt mon corps*, ou *Icy eſt mon corps*, ou *Dans ce pain eſt mon corps*, & non pas *cecy eſt mon corps.*

Or Jeſus Chriſt ni les Evangeliſtes n'ont jamais dit, *en cecy*, ou, *icy*, ou *dans ce pain*, ou *avec ce pain eſt mon corps.*

Donc c'eſt une temerité d'aſſeurer que la ſubſtance du pain apres la conſecration reſte dans l'Euchariſtie avec le corps de Jeſus Chriſt.

## RAISON DIXIE'ME.

Lors que Noſtre Seigneur parloit au Prince de la Synagogue, qui le prioit de rendre la ſanté à ſon fils, & qu'il lui dit: Allez, voſtre fils eſt gueri, *Vade, filius tuus vivit*, pour rendre ſes paroles veritables, on eſt obligé de croire qu'il ſe fit un vray changement de la maladie en la ſanté dans cet enfant, & que la maladie n'y eſtoit plus, la ſanté ayant pris la place de la maladie.

Ou bien, ſi Ieſus Chriſt tenant un Cigne blanc entre ſes mains, euſt dit, Cecy eſt noir, pour ne rendre point Jeſus Chriſt menteur, on euſt eſté obligé de croire qu'en prononçant ces paroles, il auroit changé vrayement la blancheur de ce Cigne en noirceur, & non pas en idée ſeulement.

De meſme lors que Noſtre Seigneur a dit, *Cecy eſt mon corps*, pour ſe juſtifier de n'eſtre point menteur, on eſt obligé de croire que la ſubſtance du pain ſe change vrayement, & non pas ſeulement par penſée, en la chair & au Sang de Ieſus Chriſt dans l'Euchariſtie, apres la conſecration ou la prononciation de ces paroles, *cecy eſt mon corps*, car

Digitized by Google

comme remarque un Auteur moderne, Tout ce qui eſt au monde, excepté Dieu, eſt fait: deſorte que quandl'on voyoit les Cruches pleines de vin en Cana de Galilée, on pouvoit dire, Cela eſt vin: Donc cela a eſté fait vin. Et lors qu'on lit dans l'Evangile ces paroles du Pere eternel, qui parlant de Ieſus Chriſt dit, Celui cy eſt mon Fils bien aimé, *Hic eſt filius meus dilectus*, on peut inferer, Ieſus Chriſt eſt donc fait. Saint Iean le dit clairement au premier chapitre de ſon Evangile, *Verbum caro factum eſt*, Le Verbe a eſté fait chair.

Puis donc que le corps de Ieſus Chriſt eſt en l'Euchariſtie, comme j'ay fait voir clairement au Traité precedent, il faut qu'il ſoit fait. Or toute ſubſtance eſt faite en une des quatre manieres ſuivantes, c'eſt à ſçavoir, ou par union hypoſtatique, ou par creation, ou par generation, ou par tranſſubſtantiation.

Ce qui ſe fait par union hypoſtatique, ſe fait par l'union de deux ſubſtances en unité de perſonne, comme quand le Verbe a eſté fait chair, le Verbe s'eſt uni perſonnellement à noſtre chair. Ce qui ſe fait par creation, ſe fait de rien, comme le Ciel qui fut creé au commencement du monde, fut fait de rien. Ce qui ſe fait par generation, ſe fait de quelque choſe qui deſiſte d'eſtre, & dont la matiere entre dans la compoſition de la choſe en laquelle elle eſt changée, comme le bois eſt fait feu par generation, parce que la matiere qui compoſoit le bois, ſert à compoſer le feu. Ce qui ſe fait par tranſſubſtantiation, ſe fait lors qu'une choſe eſt faite d'une autre qui ceſſe d'eſtre; mais d'une telle maniere que ni la matiere ni la forme n'entrent point en la compoſition de la choſe qui eſt faite par tranſſubſtantiation.

Digitized by Google

Or puiſque le corps de Ieſus Chriſt eſt en l'Euchariſtie, il faut qu'il ſoit fait par une de ces quatre manieres ſuſdites. Il n'eſt point fait par Union hypoſtatique avec le Pain, parce que le Pain n'eſt pas uny en unité de perſonne avec le Corps de Ieſus Chriſt. Il n'eſt point fait auſſi par creation, parce que le Pain eſt neceſſaire pour faire ce Sacrement. Il n'eſt point fait non plus par generation, parce qu'il n'a eſté qu'une fois engendré de la Vierge ; & qui plus eſt, la matiere du Pain ne ſert pas à compoſer le Corps de Noſtre Seigneur : d'autant que ce ne ſeroit pas le meſme Corps qui eſt ſorty du Sein de la vierge ſa Mere puiſqu'il n'auroit pas les mêmes parties eſſentielles. Il faut donc conclure que le Corps de Ieſus Chriſt eſt au ſaint Sacrement par une tranſſubſtantiation, c'eſt à dire par une converſion de toute la ſubſtance du Pain, en la ſubſtance du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt.

## RAISON ONZIE'ME.

Je ſçay que les Lutheriens d'Allemagne diſent ; que comme en l'Incarnation du Verbe il n'a pas eſté neceſſaire que ſon Humanité fuſt tranſſubſtantiée en ſa Divinité mais qu'elles demeurerent unies enſemble : auſſi n'eſt il pas neceſſaire qu'en l'Euchariſtie le Pain ſoit tranſſubſtantié au Corps de Ieſus Chriſt, & qu'ils y peuvent demeurer unis enſemble. Ie répons que cette comparaiſon ne vaut rien, car dans l'Incarnation du Verbe les deux Natures Divine & Humaine demeurerent entieres en Ieſus Chriſt. Cette propoſition eſtant veritable : *Hic Homo eſt Deus*, à cauſe que l'Humanité fut unie hipoſtatiquement au Verbe Divin. Mais le Corps de Ieſus Chriſt ne s'unit pas de la ſorte au

Digitized by Google

Pain consacré, comme j'ay déja dit. C'est pourquoy cette Proposition n'est nullement vraye : *Hic Panis est Corpus Christi*, ce Pain est le Corps de Jesus Christ.

D'ailleurs, il estoit impossible que la Nature humaine dans l'Incarnation du Verbe fust changée en la Nature Divine ; d'autant que la Creature fust devenuë Createur, le finy, infini, & autres choses impossibles. Mais que dans l'Eucharistie le Pain soit changé au corps de Iesus Christ, comme estant tous deux de pures creatures, cela est possible ; parce que Dieu peut changer facilement une creature en une autre, comme l'eau en Vin, une Baguette en Serpent, un cadavre en un corps vivant, ainsi qu'il est arrivé plusieus fois selon qu'asseure la sainte Ecriture en divers endroits. D'où il faut conclure que la comparaison des Lutheriens n'est nullement valable, & ne fait rien contre la créance que nous avons qu'en l'Eucharistie la substance du pain est transsubstantiée au corps de Jesus Christ.

I'avouë bien que les apparences du pain restent en l'Eucharistie mais elles trompent nos yeux, car la substance du pain n'y est plus du tout, & c'est en cela que consiste le merite de la Foy, laquelle selon saint Paul en l'Epistre aux Hebreux, chap. 11. est une demonstration des choses non apparentes, *Argumentum rerum non apparentium*. C'est à dire qu'aux Mysteres de la Foy les sens & la raison naturelle voyent une chose, & la Foy en croit une autre qui ne paroist point.

Ie sçay que ceux qui ne iugent pas de nos Mysteres par les regles de la Foy & de l'entendement, mais seulement par leurs sens corporels comme les bestes brutes, voyant en l'Eucharistie la blancheur

cheur & la mesme rondeur qui paroissoit auparavant au Pain, sentant au Calice la mesme odeur & la saveur du vin, quoy qu'ils entendent Iesus Chr. Fils de Dieu prononcer sur le pain : *Hoc est corpus meum*, & dire sur le vin : *Hic est sanguis meus*, ils ne croyent pas neanmoins que leurs substances soient transsubstantiées en son corps & en son sang. Mais aveugles qu'ils sont, ne voyent ils pas dans la Nature que chaque œuf de Poule, aprés que la mere les a couvez se convertit en un petit Poussin, qui a des os, des nerfs, de la chair, du sang, des veines, des arteres, des pieds, des aisles, des yeux, une langue, un bec, un col, un cœur, un corps, & diverses autres parties differentes, & qui plus est, la vie, le sentiment & le mouvement : & toutefois la mesme rondeur de l'œuf demeure toûjours, la mesme blancheur, la mesme superficie exterieure & tous les autres accidens, encore que la substance soit convertie en un poulet. Quoy donc Iesus Christ ne pourra-t'il pas faire ce que fait une Poule ? Le Tout-puissant ne pourra-t'il pas faire ce que font bien les Oyseaux, que dis-je, les Poissons mesmes, les Limaçons, & tous les autres Reptiles qui font des œufs.

La Manne d'ailleurs qui estoit la figure de l'Eucharistie, se convertissoit substantiellement en la chose que les enfans d'Israël desiroient manger, ainsi qu'il est écrit dans le Livre de la Sagesse, chapitre 16 *Deserviens uniuscujusque voluntati, ad quod quisque volebat, convertebatur.* De sorte que si quelqu'un desiroit manger d'un Agneau, cette manne se convertissoit substantiellement en un Agneau, dit saint Augustin, & lors qu'un autre souhaittoit manger d'une Becasse, elle se changeoit substantiellement en une Becasse, & neanmoins les appa-

rences de la Manne demeuroient toûjours, & on euſt dit à la voir que c'eſtoit toûjours de la Manne. L'argument de nos Adverſaires n'eſt donc pas ſuffiſant pour conclure que la ſubſtance du pain reſte en l'Euchariſtie, parce que les apparences du pain y ſont conſervées apres la conſecration.

Quant à ce qu'ils diſent pour autoriſer leur erreur, que ſaint Paul appelle encore pain l'Euchariſtie aprés la conſecration de l'Hoſtie. Il eſt vray que ſaint Paul l'appelle ainſi. Mais Ieſus Chr. a declaré en ſaint Iean quel pain c'eſtoit, quand il a dit, Le pain que je vous donneray, c'eſt ma chair. *Panis quem ego dabo caro mea eſt.* Delà vient que quand ſaint Paul parle du pain de l'Euchariſtie devant la conſecration, il l'appelle abſolument pain, *Accepit Ieſus panem.* Mais lors qu'il en parle apres la conſecration, il ajoûte ces paroles: Quiconque mangera de ce Pain indignement, il ſera coupable de la profanation du corps & du ſang du Seigneur, *Reus erit corporis & ſanguinis Domini*, 1. Corinth. chapitre 11. pour montrer qu'apres la conſecration, il parle d'un autre pain que celuy dont il avoit parlé devant la conſecration. Il faut donc dire qu'il l'appelle *Pain*, ou parce qu'il a eſté pain devant que d'eſtre changé au corps de Ieſus Chriſt, comme l'homme eſt appellé *Terre* dans l'Ecriture parce qu'il a eſté autrefois Terre, ou comme la Manne apres la converſion de ſa ſubſtance en celle d'un Agneau, eſtoit encore appellée *Manne*, parce qu'elle avoit encore toutes les apparences exterieures de la manne, & que toute viande dans l'Ecriture eſt qualifiée du nom de pain. *Non enim lavant manus cum panem manducant.* C'eſt à dire, quand les Diſciples dînoient ou qu'ils mangeoient d'autres viandes. *Matth.* 15.

Digitized by Google

## RAISON DOUZIE'ME.

Nos adverſaires enfin pour combattre la verité du Myſtere de l'Euchariſtie diſent, qu'il eſt impoſſible qu'un Chreſtien puiſſe recevoir tout le corps entier de Ieſus Chriſt en mangeant ſeulement une petite particule de l'Hoſtie. J'avouë que c'eſt une grande merveille de voir que chaque communiant reçoit tout le corps de Ieſus Chriſt, ſoit en mangeant une Hoſtie toute entiere, ſoit en mangeant ſeulement une petite partie ; mais cela n'eſt pas impoſſible, & nous avons des exemples de cette merveille dans la Nature & dans la parole de Dieu écrite.

Nous voyons dans la Nature que toute la parole d'un Predicateur entre également dans les oreilles grandes & petites de ſes Auditeurs. Ainſi dans une meſme Hoſtie où eſt contenu tout le corps entier du Verbe incarné, le communiant le reçoit également tout entier, en mangeant ſeulement la moindre particule de l'Hoſtie. Car comme l'ame eſt toute entiere en toutes les parties du corps humain, toute entiere dans le pied, toute entiere dans la main, parce qu'elle n'a point de parties & qu'elle eſt indiviſible & immaterielle : de meſme le corps de Ieſus Chriſt eſtant dans l'Hoſtie conſacrée d'une façon ſpirituelle, y eſtant corps celeſte & non pas terreſtre, comme j'ay dit plus haut, il eſt tout entier dans les moindres particules de l'Hoſtie qu'on reçoit en communiant.

Nous avons une belle figure de cecy dans l'Exode, chapitre 16. où il eſt remarqué que celuy des Iuifs qui ramaſſoit plus de Manne qui tomboit tous les matins dans leur camp, n'en avoit pas

plus que celuy qui en avoit moins ramassé, d'autant que le surplus se corrompoit. De même dans nostre Sacrement chacun y reçoit également le corps de Jesus Christ, & si quelqu'un croyoit en recevoir plus dans une grande Hostie que dans une petite, il se feroit une corruption d'infidelité dans son ame. D'où vient que l'Ecclesiastique dit: Que les œuvres du Tres-haut sont admirables, glorieuses, & cachées aux hommes. *Mirabilia opera Altissimi solius, & glorioſa & absconſa, & inviſa opera illius*, chapitre 11. C'est à dire que les œuvres de Dieu ne se connoissent point par les sens corporels, mais seulement par l'esprit qui les voit dans l'Ecriture & dans la Nature. Si bien qu'on peut dire avec verité que Iesus Christ instituant le Sacrement de l'Eucharistie, a fait un Abregé de ses merveilles. *Memoriam fecit mirabilium ſuorum*, parce que d'autres semblables avoient precedé dans la Nature & dans la parole de Dieu écrite. Ce qui fait dire au Prophete que le Seigneur qui est dans le Ciel est infiniment puissant. *Mirabilis in Altis Dominus.* Et que ses Oracles sont tres fidelles & tres infaillibles. *Teſtimonia tua credibilia facta ſunt nimis.* Pſ. 92.

Quelqu'un peut-estre me demandera, d'où vient que Nostre Seigneur Iesus Christ existant dans l'Eucharistie, ne veut pas seulement y estre adoré des Fidelles, mais encore estre receu par eux selon l'usage de la sainte Eglise? Je répons que c'est à cause que les Chrestiens qui ne reçoivent point le corps de Iesus Christ en ce Sacrement, ne seront point reçûs de luy dans le Ciel, selon qu'il dit luy mesme en saint Iean, chapitre 6. *Niſi manducaveritis carnem Filii Hominis, & biberitis ejus ſanguinem, non habebitis vitam in vobis.*

Digitized by Google

C'eſt pourquoy chacun doit ſçavoir que Nôtre Seigneur a inſtitué ce Sacrement pour deux raiſons entre autres. La premiere pour ſa gloire & pour ſon honneur. Car c'eſt un honneur à un Conquerant d'eſtre receu dans les Villes qu'il a conquiſes au prix de ſon Sang, & au contraire ce luy eſt un grand des-honneur quand on luy refuſe les portes, c'eſt pourquoy ſaint Iean ſe plaint juſtement de ceux qui n'ont pas voulu recevoir ce Seigneur, diſant : *In propria venit, & ſui eum non receperunt.* Il eſt venu chez ſoy, & les ſiens ne l'ont point receu, & ont bien permis aux Bœufs, aux Moutons, & aux autres animaux domeſtiques d'entrer chez eux.

La ſeconde raiſon pourquoy Noſtre Seigneur a inſtitué le Sacrement de l'Euchariſtie, c'eſt pour noſtre profit & noſtre avancement ſpirituel. Car ſi le Roy & le Pape font de grandes graces aux perſonnes qui les reçoivent en leur maiſon, combien Ieſus Ch. qui eſt le Roy & le chef inviſible de l'Egliſe, en fera-t'il de plus grandes à ceux qui le recevront dignement chez eux. Les Theologiens remarquent que ce Sacrement produit ſix principaux effets dans nos ames.

Le premier eſt, que comme l'homme en mangeant du fruit défendu perdit la vie de la grace, ainſi par l'uſage de ce pain celeſte il la recouvre, ſelon que dit Noſtre Seigneur en ſaint Iean, chapitre 6. *Qui manducat meam carnem, & bibit ſanguinem meum habet vitam æternam.*

Le ſecond eſt, qu'il unit les membres du corps myſtique de Ieſus Chriſt à leur chef qui eſt Ieſus Chriſt luy meſme Fils de Dieu; parce que cette viande ſpirituelle produit un effet tout contraire à la viande materielle que nous mangeons; car

car celle-cy ſe convertit en noſtre ſubſtance, au lieu que l'autre nous convertit en elle, & nous unit à elle meſme, ſelon que dit Noſtre Seigneur en ſaint Iean, chapitre 6. *Qui manducat meam carnem, & bibit meum Sanguinem, in me manet, & ego in eo.*

Le troiſiéme eſt d'augmenter le merite de la Foy, parce qu'un homme merite beaucoup en recevant ce divin Sacrement, ſelon qu'aſſeure Nôtre Seigneur en ſaint Iean, chapitre 6. diſant: *Qui credit in me habet vitam æternam. Ego ſum Panis vitæ.*

Le quatriéme effet, c'eſt qu'il releve grandement noſtre eſperance; car ſe rendant luy meſme noſtre nourriture en cette vie mortelle, nous eſperons qu'il nous donnera ſans doute la vie eternelle, comme à ſes coheritiers, d'où vient que S. Paul en l'Epiſtre à Tite, chapitre 3. dit: *Hæredes ſumus ſecundum ſpem vitæ æternæ.*

Le cinquiéme eſt la confirmation & l'augmentation de la charité envers Dieu & le prochain, laquelle s'augmente grandement en la reception de ce divin Sacrement; d'où vient que les Grecs l'appellent *Synaxis*, & les Latins *Communion*, d'autant que les fidelles en recevant ce Sacrement, ſe reüniſſent dans le lien de la charité, *communicant in vinculo pacis.* Pour cette cauſe ſaint Hilaire appelle l'Euchariſtie le Sacrement d'Amour, *Sacramentum amoris.*

Le ſixiéme effet que produit ce divin Sacrement, c'eſt qu'il nous montre le grand amour que Ieſus-Chriſt a eû pour nous; car celuy qui aime vrayment, ſecoure toûjours la perſonne aimée en toutes les faſcheuſes rencontres, luy fait part de ſes biens, & luy voulant témoigner un ſouverain amour, il

ſe donne tout entier à elle, iuſqu'à luy offrir ſa propre vie ; d'où vient que Noſtre Seigneur dit en ſaint Jean, chapit. 15. Que nul ne peut avoir un plus grand amour que de donner ſa vie pour ſes amis. *Majorem hanc charitatem nemo habet quam ut animam ſuam ponat quis pro amicis ſuis.*

L'Ange exterminateur, dit la ſainte parole, qui fit paſſer par le fil de l'épée tous les premiers nez des Egiptiens, lors qu'il voyoit les deux iambages ou poteaux d'une Porte arroſez du Sang de l'Agneau Paſchal, il paſſoit outre ſans oſer malfaire à ceux de la maiſon. Combien donc à plus forte raiſon l'Ange de tenebres fuira-t'il d'un Homme dont il verra, non pas les deux Poteaux de la Porte ; mais les deux Levres de ſa Bouche moüillées du Sang du vray Agneau Paſchal Jeſus Chriſt le Sauveur du monde. Car ſi l'Ange exterminateur a reſpecté l'ombre & la figure, combien le Demon ſera-t'il plus effrayé en voyant la verité meſme, en voyant la maiſon d'une ame Chreſtienne remplie de la clarté du Soleil de Juſtice & toutes les avenuës bouchées à la violence de ſes tentations ?

C'eſt ainſi que nous ſommes ſecourus & rendus forts, pour reſiſter à nos ennemis viſibles & inviſibles en mangeant le Pain Eccleſiaſtique, par le moyen duquel nos corps eſtant affranchis & mis en liberté, ſuivent facilement les mouvemens de l'eſprit, & ſont rendus immortels, ayant cette viande celeſte pour gage de leur Reſurrection glorieuſe, ſelon que Ieſus Chriſt dit lui meſme en S. Iean chapitre 6. Quiconque mange ma Chair & boit mon Sang, aura la vie eternelle & ie le reſſuſciteray au dernier iour. *Qui manducat Carnem meam & bibit Sanguinem meum, habet vitam æternam, & ego reſſuſcitabo eum in noviſſimo die.* Il

n'eſt pas poſſible autrement à noſtre corps corruptible & mortel de devenir incorruptible & immortel ; ie veux dire à moins que le corps vivant & immortel de Ieſus Chriſt ne s'uniſſe à luy par voye d'aliment & de nourriture, afin par ſa participation d'eſtre delivré de la Mort, & reveſtu des qualitez glorieuſes de ſon corps : car comme il donne la vie de la grace à nos ames, en leur donnant ſon S. Eſprit au Bapteſme ; auſſi, dit ſaint Cyrille, communique-t'il la vie eternelle à nos corps, en s'uniſſant à eux par le moyen du Sacrement de l'Euchariſtie. Ce ſont les effets merveilleux qu'elle opere en nous, lorſque nous nous en approchons dignement.

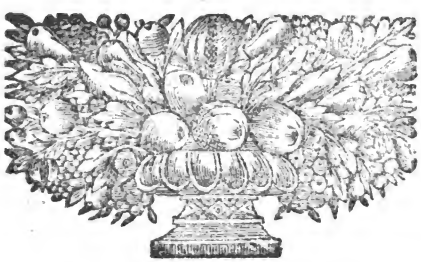

## RAISONS TIREES DES PAROLES *de Ieſus Chriſt en beniſſant la Coupe ou le Calice, & le donnant à boire a ſes Apoſtres.*

### RAISON PREMIERE.

LEs paroles de Ieſus Chriſt en établiſſant & inſtituant le Myſtere de l'Euchariſtie, ſont telles ainſi que nous liſons en ſaint Matthieu, chapit. 26. ſelon meſme la verſion de la Bible de Geneve v. 27.

Ayant pris le Calice & rendu graces, il le donna à ſes Diſciples, diſant : Beuvez en tous, car cecy eſt mon Sang, le Sang du nouveau Teſtament, lequel ſera répandu pour pluſieurs pour la remiſſion des pechez. *Et accipiens Calicem gratias egit : & dedit illis, dicens : Bibite ex hoc omnes, hic eſt enim Sanguis meus novi Teſtamenti, qui pro multis effundetur in remiſſionem peccatorum.*

En ſaint Marc, chap. 14. v. 23. il eſt écrit qu'ayant pris le Calice, il rendit graces, & le donna enſuite à ſes Diſciples, & ils en burent tous, & leur dit : Cecy eſt mon Sang, le Sang du nouveau Teſtament, lequel ſera répandu pour pluſieurs : *Et accepto Calice, gratias agens, dedit eis : & biberunt ex illo omnes. Et ait illis : Hic eſt Sanguis meus novi Teſtamenti, qui pro multis effundetur.*

En ſaint Luc, chapitre 22. verſ. 20. voicy ce

Digitized by Google

qui eſt encore écrit : il prit de meſme le calice apres ſouper, en diſant : Ce calice eſt la nouvelle Alliance ou le nouveau Teſtament en mon Sang, lequel ſera répandu pour vous : *Similiter & calicem poſtquam cœnavit, dicens : Hic eſt calix novum Teſtamentum in ſanguine meo, qui pro vobis fundetur.*

En la premiere Epiſtre de ſaint Paul aux Corinthiens, chapitre 11. verſ. 25. voicy ce qui eſt dit touchant le Myſtere de l'Euchariſtie : il prit de meſme le calice apres avoir ſoupé, en diſant : Ce calice eſt le nouveau Teſtament en mon ſang : *Similiter & calicem poſtquam cœnavit, dicens : Hic calix novum Teſtamentum eſt in meo ſanguine.*

Remarquez, s'il vous plaiſt, qu'en ſaint Luc le Texte Grec ne met pas le Verbe *eſt*, entre ces mots *Calice* & *le nouveau Teſtament.* C'eſt pourquoy la Verſion de Genéve l'a mis en autre caractere, pour montrer qu'il n'eſtoit pas dans le vray Texte. Et en ſaint Paul le Verbe *eſt* ne ſe trouve pas entre ces mots *Calice* & *le nouveau Teſtament*, mais ſeulement apres en cette maniere : *Ce calice du nouveau Teſtament eſt mon ſang.*

Il faut icy ſuppoſer une verité qui ne ſera pas conteſtée par nos Adverſaires, c'eſt à ſçavoir que les Evangeliſtes & les Apoſtres n'ont rien écrit de contraire l'un à l'autre. Ce qu'eſtant ainſi ſuppoſé, il eſt tres certain & tres aſſeuré, que ce que ſaint Luc & ſaint Paul ont écrit s'accorde parfaitement avec ce que ſaint Marc & ſaint Matthieu ont écrit dans leurs Evangiles.

Encore donc qu'ils ſoient differens en paroles, ſi eſt-ce qu'ils ſont d'accord quant au ſens & à ce point, que *cecy eſt mon ſang.* Autrement il y auroit de la contrarieté entr'eux. Ce qui détruiroit & renverſeroit toute l'autorité de la ſainte Ecriture.

Digitized by Google

Ie vous prie donc de conſiderer bien attentivement la netteté & la clarté de ces paroles : *Cecy eſt mon Sang, le Sang du nouveau Teſtament ou de la nouvelle Alliance, lequel ſera répandu pour pluſieurs.* Toutes ces paroles ſont expreſſement en ſaint Matthieu & en ſaint Marc.

D'où vient donc que les prétendus Reformez laiſſent ces paroles ſi claires & ſi nettes, pour prendre celles de ſaint Luc & de ſaint Paul, qui ſemblent un peu plus obſcures ? C'eſt un ſigne, ſans doute, qu'ils ne cherchent pas la verité ; mais ſeulement les debats, les contentions, les tenebres & les obſcuritez, pour cacher leur honte à leur faveur.

Car vouloir expliquer un paſſage fort clair par un autre qui eſt obſcur, c'eſt vouloir éclairer quelqu'un avec un flambeau éteint. Puis donc que les prétendus Reformez fuyent la lumiere & la clarté des Ecritures, puis qu'ils cherchent les tenebres & les obſcuritez, c'eſt un ſigne de mauvaiſe foy, & qu'ils n'agiſſent pas avec ſincerité dans l'explication des ſaintes Ecritures : car c'eſt un oracle ſorty de la bouche de la verité meſme, que celuy qui fait mal, hait la lumiere : *Qui malè agit, odit lucem.* C'eſt renverſer la façon commune & la methode ordinaire d'enſeigner, qui eſt de proceder par la connoiſſance des choſes claires & manifeſtes, à la connoiſſance de celles qui ſont plus obſcures, & d'une choſe connuë, venir à une moins connuë : cependant ils font tout le contraire.

Mais apres qu'ils ont tout fait & tout dit, il faut malgré qu'ils en ayent, qu'ils en reviennent là que les paroles de ſaint Luc & de ſaint Paul ne ſont pas contraires à celles de ſaint Matthieu & de ſaint Marc, & qu'il faut s'arreſter là à ſçavoir que Jeſus Chriſt a dit, *Cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang*,

Digitized by Google

*le ſang de la nouvelle Alliance ou du nouveau Teſtament, qui ſera répandu pour pluſieurs.*

## RAISON DEUXIE'ME.

Poſons le cas que nous accordions à Meſſieurs les prétendus Reformez, que les paſſages cy deſſus alleguez, ne doivent pas eſtre entendus ſelon le ſens litteral; mais en un ſens myſtique & metaphorique, ou par figure: ce que toutefois nous n'accordons pas: Mais poſons qu'il ſoit ainſi, puis qu'ils le veulent; que penſeroient ils avoir gagné?

Croiroient ils avoir un Article de Foy (qui doit toûjours eſtre certain & aſſeuré) étably, & fondé ſeulement ſur l'incertitude & ſur l'ambiguité d'un ſens myſtique, allegorique, ou metaphorique? Tant s'en faut: vû meſme qu'ils ne peuvent trouver un ïota dans toute la Bible, qui diſe expreſſement, que les paroles de la Cene doivent eſtre autrement entenduës & expliquées qu'à la lettre. Qu'ils voyent donc un peu où ils ſont reduits, c'eſt à dire qu'ils voyent le peu de raiſon qu'ils ont de ſoûtenir leur erreur touchant le Myſtere de l'Euchariſtie.

Certes je ne m'étonne pas, & ce n'eſt pas merveille, de voir qu'il y a tant de diverſité entr'eux pour expliquer leur creance touchant ce myſtere, ou pour mieux dire leur erreur, qui eſtant entierement deſtituée de la parole de Dieu, n'a pour fondement que des imaginations humaines & fantaſtiques, fautives & ſujettes au changement. Tellement qu'à grand'peine ſçait on ce qu'ils croyent ou ne croyent pas de ce Myſtere, ſinon que lors qu'on leur demande categoriquement, & qu'on les preſſe de dire ſi le vray corps & le vray ſang de

Digitized by Google

Jeſus Chriſt eſt vrayement, réellement & ſubſtantiellement preſent au ſaint Sacrement de l'Euchariſtie : ils diſent & répondent abſolument *non*, comme l'experience le fait reconnoiſtre en toutes rencontres.

## RAISON TROISIE'ME.

C'eſt une choſe certaine, qu'il ne faut rien dire, rien croire, ou aſſeurer touchant le Myſtere de l'Euchariſtie, qui eſt un des principaux Articles de noſtre Foy, s'il n'eſt bien appuyé & fondé ſur la ſainte Ecriture. Meſſieurs les prétendus Reformez ne peuvent deſavoüer cette maxime, qui leur eſt tous les jours ſi familiere en la bouche. Cela donc ſuppoſé, je raiſonne de cette ſorte.

Il faut ſeulement reconnoiſtre au Myſtere de l'Euchariſtie, ce que ſaint Matthieu, ſaint Marc, ſaint Luc, & ſaint Paul y ont reconnu.

Or ſaint Matthieu, ſaint Marc, ſaint Luc & ſaint Paul y ont reconnu ſeulement le corps & le ſang de Ieſus Chriſt, & n'y ont jamais reconnu de pain ni de vin apres la conſecration de l'un & de l'autre.

Il faut donc y reconnoiſtre le vray corps & le vray ſang de Ieſus Chriſt, & non pas du pain & du vin ſeulement.

La premiere propoſition de cet argument eſt hors de diſpute & de conteſtation.

La deuxiéme eſt notoire & manifeſte à tous ceux qui liſent les paroles de ces Apoſtres & Evangeliſtes, où ils ne font nulle mention de vin, qui eſt particulierement la choſe en queſtion.

Par conſequent la concluſion doit eſtre tres veritable, c'eſt à ſçavoir qu'apres la conſecration, le

Digitized by Google

vin est changé & transsubstantié au vray Sang de Iesus Christ.

## RAISON QUATRIE'ME.

Si les Apostres & les Evangelistes ne disent pas que c'est du vin dans le calice apres qu'il est consacré, qui a pû dire & enseigner le contraire à Messieurs les prétendus Reformez ? Qu'ils nous répondent un peu là dessus. Ils crient tant par tout : La parole de Dieu, la parole de Dieu est la regle de nostre Foy. Où est-elle ici la parole de Dieu ? Qu'ils la montrent ; car nous voulons croire à la parole de Dieu, qui dit que c'est du sang, *Hic est sanguis meus*, & non pas à la parole trompeuse & mensongere des hommes, qui disent, que c'est du vin simplement.

En saint Matthieu il est dit, Ceci est mon sang, *Hic est sanguis meus.*

En saint Marc tout de mesme, il est dit encore, Ceci est mon sang, *Hic est sanguis meus.*

En saint Luc il est dit : Ce calice est le nouveau Testament, ou la nouvelle Alliance de mon sang, qui sera répandu pour vous. *Hic est calix novum Testamentum in sanguine meo, qui pro vobis effundetur.*

En saint Paul aussi il est dit : Ce calice est le nouveau Testament en mon sang, *Hic calix novum Testamentum est in sanguine meo.* Où est donc le vin dont il est fait ici mention ? En dit on seulement un mot ? Nenny certes.

Que les pretendus Reformez ouvrent donc un peu les yeux, & qu'ils ne se laissent pas seduire ny tromper jusques-là, que de recevoir la parole des hommes, pour la parole immuable, veritable, cer-

Digitized by Google

taine & aſſeurée de Dieu, qui ne peut & ne veut tromper perſonne.

## RAISON CINQUIE'ME.

Beranger Archidiacre de l'Egliſe de ſaint Maurice de la ville d'Angers, premier Auteur de l'erreur des pretendus Reformez touchant le Myſtere de l'Euchariſtie : Cet Archidiacre, diſ-je, s'eſt retracté formellement, & dedit par deux fois publiquement & ſolennellement avant ſa mort, de l'erreur qu'il avoit publié touchant ce Myſtere. La premiere ſous Nicolas 2. au Concile de Latran, l'année 1062. La ſeconde fois ſous Gregoire 7. l'année 1073.

C'eſt donc une preuve authentique, ſuffiſante & convaincante, que ce qu'il en avoit dit ne venoit pas de Dieu & de l'eſprit de verité, mais bien de l'eſprit du diable, qui eſt le pere de menſonge & de la tromperie, auquel il a renoncé publiquement & hautement, ne voulant pas mourir en ce malheureux eſtat ; c'eſt à dire dans cette fauſſe creance qu'il a euë du myſtere de l'Euchariſtie.

Auſſi en voyons nous pluſieurs de ces Meſſieurs les pretendus Reformez, qui ayant vécu continuellement dans une fauſſe creance de ce myſtere, pour des conſiderations humaines, quand ce vient à la mort, ils renoncent hardiment à leur erreur, croyant qu'il eſt beaucoup plus ſeur & plus aſſeuré pour eux de mourir Càtholiques. Que ceux d'entre eux qui liront ce petit Ouvrage, n'attendent pas ſi tard, de peur qu'ils ne ſoient ſurpris par la mort ; car comme dit noſtre Seigneur dans l'Evangile, perſonne ne ſçait ny le jour, ny l'heure de ſon trépas ; *neſcitis diem neque horam.*

Digitized by Google

## RAISON SIXIE'ME

Nôtre Seigneur Iesus Christ sçavoit tres-bien que ce seroit une chose difficile à croire, que le vin soit converty en son sang sur les Autels. Il sçavoit tres-bien qu'il s'en trouveroit quelques uns qui auroient la hardiesse & l'impudence de soûtenir que cela est impossible. C'est pourquoy pour convaincre par experience leur opiniastreté, & pour leur montrer qu'il luy estoit facile de convertir une chose en une autre; le premier de tous les miracles qu'il fit aux yeux des hommes, c'est qu'il convertit l'eau en vin aux nopces de Cana en Galilée: *Hoc initium signorum fecit Iesus in Cana Galilææ.*

Si les pretendus Reformez demandent maintenant, Comment se peut il faire que le vin soit converty en la substance du sang de Iesus Christ; Ie leur demanderay pareillement, Comment se peut il faire que l'eau soit convertie en vin; Et quand ils auront répondu à mon Comment, je réponderay au leur.

Neantmoins, sans attendre leur réponse, puisqu'ils n'en peuvent donner aucune bonne; je dis que nostre Seigneur fit cette conversion de l'eau en vin aux nopces de Cana en Galilée, par la vertu de sa divine parole, disant à ceux qui servoient à table, Emplissez les urnes d'eau, *Implete hydrias aqua.* Et ils les emplirent jusques au haut. Alors il leur dit: Puisez maintenant, & portez en au Maître d'hostel. Et ayant prononcé ces paroles, l'eau fut changée en tres-bon vin.

Le Maître d'hostel, dit l'Evangile, ayant gouté de cette eau, qui avoit esté changée en vin, ne sçachant point d'où ce vin venoit, quoyque les serviteurs qui avoient puisé cette eau le sçeussent bien

bien, il appella l'Epoux, & luy dit; Tout homme sert d'abord le bon vin; & aprés qu'on a beaucoup bû, il en sert alors de moindre; mais pour vous, vous avez reservé jusques à cette heure le bon vin; *Servasti usque adhuc bonum vinum.*

Or disons maintenant, que tout ainsi que plusieurs des conviez aux nopces de Cana en Galilée, s'étonnerent grandement de cette conversion qui y fut faite de l'eau en vin, à la reserve des serviteurs qui sçavoient comment cela s'estoit fait; de mesme plusieurs s'émerveillent & s'étonnent encore aujourd'huy, comment le vin se change & se convertit en la substance du sang de Iesus Christ sur les Autels; mais les vrais serviteurs de Dieu, qui servent à cette Table celeste sçavent tres bien que Jesus Christ par sa divine puissance opere cette conversion entre leurs mains.

Que si le Sauveur du monde estant convié à un festin de nopces ordinaires, a fait ce grand miracle de convertir l'eau en vin, pour réjoüir la compagnie sur la fin du banquet; que pensez vous qu'il ait fait au Festin solemnel de ses propres nopces avec l'Eglise qu'il celebra en la derniere Cene avec ses Disciples.

C'est là sans doute qu'il a reservé ce bon vin, qui réjoüit Dieu & les hommes, ainsi que parle l'Ecriture, *vinum quod lætificat Deum & homines*, vin qui n'est autre que son sang precieux pour la fin de son Banquet. Car aprés avoir mangé l'Agneau Paschal & bû la coupe Mosaïque, pour mettre fin à cette Pasque de l'ancienne Loy Judaïque; il se leva sur la fin du souper, prit le Calice, le consacra & le benit disant: Cecy est mon sang, *hic est sanguis meus*, & puis le donna à boire aux Apôtres qui representoient toute l'Eglise, comme

un vin precieux qu'il avoit reservé jusqu'à la fin de sa vie, *pridie quam pateretur.*

## RAISON SEPTIESME.

Tout ce qui se faisoit durant la Loy de Moyse n'estoit que la figure des choses qui se doivent faire en la Loy de Grace. Toutes choses leur arrivoient en figures, dit saint Paul: *Hæc autem omnia in figura contingebant illis.* Et en l'Epistre aux Hebreux chap. 10. vers. 1. La Loy, dit-il, n'a que l'ombre des biens à venir, & non pas la verité mesme des choses qu'elles representoient: *Vmbram habens lex futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum.*

Or selon que dit le mesme Apostre en l'Epistre aux Hebreux chap. 9. v. 19. apres que Moyse eut recité devant tout le peuple les Ordonnances de la Loy, il prit du sang des veaux & des boucs, avec de l'eau & de la laine teinte en écarlate & de l'hysope, & en jetta sur le Livre mesme & sur tout le peuple, en disant: C'est ici le sang du testament & de l'alliance que Dieu a fait en vostre faveur: *Hic sanguis Testamenti, quod mandavit ad vos Deus.*

Or si ces paroles de Moyse: *C'est ici le sang du Testament, que Dieu a fait en vostre faveur*, doivent estre entenduës selon le sens litteral du vray & réel sang des veaux & des boucs: nous devons dire pareillement que ces paroles de Iesus Christ, *Cecy est mon sang du nouveau Testament, qui sera répandu pour plusieurs*, doivent estre aussi entenduës selon le sens litteral du vray & réel sang de I. Ch.

Il est tres certain & tres asseuré que Moyse, le premier de tous les Legislateurs, parloit du vray & réel sang des veaux & des boucs.

Iesus Christ donc, par consequent le second Le-

giſlateur, parloit auſſi de ſon vray & réel Sang, quand il a dit, *Cecy eſt mon ſang du nouveau Teſtament, qui ſera répandu pour pluſieurs.*

La raiſon en eſt bien claire & bien manifeſte; car ſi dans le vieux Teſtament & dans l'ancienne Loy de Moyſe où tout n'eſtoit rempli que de figures, ſelon que dit ſaint Paul, ces paroles: *C'eſt icy le Sang du Teſtament & de l'alliance que Dieu a fait en voſtre faveur*, ſont entenduës ſelon le ſens litteral du vray & réel ſang des veaux & des boucs, à plus forte raiſon dans le nouveau Teſtament, qui eſt la verité & l'accompliſſement de toutes les figures de l'ancien, ces paroles de Ieſus Chriſt *Cecy eſt mon Sang*, doivent eſtre entenduës pareillement ſelon la lettre & ſans figure aucune.

## RAISON HUITIESME.

Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, dit que ſon Sang eſt vraiement breuvage, *Sanguis meus virè eſt potus.* On le boit donc vraiement & rèellement, & non point par foy, par imagination, en eſprit, par effet, par ſigne & par figure, comme diſent les prétendus Reformez.

Que ſi on ne le pouvoit pas vraiment boire, il ne ſeroit pas vraiment breuvage, & partant Ieſus Chriſt n'auroit pas dit vray quand il a dit, *Mon Sang eſt vraiment breuvage:* ce qui ne ſe peut ſoûtenir ſans blaſpheme, comme font les prétendus Reformez.

Car cela n'eſt pas vraiment viande ni vraiment breuvage, qui ne peut vraiment & réellement s'approcher de nous, ni vers lequel nous ne pouvons auſſi vraiment nous approcher.

Or ſelon les prétendus Reformez, le corps & le ſang de Ieſus Chriſt eſt au Ciel, & ne peut eſtre

en meſme temps ſur la terre : Il y a donc autant de diſtance entre eux & luy, qu'il y a de la terre au Ciel, & par conſequent il ne peut vrayment s'approcher d'eux, ny eux de luy, & ainſi il ne peut eſtre vrayment leur viande ni leur breuvage, ce qui eſt formellement contraire à ſa parole. Voyez un peu, je vous prie, juſques où monte l'audace & la preſomption des pretendus Reformez, de vouloir donner un démenty à Ieſus Chriſt qui eſt la verité meſme.

## RAISON NEUVIE'ME.

Le jour de l'Inſtitution du vieux Teſtament, Moiſe, ſelon le témoignage de la ſainte Ecriture, premier Legiſlateur du peuple Iuif, édifia un Autel au Seigneur au pied de la montagne, avec douze titres ſelon le nombre des douze Lignées ou Tribus d'Iſraël, & y offrit des Holocauſtes & des Sacrifices pacifiques au ſouverain Seigneur, c'eſt à ſçavoir douze veaux. Moïſe en ſuite ayant pris la moitié du ſang le mit dans des baſſins, & épandit l'autre moitié ſur l'Autel. Apres il prit le Livre de l'alliance, le lût devant tout le peuple, lequel répondit : Nous ferons volontiers tout ce que le Seigneur nous ordonne & luy obeyrons en tout & par tout. Alors Moyſe prit le Sang qui eſtoit dans les baſſins, & l'épandit ſur le peuple, diſant : Voicy le ſang de l'alliance que le Seigneur a faite avec vous. *Hic eſt ſanguis fœderis quod pepigit Dominus vobiſcum.*

De meſme le jour de l'Inſtitution du nouveau Teſtament qui fut en la derniere Cene que Ieſus Chriſt fit avec ſes Apôtres : ce ſecond Legiſlateur du peuple de Dieu, offrit premierement à ſon Pere eternel ſon Corps en ſacrifice non ſanglant. Apres

il emplit une coupe ou calice de ſon propre Sang, afin de le répandre ſur tout le nouveau peuple de Dieu, & de dédier ou confirmer par ce moyen le ſecond Teſtament avec du ſang; attendu que le premier, comme dit ſaint Paul, n'avoit pas eſté dedié ni confirmé ſans effuſion de ſang: *Vnde nec primum quidem ſine ſanguine dedicatum eſt.*

Car il faut ſçavoir qu'il y a bien de la difference entre l'inſtitution & la confirmation d'un Teſtament: car la confirmation ſe fait ſeulement par la mort du Teſtateur, ſelon que témoigne le meſme Apoſtre ſaint Paul dans le chapitre 9. de l'Epiſtre aux Hebreux, mais l'inſtitution d'un Teſtament ſe fait toûjours du vivant du Teſtateur, tandis qu'il eſt encore en pleine liberté & en puiſſance de teſter.

Tellement donc que le Sang de J. Chr. répandu ſur la croix en mourant, n'a pas eſté verſé pour l'inſtitution du nouveau Teſtament, vû qu'il n'étoit plus en la liberté neceſſaire pour la validité d'un Teſtament, comme eſtant priſonnier, condamné, & actuellement entre les mains des bourreaux: vû auſſi qu'il avoit déja ordonné de ſa derniere volonté & inſtitué ſon Teſtament le ſoir auparavant que d'eſtre arreſté priſonnier; mais chacun doit ſçavoir que Noſtre Seigneur en verſant ſon Sang & montant ſur la croix, ç'a eſté pour l'accompliſſement & pour la confirmation du nouveau Teſtament, qui reſtoit à faire par la mort du Teſtateur, d'où il faut inferer qu'en inſtituant ſon Teſtament, il a donné ſon vray Sang.

## RAISON DIXIE'ME.

Il eſtoit neceſſaire que le nouveau peuple d'Iſraël, c'eſt à dire le peuple Chreſtien fût arroſé du

Sang de la nouvelle alliance ou du nouveau Teſtament, puiſque le peuple d'Iſraël avoit eſté arroſé par Moyſe du ſang du vieux Teſtament, qui n'étoit que la figure du nouveau.

Mais il y a bien de la difference entre l'un & l'autre ſang; car ſelon la doctrine de ſaint Paul, le ſang du vieux Teſtament ne pouvoit purifier ni ſanctifier la conſcience; mais bien le ſang de Jeſus Chriſt, qui par l'eſprit eternel s'eſtant offert luy meſme à Dieu comme une victime ſans tache, purifie noſtre conſcience des œuvres mortes, pour nous faire rendre un vray culte au Dieu vivant.

Voila donc la difference qu'il y a entre le Sang du vieux & du nouveau Teſtament: c'eſt à ſçavoir que le Sang du nouveau Teſtament a bien une autre force, une autre vertu & une autre efficace que celuy du vieux, parce qu'il nettoye la conſcience de toutes ſes ordures; au lieu que le ſang du vieux Teſtament n'eſtoit ſeulement ordonné que pour quelques lavemens exterieurs du corps. De là vient que le peuple & le Livre de la Loy furent ſeulement arroſez exterieurement par Moyſe, avec un ſang qui laiſſoit encore des taches & des ſoüillures ſur ce qu'il arroſoit.

Mais le Sang du nouveau Teſtament arroſe interieurement le nouveau peuple d'Iſraël, à ſçavoir le peuple Chreſtien qui boit le Sang de Jeſus Ch. & en arroſe ou lave interieurement ſon cœur qui eſt le Livre du nouveau Teſtament, comme remarque ſaint Paul, alleguant à ce propos le paſſage du 31. chapitre de Ieremie verſ. 31. où il eſt écrit ce qui ſuit.

Voila les jours qui viennent, dit le Seigneur, & les plus beaux jours qui ayent jamais paru depuis que le Soleil luit dans le Ciel: lors que je paſſeray mon nouveau Teſtament, & mon alliance nouvel-

Digitized by Google

le avec la maiſon d'Iſraël & avec la maiſon de Iuda, comme pour les reconcilier toutes deux, & les unir par le lien d'une meſme creance, non pas ſelon le traité que j'ay déja paſſé avec leurs peres ſur le mont de Sina peu de temps apres que je les eûs pris par la main pour les tirer du pays d'Egypte. A quoy ils ont méchamment contrevenu, & n'ont point fait eſtat de cet accord. Ce qui m'a obligé, dit le Seigneur, de les mépriſer eux-meſmes, de les traiter plus rudement, & de leur faire ſentir que j'étois leur Maiſtre.

Mais voici la forme du nouveau traité & du nouveau & dernier Teſtament que j'ay à faire avec la maiſon d'Iſraël, dans le temps qui lui eſt preſcrit, dit le meſme Seigneur. C'eſt que ma Loy nouvelle doit eſtre toute interieure, & je la veux écrire de mon doigt propre ſur les tables du cœur, autrement que ſur de la pierre; de ſorte qu'à meilleur titre que jamais, je ſeray le Dieu de ce peuple, pour en eſtre ſervi de cœur & d'affection.

Or ce ſang du nouveau Teſtament arroſant interieurement le cœur des hommes, n'y laiſſe aucune tache ni ſoüilleure: mais comme dit ſaint Iean en ſon Apocalypſe, chapitre 7. v. 14. il les nettoye & blanchit parfaitement: *Laverunt ſtolas ſuas, & dealbaverunt eas in ſanguine Agni.* Tout ceci montre évidemment que Noſtre Seigneur donna ſon vrai Sang à boire aux Apoſtres, quand il leur dit en la derniere Cene qu'il fit avec eux: *Hic eſt ſanguis meus.* Ceci eſt mon Sang, beuvez en tous, *bibite ex illo omnes.*

## RAISON ONZIE'ME.

Ces paroles, Prenez, mangez, beuvez, ſignifient

sans doute quelque action réelle & exterieure, & non pas une action intentionelle, interieure, spirituelle, ou imaginaire.

Un homme certes auroit bonne grace, si proposant quelque chose à croire à un autre; au lieu de lui dire, Mon cher ami croyez cela, lui disoit: Mon cher ami, prenez, mangez, beuvez cela. Celui à qui il tiendroit un tel discours, & diroit de telles paroles, croiroit asseurément qu'il auroit envie de se mocquer de lui.

Quelle apparence donc que Iesus Christ nostre souverain Seigneur, voulant dire aux hommes, croyez en moy leur ait dit ces paroles, Prenez, mangez, beuvez. Car selon les prétendus Reformez, prendre par foy, manger par foy, boire par foy, n'est autre chose que croire en Iesus Christ. Iugez par là du peu de raison qu'ils ont de contrarier la créance de l'Eglise Catholique touchant le Mystere de l'Eucharistie.

Car ces paroles, Prenez, mangez, beuvez, &c. ce sont paroles de commandement, personne ne le peut nier. Elles doivent donc estre entenduës à la lettre selon les Regles & les Principes que nous avons donné cy dessus. Car les paroles de commandement exprimées sur peine de mort eternelle, doivent toûjours estre entenduës selon le sens litteral, ainsi que nous avons montré ailleurs.

## RAISON DOUZIE'ME.

L'Histoire Evangelique nous apprend, que nôtre Seign. Iesus Christ en la derniere Cene qu'il fit avec ses Apostres avant que de prononcer & de dire: Ceci est mon Sang, *hic est Sanguis meus*, il rendit grace à son Pere, *gratias egit*. Et nous lisons dans l'Evangile qu'il faisoit toûjours cela, quand

Digitized by Google

il vouloit faire quelque choſe d'extraordinaire, de grande importance, ou quelque miracle.

Ainſi avant que de faire le miracle de la multiplication des pains, il rendit graces à ſon Pere; il en fit de même avant que de reſſuſciter le Lazare qui eſtoit dans le tombeau. Auſſi quand il fut queſtion d'abolir la Paſque Moſaïque, & de ſubroger le nouveau Teſtament en la place du vieux, ce qui eſtoit une affaire de tres-grande importance, avant que de prendre le Calice où il devoit mettre ſon Sang, il rendit graces à ſon Pere, *gratias egit*. Puis donc qu'il rendit graces à ſon Pere, avant que de dire: Ceci eſt mon Sang, *hic eſt Sanguis meus*, il vouloit faire quelque choſe d'extraordinaire & de grande importance.

Or il n'y a rien d'extraordinaire, que le vin demeure vin dans un calice ou dans une coupe, ou qu'il ſoit le ſigne du Sang de Ieſus Chriſt; car il l'eſtoit déja auparavant dans le Sacrifice de Melchiſedech; mais que le vin ſoit tranſſubſtantié en ſang, c'eſt une choſe extraordinaire, d'importance, digne d'action de graces, & de la toute-puiſſance & bonté de Ieſus Chriſt. D'où il faut conclure que ſon Sang ſe trouve vraiment & réellement apres que les paroles de la conſecration ſont deuëment prononcées.

## RAISON TREIZIE'ME.

Saint Paul appelle le calice du Seigneur, le calice de benediction, *calix benedictionis*. 1. Cor. 10. verſ. 1. Or la benediction de Dieu a toûjours eu de tous temps une tres-grande vertu & une tres-grande efficace.

Ainſi nous liſons dans la Geneſe chapitre 1. que Dieu benit nos premiers parens, afin de faire mul-

Digitized by Google

tiplier leur race par toute la terre : *Benedixit illis Deus dicens ; Crescite & multiplicamini, & replete terram.*

Nous lisons encore dans le 22. chapitre de la Genese, que Dieu benit Abraham, afin que sa posterité se multipliât en aussi grand nombre que les Etoiles du Ciel, & que les grains de sable qui sont sur le rivage de la mer : *Benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum sicut stellas cæli, & velut arenam quæ est in littore maris.*

Ainsi Iesus Christ benissant les cinq pains du desert, ils furent multipliez miraculeusement & rassasierent prés de cinq mille hommes, selon que rapporte saint Luc au chapitre 9. de son Evangile.

Ce n'est donc pas merveille si Nostre Seigneur Jesus Christ benissant le calice en sa derniere Cene, son sang fut multiplié de telle sorte & avec une telle abondance, qu'il suffit pour en faire boire & enyvrer saintement tous les Chrestiens qui ont esté & qui seront jusqu'à la fin du monde. Or c'est la benediction que Jesus Christ a faite sur le calice, qui a operé cette merveille.

## RAISON QUATORZIE'ME.

Tout ainsi qu'en ces paroles, *Cecy est mon corps*, le pronom demonstratif, *cecy*, ne montre & ne signifie autre chose que le corps de Jesus Christ, comme nous avons prouvé cy-devant ; de mesme le pronom demonstratif *cecy*, en ces paroles de Iesus-Christ, *Cecy est mon Sang*, ne montre & ne signifie autre chose que le Sang de Iesus Christ : c'est pourquoy aux textes Grec & Latin, ils s'accordent en genre & en nombre.

Or vous remarquerez que quand le pronom de-

Digitized by Google

monſtratif eſt prononcé ſolitairement ou ſeparément, ſans aucun ſubſtantif qui lui ſoit joint, il ne montre & ne ſignifie rien de certain & de particulier ; mais l'Auditeur demeure en ſuſpend iuſqu'à ce qu'il entende prononcer, ou voye le ſubſtantif qui lui eſt ioint.

Par exemple, celui qui diroit : Ceci eſt, & s'arreſteroit là tout court, il tiendroit le monde en ſuſpend : on ne ſçauroit ce qu'il voudroit dire ; mais ajoûtant le ſubſtantif en diſant, Ceci eſt mon corps, alors la ſignification & le ſens eſt parfait. On ne doute plus de ce qu'il veut dire, s'eſtant exprimé ſuffiſamment en ajoûtant ce qui manquoit pour rendre la propoſition entiere & parfaite.

D'où il faut conclure que Noſtre Seigneur ayant dit en tenant le calice plein de vin en la derniere Cene, *ceci eſt mon ſang*, il s'eſt expliqué & a declaré ſuffiſamment ſon intention pour faire croire que ce n'eſt autre choſe que ſon Sang ; de ſorte qu'on ne peut ſoûtenir le contraire ſans erreur.

## RAISON QVINZIESME.

Ce n'eſt pas ſans ſuiet ni ſans cauſe legitime, que Dieu qui ne fait rien en vain, a quelquefois changé les noms de certaines choſes ; comme par exemple, nous liſons dans la Geneſe chapitre 17. que Dieu dit un iour à Abraham : Tu ne ſeras plus appellé Abram, mais Abraham : car ie t'ay deſtiné pour eſtre le Pere de pluſieurs Nations : *Non ultra vocabitur nomen tuum Abram ; ſed appellaberis Abraham : quia patrem multarum gentium conſtitui te.*

Nous liſons encore dans la Geneſe chapitre 32. que Dieu dit à Jacob, Tu ne ſeras plus appellé Ia-

Digitized by Google

cob, mais Israël : car si tu as esté assez fort pour combattre contre Dieu, combien auras tu plus de force pour surmonter & terrasser les hommes ? *Nequaquam Iacob appellabitur nomen tuum, sed Israël : quoniam si contra Deum fortis fuisti, quanto magis contra homines prævalebis ?*

En saint Matthieu chapitre 16. nous lisons aussi que Nostre Seigneur dit à Simon fils de Iean : Vous estes bien-heureux Simon fils de Iean, parce que ce n'est point la chair & le sang qui vous ont revelé que je suis le Christ Fils du Dieu vivant, comme vous venez de dire, mais mon Pere qui est dans le Ciel, & moy aussi ie vous dis que vous estes Pierre, & sur cette Pierre ie bastiray mon Eglise : *Tu es Petrus, & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.*

En saint Marc aussi chapitre 3. nous lisons que Nostre Seigneur imposa à Iacques & à Iean le nom de Boanerges, qui vaut autant à dire qu'Enfans du tonnerre.

En saint Matthieu encore nous lisons dans le premier chapitre, qu'un Ange du Seigneur s'étant apparu à Ioseph Epoux de Marie, lui dit : Ne craignez point de prendre avec vous Marie vostre femme : car ce qui est né dans elle a esté formé par le saint Esprit, elle enfantera un fils que vous appellerez Iesus : parce que ce sera lui qui sauvera son peuple en le délivrant de ses pechez : *Ipse enim salvum faciet populum suum à peccatis eorum.*

Tellement que vous voyez comme Dieu rend raison de tous ces changemens & impositions de noms nouveaux. D'où vient que l'Apostre saint Paul pour prouver la dignité & l'excellence de Iesus Christ par dessus tous les Anges, tire son argument de l'excellence de son nom par dessus tous les leurs. Voici ses paroles qui sont grandement

Digitized by Google

remarquables aux Hebreux chapitre 1.

Dieu ayant parlé autrefois à nos peres en diverses occasions & en diverses manieres par les Prophetes, nous a parlé en ces derniers temps par son Fils, qu'il a establi heritier de toutes choses, & par lequel il a fait le monde ; & comme il est la splendeur de sa gloire, & le caractere de sa substance, & qu'il soûtient tout par la puissance de sa parole, apres nous-avoir purifiez par lui mesme de nos pechez, il s'est assis au plus haut du Ciel à la droite de la souveraine Majesté. Estant aussi élevé au dessus des Anges, que le nom qu'il a receu est plus excellent que le leur : *Tanto melior Angelis effectus, quanto differentius præ illis nomen hæreditavit.* Car qui est l'Ange à qui Dieu ait jamais dit : Vous estes mon fils, je vous ay engendré auiourd'huy ? *Filius meus es tu, ego hodie genui te*, &c.

Ce raisonnement de saint Paul est fort remaquaquable, car il veut prouver que Iesus Christ est vraiment, réellement & substantiellement Fils de Dieu naturel : & non pas comme les bons Anges & les hommes iustes sont enfans de Dieu, parce que ceux-cy ne le sont que par adoption. Et pour prouver cela, il tire son argument de l'Excellence de son nom, ainsi que nous avons dit cy dessus. Or touchant le Mystere de l'Eucharistie, nous pouvons à l'exemple de saint Paul argumenter de cette sorte, & dire hardiment & avec asseurance, que Dieu n'a pas changé les noms de pain & de vin à la derniere Cene, disant : *Cecy est mon corps, cecy est mon Sang*, qu'il n'ait aussi pareillement changé les substances du pain & du vin en son corps & en son Sang, de sorte qu'autant qu'il y a de difference, ie dis de difference entre les noms, autant y en a t'il entre les substances.

Digitized by Google

## RAISON SEIZIESME.

C'eſt une choſe merveilleuſe que Ieſus Chriſt a dit dans l'Evangile quantité de choſes tres difficiles à croire ; & cependant Meſſieurs les prétendus Reformez les croyent toutes ſimplement à la lettre, comme que Ieſus Chriſt eſt né d'une Vierge, qu'il eſt reſſuſcité, qu'il eſt monté au Ciel, &c.

Il a dit pareillement une fois, *Cecy eſt mon corps, cecy eſt mon Sang*, & ils trouvent ie ne ſçay quelle impoſſibilité dans ſes paroles, & ne les veulent pas croire à la lettre. Ieſus Chriſt avoit ſouvent mangé & bû depuis trente ans qu'il eſtoit au monde, & iamais il n'avoit dit d'aucune viande, *Cecy eſt mon corps*. Iamais il n'avoit dit d'aucun breuvage, ſoit vin, ſoit eau : *Cecy eſt mon Sang*.

Or voici qu'à la veille de ſa mort, faiſant la derniere Cene avec ſes Diſciples, il dit, *Cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang*, & les prétendus Reformez ne le veulent pas croire, ils diſent que ce n'eſt pas ſon corps ni ſon ſang.

Saint Iean dans ſon Evangile dit, qu'un Soldat perça le coſté de Ieſus Chriſt eſtant attaché à la croix, & qu'incontinent il en ſortit de l'eau & du ſang. Les prétendus Reformez croyent que c'eſt du vray ſang qui en eſt ſorti. Pourquoy donc quand Ieſus Chriſt dit lui même, *cecy eſt mon Sang*, ne croyent-ils pas que c'eſt du vray ſang ?

## RAISON DIX-SEPTIE'ME.

Si Ieſus Chriſt eſtant attaché à la croix, eût voulu dire & faire entendre à ceux qui eſtoient preſens devant lui ſur le Calvaire, qu'il répandoit ſon

Digitized by Google

Sang pour nous, pour la remiſſion de nos pechez, eût-il pû parler plus clairement qu'il a fait en la Cene, diſant : *Cecy eſt mon Sang, qui ſera répandu pour pluſieurs, pour la remiſſion de leurs pechez.*

Que s'il eût dit cela eſtant attaché ſur la croix, les pretendus Reformez n'euſſent pas douté qu'il pretendoit parler de ſon vray Sang. Pourquoy donc doutent-ils des paroles qu'il a dites en la derniere Cene, en diſant, *cecy eſt mon ſang ?* Eſt-ce parce qu'ils ne le voyent pas de leurs yeux ? ils meſurent donc leur foy à la portée de leur veuë ? Qu'ils apprennent de Jeſus Chriſt que bien-heureux ſont ceux qui ne voyent pas, & qui croyent. *Beati qui non viderunt, & crediderunt.*

Le Texte Grec eſt fort remarquable en ſaint Jean chapitre 20. lors que parlant de l'Euchariſtie, il eſt écrit comme s'enſuit : τοῦτο γάρ ἐστι τὸ αἷμά μου. Car ſi nous voulons rendre ces paroles Grecques mot à mot en François, il faudroit dire, *car cecy eſt le Sang de moy meſme.* Ce qui montre clairement, que ce qui eſt conſacré dans le calice, n'eſt autre choſe que du ſang, & le Sang de Ieſus Chriſt.

A quoy ſaint Paul s'accordant en l'Epiſtre aux Hebreux chap. 9. verſet 11. dit : Le CHRIST, le Pontife des biens futurs, eſtant venu dans le monde eſt entré une fois dans le Sanctuaire par un Tabernacle plus grand & plus excellent, qui n'a point eſté fait par les mains des hommes ; c'eſt à dire, qu'il n'a point eſté formé par la voye commune & ordinaire : & il y eſt entré non avec le ſang des boucs & des veaux, mais avec ſon propre Sang, nous ayant acquis par ſon moyen une redemption eternelle. Tout ceci montre évidemment que le vray Sang de Ieſus Chriſt eſtoit dans le calice qu'il donna aux Apoſtres, diſant : *Cecy eſt mon Sang.*

Digitized by Google

## RAISON DIX-HUITIE'ME,

Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt diſant en la derniere Cene qu'il fit avec ſes Apoſtres, Ceci eſt mon Sang du nouveau Teſtament, *hic eſt ſanguis meus novi Teſtamenti*; il faut donc dire & conclure qu'il a changé alors le vieux Teſtament au nouveau de la Loy de grace, & qu'il l'a tellement changé, que nous n'avons plus rien de ce qui eſtoit dans le vieux Teſtament: mais ceque nous avons en contr'échange eſt beaucoup meilleur & plus parfait.

Or les Anciens dans le vieux Teſtament, n'ont eû que les figures & les ſignes du corps de Ieſus Chriſt, ils n'ont mangé ſon corps & bû ſon ſang que d'une maniere ſpirituelle & par foy ſeulement, comme dit ſaint Paul en la premiere Epiſtre aux Corinthiens chapitre 10. Tous ont mangé, dit il, d'une meſme viande ſpirituelle, & tous ont bû d'un meſme breuvage ſpirituel; car ils beuvoient de l'eau de la pierre ſpirituelle qui les ſuivoit, & Ieſus Chriſt eſtoit cette pierre.

Nous n'avons donc plus les figures comme les Anciens avoient, mais quelque choſe de plus excellent & de plus parfait, c'eſt à ſçavoir la realité du vray corps & du vray ſang de Ieſus Chriſt que nous mangeons & beuvons en une maniere beaucoup plus parfaite & plus excellente que les Anciens, c'eſt à dire vraiment & réellement; & ſans cela il n'y auroit rien de nouveau en la Loy de grace, ni de meilleur que dans l'ancienne Loy.

Car avec quel fondement peut-on dire que nous ſommes dans le nouveau Teſtament, ſi nous n'avons rien de nouveau? Et ſi nous n'avons que les ſignes, que les figures, que la foy ſpirituelle des Anciens

Anciens, nous n'avons rien de nouveau : les Anciens avoient tout cela devant nous ; mais ce qui leur manquoit, c'estoit la realité & la verité des choses figurées. Nous avons donc la realité & la verité des choses qui manquoient aux Anciens.

Car sans cela comment pourrions nous verifier ce que dit Jesus Christ dans l'Apocalypse de saint Iean chapitre 1. v. 3. *Ecce nova facio omnia.* Ie fais toutes choses nouvelles : mais sur tout comment verifirons nous qu'il est le Mediateur du nouveau Testament, s'il n'a rien fait de nouveau ? Il seroit seulement à ce compte le Reparateur du vieux Testament, & non pas le Mediateur du nouveau.

A ce compte il auroit seulement aboli quelques figures, pour en remettre & rétablir d'autres. Ainsi nous demeurerions toûjours dans les figures, & nous n'aurions jamais la verité des choses figurées. Jugez & considerez attentivement si c'est estre raisonnable, que de soûtenir cela comme font les prétendus Reformez.

## RAISONS TIREES DE CE MOT *Testament*, où il est parlé sur la fin du saint Sacrifice de la Messe.

### RAISON PREMIERE.

*CEcy est mon Sang du nouveau Testament.* Ce mot *Testament* est derivé du verbe *témoigner*. *Testament* donc n'est autre chose qu'un témoignage de la derniere volonté de l'homme. Quand quelqu'un avant sa mort dispose de son bien, & qu'il dit : Ie laisse un tel ou un tel pour mon heritier : ou bien dit, Ie fais un tel legs, & donne telle chose à un tel ; c'est proprement tester, ou faire un Testament : car c'est témoigner ou manifester sa derniere volonté à l'égard de ceux qui doivent succeder à ses biens & heritages, avec telles clauses & conditions qu'on y veut mettre.

Ce qu'estant supposé, nous en pouvons tirer de grandes lumieres pour l'éclaircissement de la matiere de l'Eucharistie dont nous traitons. Ie dis donc que le but & la fin du Testateur estant de témoigner par son testament sa derniere volonté, & de rendre ses heritiers certains & asseurez de ce qu'il leur laisse, & de ce qu'il veut estre fait & inviolablement gardé apres son trépas.

Si le Testateur est sage & bien avisé, il doit éviter toutes paroles ambiguës, douteuses, metaphoriques, équivoques, & à double entente qui

Digitized by Google

pourroient rendre son Testament obscur, litigieux, & plein de difficultez, & estre cause que sa derniere volonté ne seroit pas accomplie ni executée selon son desir & son intention : & cela faute de l'avoir clairement exprimé ou expliqué par des paroles nettes, claires & intelligibles en leur propre signification.

Or Iesus Christ qui est le Mediateur du nouveau Testament, comme dit saint Paul, *Ideò novi Testamenti Mediator est*; a voulu par lui nous declarer sa derniere volonté. Il a mesme usé de commandement en cette rencontre, disant : Faites ceci en memoire de moy : *Hoc facite in meam commemorationem.* Il estoit tres sage, & la sagesse mesme, comme tout Chrestien sçait tres bien.

Il ne s'est donc pas servy, en faisant son Testament, de paroles douteuses, ambiguës, metaphoriques, allegoriques, mystiques, équivoques ; mais il a usé de paroles tres claires & tres intelligibles en leur propre signification : autrement il nous auroit laissé dans le doute & dans l'incertitude, & n'auroit pas bien pourvû à l'execution de son Testament, faute de s'estre clairement exprimé ou expliqué ce qui ne se peut dire, ni mesme penser de Iesus-Christ sans blasphême.

Disons donc maintenant, puisque ce nom de *Testament* vient du verbe *témoigner*, il est certain que celui qui rend témoignage d'une chose, s'il procede sincerement & agit de bonne foy, il n'usera jamais de paroles douteuses, metaphoriques ou équivoques, s'il est en sa puissance d'user d'autres paroles, je veux dire de paroles claires & nettes en leur signification : car autrement il tromperoit ceux qui les entendroient simplement selon qu'elles sonnent, & en leur signification propre & naturelle.

Or Iesus Christ nostre Seigneur qui est la verité & la sincerité mesme, & en qui il n'y a ni fraude ni duplicité, a rendu témoignage, ou fait son Testament & declaré sa derniere volonté la veille de sa mort, en disant, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* Nous devons donc entendre ses paroles simplement, selon la lettre, & sans equivoque aucune.

## RAISON DEUXIE'ME.

Ie prierois volontiers Messieurs les pretendus Reformez de répondre à la demande que je leur vais faire : Titius m'ayant legué par son testament un manteau ; apres la mort de Titius ie m'adresse à l'Executeur de son testament, pour avoir ce manteau qui m'a esté legué & donné par son testament ; & au lieu de me donner un vray manteau de drap, il m'en presente un seulement en peinture. Ie maintiens contre cet Executeur du testament, que Titius m'ayant legué un manteau sans rien ajoûter davantage, cela se doit entendre d'un vray manteau de drap, & non pas d'un manteau en peinture ou en figure.

Or pour iuger du different qu'il y a entre l'Executeur & moy touchant ce manteau qui m'est legué par Titius, ie prens pour juges & Arbitres Messieurs les pretendus Reformez. Que diront-ils là dessus, & que determineront ils ? Quoy ? que ie ne dois avoir qu'un manteau en peinture ou en figure ? j'ay meilleure opinion de leur équité & de leur iustice, & ie suis certain & asseuré que s'ils suivent seulement la lumiere & la conduite de la raison, ils seront pour moy, & iugeront que ie dois avoir un vray manteau de drap.

Venons maintenant à nostre fait. Nostre Sei-

gneur Ieſus Chriſt nous a laiſſé ſon corps & ſon ſang par teſtament, perſonne n'en doute: ces Meſſieurs les pretendus Reformez nous querellent là-deſſus, & intentent procez contre nous, diſant que cela ſe doit entendre ſeulement de ſon corps & de ſon ſang en figure. Nous ne nous contentons pas de ſi peu de choſe, nous le voulons avoir vraiement, réellement & ſubſtantiellement, en ſa propre nature.

Pour cet effet nous nous adreſſons à la ſainte Egliſe Catholique, executrice du teſtament de Ieſus-Chriſt, pour la ſupplier tres humblement de nous donner le vray corps & le vray ſang de Ieſus Chriſt, qu'il nous a laiſſé à tous par ſon teſtament: & la ſainte Egliſe s'acquittant fidellement de ſon devoir, nous le donne vraiment & reellement. Que ſi les pretendus reformez ſe contentent ſeulement de la figure du corps & du ſang de Ieſus Chriſt, tant pis pour eux: mais quant à nous autres Catholiques, nous ne nous contentons pas de ſi peu de choſe; nous voulons avoir le vray corps, & le vray ſang de Ieſus Chriſt, ainſi qu'il nous les a laiſſez par ſon teſtament; & ie ſuis certain que noſtre cauſe & nôtre bon droit eſt ſi clair & ſi manifeſte, que ſi Meſſieurs les pretendus Reformez n'eſtoient preoccupez de quelque paſſion & dequelque intereſt humain qui les attache à leur party, ils ſeroient bientoſt des noſtres, & iugeroient que nous avons beaucoup plus de raiſon qu'eux, de pretendre avoir la realité du corps & du ſang de Ieſus Chriſt dans l'Euchariſtie.

## RAISON TROISIE'ME.

Ce mot & ce nom de *Teſtament* eſt ſouvent pris dans la ſainte Ecriture pour un accord, un pact,

un contract, & une convention faite entre Dieu & les hommes.

Ainsi nous lisons que Dieu voulant donner aux enfans d'Israël la terre de promission, ce fut à condition qu'ils garderoient ses Commandemens & toutes les ceremonies de la Loy. Ce qu'estant proposé au peuple par Moyse, qui estoit le Mediateur du vieux Testament, le peuple promit publiquement de garder fidellement la Loy du Seigneur, & s'y obligea de grand cœur.

Tout de mesme, Dieu voulant faire & establir un nouveau Testament & une nouvelle alliance avec les nouveaux enfans d'Israël, je veux dire avec le peuple Chrestien representé par les Apostres assemblez en la derniere Cene, & voulant donner la vraie terre de promission qui est la vie eternelle à ce nouveau peuple Chrestien; il fit proposer par Iesus Christ Mediateur du nouveau Testament, les conditions de cet accord ou alliance, qui sont les suivantes, en saint Jean chap. 6. v. 53. *&c.*

*En verité, en verité, je vous dis que si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Celuy qui mange ma chair & boit mon sang, a la vie eternelle: & je le ressusciteray au dernier jour, car ma chair est vraiment viande, & mon sang est vraiment breuvage.*

Tellement que les conditions de ce nouveau Testament ou alliance, ne sont pas seulement de croire en Jesus Christ Fils de Dieu, & qu'il est venu au monde operer nostre salut; mais qui plus est, il faut manger son corps, & boire son sang, vraiment, reellement & substantiellement, pour avoir la vie eternelle, & pour ressusciter glorieux & triomphant au dernier jour, selon que nostre Seig.

nous aſſeure dans l'Evangile de ſaint Iean par les paroles cy deſſus alleguées.

Chacun ſçait que les paroles d'un accord, d'un contract, d'une convention, ou d'une promeſſe, doivent eſtre toûjours entenduës ſelon la lettre & ſelon leur propre ſignification naturelle, afin d'oſter tout ſujet de doute, de querelle & de procez qui pourroient ſurvenir, & empêcher l'effet du contract ou de la promeſſe qui auroit eſté faite, s'il y avoit quelque mot douteux & ambigu.

Or les paroles de Ieſus Chriſt ſus alleguées, ce ſont paroles d'un accord, d'un contract, & d'une promeſſe faite avec les hommes Chreſtiens.

Elles doivent donc eſtre entenduës ſelon la lettre & ſelon leur propre ſignification naturelle, afin d'oſter tout ſujet de doute & de diſpute entre les hommes mortels.

Car ſi les paroles de Moyſe, Mediateur du vieux Teſtament entre Dieu & le peuple d'Iſraël, s'entendent purement & ſimplement à la lettre & ſelon leur propre ſignification naturelle : Les paroles de Jeſus Chriſt par conſequent, comme Mediateur du nouveau Teſtament, doivent eſtre entenduës pareillement ſelon la lettre, purement & ſimplement ſelon qu'elles ſonnent.

## RAISON QUATRIE'ME.

Quand un homme diſpoſe de quelque choſe par teſtament en faveur d'un autre : ce n'eſt pas pour lui donner ce qui lui appartenoit déja auparavant ; mais c'eſt pour lui donner droit à quelque choſe qu'il n'avoit pas, & de laquelle le Teſtateur le veut gratifier, autrement il ſe mocqueroit de lui, s'il lui leguoit quelque choſe qu'il eût déja avant que d'avoir teſté ou fait ſon teſtament.



Digitized by Google

Or avant la creation du nouveau Testament fait par nostre Seigneur les hommes avoient déja & estoient en possession des signes & des figures du corps & du sang de Iesus Christ. Il ne nous a donc donné aucun droit par son nouveau Testament à ces choses dont nous estions déia en possession, & qui nous appartenoient; c'est pourquoy il faut dire que ce qu'il nous a donné, & que nous n'avions pas avant son nouveau Testament, c'est son vray corps & son vray sang.

## RAISON CINQVIE'ME.

C'est un signe & une marque évidente de l'honneur & du respect que les enfans portent à la memoire de leurs parens, quand ils acquiescent à leur testament, & qu'ils executent simplement leurs dernieres volontez, sans examiner trop curieusement leurs paroles testamentaires, & sans les interpreter autrement qu'elles ne sonnent, afin de trouver des suiets de querelle & de division, comme font ordinairement les enfans ingrats & méconnoissans, qui se mettent peu en peine d'executer & d'accomplir les dernieres volontez de leurs parens, qu'ils interpretent à leur fantaisie.

Or l'on peut dire avec verité que nos Ancestres iusqu'au temps de Beranger, ont tous porté ce grand honneur & ce grand respect à I.C. nostre Redempteur & bienfacteur, que d'avoir acquiescé simplement à son testament, & d'avoir interpreté toutes ses paroles selon la lettre & leur propre signification naturelle, sans avoir recours aux interpretations metaphoriques, allegoriques ou mystiques.

Car ils apprehendoient grandement ces menaces de l'Apostre saint Paul que nous lisons dans le 10. chapitre de l'Epistre aux Hebreux verset 28.

Digitized by Google

Celui, dit-il, qui a violé la Loy de Moyse, est condamné à mort sur la deposition de deux ou trois témoins ; combien donc croyez vous que celui là sera iugé digne d'un plus grand supplice, qui aura tenu pour une chose vile & prophane le sang de l'alliance & du testament, par lequel il avoit esté sanctifié ?

## RAISON SIXIE'ME

Quoy que toutes les paroles d'un testament doivent estre toûiours prises & entendües selon la lettre, ainsi que nous avons fait voir cy-dessus ; nôtre Seigneur neanmoins voulant oster iusqu'au moindre suiet de doute qu'on eût pû avoir touchant ses paroles testamentaires, a aioûté un relatif qui ou lequel, qui declare si formellement & si ouvertement son intention touchant la realité de son corps & de son sang qu'il nous laisse dans l'Eucharistie, qu'il faut estre ou entierement ignorant, ou tout à fait malicieux, pour ne le pas croire. Beuvez tous de ceci, dit-il à ses Disciples. *Bibite ex hoc omnes.* Car ceci est mon sang du nouveau Testament, lequel sera répandu pour plusieurs pour la remission des pechez.

Ie demanderois volontiers à un du party des pretendus Reformez, Monsieur, dites moy, s'il vous plaist, si vous eussiez esté present lors que Iesus Christ prononça ces paroles, & qu'il eût dit seulement à ses Disciples, *Beuvez tous de ceci, car ceci est mon sang du nouveau Testament*, sans rien aioûter davantage. S'il vous fût survenu quelque doute touchant ces paroles, & que vous eussiez demandé à Iesus Christ : Mon Seigneur ; de quel sang entendez-vous parler ? Et qu'il vous eût re-

pondu : I'entens parler de mon ſang, lequel ſera répandu pour vous.

Euſſiez vous oſé lui repliquer apres cela ? Euſſiez vous pû encore douter que ce fût ſon vray ſang ? Car ſi ſa réponſe ne vous eût pas contenté, ie ne ſçay pas quelles paroles il faudra forger pour parler plus clairement. Euſſiez vous oſé lui reſiſter en face, & luy dire avec audace, cela eſt incroyable, cela ne peut eſtre : Vous fuſſiez vous rangez du coſté de ceux qui murmuroient contre lui & diſoient, *Comment celuy-cy nous peut il donner ſa chair à manger ? Ces paroles ſont bien dures, qui peut les écouter* ? Ioan. 6. v. 53.

Ieſus Ch.dit ſaint Iean, ſçavoit dés le commencement qui eſtoient ceux qui ne croiroient point, & qui ſeroit celui qui le trahiroit.

Remarquez donc, s'il vous plaiſt, que l'Auteur de cette infidelité & mécreance de la realité du corps & du ſang de Ieſus Chriſt au Sacrement de l'Euchariſtie, fut un diable, dit l'Evangile, ce fut Iudas Iſcariot : *Vnus ex vobis diabolus eſt.*

Partant que les pretendus Reformez ſe donnent degarde de l'eſprit ſeducteur ; qui leur ſiffle aux Oreilles un non diabolique, pour refuter la verité des paroles de Ieſus Chriſt, & au lieu de cecy eſt mon ſang, leur ſuggere qu'il faut entendre, non, cecy n'eſt pas mon ſang, comme il fit autrefois à nos premiers parens, leur diſant : *Nequaquam moriemini.* Non, vous ne mourez pas, encore que Dieu vous ait dit que vous mourriez en mangeant du fruit deffendu.

## RAISON SEPTIESME.

Nos anceſtres & nos devanciers, ie veux dire les Peres de l'Egliſe, qui depuis le temps des Apô-

tres juſques à preſent, ont eſté ſi ſages & ſi aviſez, ſi conſcientieux, & ſi zelez pour la gloire de Ieſus Chriſt, ſi ſçavans & remplis de tant de dons de nature & de grace, que Beranger, Zuingle, Luther, Calvin & Beze, ne ſont nullement comparables à eux en merites & en ſciences.

Tous ces grands hommes, diſ-je, ont ſagement conſideré que les paroles d'un teſtament, d'un contract, d'une promeſſe, d'une ſentence, d'une loy ou commandement, doivent eſtre toûjours entendües ſelon la lettre, & ſans leur donner aucune autre interpretation myſtique ou allegorique; c'eſt pourquoy ils ont toûjours pris & entendu ces paroles de Ieſus Chriſt: *Cecy eſt mon Sang du nouveau teſtament, qui ſera répandu pour vous*, ainſi que nous les entendons encore aujourd'huy dans l'Egliſe Catholique, & ils ſe ſont toûjours bandez & oppoſez à ceux qui les vouloient entendre autrement, partant ils les faut croire ſimplement à la lettre.

Auſſi-toſt que Beranger eut levé le maſque & publié le contraire de la verité du corps & du ſang de Ieſus Chriſt dans l'Euchariſtie, on celebra cinq Conciles contre luy. Le premier fut tenu à Rome où il fut condamné. Le ſecond à Vercelle, où il fut pareillement condamné. Le troiſiéme à Tours. Le quatriéme fut encore tenu à Rome compoſé de cent Eveſques & de treize Archeveſques. Enfin, le cinquiéme fut encore celebré en la meſme Ville de Rome, & dans ce dernier, Beranger reconnut publiquement ſon erreur, la deſavoüa & l'anathematiſa publiquement. D'où je forme cet argument.

Iamais perſonne n'a preſumé d'enſeigner publiquement ce que croyent & enſeignent les pretendus Reformez, qu'auſſitoſt l'Egliſe ne ſe ſoit élevée pour s'y oppoſer & y reſiſter, comme à une

doctrine heretique & directement contraire à celle de I. C. par conſequent elle ne vient point de l'Eſprit de Dieu : car autrement l'Egliſe l'eût receüe & embraſſée comme plus facile à croire ſelon le ſens & la raiſon humaine, & eût laiſſé celle qui eſtoit plus difficile. Mais comme elle vient purement de l'eſprit de menſonge, auquel Beranger a renoncé publiquement, reconnoiſſant avoir eſté ſeduit & trompé par lui, chacun pareillement la doit reietter & croire à la doctrine Catholique.

Remarquez ici en paſſant, que la ſainte Egliſe a toûiours reſiſté avec grande ardeur aux heretiques, ne leur ayant iamais cedé la moindre choſe du monde, parce que le but des heretiques eſt de ſapper & ruiner les fondemens de l'Egliſe, qui eſt la Foy. Tellement qu'ils ſont plus dangereux que tous les autres pecheurs, ſi grands qu'ils puiſſent eſtre. Car tout ainſi qu'en un bâtiment ce qui attaque le fondement eſt beaucoup plus à craindre, que ce qui menace ſeulement une muraille ou un toict, & comme les mines font plus de mal à une Ville, & cauſent plus de ruines que les coups à découvert des canons & des bombes : de meſme l'hereſie eſt plus à craindre que tout autre peché, parce qu'elle mine les fondemens de la maiſon de Dieu qui eſt l'Egliſe, ce que ne font pas les autres pechez, ſi enormes qu'ils puiſſent eſtre.

## RAISON HUITIESME.

Ce que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt nous a donné en la derniere Cene, qu'il fit avec ſes Apoſtres, eſtant le nouveau Teſtament, ou un don nouveau qu'il nous a nouvellement laiſſé la veille de ſa mort ; il s'enſuit que ce n'eſt pas du vin ſimplement, comme s'imaginent les pretendus Re-

formez, parce que le vin eſt un vieux don, qu'il nous a donné dés le temps du Patriarche Noë.

Ce n'eſt pas auſſi ſimplement le ſigne ou la figure de ſon corps & de ſon ſang : parce que les ſignes & les figures eſtoient les dons de l'ancien Teſtament ; c'eſt donc ſon vray ſang qu'il nous donne par ſon nouveau Teſtament.

Nul avant Ieſus Chriſt n'a laiſſé ſon ſang à perſonne par teſtament. Il y en avoit à la verité, qui laiſſoient tous leurs biens, meubles & immeubles, leurs dettes actives, & autres choſes ſemblables, qui ſont tous vieux dons.

Mais laiſſer à quelqu'un par teſtament ſon propre ſang, c'eſt vraiment un nouveau don, un teſtament bien nouveau, & une choſe inoüie juſqu'alors.

C'eſt pourquoy l'Egliſe a quitté volontiers tous les ſignes & toutes les figures du vieil Teſtament, pour recevoir à bras ouverts & à mains jointes ce nouveau Teſtament, ce don ſi rare, ſi precieux & ſi eſtimable. Que les pretendus Reformez quittent donc toutes les figures & tous les ſignes du vieux Teſtament, pour recevoir avec nous ce nouveau don, du vray ſang de Ieſus Chriſt.

## RAISON NEUFIE'ME.

Tout ainſi que dans l'ancienne Loy l'Agneau Paſchal, eſtoit la figure du corps de Ieſus Chriſt, de meſme le ſang de cet Agneau eſtoit la figure de ſon ſang. D'où vient que ſaint Iean l'Evangeliſte voulant prouver que Ieſus Chriſt n'a pas eu les jambes rompuës ni caſſées en la Croix, comme les autres malfaicteurs, allegue ce paſſage du 12. chap. de l'Exode : Vous ne caſſerez point les os de l'Agneau Paſchal : *Os illius non confringetis.*

Nous liſons encore dans le meſme chapitre de

l'Exode, que Dieu fit ce commandement à ſon peuple.

Vous prendrez un bouquet d'hyſſope, & le tremperez dans le ſang de l'Agneau, & à l'entrée de chaque porte, vous en frotterez le haut avec les poteaux & jambages des deux côtez. Car le Seigneur paſſera bientoſt pour frapper les Egyptiens, & ne touchera aucune maiſon dont le haut de la porte & les deux poteaux ſeront frottez du ſang de l'Agneau, & ne permettra point que l'Ange exterminateur entre en vos maiſons pour vous faire le moindre mal. Obſervez ſoigneuſement ce que je vous ordonne, & le faites obſerver à tous vos enfans.

Ie demande maintenant que veut dire & que veut ſignifier ce commandement que Dieu fit autrefois au peuple d'Iſrael; ſinon que le ſang du vray Agneau Paſchal, qui eſt Ieſus Chriſt, ſeroit mis au haut des portes & aux deux poteaux de chaque maiſon du nouveau peuple d'Iſrael, ou du peuple Chreſtien, pour eſtre delivrez, & échaper des mains de l'Ange exterminateur?

C'eſt à dire que tous ceux qui recevront vraiment & boiront reellement le ſang de Ieſus Chriſt ne mourront jamais; mais auront la vie eternelle. Ils ſeront delivrez de l'eſclavage du demon, repreſenté par Pharaon Roy d'Egypte, ils échaperont des mains de l'Ange exterminateur; Dieu ne permettant pas qu'ils entrent dans leurs maiſons pour y faire mourir ſpirituellement leurs ames à la grace. Mais que les Egyptiens prenent garde à eux, je veux dire ceux qui ne ſont point munis du vray ſang de l'Agneau ſans tache: ils ne pourront jamais ſans cela échaper les mains de l'Ange exterminateur, il faut qu'ils meurent ſans miſericorde.

Digitized by Google

Que Meſſieurs les pretendus Reformez conſiderent un peu quelle vertu & quelle efficace peut avoir un morceau de pain commun & materiel qu'ils mangent en leur Cene, & un trait de vin qu'ils y boivent ſimplement. Quelle vertu peut avoir cela pour éviter la mort eternelle, & acquerir la felicité du Ciel ? Comment le vin materiel peut il appaiſer la colere de Dieu, vû qu'il eſt cauſe d'une infinité de juremens, de blaſphémes, de paillardiſes, & autres pechez que les hommes commettent apres en avoir bû ? Que les pretendus Reformez rentrent donc en eux meſmes, & qu'ils faſſent une ſerieuſe reflexion ſur ce que ie viens de dire, & ils trouveront que pour éviter la mort eternelle, ils doivent boire avec nous le vray ſang de Ieſus Chriſt.

Et de vray, le commandement que Dieu fit au peuple d'Iſrael, de frotter leurs portes de ſang, devoit eſtre entendu à la lettre & ce n'eût pas eſté aſſez, pour eſtre delivrez de l'Ange exterminateur, d'accomplir ce commandement par la foy ſeulement, en prenant du ſang par la foy ; mais ils étoient obligez pour échaper la mort, de prendre du vray ſang reel & ſubſtantiel, pour en frotter leurs portes.

Pour donc accomplir ce commandement de Nôtre Seigneur, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous* ; & pour éviter cette menace de mort, il ne ſuffit pas aux nouveaux Iſraelites, qui ſont les Chreſtiens, de manger ſeulement par la foy le corps de Ieſus Chriſt, & de boire ſon ſang par ſigne & en figure ; mais il faut prendre ſon vray ſang, vraiment, reellement & ſubſtantiellement.

Digitized by Google

## RAISON DIXIESME.

Chacun ſçait qu'un Teſtament, pour eſtre bon & valable, doit eſtre ſigné ou par le Teſtateur meſme, ou par quelque Notaire public. Ainſi l'ancien Teſtament, ſelon le témoignage de ſaint Paul, fut ſigné avec le ſang des boucs & des veaux

Le nouveau donc, comme beaucoup plus excellent & plus parfait, doit eſtre auſſi ſigné, non pas avec le ſang des boucs & des veaux, ny avec du ſang en figure; mais avec le vray ſang de l'Agneau ſans tache, afin de rendre ſon nouveau teſtament bon & valable.

Or ſelon la doctrine du même Apôtre le papier ſur lequel eſt écrit ce nouveau teſtament de nôtre Seigneur, c'eſt le cœur des fidelles Chreſtiens, qui ne peut eſtre ſigné, ny marqué du ſang de Ieſus Chriſt, ſinon en le buvant réellement : car quel moyen de le boire réellement s'il n'eſt pas réellement preſent ?

Et comme ce teſtament devoit eſtre écrit ſur tous les cœurs des fidelles futurs & à venir, & eſtre auſſi ſigné du même ſang de Ieſus Chriſt; il a donné le pouvoir aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs de convertir le vin en ſon ſang, & de ſigner par ce moyen ce nouveau Teſtament dans tous les cœurs des fidelles Chreſtiens. Ce n'eſt pas choſe extraordinaire de ſigner une promeſſe de ſon propre ſang, pour plus grande aſſurance de ce qu'on promet : mais de ſigner quelque choſe avec du vin, cela n'eſt point du tout en uſage.

## RAISON ONZIESME.

Meſſieurs les pretendus Reformez en leur Confeſſion

feſſion de Foy, imprimée à la Rochelle chez les heritiers de Ierôme Haultin, l'an 1609. Article 34. parlent en cette ſorte : *Nous croyons que les Sacremens ſont ajoûtez à la parole de Dieu, pour plus grande confirmation, afin de nous eſtre gages & marreaux de la parole de Dieu.*

Là deſſus je leur fais cette demande. Si un homme à qui vous auriez preſté ſix cens piſtoles, vous offroit pour gages & aſſeurance de voſtre ſomme une ſaliere d'argent de cent francs, vous contenteriez vous d'un tel gage ? Vous demanderiez, ſans doute, un gage équivalent à la ſomme preſtée, afin d'eſtre plus aſſurez de voſtre argent.

Hé bien, Meſſieurs les pretendus Reformez, ouvrez un peu les yeux de voſtre entendement : Vous ſemble-t'il qu'une ſimple bouchée de pain & une ſimple cuillerée de vin, denuée du corps & du ſang de Ieſus Chriſt, que vous prenez en voſtre Cene, ſoit un gage correſpondant & équivalent à la vie eternelle qui nous eſt promiſe ? Certes vous vous faites grand tort de vous contenter d'un ſi chetif gage.

Revenez donc, revenez vers voſtre bonne Mere, qui vous a engendrez à Ieſus Chriſt par le Bapteſme : Revenez encore une fois vers la ſainte Egliſe Catholique, qui eſt la Mere qui vous a engendrez à Ieſus Chriſt par le Bapteſme. Elle a bien un autre gage plus precieux & plus aſſeuré que le voſtre : c'eſt à ſçavoir le vray ſang de Jeſus Chriſt ſon cher Epoux : car avec ce gage, elle peut avoir le Royaume celeſte & la vie eternelle : il ne faut rien davantage pour l'obtenir.



Digitized by Google

## RAISON DOUZIESME.

Quand les Rois & les Princes Souverains font entre eux quelque Traité de paix, & que pour aſſeurance de leurs promeſſes & des conditions dont ils ſont convenus, ils donnent leurs enfans en oſtage & pour caution, ils ne les donnent point en figure ni en ſigne, mais ils donnent vraiment, reellement & ſubſtantiellement leur vray corps & leur vray ſang.

Or noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, ſelon que dit ſaint Paul, eſt l'oſtage & la caution du nouveau Teſtament beaucoup meilleur que le vieux, *Melioris Teſtamenti ſponſor factus eſt Ieſus.* Heb. 7. verſ. 22.

Ce n'eſt donc pas en figure, ni par ſigne, qu'il nous eſt donné en l'Euchariſtie : mais c'eſt ſon vray corps & ſon vray ſang qui nous y eſt donné, & que nous recevons lors que nous nous approchons des Autels.

## RAISON TREIZIESME.

Saint Iean dans le 13. chapitre de ſon Evangile, dit, qu'avant la feſte de Paſques Ieſus ſçachant que ſon heure étoit venuë pour paſſer de ce monde à ſon Pere; comme il avoit aimé les ſiens qui étoient dans le monde, il les aima juſqu'à la fin.

Cela ſuppoſé, ſi quelqu'un a de l'affection pour un ſien amy, il le fait paroître dans ſon teſtament, ou jamais, ſur tout quand il eſt riche & puiſſant, & qu'il a moyen de l'obliger : car il leguera peu ou beaucoup, des choſes de grand prix ou de peu de valeur, ſelon l'amour & la bienveillance qu'il a pour luy. De là vient que les hommes qui aiment

Digitized by Google

grandement leurs femmes, s'il arrive qu'ils viennent à mourir devant elles, ils les dotent le plus avantageuſement qu'ils peuvent dans les païs où la loy leur permet.

Or perſonne ne peut douter de la grande affection que Ieſus Chriſt portoit à l'Egliſe ſa chere Epouſe, puiſque ſaint Paul le propoſe pour modelle aux hommes mariez, pour les exciter à aimer leurs femmes. *Aimez*. dit-il, *vos femmes, comme* Ieſus Chriſt *a aimé l'Egliſe ſon Epouſe.*

Tellement que faiſant ſon teſtament, il a dû là luy faire paroiſtre ſon amour, ou jamais, luy leguant quelque choſe de rare, de precieux & d'excellent, en un mot quelque choſe digne du grand amour qu'il luy portoit, comme auſſi digne de ſa grandeur & de ſes richeſſes immenſes, afin de doter avantageuſement l'Egliſe ſon epouſe.

Et que luy pouvoit-il donner de plus rare, de plus precieux & de plus excellent que ſon vray corps & ſon vray ſang? Et que pouvoit ſouhaiter ſon Epouſe davantage que cela? De ſorte qu'il a rendu ſon Egliſe Dame doüairiere de ſon vray corps & de ſon vray ſang juſqu'à la fin du monde, ſelon qu'il dit luy-meſme en ſaint Mathieu chap 28. *Et ecce vobiſcum ſum uſque ad conſummationem ſæculi.*

C'eſt pourquoy, comme l'Egliſe des pretendus Reformez n'eſt doüairiere ny en poſſeſſion que d'un ſimple morceau de pain & d'un peu de vin, elle ne peut eſtre la vraye Epouſe de Ieſus Chriſt: car ce ſeroit luy faire deshonneur de penſer qu'il luy auroit ſi peu laiſſé par ſon teſtament. Il n'y a point d'homme au monde ſi miſerable, qui n'euſt honte de laiſſer ſi peu à ſa femme par ſon teſtament dans les pays où la Loy le permet: & s'il le faiſoit, elle ne luy auroit pas grande obligation

## RAISON QUATORZIESME.

L'une des principales raiſons pourquoy Ieſus-Chriſt, avant que de mourir a fait ſon teſtament, & a inſtitué le tres-auguſte Sacrement de l'Autel, ç'a eſté afin que nous ayons memoire & ſouvenance de ſa mort, ſelon que témoigne ſaint Paul en la premiere Epiſtre aux Corinthiens chap. 11. verſ. 26. diſant : *Quotieſcumque manducabitis panem hunc, & calicem bibetis, mortem Domini annunciabitis donec veniat.* Toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne

Or il n'y a rien de plus propre ny de plus efficace pour nous faire avoir cette memoire, que le vray corps & le vray ſang de celuy qui eſt mort pour nous. C'eſt pourquoy il diſoit à ſes Diſciples, Cecy eſt mon corps qui ſera livré pour vous ; cecy eſt mon ſang qui ſera répandu pour vous : faites cecy en memoire de moy, *hoc facite in meam commemorationem.*

Quant au pain & au vin des pretendus Reformez, quel rapport ont ils avec la mort de Ieſus Chriſt, pour nous en faire ſouvenir & en avoir memoire ? Et tout ainſi que nous liſons dans l'Exode chap. 16. que Dieu ne trouva point de moyen plus propre pour faire ſouvenir à perpetuité aux enfans d'Iſraël, qu'il a nourry leurs peres dans le deſert d'une Manne celeſte, que d'en faire conſerver plein un boiſſeau dans l'Arche du teſtament : De meſme Ieſus Chriſt, pour nous obliger à nous ſouvenir & avoir memoire de ſa mort & paſſion, n'a point trouvé de meilleur moyen que de nous laiſſer ſon même corps en ſubſtance, qu'il a livré volontairement pour nous à la mort.

Digitized by Google

## RAISON QUINZIESME.

Le teſtament de Jeſus Chriſt ayant eſté confirmé par ſa mort, ſelon qu'aſſure ſaint Paul en l'Epiſtre aux Hebreux chap. 9. *Teſtamentum in mortuis confirmatum eſt* ; il faut conclure qu'il a eſté depuis ce temps-là inviolable & eternel. Ce qu'eſtant ſuppoſé, je forme ce dilemme.

Ou ce que nous croyons touchant le myſtere de l'Euchariſtie eſt veritable, ou bien ce qu'en croyent les pretendus Reformez.

Si ce que nous croyons eſt veritable, les pretendus Reformez ſont donc les violateurs, les corrupteurs, & les deſtructeurs du teſtament du Fils de Dieu : ce qui n'eſt pas un crime de petite importance.

Si ce qu'ils croyent eſt veritable, ce teſtament de Ieſus Chriſt n'eſt donc pas inviolable ny eternel, puiſque preſque mille ans entiers avant la naiſſance de Berenger, il n'a pas eſté obſervé, & même à leur compte, il n'a commencé d'eſtre obſervé qu'au temps de Calvin & de Zuingle ; parce que Berenger s'eſtant publiquement dedit, & ayant abjuré ſon erreur, cette hereſie fut amortie juſqu'à ce que Caluin & Zuingle l'ont reveillée.

Car avant qu'ils euſſent paru, les Egliſes de Geneve, de Berne, de Sedan, de la Rochelle, de Saumur, toutes celles de Hollande, de Zelande, d'Angleterre, & autres, avoient la même créance que nous avons du myſtere de l'Euchariſtie ; & ainſi le teſtament de Ieſus Chriſt n'eſtoit point obſervé avant eux. Il n'eſt donc pas eternel ny inviolable, ny bien eſtably. Ce qui eſt formellement contraire à la ſainte Ecriture, qui nous aſſure de ſa fermeté, de ſa ſtabilité, ou bien, ſi voulez, de ſon eternité

& de ſon inviolabilité. Et c'eſt en quoy il differe du vieux teſtament, qui n'avoit pas cette ſtabilité, ny cette fermeté comme luy.

## RAISON SEIZIESME.

Nôtre Seigneur Ieſus Chriſt ayant ordonné & commandé à ſes Apôtres en ſa derniere Cene, de faire le Myſtere de l'Euchariſtie en memoire & ſouvenance de ſa mort & paſſion, leur diſant, faites cecy en memoire de moy: *Hoc facite in meam commemorationem.* Luc. 22. Et même la communion & reception de ſon corps ſe devant toûjours faire, pour annoncer le ſouvenir de ſa mort comme dit ſaint Paul, juſqu'à ce qu'il vienne à la cloſture des ſiecles, il nous faut tirer d'icy deux concluſions bien neceſſaires au ſalut.

La premiere eſt, que Ieſus Chriſt a donné à ſes Apoſtres preſens avec luy à ſa derniere Cene, la puiſſance de conſacrer ſon corps & ſon ſang: parce que ſans cela, ils n'auroient pas pû executer ce qu'il leur ordonnoit & commandoit de faire en memoire & en ſouuenance de ſa mort. Il les a donc alors ordonné, & inſtitué Preſtres du nouveau teſtament & de la Loy de grace.

La deuxiéme concluſion eſt, qu'il a donné á ſes Apoſtres un plein pouvoir & autorité de faire d'autres Preſtres, de les conſacrer & ſubſtituer à leur place, afin que par la continuelle ſucceſſion des Miniſtres de l'Autel, la puiſſance & le moyen d'executer ſon teſtament demeure en l'Egliſe, juſqu'à ce qu'il vienne juger les vivans & les morts. Autrement il s'enſuivroit des erreurs & des impietez inſupportables, telles que ſont celles qui ſuivent.

La premiere, que Ieſus Chriſt, qui eſt la Sageſſe

mesme, auroit institué une chose pour en continuer l'execution jusqu'à la fin du monde ; & cependant il n'auroit pas donné aux hommes ses serviteurs & ses disciples le pouvoir & la puissance de l'executer.

La seconde, que son testament ne seroit pas eternel, mais d'une courte durée, si cette puissance de consacrer son corps & son sang n'avoit esté donnée qu'aux seuls Apôtres, & non pas à d'autres hommes leurs successeurs.

La troisiéme, que l'Eglise Chrestienne n'auroit duré que tres peu d'années apres la mort de Jesus-Christ, c'est à sçavoir jusqu'à la mort des Apôtres seulement.

La quatriéme que Jesus Christ auroit manqué de prudence au choix des moyens propres pour arriver à la fin qu'il avoit meditée en son esprit, ce qui est un blaspheme execrable.

C'est pourquoy il faut dire & conclure qu'il a donné le pouvoir aux Apostres de consacrer son corps & son sang, comme aussi le pouvoir de faire & d'ordonner des Prestres qui leur succedassent, & qui eussent un pareil pouvoir qu'eux de consacrer le corps & le sang de Jesus Christ sur les Autels.

## RAISON DIX-SEPTIESME.

Pour entendre comme il faut à qui Nostre Seigneur Iesus Christ a donné la puissance de consacrer son corps & son sang ; vous devez remarquer que ces paroles : *Hoc facite in meam commemorationem* : Faites cecy en memoire de moy, s'addressérent aux douze Apostres. Car quoy que Nostre Seigneur eût souvent en sa compagnie d'autres hommes & des femmes, comme sa sainte Mere, le Lazare,

Marthe, Marie Magdeleine & pluſieurs autres; toutefois en ſa derniere Cene, il ne voulut avoir en ſa compagnie que les douze Apoſtres.

Les Diſciples, dit ſaint Matthieu, ayant fait ce que Ieſus leur avoit ordonné, & ayant preparé toutes les choſes neceſſaires pour faire la Paſque: Quand le ſoir fut venu, il ſe mit à table avec les douze Apoſtres. Matth, 26. v. 19.

Le ſoir eſtant venu, dit ſaint Marc, il ſe rendit là avec les douze. Marc. chap. 14. v. 17.

Quand l'heure fut venuë, ajoûte ſaint Luc, il ſe mit à table, & les douze Apoſtres avec luy. chap. 22. verſ. 14.

Ce fut donc à eux ſeuls qu'il dit : *Faites cecy en memoire de moy.* Iamais vous ne trouverez qu'il ait dit ces paroles à d'autres perſonnes qu'aux Apôtres. Tellement qu'il eſt vray de dire que tous les fideles ne ſont pas Preſtres de la nouvelle Loy; mais ſeulement ceux qui ont receu la puiſſance de conſacrer le corps & le ſang de Ieſus Chriſt ſuccedent legitimement aux Apoſtres en cette puiſſance. Si vous me dites que ſaint Pierre appelle & qualifie generalement tous les Chreſtiens du titre de Rois Prêtres, *Regale Sacerdotium.* 1. Petr. 2. v. 1. Ie réponds qu'il les appelle Preſtres en la meſme maniere qu'il les appelle Rois. Ils ne ſont donc pas plus Preſtres qu'ils ſont Rois. Car pour eſtre Preſtre proprement, il faut eſtre appellé de Dieu par une grace ſpeciale comme Aaron, dit ſaint Paul en l'Epiſtre aux Hebreux chapitre 5. verſ. 4. & non point s'ingerer de ſoy-meſme dans cette charge comme Abiron dont il eſt parlé dans le Livre des Nombres chap. 16. v. 10.

Digitized by Google

## RAISON DIX-HUITIESME.

Parce que les douze Apoſtres executeurs du nouveau Teſtament de Ieſus Chriſt eſtoient mortels, & que le miniſtere & l'office d'executer ce Teſtament devoit eſtre perpetuel, & continuer juſqu'à la fin du monde: Il eſtoit neceſſaire que les Apoſtres avant leur mort inſtituaſſent & ordonnaſſent d'autres Preſtres qu'eux, afin que par leur miniſtere & office tout le monde de ſiecle en ſiecle fût fait participant du corps & du ſang de Ieſus Chriſt. Ce qui eſtoit de telle importance, que la vie & la mort eternelle dépendoit de cette participation & communion du corps de Ieſus Chriſt, ſelon qu'il dit luy meſme dans l'Evangile: *Niſi manducaveritis carnem filii hominis & biberitis ejus ſanguinem, non habebitis vitam in vobis.*

Il n'eſtoit pas auſſi moins neceſſaire que le monde reconnût ceux qui ont la puiſſance de conſacrer le corps & le ſang de Ieſus Chriſt, & qui ſont inſtituez & ordonnez pour cet office, afin de ſçavoir à qui s'adreſſer pour recevoir la ſainte Euchariſtie. C'eſt pourquoy les Apoſtres impoſoient les mains ſur ceux qu'ils ordonnoient Preſtres, ainſi que nous liſons dans les Actes des Apoſtres, & dans les autres lieux des Epiſtres de ſaint Paul Act. 6. verſ. 6. chapitre 13. verſ. 2. & 3. 1. Timoth. 4. verſ. 14. ch. 5. verſ. 22. 2. Tim. 1. v. 6.

Ceux-là donc ſeulement eſtoient reconnus pour executeurs legitimes du Teſtament de Ieſus Chriſt, qui avoient receu l'impoſition des mains faite par les Apoſtres ou par leurs ſucceſſeurs qui ſont les Eveſques. Il falloit d'ailleurs, comme j'ay dit, que cet ordre & cette ſucceſſion legitime ne fût jamais interrompuë, mais qu'elle continuât toûjours en

Digitized by Google

l'Egliſe iuſqu'à la fin du monde. Autrement le Teſtament de Ieſus Chriſt n'eût pas eſté perpetuel & eternel.

Delà vient que nous n'avons iamais reconnu pour vrais & pour legitimes Miniſtres de Ieſus Chriſt, que ceux qui ont eſté legitimement inſtituez & ordonnez par les Apoſtres ou par leurs ſucceſſeurs, par cette impoſition des mains & par cette ſucceſſion legitime. Tellement que les Miniſtres de la Religion pretenduë Reformée, n'ayant pas la vocation ni l'impoſition des mains des Evêques ſucceſſeurs des Apoſtres; c'eſt en vain qu'ils s'attribuënt cet honneur & cet office, n'eſtant pas appellez de Dieu comme Aaron. Heb. 5. verſ. 4. ils ne ſont pas entrez par la porte dans la bergerie du Seigneur, mais ils y ont monté par un autre endroit, par conſequent, ce ſont des voleurs & des larrons, dit le meſme Seigneur, en ſaint Iean chap. 10. verſ. 1.

Ils diſent en l'article 30. de leur confeſſion de foy, que perſonne ne ſe doit ingerer de ſon autorité propre en cet office d'adminiſtrer les Sacremens de la nouvelle Loy: mais que cela ſe doit faire par élection autant qu'il eſt poſſible. Laquelle exception nous ajoûtons, diſent-ils, à cauſe qu'il a fallu quelquefois, & meſme de noſtre temps, auquel l'eſtat de l'Egliſe eſtoit corrompu, que Dieu ait ſuſcité des gens d'une façon extraordinaire pour redreſſer l'Egliſe de nouveau, qui eſtoit en ruine & en deſolation. Que les pretendus Reformez reveillent un peu leurs eſprits pour écouter ce que ie vay dire là deſſus.

Quand Luther s'eſt ſeparé de l'Egliſe Catholique, qui l'a choiſi & éleu pour enſeigner une doctrine contraire à la ſienne? Ce n'eſt pas l'Egliſe Catholique, puis qu'au compte des pretendus Re-

Digitized by Google

formez ſon eſtat eſtoit interrompu & qu'elle eſtoit en ruine.

Il n'a pas eſté éleu & choiſi non plus de ſon Egliſe propre : car quand il s'eſt ſeparé il n'en avoit pas encore ; mais il faut dire qu'il en a débauché & perverty quelques uns pour faire ſon Egliſe pretenduë.

Vous me direz peut-eſtre qu'il a eſté ſuſcité de Dieu d'une façon extraordinaire ; je le veux, ſi vous voulez. Mais où ſont ſes patentes ? Où ſont les témoignages & les lettres Authentiques de cette ſuſcitation extraordinaire ? Où ſont les miracles qu'il a faits en confirmation de ſa doctrine, car ce ſont proprement les ſceaux de Dieu ? Quelle aſſeurance peut-on avoir de ſa vocation & de ſa miſſion extraordinaire ?

Tout de meſme quand Zuingle s'eſt ſeparé des Lutheriens. Quand Calvin a fait un corps d'Egliſe à part, d'où ont ils eu leur miſſion, ou leur commiſſion ? Puiſque perſonne ne ſe doit ingerer de ſoy meſme dans les affaires de Dieu, ſelon la propre confeſſion des pretendus Reformez.

Qu'ils nous prouvent donc leur foy par la ſainte Ecriture, c'eſt à ſçavoir que de noſtre temps auquel l'eſtat de l'Egliſe eſtoit interrompu, Dieu a ſuſcité des gens d'une façon extraordinaire pour redreſſer l'Egliſe de nouveau ?

Si dans la communion de l'Egliſe Romaine toutes ſortes de ſuperſtitions & d'idolatries ont vogue, comme dit l'article 29. de la confeſſion de foy des Huguenots : Nous voila donc infideles & idolâtres à leur compte : & partant nous avons beſoin de quelques miracles pour eſtre convertis. Car comme dit S. Paul, les ſignes ſont pour les infidelles; *Linguæ in ſignum ſunt, non fidelibus, ſed infidelibus.*

Où ſont donc les miracles des pretendus Reformateurs de la Religion ? Où ſont les ſignes qu'ils ont donné de leur miſſion extraordinaire ? S'ils nous produiſent la ſainte Ecriture, qui, ſelon l'article 6. de leur confeſſion de foy, doit eſtre la regle de toute verité, contenant tout ce qui eſt neceſſaire pour le ſervice de Dieu & pour noſtre ſalut, & ſelon laquelle toutes choſes doivent eſtre examinées, reglées & reformées.

Je leur demande là deſſus, qu'ils nous montrent dans l'Ecriture ſainte ce qui eſt contenu dans l'article 35. de leur confeſſion de foy, ç'eſt à ſçavoir qu'il n'y a que deux Sacremens de la nouvelle Loy communs à toute l'Egliſe, & pourquoy ils excluent du nombre des Sacremens le Mariage, qui ſeul eſt exprimé du nom de Sacrement dans les ſaintes Ecritures ? Car ſaint Paul en l'Epiſtre aux Epheſiens chapitre 5. verſ. 32. parlant du Mariage, dit que ce Sacrement eſt tres grand, *Sacramentum hoc magnum eſt.*

Pourquoy rejettent ils encore l'Extreme-Onction, & pourquoy n'obſervent ils pas ce qui eſt écrit dans l'Epiſtre de l'Apoſtre ſaint Iacques chap. 5. en ces propres termes : *Quelqu'un parmy vous eſt-il malade, qu'il appelle les Preſtres de l'Egliſe, & qu'ils prient pour luy, l'oignant d'huile au nom du Seigneur.* Pourquoy laiſſent ils mourir leurs malades ſans les oindre de cette huile ſacrée, ainſi que l'Ecriture leur ordonne ? En un mot qu'ils nous montrent en l'Ecriture un ſeul article de Foy qu'ils pretendent avoir reformée ? Ils ne ſçauroient le faire, quoy qu'on les preſſe là deſſus il y a bien long temps. Tant il eſt vray ce que dit le Prophete Royal, que *omnis iniquitas oppilabit os ſuum.* Tous les méchans n'oſeront ouvrir la bouche.

Quant à ce qu'ils diſent, que l'eſtat de l'Egliſe a

Digitized by Google

eſté interrompu, que l'Egliſe a eſté en ruine & en deſolation. N'eſt-ce pas donner hautement un dementy à Ieſus Chriſt, qui a dit parlant de l'Egliſe, & a fait ces promeſſes ſolennelles: *Vous eſtes Pierre, & ſur cette Pierre je bâtiray mon Egliſe, & les portes d'enfer ne prevaudront point contre elle.*

L'Egliſe du Dieu vivant, dit ſaint Paul, eſt la colomne & la baſe de la verité: *Eſt Eccleſia Dei vivi, columna & firmamentum veritatis.*

Il eſt écrit pareillement en ſaint Luc chap. 1. v. 31. que l'Ange Gabriel parlant à la Vierge, luy dit: *Vous concevrez dans voſtre ſein, & enfanterez un Fils, à qui vous donnerez le nom de Ieſus. Il ſera grand, & ſera appellé le Fils du Tres haut. Le Seigneur Dieu luy donnera le Troſne de David ſon Pere, & il regnera eternellement ſur la maiſon de Iacob, & ſon regne n'aura point de fin.*

Au lieu de la verité de ces paroles de l'Ecriture, les pretendus Reformez font Ieſus Chriſt un Prince tres pauvre, Souverain d'un eſtat interrompu & d'un Royaume ruiné & deſolé. Voila certes un grand honneur qu'ils font à Ieſus Chriſt leur ſouverain Seigneur. Qu'ils iugent eux meſmes s'ils ont raiſon de parler de la ſorte; car je m'aſſeure que s'ils ont tant ſoit peu de iugement, ils ſe condamneront eux meſmes.

Que ſi d'ailleurs l'Egliſe eſtoit tombée dans l'idolatrie, & dans la paillardiſe ſpirituelle, ainſi que diſent les pretendus Reformez, ce deshonneur rejalliroit juſques ſur Ieſus Chriſt ſon Epoux pour l'avoir ainſi abandonnée, & pour ne l'avoir pas maintenuë comme il pouvoit faire: ce qui eſt contre le devoir d'un veritable Epoux envers ſon Epouſe.

Il s'enſuivroit de plus que Ieſus Chriſt ſeroit l'époux d'une paillarde, & tous les Saints enſuite ſe-

Digitized by Google

roient auſſi enfans de cette paillarde : ce qui ne ſe peut dire ſans blaſpheme.

Les pretendus Reformez répondront peut-être à cette derniere objection ; que quand Ieſus Chriſt épouſa l'Egliſe, elle n'eſtoit pas telle, mais qu'elle l'eſt devenuë depuis. Cette excuſe n'eſt pas valable, non plus que celle de celuy, qui aprés avoir mal parlé de la mere d'un de ſes voiſins, diſoit pour excuſe qu'elle n'eſtoit pas telle quand elle a engendré cet homme.

Ils pourront dire encore, que les meſmes inconveniens s'enſuivroient en la ruine de la Sinagogue des Iuifs, de l'Egliſe Orientale des Grecs, & de la future idolatrie de toute l'Egliſe au temps de l'Antechriſt. Ie répons à cela.

1. Que la Synagogue des Iuifs n'a jamais eſté épouſe de Ieſus Chriſt, avec de telles predictions & promeſſes que celles qui ont eſté faites à l'Egliſe Chreſtienne.

2 Que la Synagogue des Iuifs n'a jamais eſté repudiée, mais ſeulement délivrée du joug & du peſant fardeau de la Loy ancienne ; car comme dit ſaint Paul en l'Epiſtre aux Romains ch. 11. v. 1. Quoy ? Dieu a t'il tout à fait reietté ſon peuple ? Non certes : *Numquid Deus repulit populum ſuum ? abſit.*

3. Ie répons que la Synagogue des Iuifs n'eſtoit pas une congregation & une aſſemblée univerſelle, mais particuliere, hors laquelle il y avoit des fideles parmi les Gentils & les Idolatres.

4. Ie répons que la Synagogue des Iuifs n'eſt pas tellement décheuë, qu'il n'y ait toûjours eu beaucoup de fideles parmi eux ; car, comme dit l'Ecriture, le Prophete Elie penſant être reſté tout ſeul, il oüit une voix qui luy dit, qu'il y en avoit encore ſept mille en Iſraël, c'eſt à dire dans le

Royaume de Samarie, combien davantage dans celuy de Iuda?

5. Que dans l'Egliſe Orientale des Grecs, pluſieurs ſuivent la créance de l'Egliſe Romaine : & puis, quand cela ne ſeroit pas, elle n'eſt qu'une petite partie de l'Egliſe univerſelle, qui peut déchoir & faillir, le corps & les autres parties de l'Egliſe Catholique & univerſelle demeurant en leur entier.

6 Ie répons que la vraye Egliſe de Ieſus Chriſt ne tombera point dans l'idolatrie au temps de l'Antechriſt; mais au contraire elle s'y oppoſera formellement, & endurera pour cela la plus grande & la plus violente perſecution que l'Egliſe ait jamais ſoufferte.

## RAISON DIX-NEUVIE'ME.

Des deux ou trois diſcours precedens, il en faut tirer cette conſequence infaillible, que les Miniſtres de la Religion pretenduë Reformée, n'eſtant pas vrais Miniſtres de l'Egliſe de Ieſus Chriſt, comme n'ayant point de Miſſion legitime; mais ſeulement Meſſieurs les Evêques & les Prêtres, qui ont ſuccedé aux Apôtres, & qui ſont ainſi appellez par ſaint Iacques dans ſon Epître chap. 5 & autres endroits de l'Eciture.

Nous devons neceſſairement croire que dans l'Egliſe de Ieſus Chriſt il y a un vray Sacrifice qui eſt offert journellement à Dieu par eux, attendu qu'il y a une relation neceſſaire entre la Prêtriſe & le Sacrifice, & que l'un ne ſe peut concevoir ſans l'autre, & ce Sacrifice eſt celuy de la ſainte Meſſe.

Car nous diſons qu'en l'Euchariſtie, outre la verité du corps de noſtre Seigneur, on y doit en-

Digitized by Google

core considerer une oblation que Iesus Christ fit à Dieu son Pere de son corps & de son Sang, pour la remission des pechez. De façon qu'en l'Eucharistie, outre l'action que Iesus Christ a faite en nous donnant sa Chair à manger & son sang à boire, il en a encore fait une autre, qui est d'avoir offert & donné ce mesme corps & ce mesme Sang à Dieu son Pere, pour la remission des pechez de tous les hommes, & de-là nous inferons que l'Eucharistie a deux respects, un envers nous, & l'autre envers Dieu.

1 L'Eucharistie a un regard envers les hommes, entant que la Chair & le Sang de Iesus Christ qui sont cachez sous les apparences du pain, sont vraiment nostre viande & vraiment nostre breuvage; & l'Eucharistie considerée en cette maniere, est appellée Communion, parce qu'elle est la commune union de nos corps avec le corps de Iesus Christ.

2. L'Eucharistie a un autre regard envers Dieu, entant que ce même corps & ce même Sang de Jesus Christ, qui sont vraiment nostre viande & nôtre breuvage, en cette même action, ont esté offerts à Dieu pour la remission des pechez des hommes : & l'Eucharistie, considerée en cette seconde maniere est un Sacrifice propitiatoire, parce qu'il est offert à Dieu pour le rendre propice envers les hommes. Ce que nous entendons par dire ou celebrer la Messe qui est de faire l'Eucharistie, entant qu'elle est. Sacrifice, & qu'elle a ce second respect envers Dieu, à qui elle a esté offerte par Iesus Christ pour la remission des pechez des hommes. Ce qui est facile à prouver par l'Ecriture sainte.

Ie dis donc qu'outre que l'Eucharistie est la communion de nos corps avec celuy de Iesus Christ, ainsi que je l'ay prouvé cy-dessus amplement

ment ; elle est encore une oblation faite à Dieu pour la remission de nos pechez, & par consequent un vray Sacrifice.

Ce que je prouve par la parole de Dieu : car nous lisons dans le 22. chapitre de saint Luc, que nostre Seigneur parlant de l'Eucharistie, dit : Cecy est mon corps qui se donne pour vous, *Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur.* Or il y a trois choses à remarquer en ces paroles, qui font voir que l'Eucharistie outre qu'elle est Communion, est encore un Sacrifice.

La premiere est que Jesus Christ a dit, *Cecy est mon corps qui se donne pour vous*, & non pas *à vous*.

La seconde, qu'il donnnoit ou offroit son corps en l'Eucharistie pour les Apostres, à un autre qu'aux Apostres. Or ce n'estoit point aux Anges, ni aux hommes, ni aux diables ; car c'estoit pour la remission des pechez qu'il faisoit cette oblation. C'estoit donc à Dieu son Pere qu'il offroit son corps & son Sang.

La troisiéme chose à remarquer, c'est qu'il parloit au temps present, *qui se donne*, & non pas au futur, *qui se donnera*, pour montrer qu'il n'entendoit point parler de l'oblation qui se devoit faire en la Croix, mais d'une oblation qui se faisoit actuellement en l'Eucharistie ; faisant voir par là, qu'au même moment qu'il donnoit son corps aux Apôtres pour le manger, au mesme temps il offroit ce mesme corps à Dieu son Pere pour la remission de leurs pechez.

Et l'on ne peut pas dire que Jesus Christ prenoit le temps present pour le futur, *qui se donne*, pour *qui se donnera* en la Croix : parce que saint Luc termine ce differend, lors qu'au mesme chapitre vingt-deuxiéme en parlant de la Coupe, il par-

le encore au temps preſent, ſelon l'original Grec; diſant, *Cette coupe eſt le nouveau Teſtament en mon Sang, qui eſt répanduë pour vous.*

On ne peut pas dire auſſi que Jeſus Chriſt prenoit le preſent pour le futur, *qui eſt répanduë*, pour *qui ſera répanduë* en la Croix: car la coupe n'a pas eſté répanduë en la Croix; d'où je forme cet argument.

Là où le corps & le ſang de Ieſus Chriſt ont eſté offerts à Dieu pour la remiſſion des pechez, là il y a un vray & propitiatoire Sacrifice.

Or eſt il qu'en l'Euchariſtie le corps & le ſang de Ieſus Chriſt ont eſté offerts à Dieu pour la remiſſion des pechez.

Donc en l'Euchariſtie il y a un vray & propitiatoire Sacrifice: donc l'Euchariſtie n'eſt pas ſeulement communion, mais auſſi un Sacrifice propitiatoire: l'Egliſe Romaine n'a donc point failly en le croyant.

Par cette autorité tirée de la parole de Dieu, on voit qu'en l'Euchariſtie Ieſus Chriſt a offert à Dieu ſon Pere ſon corps & ſon ſang en remiſſion des pechez, & par conſequent qu'il a celebré la Meſſe. Voyons encore par la parole de Dieu, que les Apoſtres ont auſſi celebré la Meſſe: ce que je prouve en cette maniere.

Tout ce que Ieſus Chriſt a commandé aux Apôtres de faire, les Apoſtres l'ont fidellement executé. Or eſt il que noſtre Seigneur a commandé aux Apoſtres de faire ce qu'il avoit fait en l'Euchariſtie. Donc ils ont fait ce que Ieſus Chriſt avoit fait.

Or Ieſus Chriſt en faiſant l'Euchariſtie, a offert à Dieu ſon Pere le Sacrifice de ſon corps & de ſon ſang; les Apoſtres donc ont offert à Dieu le Pere le corps & le ſang de Ieſus Chriſt en ſacrifice; &

Digitized by Google

par conſequent ont dit la Meſſe : car ce mot de *Meſſe* en Hebreu eſt tranſlaté par celuy *d'oblation*.

C'eſt pourquoy ſaint Paul ſe qualifie du titre de Miniſtre de Ieſus Chriſt envers les Gentils ou Payens, diſant : *Gratia data eſt mihi à Deo, ut ſim Miniſter Chriſti Ieſu in Gentibus* : c'eſt à dire, qu'il ſe qualifie du titre de Sacrificateur ou de Preſtre : car en cet endroit il y a dans le texte Grec ἱερεὺς, qui ſignifie Sacrificateur, & non pas διακόνος : & les Apoſtres durant leur vie ont mis en pratique ce commandement que Ieſus Chriſt leur avoit fait de ſacrifier.

Et afin qu'on n'en fût plus en doute, ſaint Luc ſe ſert meſme du mot de *Sacrifier*, aux Actes des Apoſtres chapitre 13. diſant : Il y avoit en l'Egliſe qui eſtoit en Antioche quelques Prophetes & Docteurs, entre leſquels eſtoient Barnabas & Simon, appellé Niger & Saul : ceux ci donc ſacrifians au Seigneur, & jeûnans, le ſaint Eſprit leur dit : Separez Saul & Barnabas, pour l'œuvre à laquelle je les ay appellez.

On voit clairement par là, que les Apoſtres ont ſacrifié, & par conſequent ont dit la Meſſe ; parce que, comme j'ay dit, dire la Meſſe, offrir le ſang de Ieſus Chriſt à Dieu, & ſacrifier le corps de Ieſus Ch. en la nouvelle Loy, c'eſt une meſme choſe.

La deuxiéme preuve de l'Ecriture, qui fait voir qu'en l'Euchariſtie il y a un ſacrifice, & que les Apoſtres ont dit la Meſſe, conſiſte en ce que ſaint Paul en l'Epiſtre aux Hebreux chapitre 13. verſ. 10. dit qu'il y avoit de ſon temps un Autel dans l'Egliſe Chreſtienne, duquel ceux qui ſervoient au Tabernacle, c'eſt à dire les Iuifs n'avoient point de droit de manger. Or il n'y a jamais d'Autel ſans ſacrifi-

ce. Il y avoit donc un sacrifice dans l'Eglise Chrétienne du temps de saint Paul.

Cela ne se peut entendre du sacrifice des prieres, parce que saint Paul dit que ceux qui servent au Tabernacle, c'est à dire les Iuifs & ceux qui ne sont point Chrestiens, n'ont pas le pouvoir de manger ce qui est offert sur cet Autel; & neanmoins ceux qui servoient au Tabernacle, ou qui n'estoient point Chrestiens, pouvoient faire des prieres, qui pouvoient estre agreables à Dieu, puisque Cornelius le Centenier estant encore *Payen*, fit des prieres qui monterent jusqu'au Ciel, & qui furent agreables à Dieu, comme on peut voir dans le chapitre 20. des Actes des Apostres.

De plus, on ne mangeoit pas les prieres, & saint Paul dit qu'on mangeoit ce qui estoit offert sur cet Autel. Il y avoit donc du temps de saint Paul un sacrifice dans l'Eglise Chrestienne, qui estoit distingué du sacrifice des prieres & des loüanges de Dieu, & duquel sacrifice les premiers Chrestiens mangeoient.

La troisiéme preuve est tirée du 10. chapitre de la premiere Epistre aux Corinthiens, où saint Paul en parlant de l'Eucharistie, dit aux versets 18. 20. & 21. Ceux qui mangent les sacrifices, ne sont ils pas faits participans de l'Autel? Mais je dis que ce que les Payens immolent, ils l'immolent & sacrifient aux demons, & non pas à Dieu. Or je desire que vous n'ayez aucune part avec les diables. Vous ne pouvez pas boire la coupe du Seigneur & la coupe des demons: vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur, & à la table des demons.

Par ces paroles saint Paul fait clairement voir que le sang de Iesus Christ, comme contenu dans la coupe, estoit offert de son temps en sacrifice à Dieu; parce qu'en parlant des sacrifices des Payens, il

Digitized by Google

compare la coupe des diables avec la coupe du Seigneur. Or la coupe des Payens estoit une coupe qu'ils offroient premierement en sacrifice aux demons, & de laquelle puis apres ils beuvoient. Donc la coupe des Chrestiens du temps de saint Paul, estoit offerte premierement en sacrifice à Dieu, & puis apres on la beuvoit.

Davantage, ces paroles, Vous ne pouvez estre participans de la table du Seigneur & de la table des demons, montrent clairement qu'il y avoit un sacrifice, parce que saint Paul en cet endroit par la table des demons, entendoit parler de l'Autel sur lequel on offroit les sacrifices aux diables. Ce qui paroist évidemment par le verset 20. où il dit, *Les choses que les Payens sacrifient, ils les sacrifient aux demons.* Donc au mesme lieu saint Paul entendoit parler par la table du Seigneur, de l'Autel sur lequel estoit offert le sacrifice que les Chrestiens offroient à Dieu, car il n'y a point d'Autel sans sacrifice; donc du temps de saint Paul, on croyoit que l'Eucharistie estoit un sacrifice.

De plus en l'Epistre aux Hebreux, chap. 5. saint Paul dit hautement, que la Loy estant changée, il faut necessairement que le Sacerdoce le soit aussi. *Translato enim Sacerdotio necesse est, ut & legis translatio fiat.* Non pas celuy des Levites, mais celuy qui estoit selon l'ordre de Melchisedech. Alleguant à ce propos ce verset du Psalmiste: *Iuravit Dominus & non pœnitebit eum, tu es Sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.*

Par consequent le sacrifice de la Loy nouvelle est seulement selon l'ordre de Melchisedech, qui se faisoit en pain & en vin; & comme dans l'Eglise Catholique l'on n'offre point de sacrifice en pain & en vin que dans l'Eucharistie, il s'ensuit que la

Messe est tout ensemble un vray Sacrement & un vray sacrifice.

Le mesme Apostre asseure encore ailleurs que la Messe est le seul sacrifice de la Loy nouvelle, c'est dans le dernier chapitre de l'Epistre aux Hebreux, où il dit : *Qu'il y avoit de son temps un Autel dans l'Eglise Chrestienne, dont les Iuifs qui servoient au Tabernacle n'avoient pas droit de manger. Habemus altare de quo edere non habent potestatem qui tabernaculo deservivant.* Ce qui fait voir clairement qu'il y a un sacrifice dans l'Eglise; puis qu'il n'y a jamais d'autel sans sacrifice, & ce sacrifice n'est autre que celuy du corps & du sang de Iesus Christ; de sorte que l'on offre premierement à Dieu le Pere son corps en sacrifice, & ensuite il est receu des fideles comme Sacrement, car nous n'aurions point un nouvel Autel, si nous n'avions point un nouveau sacrifice, ainsi qu'il a déja esté dit.

L'on peut adjouter à ces Authoritez de l'Ecriture, que si la Loy nouvelle n'avoit point de Sacrifice pour expier les pechez que les hommes commettent, elle seroit moins parfaite & avantageuse que l'ancienne Loy, ce que nul n'oseroit soûtenir sans blasphême; & comme il n'y a point d'autre Sacrifice que celuy de l'Eucharistie, que les Apôtres ont pratiqué & enseigné au monde, il faut conclure par necessité que l'Eucharistie est un Sacrement & un vray Sacrifice tout ensemble.

Que si quelqu'un dit qu'il n'y a nul inconvenient que la Loy nouvelle soit sans Sacrifice d'expiation: Je leur demanderois volontiers, pourquoy donc saint Pierre dit-il Ep. 1. ch. 2. *Que nous sommes la Race choisie, les Prestres, les Rois, la Nation Sainte, le peuple conquis.* Que si pechans tous les jours nous sommes laissez sans Sacrifice d'expiation, que deviendrons nous? C'est icy la princi-

pale Raison pourquoy les Apostres & les Anciens Peres de l'Eglise, ont ordonné d'offrir souvent à Dieu ce Sacrifice d'expiation, d'autant que comme nous pechons tous les iours, nous avons besoin d'offrir tous les iours Iesus Christ à son Pere celeste pour l'expiation de nos fautes.

Par ces Raisons & ces Authorités tirées de la parole écrite, il est tres-evident qu'en l'Eucharistie Iesus-Christ a offert à Dieu son Pere son corps & son Sang pour la remission de nos pechez, par consequent il faut dire qu'il a celebré la Messe la veille de sa mort & passion, & les Apostres incontinent apres qu'il fut monté au Ciel. Parce que tout ce qu'il leur a commandé de faire ils l'ont toûiours fidelement executé. Or comme Nostre Seigneur leur a commandé de faire ce qu'il avoit fait en l'Eucharistie disant : *Hoc facite in meam commemorationem* ; Il ne faut point douter qu'ils ont fait ce qu'il leur avoit commandé : & comme Iesus Christ en faisant l'Eucharistie a offert à Dieu son Pere le Sacrifice de son Corps & de son Sang ; les Apostres ont aussi offert à Dieu le Corps & le Sang de Iesus Christ en sacrifice. Par consequent ils ont dit la Messe ; puis que ce mot de Messe, qui est Hebreu, signifie Oblation.

Et afin qu'on n'en doutast plus, comme j'ay déja dit une fois, saint Luc se sert du mesme mot de sacrifier dans les Actes des Apostres chap. 13. disant : *Il y avoit en l'Eglise qui estoit en Antioche quelques Prophetes & Docteurs, entre lesquels estoient Barnabas & Symon appellé Niger & Saul, & ceux-cy sacrifiant au Seigneur ; Le Seigneur leur dit : Separez Saul & Barnabas pour l'œuvre à laquelle je les ay destinez.* Par où l'on voit clairement que les Apostres ont sacrifié, & consequemment ont dit la Messe ; parce que dire la Messe, offrir ou sacrifier le Corps

& le Sang de Iesus Christ en la nouvelle Loy, c'est une mesme chose.

Si donc l'on demande, Qu'est ce qu'est la Messe en substance ? L'on répond que *c'est un sacrifice de la Loy nouvelle institué par Iesus Christ en sa derniere Cene, consistant en l'oblation de son Corps & de son sang sous les especes du Pain & du Vin, en memoire de sa mort & Passion.*

En cette definition de la Messe, il faut considerer 1. que c'est un Sacrifice. 2. Un Sacrifice de la Loy nouvelle. 3. Un Sacrifice institué par Iesus Christ. 4. Le temps de son Institution. 5. La matiere & la fin de ce sacrifice.

Ie dis donc avec tous les Theologiens, que le vray sacrifice est une oblation d'une chose sensible, à laquelle il survient un changement réel & qui est faite à Dieu tout puissant, par un Ministre legitime en reconnoissance de sa souveraine authorité & de nostre dépendance envers luy.

Le sacrifice est appellé. 1. Une oblation d'une chose sensible, à laquelle il survient un changement reel, pour le distinguer de l'offrande interieure de nos ames & de nos affections, que nous devons faire aussi à Dieu dans cette oblation exterieure, parce qu'estant composé d'ame & de corps, nous le devons adorer interieurement en esprit, & exterieurement par les humiliations de nostre corps.

2. Le sacrifice est appellé une oblation faite à Dieu, d'autant que le sacrifice ne s'offre qu'à Dieu seul, comme estant une adoration supréme & exterieure deuë à luy seulement, & que les Docteurs appellent pour ce sujet adoration de Latrie, c'est à dire, une adoration qui n'est deuë qu'à Dieu seul. D'où vient qu'encore qu'on rende à Dieu & aux hommes plusieurs semblables services exterieurs,

Digitized by Google

comme en faisant des genuflexions & de profondes reverences devant eux : toutefois les sacrifices ne s'offrent qu'à Dieu seul ; & quoy qu'ils ayent toûjours esté en usage parmi tous les peuples de la terre, pas un neanmoins n'en a offert qu'à celuy qu'ils croyoient estre Dieu, ou avoit en soy quelque qualité divine.

3. Le sacrifice est appellé une oblation offerte à Dieu par un Ministre legitime, d'autant que l'offrande des sacrifices a toûjours appartenu à des Ministres particuliers ou à des Prestres dans toutes les Nations du monde. Et depuis la Loy écrite par Moyse, il n'a esté permis qu'aux seuls Prestres d'offrir des sacrifices à Dieu ; & le Roy Ozias qui le voulut entreprendre en brûlant de l'encens sur l'Autel du Temple, en fut puny sur le champ par une vilaine lepre qui lui couvrit tout le corps, parce qu'il entreprit de faire ce qui n'appartenoit qu'aux Prestres. 2. Paral. chap. 26.

4. Le sacrifice est appellé une oblation offerte à Dieu par un Ministre legitime avec un changement reel, pour le distinguer de la simple oblation, où il ne survient aucun changement en la chose offerte ; car dans les sacrifices anciens, la chose offerte étoit ou égorgée, ou brûlée, ou répanduë sur l'Autel, comme estant seulement offerte à l'honneur de Dieu & non pour aucune autre fin particuliere. Bref tous les sacrifices ne sont autre chose que des signes sensibles par lesquels nous confessons & reconnoissons la souveraine puissance de Dieu, & nôtre subjection envers luy.

Ce qui estant supposé, l'on peut dire hardiment que la Messe est un vray sacrifice de la Loy nouvelle, puisque c'est une oblation du corps & du sang de Iesus Christ sous les especes sensibles du pain

& du vin faite par un Ministre legitime à Dieu tout puissant, en reconnoissance de sa souveraineté & de nostre dépendance envers luy.

Il est donc tres evident que la Messe est un sacrifice de la Loy nouvelle, duquel ceux de l'ancienne n'estoient que la figure ; sacrifice qui fut institué par Iesus Christ luy même en la derniere Cene qu'il fit avec ses Apostres, & dont la matiere est son propre corps & son propre sang, ainsi qu'il est attesté par tous les Evangelistes ; & la fin principale de ce sacrifice est de nous faire ressouvenir de sa mort & passion, selon que dit saint Paul dans ses Epistres, *Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, & calicem bibetis : mortem Domini annunciabitis donec veniat.* 1. Cor. 12. v. 16.

Mais pour persuader encore plus efficacement que la Messe est le vray sacrifice de la nouvelle Loy, je veux ajoûter trois arguments capables de convaincre toute personne raisonnable, & de leur persuader cette verité. Voicy comme je forme le premier.

Tout ce qui se pratique universellement en tout lieu, ne peut estre revoqué en doute par aucun homme de bons sens : or l'Eglise Catholique & universelle a toûjours offert en tout lieu le saint sacrifice de la Messe, selon qu'enseigne la Tradition : par consequent nul homme raisonnable ne le peut revoquer en doute.

La Majeure est de saint Augustin Ep. 118. chap. 4. qui dit que de vouloir soûtenir le contraire est une marque d'une insigne folie. La Mineure n'a pas besoin de preuve, puisque nos adversaires confessent eux mesmes que ce sacrifice se pratique en tout lieu, comme l'on peut voir dans les collections qu'ils ont faites de quelques ceremonies de la Messe, &

que le Docteur Bayly Anglois de Nation rapporte sur la fin de sa Controverse en ces termes.

J'avouë, dit-il, parlant aux Protestans, que vous pouvez attribuer quelques ceremonies de la Messe à l'institution des Papes, comme la défense de dire *l'Alleluia* au temps de Carême, au Pape Alexandre II. le *Gloria in Excelsis*, & la Benediction des vestemens Sacerdotaux au Pape Estienne. Vous pouvez dire encore quand le *Sanctus*, *l'Orate Fratres*, le *Deo gratias* commencerent d'estre chantés à la Messe : mais personne ne peut dire quel Pape institua le saint Sacrifice de la Messe, de sorte que tout ce que peuvent dire les Protestans, c'est qu'on a ajoûté quelque chose au saint Sacrifice de la Messe. Ce qui montre evidemment son Antiquité, & qu'il estoit institué avant toutes ces ceremonies, puisque toutes celles qu'ils alleguent se pratiquoient dés la primitive Eglise, & il ya plus de mil ans.

Voicy comme je forme le second argument. Tout ce que l'Eglise Catholique croit, & n'a point esté institué par les Papes, ni par les Conciles Generaux, mais a toûjours esté crû par Tradition pour Article de Foy, nous le devons necessairement croire comme une doctrine venuë immediatement des Apostres.

Or le saint Sacrifice de la Messe n'a point esté institué par les Papes ni par les Conciles Generaux, & a toûjours esté pratiqué dans l'Eglise Catholique : par consequent nous devons croire qu'il a esté institué par Jesus Christ, & pratiqué par ses Apostres.

La Majeure est de S. Augustin, & que personne ne peut nier. La Mineure est tres evidente, car quoy que divers Conciles Generaux ou Natio-

naux, ayent fait des ordonnances touchant les Ceremonies de la Messe, pas un neanmoins n'a jamais crû autre chose, sinon qu'elle a esté instituée par Iesus Christ luy mesme & pratiquée par les Apôtres, selon que plusieurs Conciles le declarent formellement.

Voicy comme je forme mon troisiéme argument. Il n'est pas imaginable que tant d'Eglises Chrestiennes qu'il y a dans le monde puissent s'accorder & convenir par ensemble dans une mesme chose, si elles estoient fautives & erronées à son égard, d'autant que ce qui est une mesme chose entre plusieurs, ne peut estre jamais faux.

Or toutes les Eglises Chrestiennes jusqu'à present, à la reserve de quelques revoltées, se sont toûjours accordées par ensemble, à l'égard du S. Sacrifice de la Messe, par consequent on ne peut pas dire qu'elles sont dans l'erreur.

Outre que la Majeure est conforme à la raison, elle est aussi du grand Tertullien dans le Livre qu'il a fait contre les heretiques.

La Mineure est evidente à un chacun, & confirmée par les Liturgies de chaque Eglise particuliere : car quoy qu'elles soient de differente opinion en d'autres choses, elles s'accordent toutes touchant la substance de la Messe, & la croyent independemment des Papes & des Conciles Generaux, avec autant de fermeté, que le Sacrement de Bapteſme, condamnant d'heresie tous ceux qui soûtiennent le contraire ; de sorte qu'on peut dire que si la croyance de la Messe est une erreur, jamais Jesus Christ n'eut d'Eglise sur la terre, jamais ses Apostres ne fonderent une vraye Eglise, & jamais aucune Nation n'a connu d'Eglise jusqu'à maintenant. Ce qui ne peut estre, parce que cela détrui-

Digitized by Google

roit toutes les promeſſes de Ieſus Chriſt, aneantiroit tous les travaux des Apoſtres, contrediroit tous les Conciles, tous les Peres, & les ſçavans Docteurs de l'Egliſe, & rendroit tout le monde ignorant en la Foy de Ieſus Chriſt.

Par toutes ces authoritez que ie viens de rapporter, tant de la parole de Dieu écrite que de la Tradition, l'on voit clairement que Ieſus Chriſt & ſes Apoſtres ont offert à Dieu le Pere le corps & le ſang de noſtre Seigneur, & par conſequent qu'ils ont fait ou dit la Meſſe; puiſque dire ou faire la Meſſe, n'eſt rien autre choſe qu'en faiſant l'Euchariſtie, offrir à Dieu le corps & le ſang de Ieſus Chr. en remiſſion des pechez, avant que de le donner à manger aux fideles Chreſtiens.

Quant aux ceremonies qu'on obſerve en diſant la Meſſe, ce ſont les Apoſtres qui en ont eſté les auteurs, ainſi que nous apprenons de ſaint Denis Areopagite, qui a eſté Diſciple de ſaint Paul. C'eſt au chap. 3. de la ſeconde partie de la Hierarchie de l'Egliſe, où ie renvoye le Lecteur.

Je ſçay que les pretendus Reformez obiectent contre le ſacrifice de la Meſſe, ces paroles de ſaint Paul en l'epiſtre aux Hebreux chap. 10. où il dit que nous ſommes ſanctifiez par l'Oblation une fois faite du Corps de Ieſus Chriſt.

Nous répondons à cela que ſaint Paul entend parler d'une Oblation faite une fois à la Croix, d'une façon ſanglante où Ieſus Chriſt mourut. Mais Ieſus Chriſt ne s'eſt pas offert en l'Euchariſtie à Dieu ſon Pere pour y mourir, car il y eſt vivant.

De plus, ſaint Paul écrivoit aux Hebreux qui offroient à Dieu diverſes Hoſties, comme des bœufs, des vaches, des geniſſes, &c. pour la re-

miſſion des pechez du Peuple, & ſaint Paul dit dans cette epiſtre, que tout cela n'eſt plus neceſſaire, parce que Ieſus Chriſt qui eſtoit figuré par tous ces Sacrifices, ayant une fois fait l'Oblation de ſon Corps ſur la Croix, il avoit accomply tout cela, & partant qu'il ne faloit plus de vaches, ny de bœufs, ny de moutons; mais cela ne fait rien contre le Sacrifice de la Meſſe; parce que nous ne luy offrons pas des moutons ny des vaches en ſacrifice, mais nous faiſons ce que Ieſus Chriſt a fait, & nous diſons qu'en faiſant l'Euchariſtie, Jeſus Chriſt s'eſt offert à Dieu ſon Pere, comme i'ay ſuffiſamment prouvé cy deſſus.

Retournons maintenant de noſtre digreſſion au mot de Teſtament, afin de finir les preuves que nous en tirons pour la Realité du Corps & du Sang de Ieſus Chriſt dans le myſtere de l'Euchariſtie.

## RAISON VINGTIESME.

Saint Paul en l'epître aux Galates chap. 3. voulant prouver que perſonne ne peut avoir la benediction promiſe à toutes les Nations en la ſemence d'Abraham, ſinon par Ieſus Chr. tire ſon argument du ſens litteral des paroles d'une Promeſſe, d'un Contract ou Teſtament. Voicy ce qu'il dit en termes formels.

Lors qu'un homme a fait un Contract ou un Teſtament, qui a eſté confirmé, nul ne peut ny le caſſer, ny y ajoûter, *Hominis confirmatum Teſtamentum nemo ſpernit, aut ſuperordinat.* Or les promeſſes de Dieu ont été faites à Abraham & à ſa race. L'Ecriture ne dit pas, à ceux de ſa race, comme s'il en eût voulu marquer pluſieurs; mais à ſa race ou à ſa ſemence, *& ſemini tuo qui eſt Chriſtus*,

Digitized by Google

c'est à dire, à l'un de sa Race, qui est Iesus Christ.

Or je forme un argument tout semblable à celuy de saint Paul qui est tel.

Lors qu'un homme a fait un Contract ou un Testament qui a esté confirmé, nul ne peut, ny le casser, ny y ajoûter. Or ces Promesses ont esté faites par Iesus-Christ : *Le pain que je donneray c'est ma chair pour la vie du monde :* il ne dit point, c'est la figure, c'est le signe de mon Corps, c'est par Foy, & en une maniere spirituelle ; mais c'est ma chair, c'est mon Corps, c'est mon Sang, ou il faut dire que saint Paul a mal formé son argument, ou s'il est bon & conclud bien, le nôtre aussi pareillement conclud parfaitement bien.

Remarquez bien, s'il vous plaist, en quoy consiste toute la force de l'argument que fait saint Paul, c'est à sçavoir en ces paroles : l'Ecriture ne dit pas à ceux de sa race, comme s'il en eust voulu marquer plusieurs ; mais en singulier, à sa race ou à sa semence. D'où il infere que la benediction d'Abraham ne peut être communiquée aux Nations, que par un seul homme descendant de la race d'Abraham, qui est Iesus-Christ.

Et pour fortifier son argument & le confirmer davantage, il tire un exemple des Testamens humains, qui estant une fois confirmez sont inviolables : on ne les peut casser, dit-il, ny y ajoûter quoy que ce soit, on n'y change point le nombre singulier en plurier, ny le plurier en singulier. Car s'il étoit écrit dans un Testament, cheval, & qu'on mit chevaux, on altereroit le Testament, ou si au lieu d'un cheval réel, on mettoit un cheval en figure, on le falsifieroit encore.

Tellement qu'étant écrit dans le Testament &

dans la promesse que Dieu fit à Abraham ; à ta race ou à ta semence, & non pas aux semences, ou à ceux de ta race ; il le faut ainsi entendre en singulier sans y rien changer ; car si le Testament des hommes ne doit pas estre alteré ny changé, à moins forte raison le Testament de Dieu.

Nous raisonnons de mesme, que puis que Iesus-Christ a dit en son Testament : *Cecy est mon Corps, cecy est mon Sang ;* & qu'il n'a pas dit, cecy est la figure, cecy est le signe, cecy est l'effet de mon Corps, la maniere de le recevoir c'est par Foy, c'est spirituellement, il nous faut tenir au sens literal du Testament de Iesus Chr. sans y rien changer ny alterer, sans avoir recours aux figures, aux signes, aux metaphores, aux allegories, & aux sens mystiques & spirituels. Cet argument est invincible, & ne peut estre contredit par ceux qui ont tant soit peu de raison.

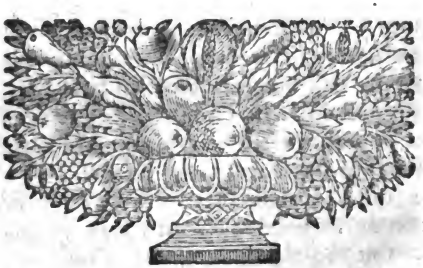

RAISONS

## RAISONS TIREES DES PAROles de S. Paul en la premiere epiſtre aux Corinthiens chap. 11.

### RAISON PREMIERE.

L'Apoſtre ſaint Paul parlant de l'Euchariſtie, dit : Quiconque mangera de ce pain, ou boira le Calice du Seigneur indignement, ſera coupable de la profanation du corps & du ſang du Seigneur, *Reus erit corporis & ſanguinis Domini.* Ces paroles qui ſont comme la concluſion de l'argument que ſaint Paul avoit fait, ſe peuvent reduire en cette forme.

I'ay receu du Seigneur, ô Corinthiens, ce que je vous ay enſeigné, c'eſt à ſçavoir que Jeſus Chriſt en la derniere Cene donna ſon corps à manger & ſon ſang à boire aux Apoſtres. Or d'autant que c'eſt ſon vray corps & ſon vray ſang, je conclus avec aſſeurance & vous declare hautement, que quiconque le mangera ou boira indignement, il ſera coupable de la profanation du corps & du ſang de Ieſus Chriſt.

Or la raiſon principale pourquoy il ſera coupable de la profanation du corps & du ſang de Nôtre Seigneur eſt, parce qu'il a dit : *Cecy eſt mon corps, qui ſera livré pour vous.* Il ſera donc coupable, par conſequent de la profanation de ce meſme corps qui a eſté livré pour nous, s'il le mange indignement.



Digitized by Google

Personne ne peut nier que Pilate, Herode, Caïphe, Iudas, & plusieurs autres Iuifs ne soient grandement coupables de la profanation du corps de Iesus Christ, pour l'avoir si cruellement traité, & du sang pour l'avoir si indignement répandu. Que s'ils eussent seulement maltraité les figures ou les signes du corps de Iesus Christ, ils ne seroient coupables que pour avoir maltraité ses figures ou ses signes, & non pas pour avoir maltraité son vray corps & son vray sang.

De mesme, puisque ceux qui mangent & qui boivent indignement le corps & le sang de Iesus Christ selon saint Paul, sont coupables du corps & du sang de Iesus Christ. C'est une chose certaine & asseurée, que c'est son vray corps & son vray sang; car si ce n'estoit que la figure, le signe, l'effet, ou quelque autre chose que son vray corps & son vray sang, ils ne seroient point coupables du corps & du sang de Iesus Christ, mais bien de la figure, du signe, de l'effet, ou de quelque autre chose chose que ce soit.

## RAISON DEUXIESME.

Chacun sçait qu'on peut offenser quelqu'un en diverses manieres; comme en son propre corps, en son portrait ou image, en ses amis, en ses serviteurs, en ses terres, en ses bois, en ses droits, en ses privileges, en ses titres & qualitez, en son honneur, &c.

Or ce qui est grandement remarquable, saint Paul ne dit pas qu'en mangeant & beuvant indignement l'Eucharistie, l'on offensera le Seigneur en effigie, en ses amis, en ses serviteurs, & le reste, mais en son propre corps. *Reus erit corporis & san-*

*guinis Domini.* Celuy là ſera coupable du corps & du ſang du Seigneur, dit il.

Or entre ces diverſes manieres d'offenſer quelqu'un que je viens d'alleguer, il y a cette difference qu'on peut offenſer un abſent en ſon honneur par quelque médiſance ou calomnie ; en ſes biens en luy dérobant une partie, en ſon image en la déchirant malicieuſement, en ſes amis & en ſes ſerviteurs, en les frappant. Mais on ne peut offenſer perſonne en ſon propre corps, s'il n'eſt preſent vraiement, réellement, & ſubſtantiellement.

Un homme feroit rire le monde, s'il diſoit avoir eſté bleſſé en une bataille, où il n'auroit eſté preſent que par penſée, par foy & par imagination. Or ſelon la doctrine de ſaint Paul, Ieſus Chriſt eſt offenſé en ſon propre corps & en ſon propre ſang, quand on le mange ou qu'on le boit indignement. Il eſt donc preſent vraiment, réellement, & ſubſtantiellement dans l'Euchariſtie ; car s'il en eſtoit abſent & éloigné, il ne ſeroit pas offenſé en ſon corps; mais ſeulement en ſa figure, en ſon effigie, ou autrement.

## RAISON TROISIESME.

Ceux qui ont mangé la Manne indignement dans l'ancien Teſtament, comme j'ay dit au commencement de ce Livre, n'ont jamais eſté eſtimez coupables de la profanation du corps & du ſang de Ieſus Chriſt. Pourquoy cela, parce que c'eſtoit ſeulement la figure du corps de Ieſus Chriſt dans l'Euchariſtie.

Ceux auſſi qui reçoivent maintenant indignement le Baptême, ne ſont pas dits coupables du corps & du ſang de Ieſus Chriſt. Pourquoy cela ? Parce que ſon corps n'eſt pas réellement preſent au

Sacrement de Baptême, comme il eſt en la ſainte Euchariſtie.

Que l'homme donc s'éprouve ſoy-meſme, dit ſaint Paul, *Probet autem ſeipſum homo.* Ces paroles n'ont jamais eſté dites à ceux qui mangeoient la figure ou le ſigne du corps de Jeſus Chriſt : tellement que cette preparation ſi ſpeciale & ſi particuliere que demande ſaint Paul à celuy qui s'approche des Autels, témoigne hautement qu'il y a bien autre choſe dans l'Euchariſtie que la figure ou le ſigne du corps de Ieſus Chriſt.

## RAISON QUATRIE'ME.

L'Apoſtre S. Paul dit : *Quiconque mange ou boit indignement le corps & le ſang de Ieſus Chriſt, il boit & mange ſon jugement & ſa propre condamnation, ne faiſant pas le diſcernement qu'il doit du corps du Seigneur.*

Que répondront à cela les pretendus Reformez, La Loy ancienne, qui eſtoit une Loy de rigueur & de ſeverité, a t'elle jamais uſé de telles menaces & de tels termes, pour obliger les Iuifs à manger dignement la Manne, ou l'Agneau Paſchal, qui étoient les figures de Ieſus Chriſt dans l'Euchariſtie.

Cette peine formidable annexée à la manducation indigne de l'Euchariſtie, ne nous apprend-elle pas qu'il y a dedans quelque choſe de plus excellent que la figure ; puiſque ſa reception exige de nous une digne preparation, ſur peine de mort eternelle ?

## RAISON CINQUIESME.

Quand ſaint Paul dans la premiere Epiſtre aux Corinthiens chap. 11. parle de la manducation de l'Euchariſtie, il parle d'une maniere de la recevoir ou manger, qui peut eſtre bonne ou mauvaiſe, ſalu-

Digitized by Google

taire ou damnable, ſelon la diſpoſition ou indiſpoſition de celui qui mange ou reçoit le corps du Seigneur dignement ou indignement : car s'il le mange dignement, c'eſt ſon ſalut ; s'il le mange indignement c'eſt ſon jugement & ſa condamnation.

Or la maniere de recevoir ou de manger le corps de Ieſus Chriſt par foy, ne peut eſtre mauvaiſe ny damnable, ſelon les principes des pretendus Reformez.

Ce n'eſt donc pas de cette maniere de le recevoir ou manger, que ſaint Paul a parlé.

La premiere propoſition eſt notoire, & ne peut eſtre debatuë ny diſputée

Quant à la ſeconde, je la prouve ainſi. Recevoir par foy, ou manger par foy le corps de Ieſus Chriſt ſelon les pretendus Reformez, n'eſt autre choſe que croire en Ieſus Chriſt & avoir la vraye Foy, ce qui ne peut eſtre mauvais ny damnable ; ou bien c'eſt recevoir l'effet du corps & du ſang de Ieſus Chriſt, qui eſt proprement, comme dit l'article 36. de leur confeſſion, l'union & l'unité que nous avons avec Ieſus Chriſt, afin que nous ne ſoyons qu'un avec luy, & que ſa vie nous ſoit commune, ce ſont leurs propres termes, & cela ne peut être auſſi mauvais ny damnable. Ou bien, cet effet du corps & du ſang de Ieſus Chriſt, c'eſt la grace ou la nourriture ſpirituelle de nos ames, comme dit l'article 38. de leur confeſſion. Ou bien enfin, c'eſt la remiſſion des pechez, ou une aſſurance que nos pechez nous ſont pardonnez.

Or tout cela ne peut étre noſtre jugement & nôtre condamnation ; car jamais perſonne n'a crû & ne peut pas ſeulement penſer, que ny la Foy, ny la grace, ny la remiſſion des pechez, ſoient des choſes damnables.

D'où il faut neceſſairement conclure, que ſaint

Paul a entendu parler de la manducation du vray corps de Ieſus Chriſt, quand il a dit, que celuy qui le mangera indignement, ſera coupable de la profanation de ſon corps & de ſon ſang, *Reus erit corporis & ſanguinis Domini.*

De ſorte que cet argument eſt invincible, & capable luy ſeul de convaincre les eſprits de tous les pretendus Reformez, s'ils veulent ouvrir les yeux pour le lire, & le bien comprendre.

Si bien que ſelon le témoignage de l'Ecriture l'on peut colliger huit veritez du ſaint Sacrement de l'Autel.

La premiere, que le corps & le ſang de Ieſus Chr. y ſont renfermez.

La deuxiéme, que la ſubſtance du pain y eſt convertie & tranſſubſtantiée en celle du corps de Ieſus Chriſt: & le vin en ſon ſang.

La troiſiéme, que le ſaint Sacrement eſt fait par ces paroles: *Hoc eſt corpus meum. Hic eſt ſanguis meus.*

La quatriéme, que le corps de Ieſus Chriſt eſt ſur l'Autel, & ſon ſang dans le Calice avant que de le recevoir.

La cinquiéme, que nous recevons le corps du Sauveur par la bouche corporelle.

La ſixiéme, que les méchans le reçoivent vraiment, quoy qu'à leur condamnation.

La ſeptiéme, que nous adorons le corps du Sauveur ſur nos Autels, avant que de le manger.

La huitiéme, que l'Euchariſtie outre qu'elle eſt Sacrement, elle eſt auſſi le vray ſacrifice de la nouvelle Loy.

Digitized by Google

# REPONSES SOLIDES ET CONVAINCANTES aux Obiections des pretendus Reformez: avec un éclairciſſement des Textes de la ſainte Ecriture qu'ils alleguent contre nous.

AVant que de répondre aux objections & aux difficultez que Meſſieurs les pretendus Reformez font naiſtre d'eux-meſmes, pour ne pas croire la réelle preſence de Ieſus Chriſt dans l'Euchariſtie, ainſi que nous venons de prouver par tant de raiſons & par tant d'autoritez de la ſainte Ecriture. Avant, dis je, que de répondre à leurs objections, il eſt à propos de donner quelques regles generales pour bien entendre la ſainte Ecriture, vû que tout le mal des pretendus Reformez, c'eſt de la mal entendre ou intetpreter.

## REGLE PREMIERE.

1. Avant que de lire la ſainte Ecriture, il ne faut eſtre preoccupé d'aucune opinion : de ſorte qu'on veüille faire ſervir l'Ecriture pour la ſoûtenir à quelque prix que ce ſoit ; mais il faut ſe ſoûmettre à l'autorité de l'Ecriture, & la ſuivre comme une regle infaillible, afin de corriger par ſon autorité toute opinion particuliere qui ne s'accorde pas avec la verité qu'elle contient & qu'elle enſeigne.

Cette regle eſt fondée ſur la raiſon naturelle, qui nous enſeigne à quitter le menſonge pour embraſſer la verité, l'incertain pour prendre le certain, & à deferer pluſtoſt au jugement infaillible de

Dieu, qu'au noſtre, qui eſt tres-fautif & tres imparfait.

C'eſt icy où la pluſpart des pretendus Reformez manquent grandement : car eſtant préoccupez de quelques opinions mauvaiſes & erronées, comme : Que le Pape eſt l'Antechriſt ; Que l'Egliſe des Papiſtes eſt idolâtre ; Que le corps & le ſang de Ieſus Chriſt n'eſt pas au ſaint Sacrement de l'Autel ; Qu'il eſt impoſſible qu'il ſoit au ciel & ſur la terre en même temps, & beaucoup d'autres réveries.

Eſtant, dis-je, préoccupez de telles opinions erronées, ils liſent l'Ecriture, non pas pour y chercher la verité, mais pour y trouver quelques paſſages qui favoriſent leurs erreurs : ce que pourtant ils ne trouveront jamais ; car quelques inſtances, quelques reproches & quelques défis qu'on leur ait fait depuis long temps, ils n'ont pû juſqu'à preſent nous montrer dans la Bible un ſeul article de Foy, tel qu'ils le croyent contre nous. C'eſt pourquoy ceux qui leur adherent & qui ſuivent leurs ſentimens, ſont tout à fait inexcuſables.

## REGLE DEUXIESME.

Il eſt du devoir d'un vray & fidele Chreſtien, de croire que toutes les paroles de Dieu ſont également veritables ; & qu'il n'y a aucune repugnance ny contradiction entr'elles, & que l'expoſition d'un paſſage de l'Ecriture ſainte n'infere pas la fauſſeté d'un autre paſſage. Cette regle eſt évidente & notoire d'elle meſme : autrement toute l'autorité de l'Ecriture ſeroit entierement renverſée.

## REGLE TROISIESME.

Tous ceux qui font profeſſion d'eſtre Chrétiens

Digitized by Google

doivent rendre une telle Foy & ſoumiſſion à la parole de Dieu, & luy doivent tellement déferer & obeïr en toutes choſes, que lorſqu'il ſemble que cette parole de Dieu repugne à la raiſon naturelle, ils ne faſſent nulle difficulté de préferer la parole de Dieu à leur jugement particulier; renonçant à tous autres ſentimens, imaginations, fantaiſies, raiſonnemens, qui ſont contraires à l'autorité ſouveraine de cette parole de Dieu, laquelle doit l'emporter ſur la nature & ſur la raiſon dans des ames vraiment chreſtiennes & fideles à Dieu.

Cette regle n'a pas beſoin d'autres preuves; car c'eſt la difference qu'il y a entre les fideles & les infideles.

## REGLE QUATRIE'ME.

Quand il nous ſemble qu'il y a de la contrarieté entre deux paſſages de l'Ecriture Sainte, parce qu'ils nous eſt avis que ſelon l'ordre de la nature ils ne peuvent eſtre veritables tous deux enſemble; alors nous devons croire fermement qu'ils ſont veritables, & préferer à l'ordre de la nature la toutepuiſſance de Dieu, qui a fait tout ce qu'il a voulu tant au ciel qu'en la terre, ſelon que dit le Prophete Royal: *Omnia quæcumque voluit fecit in cælo & in terra.*

Nous avons dans l'Ecriture deux beaux exemples de la pratique de cette regle. L'un eſt dans le vieux Teſtament, l'autre dans le nouveau.

Nous liſons dans l'ancien Teſtament, que Dieu promit ſolemnellement à Abraham de multiplier ſa race par le moyen d'Iſaac ſon fils, autant qu'il y a d'étoilles au ciel, & de grains de ſable ſur le rivage de la mer: cependant Dieu commanda à Abraham de luy ſacrifier ſon fils Iſaac avant qu'il

fût marié, & qu'il euſt produit aucun enfant au monde.

Ces deux choſes ſemblent repugner l'une à l'autre ſelon l'ordre de la nature. Il ſembloit impoſſible que la promeſſe de Dieu ſe pûſt accomplir en ſacrifiant Iſaac avant qu'il euſt mis des enfans au monde. Que fit là-deſſus le Patriarche Abraham ? Penſez-vous qu'il renonça à l'une des paroles de Dieu pour ajoûter foy à l'autre ? Penſez vous qu'il eut recours au ſens allegorique ou myſtique ? Penſez-vous qu'il entendit ce commandement de ſacrifier ſon fils ſpirituellement & par foy ? Tant s'en faut il crut l'une & l'autre parole de Dieu eſtre tres veritable. Il s'en alla donc reſolument ſur la montagne de Moria, avec deſſein d'y ſacrifier ſon fils, ſelon le commandement que Dieu luy en avoit fait. Il ſe mit en poſture d'executer ce commandement, quoy qu'il en euſt dû arriver.

Permettez moy de faire là-deſſus quelque reflexion fort convenable à noſtre propos, & au deſſein que j'ay de prouver la realité du corps de Ieſus Chr. dans l'Euchariſtie.

S'il y eût eu de ce temps là un homme ſubtil de la Religion pretenduë Reformée, & qu'ayant rencontré Abraham, il luy eût demandé : Grand Patriarche, où allez vous ſi vîte ? & qu'Abraham lui eût répondu, Ie m'en vay ſacrifier mon fils Iſaac, ſelon le commandement que Dieu m'en a fait.

Le Reformé ſans doute lui eût dit : Comment Sacrifier voſtre fils Iſaac, par lequel voſtre race doit eſtre multipliée ſelon la promeſſe de Dieu ? Cela eſt trop cruel, cela eſt contre l'inſtinct & l'inclination de la nature, qu'un pere ſoit le bourreau de ſon fils unique. Dieu qui eſt infiniment bon, ne commande pas de telles choſes : au contraire il les défend ex-

Digitized by Google

preſſément. Ce commandement eſt directement contraire à la promeſſe qu'il vous a faite, de multiplier voſtre race comme les étoiles du ciel, & les grains de ſable de la mer.

Si Dieu vous a commandé de ſacrifier voſtre fils Iſaac, cela ne ſe doit pas entendre à la lettre, cela ſe doit entendre d'un ſacrifice ſpirituel; c'eſt par la foy qu'il le faut ſacrifier, & non pas réellement & de fait, c'eſt pourquoy laiſſez tout cet appareil que vous avez fait pour ſacrifier voſtre fils réellement, & ſacrifiez le à Dieu ſeulement par la foy, & ſpirituellement.

Allez, Tentateur, lui eut dit Abraham: Ie veux croire à la parole de Dieu ſimplement, & lui obeyr promptement: il m'a ordonné de lui ſacrifier mon fils, il n'a pas dit ſpirituellement & par foy, qui ſont vos gloſes & vos additions ordinaires, mais ſimplement de lui ſacrifier. Quant à l'accompliſſement de la promeſſe de multiplier ma race par le moyen de mon fils: je ne veux pas demander comment cela ſe fera: je ſçay qu'il eſt tout puiſſant, & qu'il peut faire tout ce qu'il veut.

Qu'eût répondu à cela un pretendu Reformé avec toutes ſes ſubtilitez allegoriques.

Appliquez ceci au ſujet que nous traitons du myſtere de l'Euchariſtie, & vous trouverez que nous avons raiſon de croire ſimplement que le corps & le ſang de Ieſus Chriſt y ſont réellement & veritablement, ainſi qu'il l'a dit, quoyque le Reformé ne le veüille pas croire.

Car quand il nous dit, Vous eſtes trop groſſiers, vous autres Catholiques, de croire que Ieſus-Chriſt ſe donne à manger réellement dans l'Euchariſtie, veu qu'il eſt au Ciel, & qu'il ne peut eſtre en meſme temps dans l'Empirée & ſur les Autels;

Digitized by Google

c'eſt pourquoy quand il a dit, *Cecy eſt mon Corps*, cela ne ſe doit pas entendre à la lettre mais ſeulement ſpirituellement, & le manger par la foy.

Nous lui devons répondre : Allez, Tentateur ; nous voulons croire ſimplement à la parole de Ieſus Chriſt, qui a dit, *Cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang, Ma chair eſt vraiment viande, & mon ſang eſt vraiment breuvage.* Il n'a pas dit en figure, par ſigne, ni par foy : ce ſont vos gloſes & vos additions fantaſtiques : c'eſt pourquoy retirez vous. Nous croyons que Ieſus Chriſt peut faire ce qu'il a dit, parce qu'il eſt tout puiſſant, & fait tout ce qu'il veut. Avec cette épée les plus idiots & les plus ſimples Catholiques peuvent vaincre & abatre les plus ſubtils & les plus aguerris Reformez.

L'autre exemple du nouveau Teſtament eſt celuy de la bienheureuſe Vierge Marie. Bienheureuſe, dit le Texte ſacré, pour avoir crû ſimplement des choſes qui ſembloient repugner à la nature ; c'eſt à ſçavoir, eſtre Mere, & demeurer Vierge ; car cela ſembloit impoſſible ſelon l'ordre de la nature.

Mais écoutez ce que dit l'Ange Gabriel là-deſſus : il n'y a rien d'impoſſible à Dieu, *Non erit impoſſibile apud Deum omne verbum.* Voila qui reſout toutes les difficultez, en diſant, que c'eſt la toute puiſſance de Dieu qui le veut.

La bienheureuſe Vierge n'a pas interpreté ces paroles de l'Ange Gabriel : *Vous concevrez dans voſtre ſein, & vous enfanterez un fils, à qui vous donnerez le nom de* IESVS Elle n'a pas dis-je, interpreté cela d'une conception ſpirituelle, imaginaire & par foy ; mais d'une conception réelle & ſubſtantielle, bien que faite d'une façon extraordinaire, & de l'enfantement d'un fils, non pas en figure ni par ſigne, mais d'un vray fils réel & ſubſtantiel. Et c'eſt ainſi pareillement que nous devons interpreter les paro-

Digitized by Google

les de Nostre Seigneur quand il a dit, *Cecy est mon corps, cecy est mon sang*: c'est à sçavoir les interpreter de son vray corps & de son vray sang, comme font tous les Catholiques.

Plust à Dieu que tous les hommes de la Religion pretenduë Reformée, qui font tant de cas de leur Foy! plust à Dieu, dis-je, qu'ils vouluſſent imiter la foy du grand Patriarche Abraham, dont je viens de parler, & que les femmes de leur party vouluſſent imiter celle de nostre Dame, qui a esté proclamée bienheureuse, pour avoir crû simplement à la parole de Dieu, *Beata quæ credidisti, quoniam perficientur ea quæ dicta sunt tibi à Domino.* Car puisqu'ils ne deferent point d'autre honneur aux Saints que celuy de l'Imitation; je les prie de leur faire cet honneur de les imiter en leur foy, & de croire simplement comme eux à la parole de Dieu.

## REGLE CINQVIE'ME.

Pour conclure quelque chose de certain & d'asſuré qui ne soit pas dans l'Ecriture sainte, il ne faut pas tirer des consequences sophistiques, invalides & fallacieuses, mais legitimes, valides & neceſſaires.

C'est icy la source de tous les abus & de toutes les erreurs des pretendus Reformez: car démentans formellement l'article 5. de leur Confession de foy, qui dit, que l'Ecriture contient tout ce qui est neceſſaire pour le service de Dieu, & pour nostre salut; qu'il n'est pas permis aux hommes, ni aux Anges meſmes, d'y rien ajoûter ni diminuer; ils y ajoûtent pourtant leurs consequences fautives & fallacieuses, comme vous allez voir.

Les pretendus Reformez ne sçauroient jamais

prouver expreſſement par l'Ecriture un ſeul petit article de leur foy, contraire a noſtre créance. C'eſt pourquoy ils ſe jettent ſur des conſequences qu'ils veulent faire paſſer pour la parole de Dieu.

Car pour prouver que ces paroles : Ceci eſt mon corps, doivent eſtre entendues de la meſme ſorte que ces autres cy, ceci ſignifie mon corps, ce n'eſt pas aſſez de produire quelques textes particuliers, comme, Chriſt eſt la pierre, Chriſt eſt la porte, Chriſt eſt la lumiere du monde, &c. Mais il faudroit avancer cette propoſition univerſelle.

La ſainte Ecriture en toutes ſes propoſitions prend le verbe *eſt* pour ſignifie, puis il faudroit inferer : donc en cette propoſition, *cecy eſt mon corps*, le verbe *eſt*, ſe prend pour ſignifie. Alors il y auroit une conſequence valable ; car d'une propoſition univerſelle, on en tireroit une conſequence particuliere & ſi la propoſition univerſelle eſtoit veritable, alors il ſe faudroit rendre & ſuivre le party des huguenots. Mais leur concluſion eſt tres fauſſe, comme nous avons montré cy deſſus en ces propoſitions, Chriſt eſt conceu. Chriſt eſt né, Chriſt eſt mort, Chriſt eſt reſſuſcité, &c. où le verbe *eſt*, ne ſe prend point pour ſignifie. Tellement que de tous les paſſages alleguez cy deſſus ils ne peuvent rien conclure contre noſtre créance, & par conſequent ce ſont toutes fauſſetez.

C'eſt encore une choſe grandement à remarquer & à conſiderer, que les pretendus Reformez prennent une partie d'une énonciation ou propoſition copulative, ainſi que parlent les Dialecticiens, pour invalider l'autre partie : au lieu que nous maintenons la verité de l'une & de l'autre partie.

Par exemple, ces paroles de Ieſus Chriſt : *Ma chair eſt vraiment viande, & les paroles que je vous ay dites ſont eſprit & vie*, c'eſt une propoſition ou

énonciation copulative, de laquelle pour justifier la verité, l'une & l'autre partie doit estre veritable. Et c'est en quoy la proposition copulative est differente de la disjonctive, de laquelle pour justifier la verité, il suffit qu'une seule partie soit veritable, comme en celle cy. Pierre est riche, ou il n'est pas riche.

Afin donc d'invalider ces propositions, *ma chair est vraiment viande, cecy est mon corps, cecy est mon sang*, les pretendus Reformez prennent celles-ci, les paroles que je vous dis sont esprit & vie. C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien, comme si leurs veritez estoient incompatibles.

Il est aisé de prouver qu'ils font cela, car voulant combattre nostre Foy touchant l'Eucharistie qui est fondée sus ces paroles : *Ma chair est vraiment viande, cecy est mon corps, cecy est mon Sang*, ils nous objectent & alleguent aussi tost ces passages : La chair ne profite de rien c'est l'esprit qui vivifie, &c. à quel dessein font-ils cela ? sinon pour renverser nostre fondement, c'est à sçavoir la verité de ces paroles de Iesus Christ : *Ma chair est vrayment viande, mon sang est vrayment breuvage, cecy est mon corps, cecy est mon sang.*

Car leur argument est entierement fallacieux en ce qu'ils inferent d'une partie de la proposition copulative qui est vraye, que l'autre partie est fausse. C'est justement comme si je disois. Pierre est sage & Pierre est bon, & que j'inferasse delà : puis donc que Pierre est bon, il s'ensuit qu'il n'est pas sage, ce seroit tirer une belle consequence C'est celle-là même toutefois que les pretendus Reformez tirent des paroles de Iesus Christ pour invalider sa presence réelle dans l'Eucharistie.

Je m'estonne certes que tant de gens d'esprit & de science qui sont dans leur party, n'ouvrent pas

ne voulez pas croire que ma chair eſt vraiment viande, & que je la puis donner à manger : comment le croirez vous, quand je ſeray monté au Ciel ? Vous oppoſerez alors l'article de Foy de mon Aſcenſion au Ciel, à celuy de ma preſence réelle ſur les Autels. Vous direz ſans doute, que puis que je ſuis monté au Ciel, il n'eſt pas poſſible que je ſois en meſme temps ſur la terre entre les mains des Preſtres.

Ne voilà pas les pretendus Reformez montrez au doigt ? Car pour prouver que le corps de Ieſus Chriſt n'eſt pas réellement au ſaint Sacrement de l'Autel ils nous diſent qu'il eſt monté au Ciel, & s'eſt aſſis à la dextre de ſon Pere, & ils inferent deſà que Ieſus Chriſt n'eſt pas preſent réellement ſur les Autels, ils détruiſent un paſſage de l'Ecriture pour en établir un autre ; il leur ſemble que ces deux choſes ſont incompatibles ou impoſſibles : c'eſt à ſçavoir que Ieſus Chriſt ſoit au ciel & ſur la terre en meſme temps.

C'eſt donc l'Aſcenſion de Noſtre Seigneur qui ſcandaliſe les pretendus Reformez, c'eſt cela qui leur fait trouver ces paroles rudes & de dure digeſtion : *Ceci eſt mon corps.* Mais bienheureux, dit Ieſus Chriſt, eſt celuy qui ne prendra point de moy un ſujet de ſcandale & de chûte : *Beatus qui non fuerit ſcandaliſatus in me.* C'eſt une choſe bien plus rude d'oüir ces paroles : *Qui non credit, jam judicatus eſt.* Celuy qui ne croit pas à ma parole eſt déja condamné ; & celles cy ſeront encore bien plus rudes, lors qu'à la fin du monde Noſtre Seigneur dira à ceux qui n'ont pas crû ſimplement à ſa parole : *Ite maledicti in ignem æternum.* Allez maudits dans les flammes eternelles.

Il eſtoit bien rude à Abraham de ſacrifier ſon

fils Iſaac, & d'accorder ce commandement avec la promeſſe de la multiplication de ſa race par ce meſme fils qu'il alloit faire mourir. Il eſtoit bien rude & bien difficile à la bienheureuſe Vierge, de croire qu'elle ſeroit Vierge & Mere, & d'accorder enſemble deux choſes naturellement oppoſées. Mais cela fut bientoſt ſurmonté par la force de leur grande foy envers la Toute-puiſſance de Dieu.

Les bons eſtomachs digerent tout, mais les foibles & les delicats comme ſont ceux des pretendus Reformez, reiettent tout ce qui n'eſt pas à leur gouſt & à leur appetit. Ils ne veulent rien de réel ni de ſubſtantiel, ils ne veulent que des ſignes, des figures & des apparences de viande dans l'Euchariſtie, qui ne les peut jamais raſſaſier ni ſuſtenter le moins du monde.

*Réponſe ſeconde au meſme paſſage.*

Nous pouvons donner encore une autre réponſe & explication au paſſage que je viens d'alleguer, c'eſt à ſçavoir que Ieſus Chriſt voyant ſes Diſciples ſcandaliſez de ce qu'il appelloit ſa chair pain celeſte & deſcendu du Ciel: veu qu'il leur ſembloit qu'eſtant né ſur la terre comme un autre homme, il ne pouvoit eſtre deſcendu du Ciel,

Il leur dit: Que ſera-ce donc, ſi vous voyez le Fils de l'homme monter où il eſtoit auparavant? comme s'il eût dit: Vous ſerez vraiment aſſeurez que ie ſuis deſcendu du Ciel, quand vous verrez que ie remonteray en ce beau lieu où i'eſtois auparavant.

*Réponſe troiſiéme au même paſſage.*

Nous pouvons encore expliquer ainſi ce paſſage.

Cela vous scandalise t'il, *Hoc vos scandalizat?* c'est comme si nostre Seigneur eût dit à ses Disciples: Ne voulez vous pas croire ce que ie viens de dire, parce que cela vous semble impossible? Que sera ce donc, si vous voyez le Fils de l'homme monter au Ciel où il estoit auparavant? c'est à dire, vous aurez alors tout sujet de me croire, quand vous verrez de vos propres yeux un autre grand miracle; car ce n'est pas une chose moins miraculeuse de faire monter un corps humain au ciel, que de le donner à manger sur la terre. I'ay donné encore une autre raison de ce passage au commencement de ce Livre, où ie renvoye le Lecteur.

---

## REPONSE PREMIERE.

*Où est expliqué ce passage.* C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne profite de rien. *Ioan. 6. v. 64.*

1. NOus soûtenons & maintenons que ce texte ou ce passage de l'Ecriture ne conclud rien contre la verité que nous croyons de l'Eucharistie. C'est à sçavoir que le corps de Iesus Christ y est vraiment & réellement: car supposé mesme, quoy que non accordé, que Iesus Christ ait parlé de sa chair en cet endroit, disant: la chair ne profite de rien. *Caro non prodest quidquam*: S'ensuit il pour cela qu'elle n'est pas presente réellement dans l'Eucharistie? Semblera t'il à quelqu'un que les argumens suivans inferent & concluent parfaitement bien?

La chair de Iesus Christ attachée à la croix ne profitoit de rien aux Iuifs: donc elle n'estoit pas réellement attachée à la croix.

Le fruit deffendu qu'ont mangé Adam & Eve ne leur a profité de rien : donc ils ne l'ont pas réellement mangé.

Qui ne voit clairement, & ne connoist par là la foiblesse des argumens & des objections des pretendus Reformez, en disant, *la chair ne profite de rien* : & cependant c'est icy la principale piece de leur batterie contre l'Eglise Catholique.

*Réponse seconde au même passage.*

Nous pouvons soûtenir à bon droit & avec iustice, que Nostre Seigneur disant, *la chair ne profite de rien*, n'a pas parlé en cet endroit de sa propre chair, pour les raisons suivantes.

Premierement, parce que lors que Iesus Christ a parlé de sa propre chair, il a toûiours dit, ma chair, *caro mea*, ou bien, la chair du Fils de l'homme, *caro Filii hominis*, comme i'ay fait voir plus haut.

Secondement, parce que cette proposition, La chair de Iesus Christ ne profite de rien, simplement parlant, est non seulement fausse, mais qui plus est, heretique & erronée, comme estant opposée à la parole de Dieu, qui dit, *Celuy qui mange ma chair & boit mon sang, aura la vie eternelle.* Ie dis, simplement parlant ; car on peut dire que la chair de Iesus Christ toute seule separée de l'esprit divin qui la vivifie, separée de la personne du Verbe, à laquelle elle est unie hypostatiquement, ainsi considerée ne profite de rien, comme plusieurs l'expliquent doctement.

Troisiémement, parce que si la chair de Iesus Christ, simplement parlant ne profite de rien, son sang non plus ne nous profiteroit de rien : ce qui est directement contraire à la parole de Dieu,

Digitized by Google

qui dit, que nous avons eſté rachetez par ſon precieux ſang, *redempti eſtis pretioſo ſanguine Filii Dei.* 1. *Pet. c.* 1.

Enfin, il faut que les pretendus Reformez, bon gré mal-gré, avoüent & confeſſent que Jeſus Chr. en diſant, *la chair ne profite de rien*, n'a pas voulu parler de ſa propre chair. Ce qu'ils reconnoîtront par l'argument ſuivant.

*Dilemme contre Meſſieurs les pretendus Reformez, qui nous objectent ce paſſage*, La chair ne profite de rien.

Ou Jeſus Chriſt n'a point parlé en cet endroit de ſa propre chair, ou il en a parlé.

S'il n'en a pas parlé, comme je l'ay prouvé cy-deſſus bien clairement, pourquoy donc nous objectent-ils ce paſſage, qui ne fait rien contre nous, c'eſt à dire qui ne conclud rien contre noſtre créance touchant l'Euchariſtie?

S'il a parlé en cet endroit de ſa chair, comme nous veulent perſuader les pretendus Reformez, j'argumente ainſi contr'eux.

Jeſus Chriſt nous repaiſt & nous nourrit vraiment de ſa chair. Ce ſont les propres termes de l'article 36. de leur confeſſion de Foy.

Or la chair de Jeſus Chriſt ne profite de rien, ſelon leurs ſentimens.

Donc Ieſus Chriſt nous repaiſt & nourrit d'une chair qui ne nous profite de rien.

De plus la chair de Ieſus Chriſt eſt noſtre viande ſelon les termes de l'article 38. de leur Confeſſion de Foy.

Or la chair de Ieſus Chriſt ne profite de rien, ſelon leur opinion.

Donc une chair qui ne profite de rien, eſt noſtre viande.

Qu'ils nous donnent la solution de cet argument, s'ils peuvent.

*Réponse troisiéme au même passage.*

Messieurs les pretendus Reformez me demanderont, je m'asseure, De quelle chair parloit donc Iesus Christ, quand il disoit, *la chair ne profite de rien*, s'il ne parloit pas de la sienne ? Ie dis que c'étoit de la chair de ceux à qu'il parloit.

Car vous remarquerez que parlant à Nicomede, qui luy demandoit, *Quomodo potest homo nasci, cùm sit senex* ? Comment peut naistre un homme qui est déja vieux, peut il rentrer une seconde fois dans le sein de sa mere pour naistre encore ?

Nostre Seigneur luy répondit alors ; ce qui est né de la chair, est chair : *Quod natum est ex carne, caro est.* Or Iesus Christ ne parloit pas là de sa propre chair, mais de celle de Nicomede, qui ne luy profitoit de rien, pour entendre les paroles de Iesus-Christ touchant le Baptéme.

De mesme parlant aux Capharnaïtes qui disoient : *Quomodo potest hic carnem suam dare ad manducandum ?* Comment celui-cy nous peut il donner sa chair à manger ? Il leur répondit, *Caro non potest quidquam.* La chair ne profite de rien ; non pas ma chair ; mais la vostre ; car c'est l'esprit qui vivifie, c'est à dire, qui profite quand il est éclairé de la vraye foy, & disposé à croire simplement à la parole de Dieu.

Nous avons presque un pareil exemple en saint Mathieu chap. 16. lors que Iesus Christ dit à saint Pierre, *Caro & sanguis non revelavit tibi*, La chair & le sang ne vous ont point revelé que j'estois le Fils de Dieu vivant, comme vous venez de confesser tout haut. Car là Iesus Christ ne parloit point

de ſa propre chair ; mais de celle de ſaint Pierre, qui ne lui profitoit de rien pour cette revelation ſurnaturelle.

## RESPONSE DE S. AUGUSTIN.

*Dans le Traité 27. ſur ſaint Iean, à ce meſme paſſage.*

C'*Eſt l'eſprit qui vivifie*, dit Noſtre Seigneur : *la chair ne profite de rien.* O Seigneur, comment eſt ce que la chair ne profite de rien ? Elle ne profite de rien, comme l'ont entendu les Infidelles & les Heretiques, c'eſt à ſçavoir comme elle eſt coupée en un corps mort, ou comme elle eſt venduë à la boucherie ; mais non pas comme elle eſt vivifiée par l'eſprit. La chair ne profite de rien toute ſeule, comme la ſcience enfle, quand elle eſt ſeule ſans la charité. Ioignez l'eſprit à la chair, comme la charité à la ſcience, & alors elle profite beaucoup : car ſi la chair ne profitoit de rien le Verbe divin ne ſe ſeroit pas fait chair.

Voila comme ſaint Auguſtin, homme tres ſçavant & témoin irreprochable du ſentiment de l'Antiquité, entendoit ce paſſage, *La chair ne profite de rien*, & non pas comme les pretendus Reformez l'entendent aujourd'huy.

imprenable : ſi nous gagnons ce retranchement, & ruinons cette batterie ; ſi nous abbatons cette Tour de Babel, élevée contre la créance univerſellement receuë depuis tant de ſiecles, il faut qu'ils ſe rendent heureuſement pour leur ſalut.

Les pretendu Reformez interpretent les paroles de ce paſſage dont eſt queſtion, comme ſi tout ce que Ieſus Chriſt a dit en ſaint Iean chapitre 6. touchant ſa chair & ſon ſang, devoit eſtre entendu ſpirituellement, & non pas à la lettre, comme s'il falloit manger la chair de Ieſus Chriſt, & boire ſon ſang ſeulement par foy & d'une maniere ſpirituelle, & non pas réellement.

Remarquez neanmoins que les Diſciples de Nôtre Seigneur murmurant contre luy & diſant, *Ces paroles ont rudes, de dire qu'il nous veuille donner ſa chair à manger*, il leur repliqua : *Les paroles que je vous ay dites ſont eſprit & vie.* Reſte donc à ſçavoir en quelle maniere les paroles du Fils de Dieu ſont eſprit & vie, & non pas dures & inſupportables, comme diſoient quelques-uns de ſes Diſciples.

Nous ſoûtenons premierement que ce paſſage de l'Ecriture, *Les paroles que je vous ay dites ſont eſprit & vie*, ne veut pas dire qu'il faut entendre ſpirituellement ces paroles, *Cecy eſt mon corps* : Autrement, quand Ieſus Chriſt a dit, qu'il faut eſtre regeneré d'eau & d'eſprit pour entrer dans le Ciel, nous ſerions obligez d'entendre ces paroles ſeulement ſpirituellement : il faudroit laiſſer l'eau materielle, & aller chercher quelque eau ſpirituelle chez les pretendus Reformez pour baptiſer les enfans.

Mais ils diront : Que ſignifie donc cecy ? *Les paroles que je vous ay dites ſont eſprit & vie.* Qu'ils écoutent bien, & nous les leur expliquerons par l'Ecriture meſme, & non par des expoſitions inventées à plaiſir, comme ils font.

Messieurs les pretendus Reformez n'ignorent pas, comme je croy, la difference qu'il y a entre la parole de Dieu & la parole des hommes : que la parole de Dieu est efficace, pleine d'esprit & de vie, parce qu'elle fait, comme assure le Prophete, tout ce qu'elle dit : *Ipse dixit & facta sunt.* Tout au contraire la parole des hommes est une parole morte, sans vertu, sans efficace & sans effet. Et de vray.

Qu'un homme crie à pleine teste au lit d'un malade pour luy rendre la santé, ou au sepulchre d'un mort pour luy rendre la vie, celuy ci ne ressuscitera pas, ni l'autre ne guerira point, pour toutes ces clameurs : Mais si Iesus Christ dit au Lazare mort & ensevely depuis quatre jours, *Lazare, veni foras*, Lazare, venez dehors. Aussitost il sort vivant de son sepulchre. S'il dit à un paralytique de trente huit ans malade dans son lit, *Surge & ambula* : Levez vous, & marchez ; aussitost il se leve, & marche comme les autres. Pourquoy cela ? Parce que la parole de Dieu est vive & efficace, comme dit saint Paul, *Sermo Dei vivus & efficax.* Aux Heb. 4.

Or venons maintenant à nostre propos. Les paroles de Iesus Christ sont esprit & vie, disons nous ; parce qu'elles changent des substances inanimées & sans vie, comme sont le pain & le vin, en des substances vivantes & animées, telles que sont le corps & le sang du mesme Iesus Christ. C'est pourquoy nous disons que ses paroles sont esprit & vie.

Quant à Messieurs les pretendus Reformez, qui ne croyent rien moins que cela : comment osent ils dire que ces paroles de Iesus Christ, *Cecy est mon corps, cecy est mon sang*, sont esprit & vie ; puisque, selon leur creance, elles ne peuvent donner ni l'esprit ni la vie au pain & au vin : mais

laissent le pain tel qu'il estoit auparavant ces paroles prononcées, & le vin tout de mesme.

Ils rendent sans doute la parole de Dieu sans force, sans puissance, sans vertu, sans efficace, sans esprit & sans vie : mais nous autres Catholiques nous lui faisons beaucoup plus d'honneur qu'eux, & nous l'avons bien dans une autre estime qu'ils n'ont pas.

Sans mentir c'est une grande pitié de voir tant d'honnestes gens engagez comme par malheur dans un party si dépourvû d'appuy & de l'Ecriture & de la raison mesme. Qu'ils se rendent donc à la verité, voyant que leurs propres batteries se tournent contre eux mesmes, & que nous les battons de leurs propres armes, pour les mettre en déroute.

---

*Explication de ce passage*, Il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne croyent point.

NOstre Seigneur nous donne clairement à entendre par ces paroles, que ce qu'il disoit touchant sa chair & son sang estoit matiere de foy, & qu'il y en avoit quelques uns de la compagnie, à qui il tenoit ce discours comme estoit Iudas, qui ne croyoient pas qu'il pust donner sa chair à manger vraiment, réellement & substantiellement.

Que si c'estoit une matiere de foy, c'estoit par consequent une chose difficile à croire, & qui ne pouvoit estre connuë par demonstration, ni par experience, ni par aucune voye, moyen, ou raison naturelle. Or manger seulement par foy le corps du Fils de Dieu, ce n'est pas chose difficile à croire.

Qui est-ce, je vous prie, qui ne mangeroit par

foy toutes les viandes qui ſont ſervies ſur la table d'un Prince, & le Prince meſme ? Car ſi les pretendus Reformez en mangeant un petit morceau de pain à leur Cene, forcent leur imagination à croire qu'ils mangent le corps de Ieſus Chriſt, quoy que fort éloigné d'eux ; de meſme en mangeant un autre morceau de pain commun, ils pourroient facilement croire & s'imaginer de manger un amy preſent, un Prince, & toute autre choſe.

Ce n'eſt donc pas merveille que Ieſus Chriſt voyant la difficulté qu'il y avoit de croire ce que la Foy nous enſeigne, dit ces paroles en ſaint Iean chapitre 6. *Nemo poteſt venire ad me, niſi Pater, qui miſit me, traxerit eum.* Perſonne ne peut venir à moy, ſi mon Pere qui m'a envoyé, ne le tire à luy. Declarant par là ouvertement combien la grace eſt neceſſaire pour croire en luy, & que ſans elle pluſieurs trouveroient ces paroles dures & difficiles à croire, *Cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang.* Ils auroient, dis-je, peine, ſans la grace, à les entendre de ſon vray corps & de ſon vray ſang.

*Expoſition de ce paſſage de ſaint Paul*, La Coupe de Benediction que nous beniſſons, n'eſt elle pas la Communion du Sang de Ieſus-Chriſt, & le Pain que nous rompons, n'eſt-il pas la Communion du Corps de Ieſus-Chriſt ? 1. *Cor. chap.* 10.

NOus demandons premierement aux pretendus Reformez, comment ils beniſſent la Coupe de Benediction en leur Cene ? De quelles ceremonies ils uſent en la beniſſant, vû qu'ils rejettent toutes celles de l'Egliſe.

De plus, nous leur demandons de quelle forme de benediction ſe ſervoit ſaint Paul en beniſſant la Coupe ? Qu'ils nous la faſſent voir dans l'Ecriture Sainte, ou bien qu'ils confeſſent l'avoir par tradition.

Secondement, nous diſons que ce paſſage de ſaint Paul eſt tout à fait pour nous, bien éloigné de faire contre nous. Cela paroiſtra tres évidemment à quiconque prendra la peine de lire le chapitre tout entier.

Car ſaint Paul fait une diſtinction notable entre les anciens Iſraëlites, qui ont tous mangé d'une meſme viande ſpirituelle; & entre les Chreſtiens qui mangent le vray corps de Ieſus Chriſt, & ſont participans de la Table du Seigneur; & entre les Payens, qui mangent ce qui eſt ſacrifié aux Idoles & qui ſont faits participans de la Table des Diables.

Digitized by Google

Or ſaint Paul ne dit pas que les anciens Peres du vieux Teſtament avoient la Communion du corps de Jeſus Chriſt, encore qu'ils le mangeaſſent ſpirituellement & par foy; mais il dit cela des ſeuls Chreſtiens, parce qu'ils mangent le vray corps de Ieſus Chriſt, non pas ſeulement ſpirituellement & par foy, mais auſſi réellement & ſubſtantiellement; autrement il n'y auroit point de difference entre noſtre manger & celuy des anciens, ſi nous le mangions ſeulement par foy & ſpirituellement comme ils ont fait.

Quant à ces autres paroles, *Le Pain que nous rompons*, ſur leſquelles les pretendus Reformez s'appuyent ſi fort, elles ne font rien contre nous; pour trois raiſons.

La premiere, parce que ſaint Paul s'explique aſſez clairement de quel Pain il entend parler, c'eſt à ſçavoir du corps de Ieſus Chriſt.

La deuxiéme, parce que rompre le pain, ſelon la phraſe Hebraique, c'eſt le diſtribuer au peuple, encore qu'on le donne tout entier, ſuivant ce que dit Iſaye, chapitre 8. *Frange eſurienti panem tuum.* Rompez voſtre pain à celuy qui a faim. C'eſt à dire donnez lui dequoy manger.

La troiſiéme, parce que cela s'entend de la fraction des eſpeces Sacramentelles, ou des accidens du pain & du vin, qui ſe rompent. Le corps de Ieſus Chriſt demeurant entier.

*Expoſition de ce paſſage*, Nous qui ſommes pluſieurs, ne ſommes tous enſemble qu'un ſeul Pain, & un ſeul Corps, parce que nous participons tous à un meſme Pain. 1. *Corinth. chap.* 10. *verſet* 17.

CE texte de l'Ecriture fait encore pour nous, & directement contre les Reformez; car par ces paroles ſaint Paul infere l'unité qui eſt entre les Chreſtiens, de l'unité du pain qu'ils participent. Or ce pain ſelon noſtre croyance, c'eſt le vray corps de Jeſus Chriſt qui eſt toûjours le meſme corps. Tellement que les Catholiques de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, des Indes Orientales & Occidentales; en un mot, de tout le monde univerſel participent d'un meſme Pain, qui eſt le meſme corps de Ieſus Chriſt.

Mais les pretendus Reformez mangeans ſeulement le pain materiel & commun, ils mangent autant de pains divers, qu'il y a de diverſes Nations, & de diverſes Villes & Villages dans le monde : car à Geneve, c'eſt un autre pain que celuy de Saumur, à Sedan un autre pain que celuy de la Rochelle, où autres lieux où l'on fait profeſſion de la Religion pretenduë Reformée.

*Réponſe à cette objection des pretendus Reformez.*

IEſus Chriſt eſt monté au Ciel, il eſt aſſis à la droite de ſon Pere, il n'eſt donc pas ſur les Autels.

Si nous voulions imiter Meſſieurs les pretendus Reformez, & nous ſervir comme eux d'un texte de l'Ecriture pour détruire l'autre; ils ſeroient bien empêchez à nous répondre. Car tout ainſi que de cet Article de foy, le Chriſt eſt monté au Ciel, ils inferent qu'il n'eſt pas en la cene réellement, mais ſpirituellement & par foy ſeulement: De meſme nous dirions à leur exemple, Ieſus-Chriſt a dit en ſaint Matthieu chapitre 28. verſ. 20. *Ecce ego vobiſcum ſum omnibus diebus uſque ad conſummationem ſæculi.* Aſſeurez vous que je ſuis moy meſme toûjours avec vous juſqu'à la fin du monde. Nous inferons donc & concluons par conſequent, qu'il n'eſt pas monté au Ciel réellement, mais ſpirituellement & par foy ſeulement. Que répondroient à cela les Reformez? Car nous aurions autant de droit à maintenir cette erreur, qu'eux meſmes à maintenir la leur.

Mais à Dieu ne plaiſe que nous voulions ſoûtenir cette erreur. Nous croyons que Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt eſt vrayment & réellement monté au Ciel, & qu'il eſt vrayment & réellement avec nous ſur les Autels juſqu'à la fin du monde.

C'eſt une merveille que Meſſieurs les pretendus Reformez ne veulent rien croire que ce qui eſt formellement dans l'Ecriture; & cependant ils ſont encore à nous montrer iuſqu'aujourd'huy, & à nous prouver par l'Ecriture, ce qu'ils croyent comme article de foy, c'eſt à ſçavoir, qu'il eſt impoſſible

poſſible que le corps de Jeſus Chriſt ſoit au Ciel & ſur la terre en meſme temps.

Si donc nous prouvons par l'Ecriture, que cela s'eſt fait autrefois, on peut conclure neceſſairement, que cela ſe peut encore faire; car il n'y a point d'argument plus certain ny plus aſſeuré que celuy-cy. La choſe eſt actuellement telle, elle peut donc eſtre encore telle: *A facto, ad poſſe valet conſequentia*, diſent les Philoſophes. Si donc nous prouvons, comme je viens de dire, que cela s'eſt fait autrefois, c'eſt à ſçavoir qu'une perſonne ou un corps humain ſoit au Ciel & en la terre en meſme temps, & que cela s'eſt vû autrefois, noſtre cauſe eſt gagnée, & nos adverſes parties ont perdu.

Or il n'y a rien de plus facile que de prouver cela par la ſainte Ecriture. Liſez les Actes des Apôtres, vous y verrez clairement dans le chapitre 9. que Ieſus Chriſt aprés ſon Aſcenſion dans le Ciel apparut à S. Paul & lui dit: *Ego ſum Ieſus quem tu perſequeris*: Ie ſuis Ieſus que vous perſecutez.

Que ſi les pretendus Reformez demandent en quel lieu noſtre Seigneur Ieſus Chriſt s'eſt apparu à ſaint Paul, Ananias Diſciple de Ieſus Chriſt leur dira, qu'ils l'écoutent parler. *Saul mon frere*, luy dit-il, *le Seigneur Ieſus qui vous eſt apparu dans le chemin par où vous veniez à Damas, m'a envoyé vers vous, afin que vous recouvriez la veuë, & que vous ſoyez remply du ſaint Eſprit.*

Liſez un peu plus bas au verſet 27. du meſme ch. 9. des Actes des Apoſtres, vous verrez encore qu'il eſt dit en termes exprés: *Alors Barnabé ayant pris Saul l'amena aux Apoſtres, & leur raconta comment le Seigneur luy eſtoit apparu dans le chemin de Damas, & ce qu'il luy avoit dit, & comme depuis il avoit parlé librement & fortement dans la ville de Damas au nom de Ieſus.*



Digitized by Google

Quelle preuve plus forte pourroient ſouhaiter Meſſieurs les pretendus Reformez, pour ſçavoir que Ieſus Chriſt peut eſtre au Ciel & ſur la terre en meſme temps ? Car ou il faut qu'ils deſavoüent & dénient l'article 36. de leur Confeſſion de Foy, qui dit : Que Ieſus Chriſt eſt monté au Ciel juſqu'à ce qu'il vienne pour juger le monde ; ou bien il faut qu'ils avoüent qu'il peut eſtre en meſme temps en divers lieux.

Ie finis ce petit Traité de l'Euchariſtie, de peur d'eſtre ennuyeux à ceux qui aiment la brieveté, exhortant Meſſieurs de la Religion pretenduë Reformée de faire une ſerieuſe reflexion ſur toutes les raiſons & les preuves tirées de la pure parole de Dieu, que j'y ay rapportées pour prouver la realité du corps & du ſang de Ieſus Chriſt dans l'Euchariſtie.

Qu'ils conſiderent que Jeſus Chriſt Noſtre ſouverain Seigneur & Maiſtre, n'a jamais dit en inſtituant ce Myſtere :

Cecy n'eſt pas mon corps.
Cecy n'eſt pas mon ſang.
Cecy eſt la figure de mon corps.
Cecy ſignifie mon corps.
Cecy eſt l'effet de mon corps.
La maniere de le recevoir, c'eſt par la foy.

Noſtre Seigneur Ieſus Chriſt n'a jamais dit cela : Nul Evangeliſte, nul Apoſtre, nul Diſciple ne l'a dit. Comment donc peuvent-ils tenir cela pour parole de Dieu ? Eſt-ce parole de Dieu, ce qu'il n'a jamais dit, ni fait dire par aucun Prophete, par aucun Apoſtre, ni Evangeliſte ?

Que ces Meſſieurs donc rentrent un peu en eux-meſmes, car je les appelle ſeulement à écouter la pure parole de Dieu. Je ſçay qu'ils ne veulent point deferer aux ſentimens de l'Egliſe, ni à ceu

des ſaints Peres & Docteurs, diſans que ce ſont des hommes. Qu'ils écoutent donc Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, & qu'ils s'en tiennent à ce qu'il dit par ſes quatre Secretaires ou Evangeliſtes; c'eſt à ſçavoir, Que quiconque ne mangera la Chair du Fils de l'homme & ne boira ſon ſang, n'aura jamais la vie eternelle. *Amen, amen, dico vobis: niſi manducaveritis carnem Filii hominis & biberitis ejus ſanguinem, non habebitis vitam in vobis.* Iean. 6. verſet 54.

Il ne faut pas dire que l'Euchariſtie eſt la viande & la nourriture de l'ame ſeulement, & non pas du corps, & que par conſequent il ne faut manger I.C. que par foy & ſpirituellement. Car Ieſus Chriſt dit clairement & nettement: Celuy qui mange ma chair & boit mon ſang, aura la vie eternelle, & je le reſſuſciteray au dernier jour du jugement univerſel, *Qui manducat meam carnem, & bibit meum ſanguinem, habet vitam æternam, & ego reſſuſcitabo eum in noviſſimo die.* Iean 6.

Par conſequent le corps de Ieſus Chriſt eſt la viande & la nourriture de ce qui doit eſtre reſſuſcité. Or le corps de l'homme doit eſtre reſſuſcité au dernier jour: l'Euchariſtie donc n'eſt pas ſeulement la viande & la nourriture de l'ame, mais auſſi du corps de l'homme qui doit eſtre reſſuſcité, & partant il faut qu'il mange réellement & veritablement le corps de Ieſus Chriſt dans l'Euchariſtie, s'il veut un jour reſſuſciter glorieux & monter triomphant avec le Sauveur dans le Ciel, où nous conduiſe, le Pere, le Fils, & le S. Eſprit. *Amen.*

FIN.



Digitized by Google

## PERMISSION D'IMPRIMER DU Tres. Reverend Pere General.

*NOs F. Stephanus de Cæsena, Vniversi Ordinis Minorum sancti Francisci Capucinorum Minister Generalis. Præsentium tenore, & ad meritum sanctæ obedientiæ potestatem facimus admodum Ven. P. Basilio Suessionensi nostri Ordinis Concionatori quatenus opusculum à se compositum, cui titulus est*, Défense invincible de la Verité Orthodoxe de la Presence réelle de Iesus Christ en l'Eucharistie, où dans la seconde Partie la Religion est clairement demonstrée, & la fausseté des nouvelles Sectes entierement détruite, *& à duobus idoneis revisoribus approbatum, typis mandare valeat, servatis servandis. Datum Romæ die* 11. *Novembris anno Dom.* 1675. F. STEPHANVS *Minister Generalis.*

---

*Permission d'imprimer du R. P. Provincial.*

NOus F. Loüis de Iully, Provincial quoy qu'indigne de l'Ordre des Capucins de la Province de Paris, & Definiteur General, permettons autant qu'il est en nostre pouvoir au tres V. P. Basile de Soissons, Predicateur de nostre Ordre & de nostre Province, de faire imprimer pour la septiéme fois, un Livre intitulé, *Defense invincible de la Verité Orthodoxe de la Presence réelle de Iesus Christ en l'Eucharistie, où dans la seconde Partie la Religion est clairement demonstrée & la fausseté des nouvelles Sectes entierement détruite*, & approuvée par deux Theologiens de nostre Ordre, observant toute autre chose requise selon le droit.

Digitized by Google

Fait en noſtre Convent de S. Honoré le 12. May 1680.

F. Loüis de Ivelv Provincial indigne. & Definiteur general.

## *APPROBATION DE MONSIEVR Grandin Docteur de Sorbonne.*

I'Ay lû un Livre intitulé, *Defenſe invincible de la Verité Orthodoxe de la Preſence réelle de Ieſus Chriſt en l'Euchariſtie*, où dans la ſeconde Partie *la Religion eſt clairement demonſtrée, & la fauſſeté des nouvelles Sectes entierement détruite*, compoſée par le R. P. Baſile de Soiſſons, Predicateur Capucin, & Miſſionnaire Apoſtolique en Angleterre. Fait ce 18. Ianvier 1676. M. Grandin.

---

*Approbation des Docteurs.*

NOus Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, Chanoines & Archidiacres de l'Egliſe de Soiſſons; certifions avoir lû attentivement le Livre intitulé, *Defenſe invincible de la Verité Orthodoxe de la Preſence réelle de Ieſus Chriſt*, où dans la ſeconde Partie *la Religion eſt clairement demonſtrée, & la fauſſeté des nouvelles Sectes entierement détruite.* Compoſé par le R. P. Baſile Dubois de Soiſſons, Religieux Predicateur de l'Ordre des RR. PP. Capucins, dans lequel nous n'avons rien remarqué qui ne ſoit tres conforme au titre qu'il porte. Fait à Soiſſons ce dixiéme Aouſt 1675.

I. Dvtovr. P. Moreav.

Digitized by Google

*Approbation des Theologiens de l'Ordre.*

NOus soussignez Predicateurs & Lecteurs en Theologie de l'Ordre des PP. Capucins ; Certifions avoir lû avec toute l'attention & l'exactitude necessaire par le commandement de nostre R. P. Provincial de la Province de Paris, ce Livre avec sa Preface, intitulé *Defense invincible de la Verité Orthodoxe de la Presence réelle de Iesus Chr. en l'Eucharistie*, où dans la seconde Partie *la Religion est clairement demonstrée, & la fausseté des nouvelles Sectes entierement détruite*, composé par le R. P. Basile de Soissons, Predicateur du mesme Ordre, & n'y avoir rien remarqué de contraire aux sentimens de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, ni aux bonnes mœurs, mais d'y avoir trouvé des raisons tres solides, & tirées de la pure parole de Dieu, capables de convaincre les ennemis de cet auguste Mystere, & de confirmer les veritables Enfans de l'Église dans leur Foy, c'est pourquoy nous le jugeons d'autant plus digne d'estre imprimé, qu'il peut estre utile aux Fideles & aux heretiques. Fait en nostre Convent de Reims, ce 28. de Iuin 1675.

*F. François de Chartres, Pred. Capucin, Lecteur en Theologie, & Gardien du Convent des Capucins de Reims.*

*F. Aymé de Beauvais, Predicateur Capucin, Lecteur en Theologie, & Gardien des Capucins de Peronne.*

*F. Gabriel d'Auche, Predicateur Capucin, & Lecteur en Theologie.*

Digitized by Google